Persee

Philippe Gauthier
Marie-Thérèse Le Dinahet-Couilloud
Jean Bousquet
Simone Follet
Michel Sève
Olivier Masson
Laurent Dubois
Pierre Cabanes
Miltiades B. Hatzopoulos
Claude Brixhe
Anna Panayotou
Denis Feissel
Catherine Dobias-Lalou

# Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 107, fascicule 511-513, Juillet-décembre 1994. pp. 480-620.

Citer ce document / Cite this document :

Gauthier Philippe, Le Dinahet-Couilloud Marie-Thérèse, Bousquet Jean, Follet Simone, Sève Michel, Masson Olivier, Dubois Laurent, Cabanes Pierre, Hatzopoulos Miltiades B., Brixhe Claude, Panayotou Anna, Feissel Denis, Dobias-Lalou Catherine. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 107, fascicule 511-513, Juillet-décembre 1994. pp. 480-620.

doi : 10.3406/reg.1994.2628

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1994_num_107_511_2628

BY: $ = creative commons

# BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

## CORPUS ET RECUEILS. VARIA (Ph. G.)

1. *Corpus* (par cité ou par région). — Il a paru un nouveau fascicule de la 3e édition des inscriptions attiques, nos 268 et 213. Recueil des inscriptions latines et des bilingues d'Athènes no 304.

2. Corpus de Prousa de l'Olympe nos 570-571.

3. Corpus de Pétra et de la Nabatène méridionale no 615.

4. Corpus partiel d'Alexandrie no 680.

5. *Recueils.* — *Testimonia* sur les concours «musicaux» à Athènes no 52.

6. Recueil d'inscriptions de Kos (M. Segre) nos 450 et 48. Catalogue critique des bases inscrites de Kos no 451.

7. Inscriptions d'Ikaria no 50.

8. Amphores timbrées de Sinope no 576.

9. Monographie sur Sidè no 599.

10. *Colloques.* — *L'Epigrafia del villagio*, edd. A. Calbi, A. Donati et G. Poma (Faenza, 1993). Sous ce titre ambigu, ce volume regroupe des contributions très variées. Beaucoup concernent l'Italie et diverses provinces du monde romain. Voir, pour celles qui intéressent l'épigraphie grecque, nos 376, 632, 657, 673, 769.

11. *L'Eau et les hommes en Méditerranée et en mer Noire dans l'Antiquité, de l'époque mycénienne au règne de Justinien. Actes du congrès international, Athènes 20-24 mai 1988* (Athènes, 1992). Voir nos 80, 617.

12. *Mélanges*, en l'honneur de N. G. L. Hammond no 366 ; de Fr. Kerlouégan nos 702 et 674 ; de J. Marcadé nos 127 et 291 ; de J. Engemann no 714.

13. *Méthodes.* — Contrôle des lectures et acte de foi, à propos d'inscriptions de Delphes, no 349.

*R.E.G. tome CVII (1994/2), pp. 480-620.*

Persée creative commons

## COLLECTIONS, MUSÉES, PIERRES ERRANTES (M.-Th. Le Dinahet)

14. **Voyageurs et collectionneurs.** — Cf. *Bull.* 1993, 11, 143, 390. R. Étienne et J.-Cl. Mossière (edd.), *Jacob Spon, un humaniste lyonnais au XVII^e s.* (Lyon, 1993). Études sur le milieu des humanistes lyonnais, sur la famille et la formation de J. Spon, sur ses voyages en Orient avec G. Wheler.

15. Chr. W. Clairmont, dans *Class. Attic Tombstones* (Kilchberg, 1993), *Introd. Vol.*, 193-216, donne une étude exhaustive des voyageurs qui, du XV^e au XIX^e s., ont signalé et décrit les stèles funéraires attiques (voir l'index pour le répertoire des collections contenant ces monuments).

16. *Argos.* — M. Sève, *Les voyageurs français à Argos* (Sites et monuments 11, De Boccard éd., 1993). Descriptions (49 notices) dues aux voyageurs français, cartes de l'Argolide réalisées au XVIII^e s., vues d'Argos au XIX^e s.

17. *Délos.* — H. Duchêne, *Provence historique* 149 (1992), 519-535 : *Délos et Marseille*, analyse le témoignage de Fr. Arnaud, Marseillais qui a visité Délos au XVII^e s. et rappelle le passage par Marseille de sculptures ou d'inscriptions déliennes transportées ensuite au Musée Granet d'Aix-en-Provence ou au Louvre (cf. *IG*, XI 4, 1100, collection Aymé de Boisaymé) ; étude des œuvres de la collection Choiseul-Gouffier actuellement au Centre de la Vieille Charité à Marseille (le support de thymiaterion *IG*, XI 4, 1264 et l'autel *IG*, XII 5, 373 qui est attribué à Délos).

18. *Récit d'une aventure. Les graffiti marins de Délos*, exposition Musée de Marseille, 1993. Présentation, par P. Pomey, 24-47, de l'œuvre du commandant D. Carlini, qui a relevé les graffiti de Délos entre 1929 et 1933, lorsqu'il était attaché naval auprès de l'ambassade de France en Grèce ; par J. Basch, 49-57, de navires de guerre et de commerce (noter, 55, la bonne reproduction du dessin d'Alexas, qui a signé son œuvre).

19. *Delphes.* — Dans le volume collectif *La redécouverte de Delphes* (École fr. d'Athènes, De Boccard éd., 1992), on trouve, outre l'histoire (par P. Amandry) des négociations qui permirent la « grande fouille », une liste des voyageurs (par M.-Chr. Hellmann et A. Jacquemin) venus, depuis le XV^e s., à Delphes.

20. *Lycie.* — J. Borchhardt, *Götter, Heroen, Herrscher in Lykien* (Vienne, 1990). A l'occasion d'une exposition sur la Lycie, présentation générale du pays et de son histoire et, par H. Metzger (1-6), de l'exploration de la Lycie. — Consul anglais à Cyrène n° 698.

21. **Musées.** — Rappel : *Bull.* 1992, 21 (Musée Paul Getty) ; 1993, 689 (Varsovie, collection d'un diplomate polonais qui émigra en Iran en 1863).

22. *France. Musée du Louvre.* — M. Hamiaux, *Musée du Louvre. Les sculptures grecques I. Des origines à la fin du IV^e s. a.C.* (1993). Cette excellente mise au point permet, grâce à la concordance avec les *IG*, de retrouver facilement les stèles et loutrophores funéraires inscrites du Louvre, qui proviennent surtout de l'Attique. Grâce aux archives du Louvre, H. montre que la stèle de type attique n° 147 (*IG*, II², 11068) provient en fait de Potidée.

23. Stèles des musées de Laon et de Grenoble n^os 291 et 131.

24. *Suisse et Allemagne.* — R. Känel, *Studien z. antiken Kleinasien* II, *Asia Minor Studien* 8 (1992), 109-116 et pl. 9-11, attribue à Daskyleion, plutôt qu'à

Miletoupolis, les stèles à banquet funéraire, M. L. Cremer (*Bull.* 1993, 421), 103 (au musée de Bâle) et 146 Kst 2 (à Cologne).

25. *Grèce. Corfou.* — M. L. Cremer, *ibid.*, 87-90 et pl. 6, montre qu'une stèle funéraire, déclarée provenir des Cyclades dans le catalogue du musée de Corfou (cf. aussi *BCH* 1974, 477, n° 86), est l'œuvre d'un atelier de Byzance (I^er^ s. *p.C.*). Peut-être a-t-elle été emportée comme ballast par la flotte turque, qui, alliée aux Russes, prit Corcyre en 1799.

26. *Mykonos.* — E. Mantzolinou-Richards, *ZPE* 98 (1993), 168-170, publie des œuvres récemment achetées sur le marché des antiquités et offertes au musée de Mykonos. N° 1 : ostothèque en forme de coffre, pour Philokalos fils de Gellion, décorée d'une guirlande de feuilles et de fruits reliant des têtes de bélier. M. R. l'attribue avec prudence à Rhénée, en invoquant le témoignage de J. B. Bory de Saint-Vincent ; mais le monument ne correspond pas exactement à ceux qui sont décrits par ce voyageur. Ce type d'ostothèque est attesté en particulier à Éphèse à l'époque impériale, cf. G. Koch, *Sarkophage der röm. Kaiserzeit* (1993), 161-162. N° 2 : colonnette funéraire provenant d'Athènes (rue Sina), portant le nom d'Artémidôros, fils de Lampôn, de Rhamnonte (gravure du III^e^ s. *a.C.*). N° 3 : décret des Milésiens d'Aigialè d'Amorgos, *IG*, XII 7, 407, considéré comme perdu. La stèle funéraire *IG*, XII 7, 463.

27. *Turquie. Musées de Bursa, d'Ismit, d'Iznit et d'Istanbul.* — M. L. Cremer a consacré deux ouvrages à l'étude stylistique et iconographique des stèles funéraires de Mysie (1) et Bithynie (2), cf. *Bull.* 1993, 421 et 557 ; elle en donne le catalogue en suivant une classification par ateliers. Index de correspondance avec la publication de E. Pfuhl et H. Möbius, *Die Ostgriechischen Grabeliefs*, Mainz, 1977-1979, dans le volume 2. C. a attribué des scènes inédites dans des collections privées (ainsi 1 KN 1, collection suisse Cyzique, 2 H5 et H8, Héraclée du Pont) et assuré l'attribution de stèles de musées européens, soit inédites soit publiées sans identification de provenance dans le corpus de Pfuhl et Möbius (1 Kst 35 = Pfuhl 1995, du Musée Calvet d'Avignon, provient d'un atelier de Cyzique ; 1 Kst 29 = Pfuhl 2012 au Louvre). Il est regrettable qu'un index ne permette pas de passer facilement de cette étude aux corpus épigraphiques de Th. Corsten, IK 32 et 39, publiés sur ces régions depuis 1987 ; en effet, l'étude par ateliers des stèles de ces régions amène C. à classer des stèles identifiées par Th. Corsten comme provenant de telle cité (d'après le lieu de trouvaille) sous la dénomination d'une autre cité où se trouvait l'atelier de fabrication (cf. remarques à ce sujet de Th. Corsten, *Topoi*, 1993, 315-316, sur des stèles de Prusa ou de Kios attribuées à un atelier de Nicomédie par M. Cremer ; de même la stèle attribuée à l'atelier de Cyzique par M. Cremer 1, KN 1 p. 126 a dû être érigée sur le territoire d'une cité de parler dorien, Byzance ou Chalcédoine). Ajouter aussi aux références en 1, KB 11, p. 167 et KN 17 p. 131, A.-M. Verilhac, *Aoroi*, I, n° 76 et n° 173 (commentaire et traductions).

28. M. Cremer, *Studien zum antiken Kleinasien. Asia Minor Studien*, II 8, 1992, 90-95, pl. 6 : *Verschlepple Grabstelen*, rappelle que le Musée de Bursa a reçu en dépôt des objets venus parfois de fort loin ; l'étude iconographique prouve que la stèle (aujourd'hui perdue) pour Polyniké, attribuée par Th. Corsten, *IK* 39, n° 178 à Prusa de l'Olympe, est une stèle fabriquée dans un atelier phrygien. Analyse de deux stèles du même type (Sotheby, 1990, n° 257) pour deux femmes Aphion et Ammia, pl. 6, 3 (173/174 p.C.) et Maxima (Sotheby, 1988, n° 98) 154/155 *p.C.* Selon l'étude de H. Lohmann, *B.Mus.Hong.*, 74, 1991, 18ff

*(non vidi)* ; l'ensemble doit être attribué à Kadoi (Mysie abbaïtide). Il faut sans doute attribuer à Dorylée la dédicace au dieu Hosios et Dikaios *IK* 39, n° 49, et non à Prusa.

29. **Collections privées**. — Ph. Zapheiropoulou, *BCH* 104 (1991), 525-543, dans une étude de la typologie du banquet funéraire parien, attribue à cette île, 530, la stèle errante, E. Pfuhl - H. Möbius, *Die Ostgriechischen Grabreliefs* II, 1979, n° 1855.

30. M. L. Cremer (n° 28), 89, pl. 7, identifie une stèle à banquet funéraire (Sotheby 1991, n° 307) provenant d'un atelier byzantin et érigée en mémoire de trois membres de la même famille, portant le même nom (trois générations), Bosporichos, fils de Bosporichos (II^e^ s. *a.C.*).

31. Monuments de Syrie dans une collection du Michigan n° 622 ; d'Égypte dans la collection Froehner n° 679.

32. **Faux**. — *Saïtapharnès*. On se souvient peut-être que la célèbre « tiare de Saïtapharnès » avait plusieurs fois eu les honneurs de cette revue, notamment avec des pages de H. Lechat, entre 1896 et 1899 et un dernier article de Th. Reinach, 1904, 111-120, « Le bilan de l'affaire Saïtapharnès », où ce dernier tentait de sauver la partie médiane portant la dédicace (cf. Holleaux, *RA* 1896, II, 159-171). L'inscription honorant S. le roi « invincible » était inspirée d'un passage du long décret d'Olbia pour Prôtogénès, *IOSPE* I² 32 = *Syll.*³, 495, etc. La querelle étant apaisée depuis longtemps, on a eu la bonne idée de montrer la tiare dans une exposition du Musée d'Orsay, « La jeunesse des Musées. Les Musées de France au XIX^e^ s. », Paris, 7 février - 8 mai 1994. A cette occasion a paru dans le catalogue (300-313) un excellent historique écrit par Alain Pasquier, « La tiare de S. : histoire d'un achat malheureux », suivi d'une annexe technique, « La tiare de S. : description et analyse » par C. Metzger et V. Schiltz ; du point de vue de l'épigraphie, on notera le fait que la zone médiane contenant l'inscription est également moderne, ceci pour répondre à la curieuse théorie de Th. Reinach (cité plus haut) qui soutenait que l'orfèvre avait réutilisé une partie authentique d'une tiare endommagée. [O. M.]

33. *Musée du Louvre*. M. Hamiaux (n° 22), 274-278 : dans la série des faux, *IG*, II², 5798.

## ÉPIGRAMMES (J. Bousquet, S. Follet)

34. M. Guarducci, *Rend. Accad. Lincei* 9, 4 (1993), 349-359 : *La più antica epigrafe greca*, a revu à Athènes l'inscription célèbre, rétrograde, gravée sur une oinochoè du Dipylon (VIII^e^ s. *a.C.*), *IG* I² 919 : *hos* νῦν ὀρχηστῶν πάντων ἁταλώτατα παίζει· ΤΟΤΟΔΕΚΑΛΜΙΝ et propose de reconnaître, à la fin de cet hexamètre, un nom thessalien du vase ailleurs appelé καλπίς.

35. *Rhamnonte*. — A l'épigramme du IV^e^ s. *a.C.* *SEG* 40, 212, complétée au premier vers par un nouveau fragment, le *CEG* de P. A. Hansen (v. le n° 584 ; cf. 591 III, 12) permet de proposer des restitutions banales. L'épigramme, sans nom, est pour un garçon de vingt ans, non marié, dont on n'a pas grand-chose à dire [J. B.] :

Τέ[ρμα βίο]υ [κοινὸν τὸ] θανεῖν πᾶσιν, σὺ δὲ λε[ίπεις]
ἡλικίας ἔλεον, σωφροσύνης δὲ πόθον.

'Εν δεκάσιν δισσαῖσιν ἐτ[ῶν στέρξαν σε γονῆες]
οἳ τάφον ἀντὶ γάμου τ[εῦξαν ἀποφθιμένωι].

36. E. Kourinou-Pikoula (n° 339) publie notamment (n. 4) l'épitaphe métrique de Sparte rédigée pour le cénotaphe d'un jeune homme mort à l'étranger :

Χαῖρε, | Εὐφρόσυνε. |
Σῆμα τόδ' Εὐφροσύνοιο κενὸν μελέων μὲν ἐκείνου,
μητρὸς δ' οἰκτροτάτης < μεστὸν δεινοῖο πόνοιο,
Δημαρχίης, ἣ παῖδα τριηκόντων ἐνιαυτῶν
πέμψεν ἐς ἀλλοδαπὴν [κ]αὶ οὐχ ὑπέδεκτο πάλιν.

Les noms Euphrosynos et Démarchia sont, selon l'éd., nouveaux à Sparte.

37. G. Karamérou, *Arch. Delt.* 42 (1987), II 1, *Chronika* [1993], 135, signale le distique suivant, sur une stèle funéraire d'époque romaine portée au musée de l'ancienne Élis [restitution de J. B.] :

Τύμβος ὁ μυριόκλαυστος, ὁδοιπόρε, Ἀκτῆς ἐστι,
ἧς ὁ τρόπ[ος βιότο]υ (βίο]υ éd.) ἄξιος, οὐχὶ τάφου.

38. *Ambracie.* — A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-91 [1993]), 271-277 et 303-310, a étudié de son côté l'épigramme trouvée à Ambracie, *Bull.* 1992, 19 et *BCH* 116 (1992), paru en janvier 1993, 585-606. Le second article de M. a été rédigé après lecture du *BCH*. M. a eu la possibilité de vérifier les lectures sur place. Au v. 2, au lieu de ma *correction* αἰκισθέντα φόνον, il a lu la bonne leçon ἀλκινόεντα φόνον. Ἀλκ- pour ἀλγ- s'explique par des faits de langue : la consonne sourde au lieu de la sonore, et une confusion entre les familles de ἄλγος et de ἀλκή. La fin d'hexamètre hésiodique πόνον ἀλγινοέντα (*Théogonie*, 226, cf. 214) devient ici une fin de pentamètre ἀλγινόεντα φόνον, par une acrobatie métrique familière à la poésie archaïque et plus tard à Callimaque. Mais c'est le seul gain de l'étude de M. Confirmant d'après les pierres ἀνγελίαν μετιόντας, il n'accepte pas le sens d'*ambassade* malgré l'exemple de Thasos, et il interprète « apportant une nouvelle ». Il n'a pas compris que l'accusatif μετιόντας est au même cas que ἄνδρας, par-dessus la relative avec hoῖσι. Oubliant la notation de τούσδε et ἐσλούς au premier vers, il comprend ΤΟΔΕΔΑΠ comme τοῦδε δ' ἄπ(ο) (= ἄπεστι), et, prenant lui aussi le Pirée pour un homme, considère Ἀμπρακίας comme un nominatif masculin (inédit !) ; ce serait la première des *cinq* victimes. Je maintiens donc τώδε, duel, et au dernier vers, pour la même raison, ὡς et non pas οὕς. M. avait bien vu Κὰρ ἔκιχεν et le nom de la Kère. Le reste de ses propositions ne me paraît pas pertinent, malgré le luxe des discussions grammaticales. Il refuse l'appartenance, en effet douteuse, de la stèle pour un Corinthien à notre monument, et par conséquent (mais c'est moins contraignant qu'il ne le croit) la restitution du nom de Corinthe à la fin du v. 3, qui n'est pas proposée dans le *BCH* sans bonnes raisons. [J. B.]

39. P. Cabanes (*Bull.* 1993, 8 et 355) a republié, avec le v. 5 corrigé, l'épigramme de Dyrrhachion *Bull.* 1992, 36, la solution lui ayant été suggérée par P. Charneux, un distique d'Apollonia pour un homme de Patras (écrire φ[ί]λος, non Φ[ί]λος l. 1-2), et l'épitaphe métrique de Parthénopè, morte à cinq ans, fille du Perse Mannès, « maître de sagesse » (σοφίης εἰθύντορος ἀνδρός).

40. A. Tzaphalias, *Arch. Delt.* 42 (1987), II 1 *Chronika*, 288, publie une stèle funéraire du III^e^ s. *a.C.* trouvée à Larissa :

Αἰνοπαθῆ Θέρσωνα πρὶν ἥβης μέτρον ἱκέσθαι
Κρανόπολις μήτηρ τῶιδε τάφωι κτέρισεν.
Ἀπολλουνία Εὐδαμεία,

avec, au bas de la stèle, le nom Θέρσουν Θερσούνδαιος.

41. V. Tsiotras, *Epigr. anal.* 20 (1992) [1993], 91-93 et pl. 1 : *Grabepigramm für - - phanes*, publie un fragment métrique de provenance inconnue conservé au Musée archéologique d'Izmir. Au début, l'éditeur hésite entre plusieurs hypothèses et laisse le texte en majuscules ; ne peut-on penser aussi à un patronyme ionien ? L. 11, nous écririons ἐπ' ἠμικτίστοις, avec psilose, l'expression évoquant l'homérique δόμος ἡμιτελής, souvent cité à l'époque impériale, notamment dans le voisinage d'Hérode Atticus.

42. G. Petzl (nº 511), revient sur un monument publié par J. Keil - A. von Premerstein, *Bericht über eine Reise in Lydien* (1908), nº 55, où sont représentés Ἀσωτία et Ἀρετή personnifiées, un Υ, symbole pythagoricien de la croisée des chemins, et qui porte une épigramme mutilée, en pentamètres :

Οὐ γενόμαν Σάμιος [κ]εῖνος ὁ Πυθαγόρας,
ἀλλ' ἐφύην σοφίῃ τἀτὸ λαχὼν ὄνο[μα],
[τὸν] πόνον{ον} ἐνκρείνας αἱρετὸν [ἐν βιότῳ],
[- - - - - - -]ρα[- - - -]ουτο[- - - -].

L'homme qui parle a dû recevoir le nom de Pythagore comme un second nom, en raison de sa σοφία.

43. G. Petzl, *ibid.*, 3 et n. 16, commente au passage l'épigramme de Lato, *Bull.* 1990, 67 et 1991, 47. Il signale, l. 7, une lecture meilleure d'E. Voutiras, [ἠ]ϋπαθοῦς, et propose d'écrire, l. 10-14 :

ὡς δέ τις ἀστὴρ
λάμψας ἐσβέσθη δαίμονος ἀκρισίαις,
πατρίδα ῥυόμενος βουλαῖς, ἀγαθῇ δὲ προνοίᾳ
οἶκον, ὃν οἱ δόξης κίονες ἐκράτεσαν·
τρισσοὺς γὰρ λίπε παῖδας ἑούς,

« Er wurde wie ein Stern, der aufstrahlte, durch die blinde Entscheidung eines Daimon ausgelöscht-er, der (einerseits) mit Ratschlägen seine Vaterstadt, andererseits mit guter Vorsorge sein Haus schützte, welche die Säulen (seines) Ruhmes trugen ; denn er hatte seine drei Kinder hinterlassen. » [Lire ὃν οἱ (datif) = *(domum), qua ei* ... (J.B.)]

44. H. Engelmann - A. B. Üner, *Anz. österr. Akad. Wiss., philos.-hist. Kl.* 129 (1992) [1993] : *Inschriften aus dem Museum von Karaman (Lycaonia)*, nº 26, p. 17 et pl. V, publient un « mauvais vers » trouvé à Muratdede : ὠκυμόρῳ Ὀρέσ|τῃ τέκνῳ Γάϊος | ἀνέθηκεν (décor : « Kranz mit Schleife »).

45. J. Nollé (nº 599), 259-262 nº 3, reprend la dédicace métrique d'un Éros à Aphrodite, datée entre 50 *a.C.* et 50 *p.C.*, *Bull.* 1987, 84.

46. G. B. D'Alessio, *ZPE* 97 (1993), 290 : *Nota alla lavoletta plumbea di Phalasarna*, propose de lire κ[αὶ] φρεσὶν αὐτὸ[ς] ἔχηι μακάρων κατ' ἀμαξιτὸν α[ὐ]δάν au lieu de Κ[ΟΙ]ΦΡΕCΙΑΛΥΤΟ *vacat* κτλ. et de supprimer φρεσσίλυτος de LSJ. Voir *Bull.* 1993, 106.

47. E. Brouskari, *Arch. Delt.* 42 (1987), II 2 *Chronika*, 1992 [1993], 649 et pl. 365γ, signale, dans une nécropole proche de la ville de Cos, l'épitaphemé-

trique d'un enfant (nous transcrivons en minuscules et reconnaissons deux iambes), Ier-IIIe s. *p.C.* :

τέκνον τὸ Χρυσέ|ρωτος ἔνθα νήπι|ον
ὁμώνυμον πα|τρός με τύμβος | ἀμφέχει.

48. M. Segre (n° 450), I, 235, n° EV 234, republie les épigrammes connues par une copie de S. K. Pantelidis, *BCH* 11 (1887), 75-76 n° 5, qui les avait copiées sur le site du théâtre de Cos, et révisées par Paton, *I. Cos* 58, Ier siècle *a.C.*, pour l'aulète Ariston, fils d'un aulète Ariston. Le fils a été vainqueur à Delphes, à Némée, à l'Isthme, et a reçu le bouclier d'Argos (puisqu'il n'y a pas de concours musicaux à Olympie) et une amphore panathénaïque. L'offrande de la statue de Dionysos est faite δημοσίηι par Cos à Apollon et Dionysos (on est à proximité du théâtre). Alors que le premier éditeur écrivait, pour le v. 1 de la seconde épigramme, 'Ανφοτέρη σοφίη βοσίας αὐλοῖσιν 'Αρίστων, Paton a curieusement erré en adoptant la lecture (passée dans *LSJ* et Segre), 'Ανφοτέρης ὀφιηβοσίης αὐλοῖσιν 'Αρίστων. On doit admettre un *sigma* non redoublé, et l'autre confondu avec un *bêta*, ce qui donne : 'Ανφοτέρης <σ>οφίη(ς) ὁσίης : « Par la double démonstration de son pieux talent, Ariston, grâce à son *aulos*, a cueilli les branches (d'olivier et d'ache) à Pythô et à Némée. » A la fin, on a ἄνθεμα ... εἵσατο τέχνης, il a offert la statue de bronze de Bacchos, comme offrande et témoignage (ἄνθεμα) d'un talent qu'il a su distinguer (λύσατο, pierre ΑΥΣΑΘ', Paton δύσατο, Segre αὔσατο ?) de celui du père dont il porte le nom bien-aimé, τέχνης | ἣν πατρὸς ἐκ φιλίης (λ)ύσαθ' ὁμωνυμίης. Le commentaire de Paton sur « food of serpents », l'olivier et l'ache comme antidote aux morsures, avec le Python et le serpent d'Archémoros, est à lire avec amusement [J. B.]. Même si le composé ὀφιηβοσίη a parfois été jugé bizarre ou énigmatique, il a été adopté par tous ceux qui ont republié ou cité l'inscription : W. Peek, *Wiss. Zeitschr. Halle-Wittenberg* 9 (1960), 2, 199, 197-198, 200 ; R. Merkelbach, *Grazer Beiträge* 5 (1976), 143-146 ; I. E. Stephanis, *Dionysiakoi technitai*, Heracleio 1988, n° 387 ; K. Höghammar (n° 451), n° 23 p. 133.

49. K. Höghammar (n° 451) reprend, dans son catalogue, plusieurs épigrammes, notamment (n° 60) la dédicace métrique de la poétesse Delphis trouvée à l'Asclepieion (fin IIIe s. *a.C.*) [selon I. E. Stephanis, *Dionysiakoi technitai*, n° 593 p. 123, Delphis serait un poète] ; n° 71, la dédicace métrique d'une statue de Timoxénos, fils de Timoxénos, sculptée par Lysippe (deux distiques élégiaques). Cf. aussi n° précédent.

50. A. J. Papalas, *Ancient Icaria*, Oak Park (Illinois), 1993, a regroupé dans un appendice les inscriptions d'Icaria, notamment quelques épigrammes publiées d'abord par Stamatiadis, *Ikariaka* (Samos, 1893). Pour le n° 2 p. 182 (Kaibel 295, épigramme pour Philoklès, mort à 12 ans), il faut se reporter à L. Robert, *Coll. Froehner* (1936), n° 43, qui a republié cette stèle à relief (excellente photographie pl. XIX) et donné le texte correct. P. 182 également, le dernier nom de la liste du n° 1 doit être Ἴμ(6)ρασος Μανδροπότου, non Ἰμεράσος. [J. B.]

51. M. Sartre (n° 615), publie ou republie plusieurs épitaphes métriques. N° 55, sur trois longues lignes, quatre distiques élégiaques à la mémoire d'Arrianos de Pétra, mort à vingt-sept ans de maladie : ἑ6δόματον [δέ μ' ἄ](γ)ον(τ)α καὶ εἰκ[οστὸ]ν (λ)υκ(ά)βαν(τ)α signifie en effet « alors que j'étais dans ma vingt-septième année », non « alors que je combattais pour la vingt-septième année entière ». V. 7, δάκεν peut être traduit par un présent : « un seul souci me mord le cœur ». Mais surtout les v. 3-4 ne sont pas compris : J. Bousquet, citant *Hellenica* IV, 25, 78, 90, 95, 99, *AP* VII 343 et 584, montre que Αὐσονίων ... θεσμῶν désigne le

droit romain et que ces vers devaient signifier : « j'étais expert en droit romain, gloire de ma douce patrie ». Il s'agit donc d'un juriste mort prématurément, non d'un vétéran romain démobilisé après vingt-sept ans de campagnes. N° 56 (inédit), on reconnaît, sur le bloc 3, (ε)ἴκελος ἀθανάτο(ι)ς. N° 63, épitaphe chrétienne, J. Bousquet suggère, l. 9, [ἐ]π' ἀὲ (= ἀεὶ) « éternellement », au lieu de . . παε. N° 67, épitaphe métrique de Mégalè, épouse d'Aristonoos (a. 537/8), J. Bousquet remarque qu'il manque une syllabe brève au v. 1 ; avant γυναικ[ός] : 'Ενθάδε σῶμα τέθα[πται] | 'Αριστονόου γυναικ[ός]. N° 132, fragment conservé au Musée de Pétra, J. Bousquet reconnaît, l. 5, ὀιζυρῆς ou οἰζυρῆς dans la copie en majuscules de M. Sartre : -ΟΕΙΖΥΡΗΣΕΓ.

## RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE (S. Follet)

52. *« Musique »*. — H. Kotsidu, *Die musischen Agone der Panathenäen in archaischer und klassischer Zeit. Eine historisch-archäologische Untersuchung*, « Quellen und Forschungen zur antiken Welt », 8, München 1991, étudie la naissance et la diffusion des concours « musicaux », leur introduction aux Panathénées (avant le milieu du VI^e^ s.), leur déroulement à l'époque classique (épreuves, concurrents, dédicaces, prix), les représentations figurées de ces concours sur des vases attiques du V^e^ et du IV^e^ s., les lieux successifs où ils se sont déroulés. L'ouvrage comporte un catalogue des sources, notamment épigraphiques, et un tableau récapitulatif des concours musicaux existant en Grèce propre du VIII^e^ au IV^e^ s. (p. 301). Pour les attestations du II^e^ s. *a.C.*, voir aussi S. V. Tracy, *Nikephoros*, 4 (1991), 135-153 : *The Panathenaic festival and games : an epigraphic inquiry*, qui commente l'inscription *Bull.* 1992, 169 et *IG* II² 3157.

53. *Lamelles orphiques*. — M. H. Velasco Lopez, *Kernos* 5 (1992), 209-220 : *Le vin, la mort et les bienheureux (à propos des lamelles orphiques)*, commente un vers de l'inscription *Bull.* 1989, 46 (v. *Bull.* 1992, 45) : οἶνον ἔχεις εὐ|δ<α>ίμονα | τιμ<ή>ν : le vin est une « heureuse récompense », dont le défunt jouira dans l'au-delà ; c'est aussi un symbole d'initiation.

54. M. Tortorelli Ghidini, *Par. Passato* 47 (1992), 177-181 : *Sul v. 4 della laminetta di Hipponion : ΨΥΧΟΝΤΑΙ Ο ΨΥΧΟΥΝΤΑΙ?*, montre que la fontaine est souvent présentée comme lieu de rafraîchissement dans les textes orphiques.

55. C. Russo, *ibid.*, 181-182, à propos du même document, interprète la leçon (v. 9) ΟΛΟΕΕΝΤΟΣ comme équivalent d'οὐρου{ε}έντος, avec une dittographie de l'*epsilon* et οὖρος, forme ionienne attestée chez Homère, comme base de l'adjectif dérivé.

56. *Tragédie* et *Comédie Nouvelle* en Cyrénaïque n° 699.

57. *Théopompe*. — M. Wörrle, *Akten des II. Internationalen Lykien-Symposions, Wien 6.-12. Mai 1990*, éd. J. Borchhardt-G. Dobesch, Österr. Akad. der Wiss., philos.-hist. Kl., Denkschriften 231, I, Wien 1993, 187-190 et pl. XI, 1 : *Perikles von Limyra — endlich etwas mehr Griechisches*, revient sur la dédicace métrique d'un autel consacré à Limyra par le dynaste Périclès, *Bull.* 1992, 478. Périclès n'est attesté littérairement que dans le l. XVIII des *Philippiques* de Théopompe.

58. *Platon*. — S. Dušanić, *Epigraphica* 53 (1991) [1993], 25-57 : *Épiménide le Cnossien et les thèmes historico-politiques des* Lois *de Platon*, republie un oracle en

hexamètres, *IG* II² 4968, mutilé à gauche, qu'il attribuerait à Épiméthée plutôt qu'à Musée ou Bakis et daterait de l'époque d'Eubule ; il le met en rapport, notamment, avec Platon, *Lois* I, 642e et 677d-e. V. 9 fin, lire ἀ[νδ]ρῶν ἡδὲ [γυναικῶν], non ἡδὴ (l'*epsilon* est bien lisible sur la photographie, p. 26).

59. *Ps.-Aristote, Econ.* II, 2. — F. Guizzi, *Riv. Filol.* 120 (1992) [1993], 411-421, au sujet du Rhodien Antiménès et du Macédonien Philoxénos, discute des possibilités d'identification de ces deux personnages. Le premier est ἡμιόλιος : voir sur ce terme, encore souvent entendu à contresens, le bon commentaire de B. A. van Groningen (1933), p. 194.

60. *Métrodore.* — A. Blanchard, *Métrodore, un philosophe, une mosaïque* (ville d'Autun, Exposition au Musée Rolin, 6 juillet - 30 septembre 1992), 49-54, publie avec photographies, l'inscription accompagnant une mosaïque provenant d'Autun, représentant Métrodore (IIe - IIIe s.), où il a reconnu une sentence du philosophe : Γ[εγόναμεν ἄ]παξ, δὶς δ' οὐκ ἔ[στι γ]ενέσθαι · σὺ δὲ οὐκ ὢν τῆς αὔριον κύρι[ος] τὸ [χ]αῖρον ἀναβ[άλ]λῃ · ὁ δὲ [βίος] μελ[λη]σμῷ παραπόλλυται καὶ ἕκαστος [ἡμῶν ἀ]σχολο[ύ-μ]ενο[ς] ἀπο[θ]νῄ[σ]κει. Μητρόδωρος. La maxime est parfois attribuée à Épicure. La leçon τὸ χαῖρον du *Vat. gr.* 1950 est confirmée, contre celle de Stobée, τὸν καιρὸν. Une autre mosaïque appartenant au même ensemble, portant le portrait et quelques vers du poète Anacréon, avait été trouvée en 1965, comme le rappelle M. Blanchard-Lemée (p. 19-20).

61. *Acteur comique.* — P. A. Butz, *Horos* 8-9 (1990-1991), 67-74 et pl. 15-18 : *The columella of Hieronymos in the Epigraphical Museum at Athens*, montre qu'*IG* II² 11710, qui porte le simple nom Hiéronymos, concerne un acteur comique célèbre au début du IIIe s. *a.C.*, comme l'indique sa couronne de lierre, et que le monument provient du Céramique. L'acteur est connu aussi par *IG* II² 2325, 2319, et *IG* XI 2, 107. — Chorèges et acteurs à Iasos nos 531 et 532.

62. *Cithariste accompagnant un chœur.* — A. Mastino - H. Solin, *Sardinia antiqua. Studi in onore di Piero Meloni* (Cagliari, 1992) : *Supplemento epigrafico turritano*, II, 354-359, no 4 (et fig. 8-9), republient *IG* XIV, 611, monument funéraire dédié Ἀπολλωνίῳ χοροκιθαρῖ περιοδονίκῃ, sans doute avec -ῖ = -εῖ plutôt qu'-ι(στῇ). Ils signalent que les musiciens périodoniques sont peu nombreux, puisqu'il n'y avait pas d'ἀγών musical à Olympie ; Capitolia ou Actia pouvaient entrer dans le compte des victoires. — I. E. Stephanis, Διονυσιακοὶ τεχνῖται, Herakleio 1988, no 263 p. 66, préférait aussi -εῖ à -ιστῇ. Il ne cite qu'un autre χοροκιθαρεύς, sous Hadrien (no 2283 = *SEG* 6, 58).

63. *Diodore, IV, 79, 5-7.* — E. Stavrianopoulou, *Par. Pass.* 48 (1993), 161-175 : *Der Matéres-Kult in Eleutherna und der Metéres-Kult in Engyon : ein gemeinsamer Ursprung?*, commente le calendrier sacrificiel mutilé *Bull.* 1992, 361.

64. *Cicéron*, De lege agraria *II 19, 50.* — J. Bousquet - Ph. Gauthier (no 592), rapprochent l'*ager Agerensis* de Cicéron des Ἀγγειρεῖς cités dans ce décret trouvé au Lètôon de Xanthos.

65. *Potamon de Mytilène.* — L. Acheilara, *Arch. Delt.* 42 (1987) [1992], II 2, *Chronika*, 479-480, publie une dédicace trouvée à Mytilène (je transcris en minuscules) : Ποτάμονι | Λεσβώνακτο|ς τῷ εὐεργέ|τᾳ καὶ σωτῆ|ρι καὶ κτίστᾳ | τᾶς πόλιος.

66. *Tite-Live, XL, 24, 3-5, Pline l'Ancien, IV 35, Ptolémée, III 13, 27* : la cité d'« Astrée » est maintenant connue par une inscription, voir no 396.

67. *Philosophe T. Fl. Maximus* en Palestine n° 642. Diogène d'Oinoanda n° 553.

68. *Plutarque, Cléom. 8, 3; 9, 17.* — M.-M. Mactoux, *RHR* 210 (1993), 259-304, rapproche le culte de Phobos mentionné par Plutarque de celui d'une autre cité dorienne, Sélinonte (*IG*, XIV, 268, 49).

69. *Plutarque, Pausanias et Philopappos* n° 311.

70. *Vie intellectuelle à Sidè.* — J. Nollé (n° 599) reproduit les inscriptions relatives au sophiste Seccius Trophimos de Sidè (*IGUR* 626) et au poète Paion de Sidè (A. et É. Bernand, *Inscriptions grecques et latines du colosse de Memnon*, n^os^ 11 et 12).

71. *Hérode Atticus.* — M.-O. Jentel, *Euthénia. Corpus des monuments et étude iconographique*, «Hier pour aujourd'hui», Québec 1993, n° XIII, p. 187-188 et fig. 148-150, étudie un relief provenant de Loukou (villa d'Hérode Atticus probablement) où sont figurées ΕΥΘΗΝΙΑ, ΤΕΛΕΤΗ et ΕΠΙΚΤΗΣΙΣ (non ΕΠΗΚΤΗΣΙΣ : voir la photographie). Le relief serait peut-être du I^er^ s. *a.C.* et les inscriptions postérieures. Il est conservé au Musée national d'Athènes : Inv. 390 ; S. Karouzou, *Catalogue*, n° 1390). Pour l'épitaphe d'Hérode Atticus, voir n° 85.

72. *Aulu-Gelle et Hérode Atticus.* — L. Holford-Strevens, *Class. Quart.* 43 (1993), 292-297 : *Analecta Gelliana*, commente certains passages d'Aulu-Gelle, notamment celui sur un manuel d'Hérode intitulé Κηρία ou Καίρια et celui qui évoque la mort d'un enfant aimé (XIX 12, 2), peut-être Polydeukion.

73. *Pausanias, II 26, 9.* — C. Dobias-Lalou (n° 701) étudie le culte d'Iatros en Cyrénaïque, citant notamment une dédicace du début du III^e^ s. *p.C.* à 'Ασκληπ]ίωι Βαλαγρείτηι 'Ιητρῶι.

74. *Pausanias, VII 2, 9.* — C. P. Jones, *JHS* 113 (1993), 149-152 : *The Olympieion and the Hadrianeion at Ephesos*, s'appuyant sur les monnaies, les inscriptions et l'archéologie, montre que l'Olympieion, situé en dehors de la ville d'Éphèse, a été fondé par Domitien et qu'il faut le distinguer de l'Hadrianeion auquel on l'identifie parfois.

75. *Aelius Aristide.* — E. Schwertheim, *Migratio et commutatio.... Festschrift Thomas Pekáry*, éd. H.-J. Drexhage - J. Sünskes, St. Katharinen 1989, 249-257 : *Die Heimat des Aelius Aristides*, montre, en interprétant les *Discours sacrés*, que le sophiste est né à Hadrianoi, non loin d'un sanctuaire de Zeus situé au pied de l'Olympe de Mysie, et que son autre propriété, le Laneion, également proche d'un sanctuaire de Zeus, était située au sud de Susurluk. La «maison des champs» était à 40 stades du Laneion.

76. M.-H. Quet, *REA* 94 (1992), 379-401 : *L'inscription de Vérone en l'honneur d'Aelius Aristide...* republie, avec photographies, et commente, en rapprochant des textes d'Aelius Aristide et de Philostrate, l'inscription de Smyrne *OGI* 709 ; voir déjà J. Bingen (*Bull.* 1988, 915).

77. *Lucien.* — K. Warner Slane - M. W. Dickie, *Hesperia* 62 (1993), 483-505 et pl. 85-86, à propos d'un vase phallique cnidien trouvé à Corinthe, commentent Lucien, *Lexiphanès* 7 et Ps.-Lucien (entre le dernier quart du I^er^ siècle et le milieu du III^e^), *Amours* 11 (allusions à cette céramique), soulignent la valeur

apotropaïque du phallus ou de l'auto-strangulation et rassemblent des représentations de *Phthonos* ou *Baskania* : voir notamment *SEG* 19, 409, identifiant φθόνος sur une mosaïque. Utile bibliographie sur ce thème, p. 502-505.

78. *Oracle d'Apollon.* — D. Knibbe, H. Engelmann, B. Iplikçoglu, *Jahreshefte* 62 (1993), *Hauptblatt* 25, 130-132, republient un oracle d'Apollon à Koloè, rendu lors d'une épidémie, peut-être la peste de 166 *p.C.* V. aussi *Bull.* 1993, 49.

## RAPPORTS AVEC L'ARCHÉOLOGIE (M. Sève)

79. **Architecture.** — *Vocabulaire.* J.-Ch. Moretti, *Anatolia Antiqua / Eski Anadolu* 2 (1993), 133-158, étudie deux aspects de la nomenclature grecque de l'architecture théâtrale. Le mot πέτασος, attesté aux IIe et IIIe s. à Sparte, Éphèse et Philadelphie de Lydie ne peut désigner des velums, comme on l'admet d'ordinaire, puisque l'un au moins des théâtres concernés n'en est pas équipé ; il s'agit d'un auvent couvrant l'estrade du bâtiment de scène, ce qui donne des arguments archéologiques à l'appui de la restitution du mot πέτασος dans le texte de Sparte *SEG* 11, 464 dans un contexte où il est question de bois et de tuiles. Les velums sont appelés βῆλα, οὐῆλα : les Grecs ont emprunté aux Romains le mot avec la chose. Cf. nos 510, 519, 546.

80. M.-Chr. Hellmann (n° 11), 181-196 : *Le vocabulaire de l'eau dans les inscriptions de Délos.* Étude soigneuse et complète des installations hydrauliques de Délos avec discussion approfondie des données archéologiques, dans la lignée des travaux préparatoires au *Vocabulaire, Bull.* 1993, 54, qui en reprend la matière.

81. D. Knoepfler, *Mus. Helv.* 50 (1993), 26-43 : *Le temple du Métrôon de Sardes et ses inscriptions* : cf. *Bull.* 1993, 493. Sur le sens de παραστάς, «entrée, porche», à Sardes et ailleurs, et sur la disposition des pilastres inscrits en vis-à-vis d'une façade *in antis*, voir pp. 29-38.

82. *Architecte.* W. Burkert, *Kolinos. Festschrift für Erika Simon,* Mayence, 1992, xv-485 p., 110 pl. P. 415-417 et pl. 89, 1 : *Perikles von Mylasa, Architekt des Tempels der Venus und Roma.* Commentaire du texte *IK* 34, 468, de Mylasa, où B. veut lire à la l. 4 πένπτον συντελέσαντα ναόν : le lapicide a d'abord gravé ΝΑΑΝ, puis a maladroitement corrigé. Le vers 3 est à comprendre : «il a achevé lui cinquième un temple pour dix mille hommes» — c'est-à-dire en collaboration avec quatre collègues — et le mot πέμπτον n'entre pas dans le pentamètre. Le temple en question doit être celui de Vénus et de Rome, entre le Forum et le Colisée, édifice du IIe s. qui a connu une transformation sous Maxence entre 307 et 312 pour être dédié à Constantin après la bataille du pont Milvius, ce qui daterait le texte du tout début du IVe s.

83. *Monuments et topographie.* R. Tölle-Kastenbein, *Jahrbuch DAI* 108 (1993), 43-75 : *Das Hekatompedon auf der Athener Akropolis* ... Examen critique par T. des réalités archéologiques de l'acropole, principalement pour expliquer topographiquement l'inscription *IG* I$^3$, 4. Mise en garde sur l'emploi archéologique du mot Hékatompédon, qui n'est attesté qu'à Athènes et ne convient à la lettre qu'à un très petit nombre des monuments pour lesquels il est employé par les modernes. Dans l'inscription, le mot ne peut désigner que la grande terrasse construite entre 507 et 490 sur laquelle devait s'élever par la suite le

Parthénon. Les οἰκήματα du texte, que les trésoriers doivent ouvrir trois fois par mois, sont des trésors (argumentation archéologique, avec le parallèle d'Olympie). Par la suite, le mot hékatompédon a désigné la cella proprement dite du Parthénon, qui n'est pas un temple, mais un grand trésor : les nombreux trésors archaïques ont été réunis en un seul. En appendice, G. Nemeth refuse la datation traditionnelle en 485/4, parce que la restitution du nom de l'archonte n'est pas la seule possible pour la période 510-489 qu'indique l'écriture, et penche pour 499/8 ou 498/7 — mais sans convaincre pour une date si précise.

84. Tronc à offrandes pour Aphrodite Ourania à Athènes n° 283. Le Bouleutérion n° 309.

85. J. Tobin, *AJA* 97 (1993), 81-89, revient sur l'emplacement de la tombe d'Hérode Atticus, que l'on croit située sur la colline à l'Est du stade panathénaïque à cause d'une grande fondation, d'un sarcophage et de l'inscription *Ameling* 195 où le nom d'Hérode peut être restitué. Ces arguments sont tous ruineux : le sarcophage est inachevé et date du IIIe s., l'inscription est en remploi et la fondation, qui ne convient pas pour un monument funéraire, doit être celle du bâtiment qui abritait le bateau des Panathénées cité par Philostrate *VS* 2, 550. Hérode doit avoir été enterré sous la piste de course, ce qui peut convenir à l'expression «héros de Marathon» de l'inscription (parallèles à Olympie pour Endymion et à Thèbes pour Iolaos).

86. J. A. K. E. de Waele, *BABesch* 68 (1993), 107-120 : *Das Schiffsarsenal des Philon im Piräus* (IG *II*², *1668*). Nouvelles propositions d'interprétation pour les mesures d'ensemble du bâtiment, la mise en place des fenêtres, de la frise et de la toiture. W. souligne l'importance de la concordance entre les mesures standard des blocs courants et celles de l'ensemble. Dans ce système, la longueur du pied doit pouvoir être divisée en 3 et 5, ce qui est possible si on admet que le pied peut être ramené à 15 dactyles au lieu de 16. La publication à venir du monument récemment retrouvé montrera dans quelle mesure ces raisonnements reflètent la réalité.

87. K. Clinton, *Myth and Cult. The Iconography of the Eleusinian Mysteries*. Stockholm, 1992, 210 p. (*Acta Instituti Atheniensis Regni Sueciae*, ser. in-8°, 11). Dans cet ouvrage où l'utilisation des inscriptions est constante, signalons deux passages intéressant plus particulièrement l'archéologie. P. 14-27 : l'endroit appelé ἀγέλαστος πέτρα n'est pas seulement la pierre où s'est assise Démétèr, mais un lieu-dit plus étendu, cf. *IG* II² 1672, l. 182-183 (analyse du prix de 1600 briques qui étaient entreposées à l'*agelastos petra*). C. le reconnaît dans la grotte où l'on situait jusqu'ici le Ploutonion. Mais une analyse serrée des travaux exécutés dans ce sanctuaire appelé τὸ τοῦ Πλούτωνος (*IG* II² 1672, l. 168-187) montre qu'il se situe à Athènes, à proximité de l'Éleusinion de la ville, entre ce dernier et l'Acropole ou dans la région de l'Aréopage. Dans *IG* I³, 386, l. 156, il ne faut pas restituer le nom de Pluton : le texte se lit τὰς θύρα[ς πε]ρι[αλεῖψαι] (photos p. 21). P. 126-132, *The name of the Telesterion* : recueil et commentaire des *testimonia*. Le mot τελεστήριον n'apparaît que dans les textes littéraires ; les inscriptions nomment le bâtiment de l'initiation par le mot νεώς (2 occurrences, au Ve s. *a.C.*), et surtout ἀνάκτορον, qui désigne toujours l'ensemble du bâtiment, non la seule construction intérieure comme tend à le faire croire l'usage archéologique moderne.

88. H. Lohmann, *Atene. Ἀτήνη. Forschungen zur Siedlungs- und Wirtschaftsstruktur des klassischen Attika*. Cologne-Weimar-Wien, 1993, 2 vol., 530 p.,

140 pl., 4 cartes h.t. Étude approfondie, à tous les points de vue, de ce dème du Sud-Ouest de l'Attique dans ses limites antiques (20 km²) telles qu'elles sont définies par des bornes depuis le IVe s. *a.C.* au plus tard (6 ont été retrouvées, p. 447-448). Discussion, ch. 3, p. 49-110, sur les limites des dèmes du Sud de l'Attique. L. doute qu'Aténé ait été un dème indépendant dès l'époque de Clisthène, et situe son meilleur moment entre la deuxième moitié du Ve s. et le IVe s., époque à laquelle il en évalue la population à 450 personnes, esclaves compris, ce qui suppose une mise en valeur très élaborée des pentes pour cultiver l'olivier. Il se dépeuple ensuite pour ne connaître un bref renouveau qu'à l'époque de l'antiquité tardive. En appendice, p. 307-316, prosopographie des 108 membres du dème connus (déjà *Bull. ép.* 1992, 249 ; pourquoi les textes ne sont-ils cités qu'en majuscules ?). P. 46-47 et 451, publication de l'épitaphe de Γλυκανθὶς Εὐφραδίονος Σουνιέως θυγάτηρ, trouvée à Haghia Photini (2e moitié IVe s. *a.C.*).

89. St. G. Miller, *BCH* 117 (1993), 225-231. La découverte au lieu-dit Draphi près de Pikermi, au Sud-Est du Pentélique, d'une stèle funéraire inscrite Εὐχάρης | Ἀντιχάρος | Παμβωτάδης (milieu du IVe s. *a.C.*) suggère une localisation, vainement cherchée jusqu'ici, pour le très petit dème des Pambotadai.

90. E. A. Meyer, *JHS* 113 (1993), 99-121 : *Epitaphs and citizenship in classical Athens*. Voir nº 272. Selon M., la concentration observée à Athènes et au Pirée, et dans Athènes au Céramique, aurait fonction commémorative, puisque c'est au Céramique que sont installés les tombeaux publics. — Mais, malgré les précautions prises, est-on sûr que l'abondance observée à Athènes et au Pirée n'est pas en relation avec l'ancienneté et l'ampleur des travaux édilitaires modernes ? Il faudrait aussi avoir une idée de la répartition numérique de la population, ce qui n'est pas facile, dans l'état actuel de l'exploration archéologique de l'Attique et de la publication de ses résultats. Reste la curieuse anomalie du IVe s. : les critères de datation des épitaphes autres que celles qui sont associées à un relief sont-ils vraiment assurés ?

91. Le « portique neuf » à l'agora de Mégare au Bas-Empire, nº 738.

92. R. Wagman, *Epigraphica* 44 (1992) [1993], 280-283 : au sanctuaire d'Épidaure, le bloc sur lequel est gravé *IG* IV 1², 129-131, appartient en fait à un monument d'époque classique, peut-être du IVe s. *a.C.*, antérieur de cinq siècles au texte qu'il porte, du IIIe s. *p.C.* (de même pour 132-134 et 135, provenant du même monument). On trouve un parallèle à cette situation dans le trésor des Athéniens, à Delphes.

93. P. Themelis, *Ergon* 1992 [1993], 32 : découverte au gymnase de Messène de deux fragments d'épistyle dorique inscrits [- - - Ἡ]ρακλεῖ καὶ τᾶι πόλει (IIe - Ier s. *a.C.*), tombés devant les colonnes 6 et 7 du portique Ouest, derrière lesquelles s'ouvre une entrée monumentale. S'appuyant sur l'inscription de l'époque d'Auguste *SEG* 23, 207 (cf. *Bull. ép.* 1966, 200 ; 1987, 45), T. attribue ces pièces au temple d'Héraklès et Hermès connu au « vieux gymnase » (est-ce bien celui qu'il fouille ?) qu'il situe au-delà de l'entrée monumentale dans le portique Ouest, et reconnaît dans ce dernier le « portique olympique » et dans le portique Nord le « portique du milieu » (τὰν μέσαν στοάν). — Ne peut-on penser que nous aurions ici la fin de la dédicace que les donateurs avaient le droit de faire inscrire sur les bâtiments qu'ils avaient fait restaurer, ici celle de Teisarchos fils de Dionysios si T. a raison ? P. 34, fin d'une dédicace à Hermès.

94. P. Amandry, *BCH* 117 (1993), 263-283. Étudiant le socle d'un monument qui a laissé sa trace dans l'opisthodome du temple d'Apollon à Delphes, A. suggère qu'il a pu recevoir l'omphalos et invoque à l'appui de cette hypothèse plusieurs arguments tirés des comptes (déjà *Bull. ép.* 1993, 64) ; autre hypothèse moins probable : une statue d'Apollon érigée par les Amphictions (étude, au passage, du remplacement de la couronne de la «grande statue», *CID* II 43, l. 29-30).

95. P. A. Pantos, *Arch. Delt.* 43 (1988) *Chron.* [1993], 212 et pl. 120 a : à Achinos (Lamia), fragment de corniche à denticules inscrit en lettres monumentales [- - -]XIΔ[- - -].

96. V. Missailidou-Despotidou, *ABSA* 88 (1993), 187-217 et pl. 19-22 : *A hellenistic inscription from Scotoussa (Thessaly) and the fortification of the city.* Publication d'une intéressante inscription dialectale opisthographe de 154 l., dont les l. 16-68 de la face A n'ont pu être déchiffrées. Il s'agit d'un décret de Scotoussa (identification par le lieu de trouvaille et des rapprochements prosopographiques) suivi d'un rapport topographique tendant à délimiter un espace libre le long du rempart, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et à en régler l'utilisation pour la pâture (étude des pratiques militaires qui rendent l'opération nécessaire). La largeur de ces espaces varie entre 12 et 20 pieds à l'intérieur, entre 42 et 100 pieds à l'extérieur du rempart. Le mot ἄκαινα, longueur de 10 pieds. Ces mesures de défense s'expliqueraient au mieux dans la période 196-195 *a.C.*, qu'indiquent aussi l'écriture et la prosopographie. A cette occasion, description détaillée de la fortification qui consiste en une acropole (ἄκρα, B 33) et une ville basse à laquelle elle doit être reliée par un mur, ποτοικοδομία τοῖ τείχεος τοῖ ἐς πόλιος πὸτ τὸ τεῖχος τᾶς ἄκρας, B 61-62. L'ensemble était percé de 5 portes, avec chacune un nom, le plus souvent celui d'un village voisin : de Scabai (nom nouveau, B 6 et 68), de Scotessa (B 16 — discussion sur ce nom qui ne peut se confondre avec celui de Scotoussa), d'Aulon (B 46 et 55), d'Enneaplethron (B 60), enfin porte Auroschadophoros (par où l'on apportait les branches de vigne — allusion à une procession dionysiaque ? B 57-58), ainsi que de plusieurs poternes ou passages plus étroits. Il est aussi question de 47 tours dont une à trois étages (τρέστεγον πύργον, B 64), de courtines dont plusieurs présentent des inflexions (καμπαί) ou des zigzags (ἐπικάμπια), dans un paysage vallonné. D'autres points de repère sont cités : plusieurs sanctuaires (un Kerdoion, d'Apollon Kerdoios, A 74 ; un Heleneion, B 47 ; un Herakleion, B 5 ; peut-être un Akerateion, B 15-16), des propriétés, d'autres dont le nom n'est pas clair : voir l. B 36, προπάπβασσον et B 38, ἀτ τοῖ προπβάσσοι, ce qui est peut-être la même chose où M. verrait un accès. Mais l'essai de mise en rapport avec la réalité topographique de la région se heurte à l'insuffisance de l'exploration archéologique du site et n'aboutit qu'à des hypothèses. — Voir n[os] 196, 217 sq.

97. Restauration du Portique Royal de Théra n° 449.

98. H. Engelmann, *Jahreshefte* 62 (1993) *Hauptblatt*, 105-111 : *Celsusbibliothek und Auditorium in Ephesos.* Essai d'explication de l'inscription *IK* 17, 3009, dédicace par la cité d'un dallage devant l'auditorium et la bibliothèque de Celsus, τὸ σύστρω[μα] τὸ πρὸ τοῦ αὐδειτωρίου καὶ τῆς Κέλσου βιβλιοθήκης — datable des environs de 230 *p.C.*. Le mot αὐδιτώριον, extrêmement rare, désigne selon E. le bâtiment où le proconsul tenait conseil ou rendait la justice. Proposition d'identification des différents monuments, où l'accord avec les observations archéologiques se fait difficilement.

99. D. Knibbe, H. Engelmann, B. Iplikçioglu, *Jahreshefte* 62 (1993) *Hauptblatt*, p. 122 sq., publication d'inscriptions nouvelles d'Éphèse dont plusieurs textes présentent un intérêt architectural. P. 122-123, n° 12 : réparations à la digue du fleuve Mantithès, en l'an 120 *p.C.* : 'Αρτέμιδι 'Εφεσίᾳ | καὶ Αὐτοκράτορι | 'Αδριανῷ Καίσαρι Σε|βαστῷ, γραμματεύοντος | Πο. 'Ρουτειλίου Βάσσου, ἡ | 'Εφεσίων πόλις τὸ πλάτος | τῷ Μανθείτῃ ποταμῷ τῶν | ἑξήκοντα ποδῶν κατὰ τὴν τοῦ Σεβαστοῦ | διαταγὴν | ἀποκατέστησεν τοῦ δεξίου | χώματος. « la cité d'Éphèse a remis en état la largeur des 60 pieds de la digue de droite du fleuve Mantheitès », travaux qui s'insèrent dans le programme d'Hadrien pour protéger le port d'Éphèse contre l'ensablement. Le fleuve Mantheitès, nouveau, s'ajoute aux cinq fleuves déjà connus sur le territoire d'Éphèse. P. 123-124 n° 13, travaux de voirie à l'agora, époque d'Auguste : [Ἡρακλείδης 'Απολ]λωνίου Πασσαλᾶς προενοήθη | [τοῦ μὴ β]λάπτεσθαι τὴν ἀγορὰν ἐκ τῶν καταφερομένων | [εἰς αὐτὴ]ν ῥείθρων, κατασκευάσας ἐγδοχῖα, καὶ τὸ δυσπαρόδευτον | [τὸ ἐπὶ τῆς] Τριόδου στρῶμα ἀνελόμενος, διωρθώσατο ἐκ τῶν ἰδίων | [παρασχό]μενος τὸ εἰς αὐτὰ δαπάνημα. Les éd. traduisent « und beseitigte den Zustand, dass man an der Triodos nicht geben konnte, indem er das Pflaster anhob. » On peut construire d'une façon plus simple, τὸ δυσπαρόδευτον στρῶμα dépendant à la fois de ἀνελόμενος et de διωρθώσατο, et traduire « il a fait enlever et réparer à ses frais le dallage de la Triodos où l'on passait difficilement ». Le nom de Triodos désigne l'emplacement de la porte Sud de l'agora ; les travaux de Passalas ont été observés sur le terrain, et l'inscription oblige à renoncer à les dater de l'époque de Néron, comme on avait proposé. P. 145 n° 71, fragment mentionnant des travaux à la source du Marnas. P. 148 n° 80, texte complété de la dédicace *IK* 12, 404, dédicace de la basilique de Sextilius Pollion à l'agora publique, achevée en 11 *p.C.*

100. Les quatre marchés de Sardes au III^e^ s. *p.C.* n° 506 *in fine*.

101. L. Migeotte (n° 532) reprend d'un point de vue financier l'étude des 59 textes relatifs au théâtre d'Iasos et à ses spectacles. Une partie des sommes versées est destinée à la réfection du théâtre, sans doute endommagé par le séisme de 199/8 : don de deux bancs de pierre vers la fin des années 190, travaux plus importants dans le deuxième quart du siècle, avec la construction d'un soutènement, de gradins, d'une tribune (le proscénion ?) : τὸ ἀνάλημμα καὶ τὴν ἐπ' αὐτοῦ κερκίδα καὶ τὸ βῆμα (*IK* 28, 249).

102. G. Pugliese Carratelli, *Rend. Lincei* n.s. 4 (1993), 261-269, publie trois inscriptions inédites de Iasos pour des bienfaiteurs, qui mentionnent des bâtiments. 1. Pour Potens (milieu du I^er^ s. *p.C.*). Une nouvelle stèle doit être dressée « devant le Kaisareion, après que la précédente l'a été devant les thermes » l. 5-7, ἀνέστησαν στήλην πρὸ τοῦ Καισαρήου, ἐπεὶ ἡ προτέρα ἀνετέθη πρὸ τῶν βαλανήων. Les nouvelles générosités du personnage consistent en une phiale pour Isis et Sarapis d'une valeur de 1 livre et 90 deniers, l'abandon aux bateliers (ἐρέται) d'un intérêt de 1 200 deniers, un banquet offert au conseil et aux magistrats à raison de 25 deniers par tête. 2. Pour M. Aurelius Daphnus, au début du III^e^ s. (209-211, du fait de la mention de 3 empereurs). Il avait entre autres composé un catalogue des années (des éponymes P. ?) dans le portique et le *lusorium* qu'il avait construits, μετὰ δὲ πολ[λὰ συνθέντα ?] καὶ κατάλογον ἐτῶ[ν γραπ]τὸν ἐν ᾧ κατεσκε[ύασεν προ]σταδίῳ τε καὶ λουσω[ρίῳ] l. 9-10 ; ses autres mérites sont une distribution de vin aromatique à ceux qui assistent à la cérémonie du couronnement de la statue des empereurs, à des ventes à prix réduit pour tout le peuple, à une distribution aux bouleutes dans le bâtiment qu'il avait construit, l. 21-24 καὶ ἐπὶ νομῇ τοὺς ἀξιολογωτάτους βουλευτὰς καλέσαντα καὶ τότε ἐν τῷ ἰδίῳ αὐτοῦ ἔργῳ — je comprends

qu'il a construit ou rénové le bouleutérion. 3. Aurelia Sarapias, femme du précédent, reçoit une statue devant le bâtiment construit par son mari, πρὸ τοῦ κατασκευασθέντος ὑπὸ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς M. Αὐρ. Δάφνου Κατάπλοος ἀρχιερέως ἔργου.

103. M. Wörrle, *Arch. Anz.* 1993, 454-455, publie les fragments très ruinés d'une architrave inscrite trouvée au stade d'Aizanoi, d'une écriture de la deuxième moitié du IVe s. *p.C.* : [- - - ἐ]πιμελη[θέντος - - -], [- - - o]υ Φλώ[ρ]ου στρα[τηγ - - -], [- - - τε]λειωσ[- - -], Florus, jusqu'ici inconnu, a peut-être assuré le financement et la surveillance de la construction du bâtiment, entrée monumentale du stade.

104. Aménagement des sources dans la Syrie antique n° 617.

105. *Marques de montage*. P. Themelis, *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 57-58 et pl. 34a : dans le « bâtiment romain » de Messène, un montant de porte encore *in situ* est inscrit au lit d'attente de la lettre T (τοῖχος ?) du côté attenant au mur, des lettres ΟΨΙ sur le côté perpendiculaire tourné vers la salle aux mosaïques.

106. *Tuiles*. A Athènes, O. Zachariadou et D. Kyriakidou, *Arch. Delt.* 43 (1988) *Chron.* [1993], 28 : la fouille d'ateliers de potiers a mis au jour des jarres, des moules de lampe et des antéfixes avec signatures de potiers connus comme Ἀπολλώνιος, Ῥοῦφος, Εὐτύχης, Κράτερος, tous actifs à la fin du IIIe et au début du IVe s. *p.C.* P. 36, autre antéfixe signée Ἀπολλώνιος, signalée par E. Hatzipouliou.

107. A Épidaure, V. Lambrinoudakis, *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 47 et pl. 14b : publication plus complète des tuiles signalées *Bull.* 1992, 92.

108. C. M. Stibbe, *BABesch* 68 (1993), 104, réunit et illustre les tuiles timbrées provenant de l'Éleusinion laconien au pied du Taygète, au village de Kalyvia tis Sochas au Sud-Ouest de Sparte.

109. A Velestino (Phères), P. Arachoviti, *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 249 et pl. 134b : fragment de tuile marqué [- - -]υάρχου.

110. A. Vergina (Aigeai) n° 392 ; à Kypséli (Aloros) d'Émathie n° 391.

111. V. Missaïlidou-Despotidou, *Ancient Macedonia* 5, Thessalonique, 1993, 975-997. Étude d'ensemble à partir d'un échantillon de 140 exemplaires des tuiles timbrées trouvées au palais de Pella, que l'on retrouve toutes ailleurs en ville. M. y distingue 4 catégories : la plus ancienne, du 3e quart du IVe s., timbrée Μονδαι|είων — d'artisans venus de la ville thessalienne de Mondaia ? (l'argile est identique à celle des tuiles locales). Fin IVe - première moitié IIIe s., les tuiles sont timbrées au nom du fabricant : Ἀριστοκράτου, Ἀριστόνου, Εὐάρχου, Εὐκρατίδου, Λυσιμάχου, Νικολάου, Σωσία (tous ces noms se retrouvent dans les maisons de l'enlèvement d'Hélène et de Dionysos, cf. *Bull. ép.* 1991, 104), toujours accompagné du monogramme AB, certainement βα(σιλικός) — signe d'un contrôle royal sur les ateliers. A partir du 2e quart du IIIe s. et jusque dans le IIe s., on trouve le timbre Βασιλικός accompagné à gauche d'un autre timbre plus petit avec un monogramme où M. voit le nom du fabricant : signe d'un interventionnisme royal plus grand dans les ateliers à partir du règne de Gonatas ? Une dernière série, marquée Πέλλης, est mise en relation avec une politique d'autonomie de certaines cités menée par Philippe V et révélée par la frappe de monnaies locales. Ces considérations historiques, fondées sur des indices (et des dates) incertains, sont à accueillir avec prudence.

112. A Lénos (au Nord-Ouest de Komotini), E. Anagnostopoulou-Hatzipolychroni, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 5 (1991) [1994], 479 : tuile timbrée ΔΗ — comprendre Δη(μόσιος) — et grappe de raisin (fin v^e^-iv^e^ s.).

113. A. Ohnesorg, *Inselionische Marmordächer*, Berlin, 1993 (*Denkmäler antiker Architektur*, 18, 2). Étude des éléments de toiture en marbre du vi^e^ et du début du v^e^ s., citant au passage les inscriptions qui y sont gravées, ainsi p. 54-55 (oikos des Naxiens à Délos), 64-65, 67 (à l'acropole d'Athènes), 93 (à Karthaia de Kéos, cf. *Bull.* 1991, 123 ; O. penche pour une date autour de 500), 105 (temple archaïque d'Artémis à Éphèse), 146 (Paros). Ce relevé n'est pas complet, et peut d'autant moins l'être qu'aucun index ne permet de retrouver ces inscriptions dans l'ouvrage. P. 127-129, remarques sur les inscriptions gravées sur les tuiles. Ce sont surtout des marques de montage, le plus souvent des lettres isolées servant à la numérotation ; parfois des noms, peut-être d'entrepreneurs (ou de carriers), ou de commerçants (les pierres qui les portent sont des marbres exportés), plus rarement des indications d'emplacement dans le bâtiment ou des marques de possession.

114. D. Vallianou, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 549 et pl. 322 : en Crète centrale (éparchie de Monophatsi), à l'Asclépieion de Haghia Kyriaki, tuiles timbrées Ζηνᾶς Ἀπελλ|ωνίῳ Ἀσκλαπιῷ, mises en rapport avec l'inscription *IC* I, XV, 3, ainsi que d'autres avec un monogramme où l'on reconnaît les lettres Π, Υ, Ρ.

115. H. Dedeoglu et H. Malay, *Erol Atalay Memorial*, Izmir, 1991 (*Arkeoloji Dergisi, Özel Sayi* A), 114 : la découverte d'une tribu Συλληίς à Sardes permet d'interpréter deux tuiles timbrées du temple d'Artémis, *Sardis* VII, 1, p. 146, 9-10 : ΦΥΣΥΛ serait φυ(λῆς) Συλ(ληίδος) — au génitif plutôt qu'au nominatif, comme le pensent D. et M.

116. H.-P. Isler, *Ant. Kunst* 36 (1993), 61 : au portique Est de l'agora de Iatè, timbre de tuile encore inconnu, Τρίτου.

117. A Ségeste, G. Nenci, *Ann. Sc. Norm. Pisa* 21 (1991), 927-928 et pl. 302 : deux tuiles timbrées Ἐγέστας.

118. **Sculpture**. — *Sculpteurs*. Cl. Rolley, *REG* 105 (1992), xviii-xix, attire l'attention sur les précautions à prendre quand on cherche à situer la place des sculpteurs dans la société grecque classique : les comptes de l'Érechtheion montrent que l'auteur d'un élément de frise d'applique perçoit en fait un salaire très supérieur à celui de l'architecte (qui n'est qu'un conducteur de travaux), 60 dr. pour un travail qui lui demande un jour ou deux, contre 1 dr. par jour pour l'architecte. — Sculptures du Musée du Louvre n° 22.

119. Le sculpteur Euénor à Athènes vers 500 *a.C.* n° 276.

120. P. Themelis, *Ergon* 1992 [1993], 31-32 et fig. 37-38, signale la découverte au gymnase de Messène de trois bases de statue dont une signée : Ἁ πόλις τοὺς αὑτᾶς εὐεργέτα[ς] [- - -]αν Ἀμύντα. Ἀμύνταν Φίλωνος. Δημήτριος Φίλωνος Ἀθηναῖος ἐποίησεν. Le sculpteur Δημήτριος Φίλωνος Πτελεεύς du ii^e^ s. *a.C.* est déjà connu par quatre signatures.

121. P. Themelis, *Ant. Kunst* 36 (1993), 24-40, revient sur la carrière du sculpteur Damophon de Messène à la lumière des nouvelles fouilles et en utilisant le témoignage d'inscriptions encore inédites (décrets honorifiques des cités de

Lykosoura, Leucade, Kranè de Céphalonie, Mélos, Kythnos, Gérénia à la limite Est de la Messénie et Oianthéa en Locride occidentale) qui montrent que le renom de l'artiste s'est répandu en dehors du Péloponnèse. Le décret de Lykosoura analysé par T. fait état d'une somme de 3 546 tétradrachmes due par la ville au sculpteur qui a accepté d'autre part d'exécuter une statue d'Hégémonè haute de 8 coudées ; discussion pour savoir si c'est celle, haute de 6 coudées, mentionnée par Pausanias (attendons de lire le texte complet de l'inscription). Des arguments d'ordre numismatique et historique conduisent T. à situer l'*acmè* de Damophon entre 223 et 190 *a.C.*

122. Le sculpteur Métrodòros à Miletoupolis (nouveau) n° 471.

123. R. Meriç, *Jahreshefte* 62 (1993), *Hauptblatt*, 68 n° 15 et fig. 19 p. 69. Une stèle funéraire trouvée à Yigitler-Demirci (Lydie du Nord-Est) porte au-dessus d'un champ sculpté et d'une épigramme en hexamètres non publiée une signature de sculpteur présentée ainsi : Ἀσκληπιάδης ὁ Μύσιος ἐποίησεν. On voit nettement sur la photo qu'il y a place pour un patronyme, peut-être Γλαύκου auquel appartient le ο pris pour un article, donc : Ἀσκληπιάδης Γλαύκου Μύσιος ἐποίησεν.

124. Dans *MAMA* X (n° 751), 45-46 et pl. XVI : au village d'Appia (haute vallée du Tembris), une stèle funéraire de la fin du II^e^ s. ou du début du III^e^ s. est signée Λατύπ|ος | Τρόφ[ι]|μος | Σιρακ|λεαν|ὸς ἐπ|οίησ|ε. L'ethnique doit désigner un village de la région. Signalons, p. XXVIII-XXXII, l'étude consacrée aux ateliers de sculpture et, p. XLV, la liste des 6 sculpteurs actifs dans la région, aux confins de la Mysie et de la Phrygie.

125. *Statue*. P. Themelis, *Ergon* 1992 [1993], 33 et fig. 39 : au gymnase de Messène, découverte d'un pilier hermaïque avec la tête d'Héraklès coiffée de la peau de lion et la dédicace Φιλλιάδας | Νέωνος | Ἡρακλ[εῖ] | ἀνέθη[κε] en lettres du III^e^ s. *a.C.*

126. Dédicace de l'aurige, à Delphes, n° 349.

127. A. Hermary, *Mélanges Marcadé*, *REA* 95 (1993), 11-47. A la suite d'une étude archéologique attentive du colosse des Naxiens à Délos, H. estime que cette statue est une œuvre archaïsante du IV^e^ s. destinée à remplacer la statue archaïque endommagée par la chute du palmier de Nicias. Ce point de vue lève l'obstacle principal à l'interprétation la plus naturelle de la dédicace *ID* 4 (cf. *Bull.* 1989, 139 ; 1991, 136 et 1992, 114) : base et statue auraient été tirées du même bloc de marbre.

128. Rénovation d'une statue à Éphèse au Bas-Empire, n° 746.

129. I. Nicolaou (n° 612), 260 n° 13 et pl. 91, 13, publie sans l'expliquer une dédicace d'un masque à Dionysos trouvée au village de Troulloi (district de Larnaca), III^e^ s. *a.C.* : Ἀγαθῇι Τύχηι. | Θεμίσων Πασιφίλου | εἰς τὸν θίασον τῶν | Πρεσβυτέρων ἀνέθη|κεν τοῦ Διονύσου π[ρό]|σωπον εὐνοίας [ἕνεκεν] | τῆς εἰς αὐτούς. Le mot πρόσωπον n'est pas très fréquent dans l'épigraphie. Dans les inventaires attiques du V^e^ s., il est préféré à κεφαλή pour désigner une tête (D. Burr Thompson, *Hesperia* 13 [1944], 193, cf. *Bull.* 1944, 64). A Chypre, une dédicace du I^er^ s. à (Zeus) Ouranios mentionne un *prosopon* de Zeus avec d'autres objets dans un contexte peu clair qui demanderait commentaire, *SEG* 31 (1981), 349. S'agissant de Dionysos, l'hypothèse d'un masque est d'autant plus naturelle qu'il en existe des mentions dans les textes (à Naxos et à Methymna) et qu'on en a retrouvé

quelques exemplaires, à Athènes, en marbre, et, en terre cuite, en Béotie et ailleurs (voir sur tout cela Fr. Frontisi-Ducroux, *Le Dieu-Masque*, Paris-Rome, 1991, 189-203).

130. M. L. Ferruzza Giacommara, *Studia varia from the J. Paul Getty Museum*, 1 (*Occasional Papers on Antiquities*, 8), Malibu, 1993, 71-82. Quatre statues de terre cuite en demi-grandeur (deuxième moitié du IIIe s. *a.C.*) provenant de Canosa (Pouilles) portent une lettre gravée avant cuisson sur la face antérieure du buste : marque de fabrique ? Mais il est étrange qu'elle ne soit pas gravée dans le dos, comme il est usuel.

131. *Reliefs*. B. Holtzmann et M. Daumas, *Mon. Piot* 73 (1993), 1-24 : *Une stèle attique signée au musée de Grenoble*. Publication détaillée d'une stèle trouvée vraisemblablement à Salamine, datant du 2e tiers du Ier s. *a.C.* et dont la signature, gravée dans un endroit peu visible sur la face interne du pilastre gauche de l'encadrement, doit être tenue pour authentique malgré l'opinion contraire de E. Loewy, *Inschr. gr. Bildhauer*, n° 516 : Ἀριστοκλῆς | Νικομάχου | Ῥόδιος | ἐπο(ίει). Le départ pour l'Italie des meilleurs sculpteurs explique qu'un Rhodien ait pu alors se constituer une clientèle à Athènes.

132. Relief attique fragmentaire au musée de Laon n° 291.

133. R. R. R. Smith, *Aphrodisias* I. *The Monument of C. Julius Zoïlos*, Mayence, 1993, 68 p., 33 pl. Remarquable publication du décor du monument funéraire de cet affranchi d'Octave (ou de César ?) connu par plusieurs inscriptions, qui a exercé une importante activité au service de son patron puis, à partir de la fin des années 40, de sa cité. La restitution de la frise sculptée est assurée par les lettres de montage gravées légèrement sur le fond des reliefs, en série continue d'*alpha* à *êta*, mais un *sigma* est attesté ; ce sont les joints, non les plaques, qui sont ainsi numérotés. Les figures sculptées sont chaque fois nommées. La face la mieux conservée montre à gauche Ζωίλος entre Ἀνδρήα et Τιμή (où S. reconnaît *Virtus* et *Honos*) — ces derniers noms gravés d'abord au datif : un *iota* adscrit, martelé pour *Andreia*, est conservé pour *Timé* ; la scène était d'abord conçue comme une dédicace de Zoïlos à ces deux divinités — et à droite Ζωίλος entre Δῆμος qui lui serre la main et Πόλις qui le couronne. S. restitue d'autres scènes : [Z]ωίλος entre Rome et Πίστις (certainement *Fides*) sur un autre côté du monument ; sur un autre encore Αἰών et peut-être Μνήμη — la mémoire éternelle du personnage ? Sont encore présents Μείνω[ς], en juge des enfers, et Ἀρ[ετή] dont la place ne peut être assurée. Le commentaire de cette remarquable iconographie fait constamment appel à ce que les inscriptions nous apprennent de la carrière de Zoïlos : il s'agit en fait de la transposition plastique des considérants de tant de décrets honorifiques de la même période.

134. *Bases*. Catalogue des bases inscrites de Kos n° 451.

135. Base de statue trouvée à Gortys d'Arcadie n° 344.

136. Base dédiée sous le règne de Mostis à Héraion Teichos, *Bull.* 1993, 99 : une erreur s'est glissée dans nos notes à propos d'Héraion Teichos. M. H. Sayar affirme bel et bien que la domination de Mostis s'étendait à la Thrace du Sud-Est, donc aussi à Bisanthè et à Héraion Teichos.

137. **Mosaïques et peintures**. — U. Knigge, *Arch. Anz.* 1993, 139-140 et fig. 20 : découverte à Athènes au Céramique, dans une pièce du bâtiment Y derrière la

Porte Sacrée, d'un fragment d'enduit tombé du mur portant le graffite Βουβάλιο[ν] | καλή, peut-être le nom d'une hétaïre qui aurait pris part à des banquets privés, ce qui suggérerait de reconnaître dans le bâtiment celui dont parle Isée 6, 20.

138. N. Yalouris (n° 82), 426-428 et pl. 91, 5, 92, 1-5 et pl. en couleurs 1. Étude de la mosaïque des Muses inscrite trouvée à Élis dans un bâtiment du milieu du III^e^ s. *p.C.* Autour d'un disque central figurant une lyre marquée Ἀπόλλων, le tapis circulaire est divisé en dix secteurs consacrés à chacune des neuf Muses représentée par son nom et un attribut, le dixième montrant une montagne avec les inscription Μνιμοσύνι et Πιερία. — *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 106-107 et pl. 82-83, publication plus détaillée de la mosaïque d'Héraklès découverte à côté de celle des Muses et déjà signalée *Bull.* 1992, 118.

139. G. Gounaris et G. Velenis, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 5 (1991) [1994], 414-415 et fig. 11 p. 424 : à Philippes, à l'entrée du triclinium d'une maison de la 2^e^ moitié du IV^e^ s. *p.C.*, une mosaïque portant une inscription très ruinée dans une *tabula ansata*.

140. Mosaïque à Sardes, mentionnant un Fl. Archelaos : voir *Bull.* 1993, 491 et *infra* n° 748.

141. M. Waelkens, *14. Kazi Sonuçlari Toplantisi*, 1992, II, 332 et fig. 9-11 p. 349-350 : à Sagalassos, découverte d'une mosaïque de la deuxième moitié du IV^e^ s. représentant Achille et Phœnix identifiés chacun par son nom, et signée du mosaïste Dioscoros : Διόσ|κορος | ἐψηφο|θέτει.

142. Mosaïque inscrite en grec trouvée à Autun, n° 60.

143. **Objets inscrits.** — *Magie.* K. W. Slane et M. W. Dickie, *Hesperia* 62 (1993), 483-505 et pl. 84-85 publient un vase plastique de la deuxième moitié du II^e^ s. *p.C.* trouvé à Corinthe et de forme étrange : un torse humain en train de s'étrangler, que prolonge un phallus. Il avait été inscrit avant cuisson au revers : thématique apotropaïque contre le mauvais œil. Étude des phallus apotropaïques et de leurs inscriptions.

144. Tablette de plomb de Phalasarna (*Bull.* 1993, 106) : voir n° 46.

145. F. Gascó, J. Alvar, D. Plácido, B. Nieto et M. Carrilero, *Gerión* 11 (1993), 327-335 : *Noticia de una inscripción griega inédita.* Une petite plaque d'or (4 cm de côté environ) conservée dans une collection privée de Ronda (Andalousie) et réputée provenir de Jerez de la Frontera est inscrite : Ὡς Σόδομα καὶ Γό|μορρα ὑπέτα|ξας, οὕτ<ω>ς καί | τὸ πνεῦμα· | Βαρκιήλ, Ἀριήλ, | Ἀκάλμια, Ἰάω, | Γαβριήλ, Μικαήλ, | Ἀδωναί, Ῥαφιήλ, | --- (II^e^-IV^e^ s. *p.C.*). Il est remarquable de constater l'existence d'une communauté juive hellénophone à cette date dans cette région.

146. *Tablette de métal.* M. Platonos, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 67 : à Acharnes, dans une tombe, une petite plaquette de bronze portait gravé le nom du mort, Κηφισόδωρος Ἀχαρνεύς.

147. *Objets de métal.* E. Kotera-Feyer, *Die Strigilis.* Francfort, 1993, 241 p. (*Europäische Hochschulschriften*, s. 28, n° 43). Dissertation sur le strigile, où K. fait appel aux inscriptions d'une manière bien peu compétente. P. 44-59, étude des mentions de στλεγγίδες dans les inscriptions, faite de seconde main (pour les

inscriptions attiques, référence tantôt à l'*editio maior*, tantôt à l'*editio minor*; pour les inscriptions de Délos, renvoi aux publications princeps du *BCH*, non au corpus), et discussion sur les deux acceptions du mot : tantôt objet de toilette athlétique, tantôt objet de parure, mais sans aboutir à aucune conclusion ferme : il s'agit d'une pure succession de références. P. 150-199, les inscriptions sur les strigiles, parfois marque de fabricant, parfois marque de possession, mais sans aucun détail. Du point de vue épigraphique, ce travail est manqué, et à refaire.

148. G. Karamitrou-Mendessidi, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1993], 423 : au cimetière Est de Megali Rachi Aianis (nome de Kozani), un strigile de bronze marqué sur la poignée Ἀδάμας.

149. Vase pharmaceutique en Macédoine, avec le nom du préparateur et du médicament, n° 409.

150. *Orfèvrerie.* D. Harris, *Horos* 8-9 (1990-1991) [1993], 75-82 : *Gold and Silver on the Athenian Acropolis. Thucydides 2. 13. 4 and the Inventory list.* L'étude des inventaires montre que la plupart des objets de métal susceptibles d'être envoyés à la fonte l'ont été en 407/6. Mais dès 398/7, on retrouve un nombre important d'objets de métal précieux dédiés par des particuliers dont le nom est mentionné, ce qui n'était pas le cas auparavant : le public s'est efforcé de rembourser à Athéna, aussi vite que possible, ce qu'il lui devait.

151. L. Papakosta, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 153 : à Aigion, dans deux tombes d'époque hellénistique, une feuille d'or inscrite Δεξίλαος μύστας et une autre en forme d'amande inscrite Φίλων μύστας.

152. Inscription du cratère de Dervéni n° 421.

153. L. W. Sørensen, *Lindos* IV, 2 Copenhague, 1992. P. 85, 6 et fig. 67, publication sans transcription, d'après les notes prises à Rhodes par Kinch au début de ce siècle, d'un chaton de bague en argent trouvé à Lardos et portant entre deux chats l'inscription Λάπο ἠμι (parallèles au début du VI^e^ s. *a.C.*). Le nom du propriétaire est certainement Λά(μ)πος, voir pour le nom Bechtel, *HPN*, 275, et, pour la graphie, O. Masson, *Onomastica graeca selecta*, 389.

154. D. Braund, *ZPE* 96 (1993), 46-50, revient sur l'inscription gravée en pointillé sur la base d'un plat d'argent trouvé dans une tombe de Géorgie *Bull.* 1948, 251a, qu'il faut lire Ἐγὼ Βασιλεὺς Φλ. Δάδης ἐχαρισάμην Βερσούμᾳ πιτιάξῃ. C'est la seule mention connue de ce roi — et la tombe, qui ne peut être antérieure à 251 *p.C.*, se place mieux au IV^e^ s.

155. M. Reddé, *Douch* 4. *Le Trésor. Inventaire des objets et essai d'interprétation.* Le Caire, 1992, 72 p. (*DFIFAO*, 28). Publication détaillée du trésor déjà signalé *Bull.* 1990, 168, enfoui au Bas-Empire. Il comportait une couronne sacerdotale pour laquelle R. fournit une étude archéologique et épigraphique détaillée, p. 38-52 (la première mention de ce type d'ornement est dans l'édit d'Antiochos III pour le culte de Laodice en 193 *a.C.*) et un pectoral comprenant entre autres choses un buste en or de Sarapis, primitivement un ex-voto de la fin du II^e^ s. ou du III^e^ s. *p.C.*, inscrit secondairement au dos Βάσσος, une série de croix, ΧΘΓ (Χριστὸν Θεὸς γεννᾷ ? selon une suggestion de J. Bousquet, à rapprocher de Χ Μ(αρία)Γ), ΦΟΚ, Εὐμαθής, graffites magiques, ou peut-être chrétiens s'il s'agit d'une récupération tardive de cette statuette comme le suggère R. p. 30 n. 23.

156. *Trésor de Rogozen*. M. Massov, *Arheologija* (Sofia) 34 (1992) 2, 25-28, propose une nouvelle lecture de l'inscription sur le broc n° 118 du trésor de Rogozen : Σαιτοκός μα ἀνήσταση. Il s'agirait d'une variante du nom Satokos.

157. *Gemmes*. A. Mastrocinque, *ZPE* 97 (1993), 16-24, constitue le recueil des gemmes portant l'inscription Ὀρφεὸς (pour Ὀρφεὺς) βακχικός. Aux deux pièces de Berlin et Paris déjà connues et souvent réputées fausses, s'en ajoutent trois autres ayant figuré dans des collections florentines et connues par des dessins du XVIII^e^ s. M. tient l'ensemble pour authentique et commente celle de Berlin où l'on voit un crucifié : Orphée préfiguration de Jésus?

158. J. Spier, *Ancient Gems and Finger Rings. Catalogue of the Collections. The J. Paul Getty Museum* Malibu (California), 1992. Ce catalogue contient une dizaine d'objets inscrits en grec. Ce sont des signatures de graveurs : Ἀπέλλου (n° 220 ; époque d'Auguste), peut-être Βάσσου et Μητροδώρου (n^os^ 241 et 273, tous deux du I^er^ s. *p.C.*), ou des noms de propriétaires : peut-être Χάρον (n° 18, vers 470 *a.C.*?), Ἀσκ|ληπι|άδη[ς] (n° 399), Κλιτό|μαχος (n° 398), Παπίας (n° 350), du II^e^ s. *p.C.* Plus embarrassant, Ζεὺς Οὐρανοῦ (n° 359 ; II^e^-III^e^ s.), qu'on ne peut comprendre que « Zeus fils d'Ouranos » (certainement pas comme S. « Heavenly Zeus »), ce qui ne s'accorde pas avec le sujet de l'intaille, Aphrodite Anadyomène.

159. *Poids*. J. Neils, *Goddess and Polis. The Panathenaic Festival in Ancient Athens*. Princeton (NJ), 1992. P. 191 n° 70 (et photo fig. 70 p. 51), un poids attique inédit de la collection de M. et M^me^ L. Fleischman, inscrit Δε(μόσιον) sur deux faces verticales parallèles, Τρι(τεμόριον) et amphore sur la face supérieure (IV^e^ s.).

160. M. Petropoulos, *Arch. Delt.* 43 (1988) *Chron.* [1993], 152 : à Patras, découverte dans un contexte hellénistique d'un poids de plomb carré inscrit TE (τέσσερα ?).

161. D. Papakonstantinou-Diamantourou, *Ancient Macedonia* V, Thessalonique, 1993, vol. 2, 1196 et fig. 23-25 p. 1205, présente trois poids de bronze trouvés à Pella, dont deux marqués d'une lettre, et annonce une intéressante série de poids de bronze et de plomb susceptibles de préciser le système pondéral en vigueur dans la région.

162. P.-L. Gatier et S. Shaath, *Syria* 70 (1993), 171-178 : *Poids inscrits de la Syrie hellénistique et romaine*. Un poids trouvé en fouille à Tell Danit, peut-être d'Antioche, porte à l'avers une double corne d'abondance et l'inscription Ἔτους [..] | ἡμιμναῖ[ον] | ΕΑ | [ΔΗ] | δημόσιον. Étude de la série de poids syriens à la corne d'abondance. G. et S. en retrouvent la date dans deux lettres triangulaires, comprises ΛΔ, année 34 de l'ère césarienne, soit 16/15 *a.C.*, comme sur un exemplaire de la Bibliothèque Nationale à Paris.

163. *Inscriptions vasculaires*. V. R. Anderson Stojanovic, *Hesperia* 62 (1993), 289 n° 87 : à Isthmia, un canthare du III^e^ s. *a.C.* porte sur le haut de la panse un graffite ΗΔ, peut-être Ἡδ[ονῆς].

164. G. Karamitrou-Mentessidi, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1993], 419 : à Mavropigi (nome de Kozani), un pithos porte sur la lèvre le graffite [Φ]ιλίππ[ου] ; p. 422 et pl. 243a : à Megali Rachi Aianis (nome de Kozani), un skyphos à vernis noir de la fin du V^e^ s. porte sous la base le graffite Θέμιδος.

165. Vases inscrits en Chalcidique n° 427.

166. E. Scarlatidou, dans les Actes d'un Symposion sur la Thrace, Thessalonique, 1988 [1993], 111 et fig. 3 p. 118 : à Plotinopolis (Didymoticho), un pithos de l'antiquité tardive porte sur la lèvre l'inscription gravée avant cuisson Πυλοφάγος κυθροπλάστης ἔγρασεν *(sic)*.

167. E. Kaninia, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1993], 597 : à Rhodes, dans la nécropole Ouest, découverte d'une hydrie portant sur l'épaule l'inscription incisée Λινδίας Κώας.

168. A. Di Vita, *Annuario* 66-67 (1988-1989) [1993], 328 : un grand pelvis de la fin du IIIe s. ou du début du IVe s. *p.C.* trouvé à Gortyne (Crète) est marqué sur le rebord de la lèvre Ἑρμογ|ένους, d'un timbre connu à Salamine de Chypre.

169. E. Csapo, *ZPE* 96 (1993), 235-236 et pl. VI 2, publie un fragment de coupe inscrite du haut archaïsme trouvée au sanctuaire de Kommos (Crète mériodionale) [- - -]ταδα ἐμι[- - -] (alphabet béotien). Les inscriptions de ce groupe sont des marques de propriétaires, et l'objet aurait pu appartenir à un commerçant venu de Phocide, Locride ou du Nord de la Béotie.

170. A. Sagona, E. Pemberton et I. McPhee, *An. Stud.* 43 (1993), 80 et pl. XIb : sur un pithos trouvé à Büyüktepe Höyük (région d'Erzurum), graffite gravé avant cuisson (nom du propriétaire?) Οὐαχριανοῦ, peut-être un nom indigène latinisé.

171. M. Lejeune, *Gallia* 50 (1993), 223-225 : *Un graffite grec (évaluation de contenance) sur une cruche gallo-romaine à Chatillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine)*. L'objet, une cruche du IIe s. *p.C.* de fabrication locale, a été trouvé en fouille à 6 km au Sud de Rennes et porte le graffite gravé à la pointe après cuisson λείτρας εἰκοσιπέντε. Ce graffite, totalement isolé, ne s'explique que par la fantaisie d'un individu ; il pose un problème métrologique, puisque la valeur admise de la litra (27 cl) donnerait au vase une contenance de 675 cl, alors que le calcul lui donne un volume de 895 cl (ce qui ferait une litra de 35,8 cl) : la difficulté ne peut être tranchée. — Voir aussi, plus brièvement, *REG* 106 (1993), 8-9.

172. *Objets de pierre.* V. Lambrinoudakis, *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 48 et pl. 23b : à Épidaure, dans le sanctuaire des Muses, découverte d'un autel inscrit en lettres du IVe s. [Ἐ]ρατῶς.

173. R. Wagman, *Par. Pass.* 48 (1993), 393-396, où la photo annoncée n'a pas été imprimée : le périrrhantérion inscrit d'Épidaure *SEG* 33 (1982), 386, n'est autre que celui publié dans le corpus comme un fût de colonne, *IG* IV² 1, 249.

174. E. Lygouri-Tolia, *Arch. Delt.* 41 (1986) *Mel.* [1993], 401-424 et pl. 95-96, publie un périrrhantérion de marbre trouvé à Anthédon et inscrit sur la lèvre [- - -]ΙΩΝΟΙΕΝ[- - -] (milieu du IVe s.).

175. Vasque inscrite en Syrie n° 628.

176. *Lampes.* V. Petrakos, *Prakt. Arch. Het.* 145 (1990) [1993], 11 : à Rhamnonte, une lampe de la fin du Ier s. *a.C.* marquée Λυσίου, d'un atelier bien connu.

177. D. M. Bailey, *ABSA* 88 (1993), 249 : à Sparte, lampe attique du IVe s. *p.C.* signée Στρ(ατόλαος).

178. Th. Oziol, *Les lampes au musée de la fondation Piéridès* (Larnaca, Chypre), 1993. Collection formée dans l'île de 123 pièces dont 10 sont inscrites

(3 en latin) : Ἀρίστων (n° 33 ; début de l'Empire, à distinguer du potier bien connu à Athènes à l'époque hellénistique) ; ΔΗ, peut-être Δη(μητρίου) (lampe peut-être égyptienne, Ier s. *p.C.*) ; Ἐπικ|τᾶσ|τος (n° 101, fin IIIe s. *p.C.*) ; Εὐτυχῆτος (n° 104, IVe s. *p.C.* ; fabrication chypriote) ; Μάρκου (n° 12, d'un type distinct de la signature corinthienne du IIe s., et postérieur) ; Σφυ|ρίδωνος (n° 102 ; tardif), et plusieurs lampes portant sur la base des lettres ne formant pas un nom.

179. *Verre.* M. Feugère, *Rev. arch. Narb.* 25 (1992), 194 : sur le site de Calès à Mézin (Lot-et-Garonne), découverte d'un poucier de skyphos en verre du début de l'Empire marqué sur les deux faces Φιλίππω | Σιδονίο (ne peut-on lire Φιλίππου | Σιδονίο[υ] ?).

180. Verrier à Athènes n° 736.

## RAPPORTS AVEC LA NUMISMATIQUE (L. D.)

181. J. R. Melville Jones, *Testimonia Nummaria*, I, *Texts and Translations*, 1993, réunit l'ensemble des textes anciens sur le monnayage. Parmi ceux-ci les inscriptions occupent la plus grande partie de l'ouvrage qui est organisé thématiquement : citons brièvement «Les prédécesseurs du monnayage grec ancien», «Les inventaires attiques», «Extraits des inventaires déliens», «Faux et expédients», «Trésors», «Changeurs et vérificateurs», «Témoignages des lexicographes». Il faut bien évidemment attendre le second tome dévolu au commentaire pour juger de l'utilité de cet ouvrage. On regrettera pourtant dès maintenant que les lemmes des inscriptions ne soient pas assez à jour et que les indications de date ne soient pas systématiques. On ne peut plus par exemple citer le décret d'Olbia sur le monnayage, ici n° 349, en renvoyant à *IOSPE* I, 11 : il faut citer au moins *IOSPE* I², 24, et surtout l'article de Vinogradov-Karychkovski, *VDI* 1976, 4, 20-42, dans lequel il est paléographiquement démontré que le cours du cyzicène était fixé non pas à 10,5 statères olbiens mais à 8,5 statères.

## INSTITUTIONS (Ph. Gauthier)

182. **Conseil.** — Lieux de réunion de la *Boulè* à Athènes n° 309. L'Aréopage n° 310. Le Conseil en Acarnanie n° 185 (= 354).

183. **Magistrats.** — Stratèges à Rhamnonte nos 298-302, 328. Politarques en Macédoine nos 394-395 et 356 (Charadros).

184. Fr. Gschnitzer, *Klèma* 14 (1989) [1993], 31-38 : *Bemerkungen z. Zusammenwirken von Magistraten und Priestern in der gr. Welt*, commente quelques inscriptions bien connues, relatives notamment à la prestation de serments publics et à la proclamation de malédictions, qui montrent l'association et la répartition des rôles entre magistrats et prêtres. Conclusion : «Le domaine réservé au personnel cultuel spécialisé est manifestement restreint... D'une autonomie du domaine sacré il ne saurait être question chez les Grecs». — Certes. Mais la question est-elle bien posée ? Dans les cités, on le sait, les «prêtres» n'étaient pas, en règle générale, des spécialistes, des «clercs», mais des

responsables, souvent désignés pour un an (d'où le grand nombre de prêtres éponymes), comme les «magistrats», lesquels avaient à remplir aussi des obligations cultuelles (*e.g.* les prytanes à Athènes).

185. **Polis, ethnos et kômè**. — Un nouveau décret du *koinon* acarnanien (n° 354) nous instruit sur les institutions et modifie le schéma jusqu'ici admis de la représentation des cités et des *ethnè* dans les instances fédérales, en particulier dans le Conseil, à la fin du IIIe et dans le premier tiers du IIe s. *a.C.*

186. «Villages» en Macédoine n° 376 (cf. aussi n° 435 au sujet des institutions de Philippes); en Syrie nos 657-658.

187. **Citoyenneté, statuts personnels**. — Les Samiens à Athènes en 405 n° 281. Sur l'utilisation du témoignage des épitaphes attiques nos 272 et 273. Les Ῥόδιοι à Rhodes n° 444. L'adoption des femmes à Rhodes n° 445.

188. Signalons ici la note de P. Herrmann, *Epigr. Anal.* 21 (1993), 71-73, où il rectifie l'interprétation de W. Blümel, *I. Knidos*, 54-55 (inscr. honorifiques pour les deux fils de Théopompos), 5-6 : καὶ ὅτι κατά τε τὰν ἄλλαν πολιτείαν ἀνὴρ ἀγαθός ἐστι κτλ. La πολιτεία est «l'activité civique», la part prise à la vie publique (avec ou sans allusion à des fonctions précises), πολιτεύεσθαι le fait de «vivre politiquement», au sein d'une communauté de citoyens. Rappel de l'étude d'Ad. Wilhelm, *Glotta* 1925, 78-82, et des remarques de J. et L. Robert, *Bull.* 1962, 290; 1963, 242. Voir aussi, à propos des Samiens en 405, n° 281 ; à propos de πολιτεία au Bas-Empire, n° 751.

189. **Subdivisions civiques**. — Voir la rubrique «Attique». Ath. Tzafalias, *Arch. Delt.* 43 (1988) [1993], *Chron.* 282 et pl. 147, publie un décret hellénistique de Scotoussa, gravé *stoichedon*. La cité accorde la *politeia* à un Skiathien et le laisse libre d'appartenir à la tribu de son choix. On lit à la fin, l. 15 : εἵλετο ἔμμεν Οἰλυκίδας. C'est, sauf erreur, la première tribu connue à Scotoussa (rien dans l'ouvrage de N. Jones, *Bull.* 1989, 233).

190. **Éphébie** : à Érétrie n° 457. Les *kryptoi* et la cryptie nos 301-302. Éphèbes athéniens n° 307.

191. **Honneurs civiques**. — Ph. Spitzer, *Cahiers du Centre Glotz* 5 (1994), 27-49 : *Hospitalité et invitation au prytanée*, éclaire le formulaire des décrets et le sens du privilège par de nombreux passages d'Homère, de Xénophon et de Démosthène. Distinction entre l'hospitalité, entendue en général, et le fait de «recevoir en hôte», qui comporte un sacrifice et crée un lien spécial. Les étrangers invités au prytanée, ἐπὶ ξένια, l'étaient non pas à leur arrivée dans la cité, mais à la veille de leur départ. Cette invitation n'était pas «automatique» (justes remarques, 34-35, sur la portée limitée, à cet égard, de la documentation épigraphique). Il s'agissait «d'instituer en présence de la divinité ... une sorte d'union entre les citoyens et ces étrangers-là grâce au sacrifice accompli en commun (συνθύειν)». C'est pourquoi les étrangers étaient invités ἐπὶ ξένια, expression évoquant le sacrifice et les parts sacrées, les citoyens ἐπὶ δεῖπνον, au «repas» (pour un citoyen, être invité à sacrifier avec les siens eût été dépourvu de sens).

192. Vocabulaire des décrets honorifiques à Athènes n° 270.

193. Proxénie en Acarnanie n° 354 ; en Macédoine n° 389 (nous croyons que le bienfaiteur honoré à Pydna est proxène *de la cité* [quelle que soit la date du

décret, avant ou après 168], tout comme le bienfaiteur honoré à Philippes, n° 435, ll. 1-2, πρόξενος ὢ[ν] τῆς πόλεως, vers 190-170).

194. **Cités et notables**. — Fr. Quass, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens, Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit*, Stuttgart (Franz Steiner Verlag), 1993, 451 pp. in-8°. Cet imposant ouvrage est en grande partie fondé sur les témoignages épigraphiques. Q. rassemble, classe et utilise des centaines d'inscriptions (voir l'index des sources), afin de montrer le rôle prépondérant, voire écrasant, de «la caste des notables» dans les cités grecques de l'Orient méditerranéen du IV^e^ s. *a.C.* au III^e^ s. *p.C.* Plutôt qu'une synthèse, le livre se présente comme un inventaire, précis et détaillé, des services rendus par les notables à leur communauté : l'expression «ein Katalog honorabler politischer Leistungen» (83, cf. aussi 196) vaut pour la plus grande partie de l'ouvrage. Après un chapitre général, où il étudie comment les notables ont peu à peu formé une catégorie de citoyens à part (seul l'exemple athénien permet ici de remonter au début du IV^e^ s.), Q. analyse en près de 300 pages «l'activité politique des notables». D'abord dans le domaine de la politique extérieure : relations des cités avec les rois, avec le Sénat et les magistrats de la Rome républicaine, guerres entre cités ou contre les pirates, plus tard rôle des notables sous l'Empire (je reviens plus loin sur les actions classées sous cette rubrique pour cette période). Ensuite dans le domaine de la politique intérieure : construction ou réparation d'édifices publics, approvisionnement en grain, dépenses «liturgiques» liées à l'exercice de certaines fonctions. En dépit de la souveraineté théorique des assemblées populaires (rapidement évoquée et évaluée de façon pessimiste dans le dernier chapitre), l'image d'ensemble qui se dégage de l'inventaire est celle de communautés à tous égards dépendantes. Politiquement impuissantes, incapables d'assurer elles-mêmes leur défense, perpétuellement en proie aux soucis financiers et à la pénurie d'approvisionnements, les cités n'auraient pu que s'en remettre à leurs notables, soit pour obtenir protection et privilèges de la part des rois hellénistiques, des magistrats et des empereurs romains, soit pour assumer les charges les plus dispendieuses (la notion de «liturgie» étant devenue partie intégrante de celle de «fonction», *archè*) et pour jouir ainsi d'un bien-être relatif. — L'inventaire qu'a dressé Q. sera très utile. Il fait place, chemin faisant, à bien des discussions intéressantes sur des points particuliers : *e.g.* l'usage des notables d'indiquer, à partir de la basse époque hellénistique, non seulement le nom de leur père, mais celui de leurs ascendants jusqu'à la 4^e^ ou la 5^e^ génération (62-67); la «liturgisation» des ambassades (192-195); l'interruption puis le rétablissement de certaines fêtes (284-5); etc. Mais les conclusions qui sont esquissées ou suggérées, soit par le plan même de l'ouvrage, soit au terme d'analyses de détail, seraient à discuter. Je me bornerai ici à trois observations. 1° Exploitant une masse de documents répartie sur six siècles et devant présenter au lecteur une foule de notables ayant accompli des bienfaits de diverses sortes, Q. est conduit à adopter, par un souci de clarté, un plan thématique (cf. *supra*) et à négliger quelque peu l'évolution historique. En particulier, les changements, dans le domaine des institutions, entre l'époque hellénistique et le Haut-Empire sont à peine marqués, alors que pourtant la constitution d'*ordines* au sein des communautés civiques ou le fait que tel notable assume des fonctions publiques dans plusieurs cités représentent des ruptures par rapport à l'époque hellénistique. En revanche, les continuités sont fortement soulignées, mais les rapprochements alors invoqués sont souvent formels et la répétition des mêmes rubriques est

parfois trompeuse. Est-il légitime, par exemple, de reprendre à propos de l'époque impériale la rubrique « Services rendus par les notables dans le domaine de la politique extérieure »? Après avoir noté que la chose apparaît « problematisch » (149), Q. traite là des liens noués par tels notables locaux avec l'empereur et des avantages qu'en retirèrent leur patrie, des charges imposées aux cités lors des guerres parthiques, des ambassadeurs et des *ekdikoi*. On n'est plus dans le même monde qu'à l'époque hellénistique et ce n'est plus de la « politique extérieure ». Ainsi, Q. évoque (173-4) l'ambassade d'Épaminondas d'Akraiphia à Rome, en 37 *p.C.*, pour congratuler, au nom du *koinon* béotien, Caligula lors de son avènement. Il rapproche l'exemple d'Hégésias de Lampsaque, ambassadeur en Occident, en particulier à Rome, en 197/6 *a.C.* Dans les deux cas, explique-t-il, les candidats pressentis avaient reculé devant les fatigues et les dépenses liées à l'ambassade, jusqu'à ce que les bienfaiteurs honorés aient accepté de les assumer. A considérer la procédure, les similitudes sont indéniables (« in frappierender Weise », Q.), mais le rapprochement, il faut y insister, est seulement formel. Hégésias, en 197/6, dut s'employer, durant plusieurs mois, pour garantir l'indépendance de sa patrie, menacée par Antiochos III, et il obtint les résultats escomptés, plus importants que ne le croit Q. (133-134), qui suit E. Bikerman (voir récemment l'analyse convaincante de J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme* [1988], 133-141). Épaminondas, lui, partait représenter les Béotiens auprès du nouvel empereur, voyage coûteux mais exempt de périls. De manière analogue, Q. estime que dès la fin du IV^e^ siècle les citoyens bienfaiteurs se considéraient et étaient reconnus comme les héritiers d'une tradition familiale, d'une *progonikè arétè*. Le contraste que j'avais cru déceler à cet égard entre les décrets du IV^e^ et du III^e^ s., d'une part, et ceux du II^e^ et du I^er^ s., d'autre part, serait donc imaginaire (cf. 46-7 et n. 140 : « Gauthier, *Bienfaiteurs* 57 f., berücksichtigt in dieser Frage gerade die älteren Inschriften nicht in dem notwendigen Mass, wodurch sein Urteil beeinträchtigt erscheint »). Pourtant, sous réserve des trois décrets d'Athènes (pour Lycurgue, Philippidès de Paiania et Phaidros de Sphettos) dont j'avais traité, et du décret de Calymna pour Aratokritos (*Til. Cal.* 52), les exemples cités par Q. lui-même ne sont pas antérieurs aux années 200. Certes, le choix d'une coupure chronologique nette, s'agissant d'un usage qui a pu se répandre plus ou moins rapidement et largement selon les cités, comporte toujours une part d'arbitraire. Mais l'éloge de la « valeur ancestrale » ne devient un *topos* qu'à partir de la basse époque hellénistique et Q. lui-même note à l'occasion les témoignages qui vont dans ce sens, ainsi à propos des « Prophetenінschriften » de Didymes, qui ne commencent à être gravées qu'au I^er^ s. *a.C.*, avec leurs généalogies remontant au II^e^ s., voire à la fin du III^e^ s., ou encore au sujet de l'usage des notables consistant à indiquer dans leur « état-civil » les noms de leurs ascendants (Q. précise justement, 62, « auf dem Gebiet des späthellenistischen und kaiserzeitlichen Namenswesen »). Outre les témoignages cités par Q., invoquons l'exemple instructif d'une petite cité, Arkésinè d'Amorgos. Les citoyens qui se sont montrés zélés et généreux lors de la fête des *Itônia* y sont honorés, au III^e^ s., pour leurs qualités personnelles (pas de mention des ancêtres), *IG*, XII 7, 22 et 24 (cf. aussi 241, Minoa); au II^e^ s., en revanche, on mentionne leurs ancêtres, père, grand-père et arrière-grand-père, et l'on souligne que les bienfaiteurs ont hérité « la valeur de leurs ancêtres », *IG*, XII 7, 33; XII *Suppl.* 330. Comme nous sommes dans la même cité et que le contexte est rigoureusement identique, le contraste est net. — 2° Il me paraît difficile d'étudier « l'activité » et d'apprécier le rôle des notables indépendamment de l'histoire, de la situation et des ressources des cités où elle se déploya. A cet égard, la conclusion

relative à la politique extérieure des cités à la période hellénistique et sous l'Empire (178-195) mêle des constatations et des jugements qui valent pour telle cité à telle période, non pour toutes durant les six siècles considérés. Q. semble admettre, comme un fait allant de soi, que toutes les cités furent dépendantes dès l'époque hellénistique et que l'établissement de l'hégémonie de Rome ne représenta donc pour elles que le dernier pas vers la sujétion. Il aurait fallu, je crois, distinguer entre les cités et adopter une autre perspective. Ainsi, au sujet des *philoi* des rois hellénistiques (188-9), s'il est exact que certains d'entre eux, originaires de telle cité, pesèrent sur les décisions des souverains à l'égard de leur patrie, il reste qu'on ne peut mesurer l'importance de leur influence sans tenir compte du statut et du rôle stratégique (ou autre) de chaque cité. D'ailleurs, l'« Honoratiorenschicht », vivant à demeure, n'est pas à confondre avec le petit groupe distingué des *philoi*, groupe mouvant. L'idée selon laquelle tel notable, du fait de ses relations personnelles avec les puissances de l'heure, tenait entre ses mains le destin de sa cité (191), dont il devenait (lui-même et les membres de sa famille) le protecteur attitré, vaut seulement, je crois, pour les périodes de crise, en particulier au 1er s. *a.C.* (ainsi Théophane à Mytilène, Théopompos et Artémidôros à Cnide). A propos des actions militaires, Q. écrit (84) : « En général, il s'agissait de prendre des mesures défensives, qui montrent les dimensions et les caractères typiques de la guerre usuelle à cette époque, la guerre de guérilla (' Kleinkrieg '). La haute considération que l'opinion publique leur accordait est caractéristique de l'échelle de valeurs qui s'imposait aux cités du fait de leurs faibles forces et elle met en lumière les conditions étriquées dans lesquelles elles vivaient. » De telles remarques, si elles sont appliquées à Athènes (84-86), illustrent en effet le déclin de cette cité, entreprenante et hégémonique avant 322, amoindrie, repliée sur elle-même et souvent dépendante ensuite. Mais les exemples, invoqués aussitôt après, des petites cités phocidiennes, d'Érythrées et de Kos-Calymna, sont évidemment de portée différente. Pour ces communautés, la défense de la ville et du territoire n'était pas une mince affaire et ce n'était pas, à l'époque hellénistique, une préoccupation qui témoignait de leur déclin, mais au contraire de leur vitalité. Plus loin (182-184), la faiblesse militaire et l'incapacité des cités à assurer durablement la protection de leur territoire me paraissent avoir été exagérées par Q., notamment à partir du cas particulier des cités de la Thrace et du Pont. On ne manque pas par ailleurs de témoignages positifs au sujet de Milet, de Téos, de Priène, de Kos ou de Rhodes (Patrick Baker a entrepris l'étude de certains de ces dossiers). J'exprimerai la même réserve au sujet des difficultés chroniques des cités en matière de finances et renverrai aux observations prudentes et mesurées de L. Migeotte en conclusion de ses deux ouvrages sur *L'emprunt public* (1984) et *Les souscriptions publiques* (1992). — 3° Enfin, lorsqu'il s'agit de mesurer le rôle des magistrats évergètes dans la vie quotidienne des cités, il faut s'interroger sur la valeur et la portée de notre documentation, constituée pour une bonne part de décrets honorifiques. Les fonctions d'agonothète, de gymnasiarque et de magistrat éponyme, rappelle Q. (300), donnaient à leurs détenteurs l'occasion ou l'obligation d'accomplir des largesses, d'édifier ou de restaurer des édifices publics, etc. Et les décisions gravées mettent en relief les mérites extraordinaires des citoyens honorés. La question, que nous pouvons rarement résoudre, mais qu'il faut toujours garder présente à l'esprit, est celle-ci : dans telle cité, à telle période, quelle proportion numérique y avait-il entre les années où telle fonction avait été assumée avec éclat par un évergète, ensuite comblé d'honneurs (décret gravé), les années où la même fonction avait été remplie sans brio par un magistrat néanmoins dévoué,

honoré ensuite d'un simple éloge (pas de décret gravé), et les années où la cité n'avait trouvé aucun candidat pour occuper cette fonction ? On pourrait poser des questions analogues à propos de l'approvisionnement en grain et des expédients financiers auxquels recoururent les cités hellénistiques. Par définition, les années calmes ne laissent guère de traces. Il faut donc constamment prendre garde au caractère déséquilibré de la documentation et ne pas appliquer sans restriction l'image d'une situation de crise, connue pour une année ou pour quelques années, à une période d'un siècle ou davantage. — Quelques notules. P. 20 n. 9, le texte de Cicéron, *De re publ.* III, 35, 48 (sur les indemnités civiques à Rhodes), doit être lu et interprété en tenant compte du changement de ponctuation qu'y a introduit J.-L. Ferrary, *Studi ... Francesco della Corte* (Urbino, 1988), 247-252. P. 34, n. 89, l'octroi, à Lissa, à Amyzon et à Hanisa, du titre d'*euergétès* à des citoyens est attesté au IIe ou au Ier s. *a.C.*, non au IIIe s. P. 93 n. 65, dans la souscription de Kos, Paton-Hicks 10, 14-18, la clause ὁ δὲ δᾶμος διαχειροτονείτω τὰν ἀξίαν τᾶς δωρεᾶς καί, εἴ κα δοκῆι, λαμβανέτω ne se rapporte pas aux honneurs décernés aux souscripteurs, mais au point de savoir si l'assemblée accepte, ou non, la contribution proposée, cf. L. Migeotte, *Souscriptions* n° 50. P. 119 n. 201 (et 246 n. 982), le décret d'Arsinoé (de Cyrénaïque) pour Aleximachos doit être consulté *apud* A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique* (1987), 472-478 (nouveau texte et commentaire). P. 129 et n. 258, sur le règlement des villes de Troade en 77 *a.C.*, voir L. Robert, *Monnaies ant. en Troade* (1966), 15-17. P. 239 et n. 938, le règlement de Samothrace sur l'achat de grain a été réédité par J. Tréheux, *BCH* 110 (1986), 419-423 (cf. *Bull.* 1988, 398 ; 1992, 354). *Ibid.* et n. 941 (cf. aussi 247), le règlement de Samos est un décret, non une « loi », et il date du IIIe s., non du IIe (cf. St. V. Tracy, *Chiron* 20 [1990], 97-100). P. 273 (cf. aussi 299), l'opinion selon laquelle « une liturgie au sens propre, *i.e.* au sens traditionnel, comme la gymnasiarchie, fut qualifiée, non de liturgie, mais de magistrature (ἀρχή) », doit résulter d'une extrapolation indue à partir du cas d'Athènes. Les décrets des cités hellénistiques montrent bien qu'il s'agit d'une *archè*, conférant responsabilités et pouvoirs, et la loi gymnasiarchique de Béroia n'a pas un mot sur d'éventuelles obligations « liturgiques », dans cette cité, du gymnasiarque élu chaque année. P. 281, sur les inscriptions chorégiques d'Iasos, voir à présent l'étude de L. Migeotte, *infra* n° 532. P. 286 n. 1191, dans le décret de Mylasa pour Amyntas (*I. Mylasa* 105), qui accepta d'assumer la fonction de gymnasiarque, il faut restituer avec M. Holleaux, *Études* I, 366, προέστη τῶν [τε ἐφήβων καὶ] τῶν νέων (E. Ziebarth, *Schulwesen*², 40 n. 2, avait proposé pour sa part τῶν [τε παίδων καὶ] τῶν νέων, supplément à écarter, mais qui orientait dans la bonne direction). P. 297 n. 1255, l'ἀτέλεια τοῦ σώματος n'est pas la « Befreiung vom Kriegsdienst », ni à Priène ni ailleurs, cf. *Chiron* 21 (1991), 49-68. — Ces observations ne sauraient diminuer les mérites de Q., qui a su regrouper et présenter au lecteur, sous une forme facilement accessible, une immense documentation. — Un mot enfin à propos des *indices*. Celui des sources sera précieux. Ce qui manque, dans un livre ayant pour sujet « les notables », c'est un index, détaillé et analytique, des personnages antiques, des Moschiôn de Priène, Diodôros Pasparos de Pergame, Épaminondas d'Akraiphia, Sôtélès de Pagai, Alcibiade de Nysa, etc. Q. y a renoncé, explique-t-il dans l'avant-propos, « da mir sein ziemlich begrenzter Nutzen [?] eine Verteuerung des Buches nicht zu rechtfertigen schien ». Pour équilibrer les frais, il aurait suffi, me semble-t-il, de supprimer l'index des auteurs modernes, lequel, dépourvu de toute précision sur l'objet du renvoi, n'a pas grand intérêt et peut même provoquer le découragement lorsqu'il y a plus d'une trentaine de renvois par nom.

195. **Lois et droit.** — Lois sacrées à Amphipolis n° 431, à Kos n° 450. La loi gymnasiarchique de Béroia n° 394. Vocabulaire des *horoi* à Athènes n° 271. Emprunts à Délos n$^{os}$ 439-440.

196. La longue inscription de Scotoussa relative aux murailles (n° 96) intéressera aussi l'historien du droit : définition et délimitation de l'espace privé et de l'espace public, droit de pâture (χόρτος). Si le préambule en était complètement conservé, la procédure d'élaboration de la décision serait également instructive. Après ἐψαφίξατο ἁ πόλις, les noms de cinq proposants (λεξάντουν), puis ceux de deux propriétaires, dont on retrouve les noms tout à la fin et qui ont donné leur accord (συγχουρεισάντων), sans doute parce que leurs biens étaient directement touchés par les mesures prises, enfin d'autres noms qui pourraient avoir été ceux des membres d'une commission élue, chargée de travailler sur le terrain et de présenter un rapport.

197. D. Rousset, *Cahiers du Centre Glotz* 5 (1994), 97-126 : *Les frontières des cités grecques. Premières réflexions à partir du recueil des documents épigraphiques.* Intéressant tour d'horizon sur les zones-frontières en pays grec. Les «patrouilleurs des confins», *péripoloi* en Grèce continentale, *horophylakes* ou *orophylakes* en Asie Mineure et à Chios. Répartition chronologique des délimitations de frontières, évolution des instances arbitrales. Pas d'arbitres «spécialistes» des frontières (des termes comme γαοδίκαι ou τερμαστῆρες indiquent une fonction particulière de délimitation, non une spécialisation d'experts). Tableau statistique (117) des points de repère indiquant, dans les documents officiels, les limites des territoires politiques : rareté des «bornes», grand nombre des repères naturels, crêtes, thalwegs, arbres, impossibles à identifier aujourd'hui (R. cite et commente l'exemple de Delphes-Phlygonion, *F. Delphes* III, 2, 136). «Plutôt que de chercher dans ces documents une source pour la cartographie et la géographie historique, il convient donc de les utiliser simplement comme des descriptions de la géographie des confins» (116). S'y trouvaient des sanctuaires et des fortins; les domaines publics, utilisés par les bergers, les bûcherons et les charbonniers, y tenaient une place plus importante que les propriétés privées, pas absentes cependant, au moins dans certains secteurs. Cette «zone-frontière» n'était pas, comme on l'a dit, «hors cité».

198. Souscription publique à Rhodes n° 446.

199. **Rois, philoi et cités.** — Chronologie du règne de Philippe II n° 377. Alexandre le Grand et Philippes n° 436. Les «amis du roi et d'Antipatros» à Athènes n$^{os}$ 289 et 290.

200. C. Franco, *Il regno di Lisimaco. Strutture amministrative e rapporti con le città* (*Studi ellenistici* VI), Pise, 1993, 308 pp. in-8°. Bonne mise au point critique sur la politique et l'image de ce roi. Généralisant à partir de quelques passages d'auteurs anciens (*e.g.* Phylarque à propos de Lemnos, 156-159), les modernes ont peint Lysimaque en despote cupide, tyran des cités et ami des tyrans, puis ils ont cru pouvoir invoquer dans ce sens le témoignage des inscriptions. F. montre sans peine, dans une série de courts chapitres (cité par cité), que les inscr. ont été abusivement sollicitées. Par exemple, rien ne suggère que Lysimaque ait soutenu le tyran Hiéron à Priène, 74-75 (*I. Priene* 37 et *Syll.*$^3$ 363). De même, au sujet de Milet, F. écarte les commentaires «politiques» de *Syll.*$^3$ 368 et il note justement, 107-108, que le commentateur doit tenir compte de la nature du document qu'il utilise, sauf à lui faire dire n'importe quoi. Au terme de l'en-

quête, Lysimaque paraît avoir eu des objectifs et employé des moyens comparables à ceux des autres diadoques. — P. 91, à propos des nouveaux citoyens d'Éphèse, *Syll.* 363, F. parle de ceux qui «possedesse la condizione di ἑξαμναῖοι», suivant ainsi l'opinion de J. Stern, *Bull.* 1988, 388, qui me semble peu vraisemblable. P. 92, je ne vois guère comment le κοινὸς πόλεμος (*Syll.* 364) pourrait s'entendre de la campagne de Lysimaque qui s'achève par la reconquête d'Éphèse. P. 105, le lien établi (en particulier au sujet de Milet) entre le choix, certaines années, de stéphanéphores divins et les «difficultés économiques» des communautés civiques est loin d'être évident. P. 118, le décret de Colophon pour Ménippos est de la fin du IIe s. *a.C.*

201. Apollonios, officier d'Antigone le Borgne, à Délos nº 439. Arrhidaios à Érétrie, *philos* «des rois» (Antigone le Borgne et Démétrios?) nº 458. Institutions monarchiques en Macédoine nº 367. Culte des Antigonides à Athènes nº 299. Règne de Démétrios II nº 397. Les rois lagides à Kos nº 451. Tlépolémos, gouverneur lagide en Carie, Antiochos fils d'Antiochos II et de Bérénice, nº 528. Les Attalides à Pergame après 133 nº 481.

## ONOMASTIQUE (O. Masson)

202. S. Anamali (nº 357), 113-117 : *Aperçu comparatif entre l'onomastique dyrrhachienne et apolloniate et celle des centres de l'arrière-pays illyrien.* A. utilise le répertoire fourni par les villes de l'arrière-pays, comme Byllis, Amantia, etc. Les comparaisons les plus nombreuses se font avec la première ville, en plus petit nombre avec la seconde. Examen des noms attestés à Skodra et chez les Dassarètes, etc.

203. M. Beauregard (nº 357), 95-111 : *L'apport des monnaies à l'étude de l'onomastique d'Apollonia d'Illyrie et d'Épidamne-Dyrrhachion*, 95-111. On a ici une précieuse mise au point sur la question complexe des noms de magistrats, connus depuis longtemps en abondance sur les émissions des deux cités : au moins 350 noms différents, pour la période $III^a$-$I^a$ (les monnaies antérieures ne comportent pas de noms). Les pièces montrent généralement deux noms : au droit, celui du magistrat monétaire proprement dit, au *nominatif*; au revers, celui du prytane éponyme, au *génitif*. B. fournit d'abord un bref historique des publications ou listes, depuis Mionnet, A. Maier (1908), R. Münsterberg (1911; réimpr. 1973), H. Ceka (1972 en version française); un projet de corpus a été rédigé en première version par B. (novembre 1992). Ensuite B. fournit des rapprochements d'intérêt prosopographique entre ces monnaies d'une part, les inscriptions des villes d'A. et D., puis les timbres sur tuiles d'autre part. A la suite souvent de mes recherches, B. souligne le caractère hellénique de divers noms qui avaient été trop vite considérés comme «illyriens» par des érudits albanais. Il y a quelques noms latins et au moins huit noms réellement illyriens (comme Γενθιος, Επικαδος, etc.), donc une faible minorité. Cet important article est accompagné (104) d'une utile liste de trésors monétaires (Albanie, Roumanie, etc.) et de notes bibliographiques détaillées, qui utilisent de manière complète les travaux albanais récents (107, note 38, noms de mois à Apollonia).

204. W. Blümel, *EA* 20 (1992), 7-34 : *Einheimische Personennamen in griechischen Inschriften aus Karien.* Il s'agit d'un très utile recueil alphabétique des noms susceptibles d'être indigènes, donc cariens, dans les textes grecs de la

région. B. ayant réuni récemment les inscriptions de Mylasa et de Iasos et ayant réédité la grande inscription d'Halicarnasse riche en noms cariens (n° 537) était bien armé pour donner un tel recueil critique. Pour cette région, il devra remplacer les rubriques correspondantes (noms marqués « KAR ») du livre classique de L. Zgusta, *Kleinasiat. Personennamen*, qui date de 1964. La liste rassemble un grand nombre de noms très vite reconnaissables, tels Ακταυσσωλλος, Αρτυασσις, Υσσαλδωμος, etc. Assurément il demeure des cas discutables, surtout lorsqu'il s'agit d'*hapax* (il faut souvent revenir sur ce point). P. 16, le nom de femme Καφένη (ex. littéraire, Plutarque *Moralia* 246E) est-il bien transmis? En tout cas je n'y verrais pas un nom grec en rapport avec -αφένης (mes *OGS* 55-60) et la prudence s'impose. 19, Μίνδρων en Pérée Rhodienne; ne serait-ce pas un nom grec, d'un radical non encore expliqué? Je remarque un Μίνδρος, père d'un Lesbien à Samothrace (*I. Samothrace* 22, 15) et songerais au complément [M]ίνδρων dans la liste attique *IG* I³, 1193, 97 (plutôt que [Σ]ίνδρων qui existe, mais comme nom d'esclave). *Ibid.* Ναδυς (un Carien à Sinope); ne pourrait-on rapprocher Ναδος, dans la liste des esclaves affranchis *IG* I³, 1032, 453? Il y a des noms repérés à Aphrodisias (où des résidus indigènes sont-ils assurés?) qui demeurent des hapax douteux : 18 Μακος (lecture incertaine de Zgusta); 22 Περινγας ou Πετινγας, deux formes lues pour un même homme dans *REG* 1906, 119 (pierre revue en 1986 par J. Reynolds, plutôt Πετ- et Πετ̣-). En tout cas cette nouvelle liste sera de la plus grande utilité, non seulement pour les épigraphistes, mais aussi dans une période où le déchiffrement de l'écriture des Cariens connaît de nouveaux développements. Voir n° 514.

205. F. Cordano, *Miscellanea Greca e Romana, XVIII*, 1994 65-79, étudie les noms béotiens en relation avec l'épiclèse de Zeus Ὕπατος dont le culte est bien connu à Thèbes : Ὑπατόδωρος et ses hypocoristiques Ὕπατος, Ὑπάτης et Ὑπατίας. P. 72, justes remarques sur les noms siciliens Ἱππαρῖνος et Ἱππαρίων bâtis sur l'hydronyme local Ἵππαρις. Le nom Ηελίφρων ou -φάων, 76-77, sur une amphore attique du VII^e^ s., reste énigmatique. [L. D.]

206. C. De Simone (n° 357), 33-75 : *L'elemento non greco nelle iscrizioni di Durazzo ed Apollonia*. Dans un article un peu long et non exempt de répétitions, D. S. utilise les versions provisoires des corpus épigraphiques de Dyrrhachion et d'Apollonia pour rassembler les éléments « non grecs » de leur onomastique. Considérations générales; au lieu d'illyrien, on parlera plutôt de « région onomastique sud-orientale ». Précisions sur les rapports avec les noms dits messapiens, en Italie du Sud-Est : par ex. Ζαρρεας et messap. *Zarres*, surtout le groupe abondant de Δαζος, Δαζιος, etc., cf. messap. *Dazes*, etc. On a ensuite une utile étude des suffixes (42-44), notamment -αιος, -ανος, -ατος, -ηνα, -ετα, etc. Une seconde partie est constituée par un catalogue (50-75) qui répartit les éléments non-grecs en trois catégories : noms vraiment sud-orientaux; noms qui le sont éventuellement; noms qui ne le sont pas (ici les noms en *Daz-* et le groupe de Πλατωρ, en tout cas illyrien). Dans chaque série, les noms sont classés par radicaux, ainsi *Ab-, Amm-, And-*, etc.; de nombreux exemples pris hors du matériel de D. et A. sont ajoutés afin d'enrichir le dossier comparatif.

207. C. Dobias-Lalou (n° 208), 111-119 : *La composante onomastique dans l'étude du dialecte cyrénéen*. D. L. rappelle l'importance du matériel anthroponymique pour une meilleure connaissance du dialecte de Cyrène. Examen de quelques cas comme les noms en Καρτι-, en Λεντ- (pour Λεοντ-), le nom Πρῶρος, etc. Liste de formes pour les féminins en -ώι du type Ἀκεσώι, Ἀναξώι, Μεγώι, etc. Essai d'explication du nom nouveau Ταλίνα (cf. déjà *Bull.* 1988, 1017) comme

dérivé du terme rare τᾶλις «fiancée» (qui figure notamment chez Callimaque, fr. 75, 3 Pf.). J'ai pensé naguère que ce mot pouvait également éclairer un composé béotien rare Ἀκρο-ταλίς, *IG* VII 754 (hapax à Tanagra). — Du même auteur, voir également n° 702.

208. O. Masson, dans *Dialectologica Graeca = Actas del II° Coloquio Internacional de Dialectologia Griega ... (1991)*, Madrid, 1993, 229-236 : *Quelques noms grecs dialectaux*. I. Noms ioniens à Styra (Eubée). Des formes typiquement ioniennes comme les noms en -ίης avec Πυρρίης, etc. ; contraction ionienne de -έας dans Καλλῆς, etc. ; noms en -ōνδῆς par influence de la proche Béotie. Cas d'hyphérèse avec les noms en Θο- et Κλο- pour Θεο-, Κλεο-. Examen de quelques noms isolés comme Λεόβριμος, Παραμένων (forme ancienne du banal Παρμένων). II. Noms dialectaux en Pamphylie. Étude des noms en Διϝι-, notamment Διϝίδωρος (ajouter une épitaphe pour une femme Ζωϝαλείμα Διϝειδώρ[υ] enregistrée dans *SEG* 40, 1264) ; les composés locaux en Ἀπελ(λ)α-, notamment Ἀπελλάδωρος. III. Faux noms dialectaux en Laconie. Le texte *IG* V 1, 700, édité dans le corpus comme une épitaphe avec des noms uniques «Διοηικέτας» et «Διὸλευθέριος» (*sic* à l'index) est en fait à comprendre, ainsi que chez le premier éditeur Roehl, comme une borne sacrée portant deux épithètes de Zeus.

209. O. Masson, *REG* 106 (1993), 163-167 : *Une question delphique : qui étaient les « Mysiens » de Lilaia ?* Dans les listes de soldats honorés de la proxénie à Lilaia de Phocide, *FD* III 4, 132-135, les mercenaires qualifiés de «Mysiens», plutôt que des «Barbares hellénisés» venus de Mysie, pourraient porter un «pseudo-ethnique» caractérisant un corps spécialisé de cavaliers. D'après leur onomastique, un bon nombre montrent d'ailleurs, soit des noms panhelléniques, soit des noms plus ou moins clairement macédoniens. De ce point de vue, étude des noms Ἀρύββας, Βύτταχος, Ἀττίνας, le rare Τράλις.

210. O. Masson, *ZPE* 98 (1993), 157-167 : *Quand le nom* Πτολεμαῖος *était à la mode*. Plusieurs sections : I. Πτολεμαῖος et ses origines (en Macédoine) ; II. Λάαγος et Λᾶγος, nom rare du père de Ptolémée I^er^ ; III. Πτολεμαῖος, Πτολέμμας et Πολεμαῖος. IV. Πτολεμαῖος et ses variantes en Égypte ; V. Dérivés de Πτολεμαῖος, surtout en Égypte ; VI. Le radical diminutif Πτολλ- en Égypte ; VII. L'élément Πτολλ- en composition ; VIII. Hybrides gréco-égyptiens, les noms de femme en Τα-, comme Τα-πτολλίων.

211. O. Masson (n° 357), 77-80 : *Encore les noms grecs et les noms illyriens à Apollonia et Dyrrhachion*. Retour sur divers noms de la région, notamment à propos d'une liste pas assez critique de V. Toçi (1986). Établissement de catégories claires : noms grecs, parfois rares ; noms latins, noms obscurs, etc. Ceci permet de mieux distinguer les noms vraiment illyriens : par exemple Βερσαντος et Βερσας à côté de Ϝερζαν à Olympie, etc.

212. Argyro B. Tataki, *Tyche* 8 (1993), 189-196 : *Observations on Greek Feminine Names Attested in Macedonia*, donne une étude soignée des noms de femme dans cette région. Il ne s'agit pas des composés ordinaires, type Κλεο-νίκη, etc., mais des noms simples qui sont des surnoms tirés de substantifs abstraits, des diminutifs au neutre, des noms d'objets, des participes au féminin. Références et parallèles sont utilement rassemblés. Dans certains cas, on peut hésiter sur la classification. Ainsi Λογική et Ῥητορική sont-elles «Logique» et «Rhétorique» personnifiées ? J'y verrais plutôt les féminins symétriques des masculins Λογικός et Ῥητορικός, venant des adjectifs correspondants ; Λογικός «raisonnable» p. ex.

*IG* II² 11973 (II/IIIᵉ); Ῥητορικός «éloquent», II² 1169, 134, etc. (chez Solin *GPNRom*, *Rhetorice* et *Rheloricus* sont indûment séparés, 1177 et 1024). Bon catalogue des noms en -ιον et -ιν, 193 sq. Ce sont probablement des noms tirés d'instruments que Γραφίς et Δελτίς, 194; le premier à Rome, Solin *o.c.* 1158; le second paraît rare, noter un hapax masculin *Deltariōn* à Rome, *ibid.* 623. En fin d'article, une Macédonienne Μύδιον est citée sans commentaire d'après une épitaphe *IG* II² 9265; comparer *ibid.* 9784 et 9785 pour des Milésiennes, et une Athénienne probable Μυίδιον en II² 12188, qui donne la forme pleine du nom et sans doute sa signification «petite souris» (déjà Bechtel *AFN* 95).

213. *Onomastique attique*. Le nouveau volume *IG* I³, fasc. 2 (nº 268) donne l'occasion de réfléchir sur certains noms attiques rares ou difficiles de haute époque. Les explications des éditeurs sont très rares (chez Hiller pour I² il y en avait davantage). Je prendrai quelques exemples en ordre alphabétique (les index sont annoncés pour le fasc. 3). Ἄνοσις en 1025 (dédicace vers 500) est rapproché rapidement d'un nom similaire en Égypte, d'après les recueils de Preisigke et Foraboschi. Ceci est tout à fait trompeur et ne convient ni pour la chronologie ni pour la géographie, car il s'agit à l'évidence d'un nom vraiment égyptien (papyrus de Zénon, variante Ανοθις). Je propose à Athènes un dérivé masc. en -ις Ἄ-νοσις sur l'adjectif déjà homérique ἄ-νοσος «en bonne santé» (cf. un ancien Ἄν-ανις, *HPN* 6). — Βάκων en 1147, 91 (= I² 929). Hapax intéressant sur lequel je compte revenir ailleurs, au sujet de Βακίων à Byzance. Il n'y a pas lieu de reprendre une lecture «Λάκων» (qui figure déjà sans commentaire chez Kirchhoff, *IG* I¹ 433, d'où *PA* 8974), comme on l'avait suggéré dans *Bull.* 1965, 245 et 1970, 258. Ce masculin est d'ailleurs appuyé par un fém. Βακώ en II² 10943 et *Bull.* 1970, 258. — Βίσων, dans la liste 1146, 16, est confirmé par un Φιλοκλῆς Βίσωνος en II² 1750, 40 (IVᵃ). Ce nom (qui n'a certes rien à voir avec le nom tardif du *bison*) est difficile. A titre d'hypothèse on pourrait voir ici un *Ϝίσων noté Βίσων (cf. *Bull.* 1992, 177) qui serait venu d'un dialecte voisin de l'Attique. Comparer alors un Βῖσος crétois à Rhodes, *SEG* 33, 638, 16, qui doit être un *Ϝῖσος, *HPN* 227 sq. — Δράκαλος 1147, 21 et Δρακαλίων 1164, 112. Ces noms rares semblent correctement formés sur le radical du nom ancien Δράκων, avec les élargissements -αλ-ος et -αλ-ίων (comme Πύρραλος, Πυρραλίων, etc., *OGS* 462 sqq.). — Κύναρβος, hapax en 745, est bizarre. — Νίκαττα suggéré comme nom de femme en 560 (autrement I² 432) est ingénieux et on a Νικᾶσσα à Rhodes, *I. Lindos* 394 (repose sur *νικάεσσα). — [Σ]ίνδρων suggéré en 1193, 97 est possible, mais évoque un terme signifiant «esclave», cf. le nom d'homme de I², 374, 7 et 56; pourrait-on songer à un Μίνδρων? Voir nº 204. — Σπο(ύ)δασις 1150, 55 est un autre nom bizarre. — Φόλλος en 1164, 19 a mauvais aspect mais ne repose que sur une copie ancienne. — En 586 II, le nom restitué [Χ]οιραχσιάδ[ας] me paraît tout à fait improbable, combinant un premier élément Χοιρο- non attesté en composition et un second élément en -αξιος qui n'est pas davantage employé.

214. *Le nom attique* Σῶν *réhabilité*. Dans *Bull.* 1990, 372 j'avais mis en garde contre un nom Σῶν chez A. N. Oikonomides, *Horos* 6 (1988) 45 sq. en arguant notamment du fait que dans un texte de Camiros on lisait plutôt Ἴσων, cf. *SEG* 37, 1861 (P. M. Fraser et *Lexicon* 1 *s.v.*). Cependant A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-91) 179-182 revient sur la question : un nouvel estampage du texte rhodien montre bien Σῶν. D'autre part, le Musée du Pirée a fourni à M. une stèle funéraire inédite (IVᵃ) pour un Σῶν Σωστράτου; dans *IG* I³, 969 cette pierre est aussi citée, afin de justifier le nom Σῶν dans la liste chorégique *SEG* 23, 102 (où le nom semblait d'abord incomplet). En conclusion, il convient d'admettre avec

S. N. Koumanoudes *Horos* 4 (1986) 159 et M. *loc. cit.* qu'il existe bien un nom court Σῶν, contraction normale de Σάων (lequel se trouve en diverses régions, Bechtel, *HPN* 396, etc.).

## ALPHABET, ÉCRITURES (L. Dubois)

215. G. Németh, *Acta Classica Universitatis Scientiarum Debreceniensis*, 28 (1992) [1993] 17-24 : *Sur l'histoire du thèta*, étudie la chronologie des différents ductus archaïques du *thèta*. Le plus ancien, avec la croix, cède la place au *thèta* à point central vers 550. A Athènes, le *thèta* fait de deux cercles concentriques ne figure que dans sept exemples datés entre 495 et 460 : son apparition est liée au ductus de *l'omicron* tracé au compas.

216. Chr. Marek, *Klio* 1993, 24-44 : *Euboia und die Entstehung der Alphabetschrift bei den Griechen*, tente de concilier avec les nouvelles données archéologiques d'Érétrie et de Samos le texte célèbre d'Hérodote, V 57-58, sur l'origine des Γεφυραῖοι, descendants des Phéniciens compagnons de Cadmos qui auraient introduit en Grèce les *phoinikeia grammata*. L'élément nouveau de cet article est la prise en compte d'une inscription bilingue assyro-araméenne de Syrie du Nord datée au IX^e^ siècle (cf. *Études assyriologiques* 1982) dans laquelle les voyelles longues *i* et *u* sont notées par *yod* et *waw*. Des Grecs et vraisemblablement des Eubéens auraient emprunté *ca* 800 un alphabet dans lequel auraient donc déjà figuré des voyelles. M. Sznycer que nous avons consulté estime que c'est avec la plus grande prudence qu'il faut alléguer cette bilingue, dont la date pourrait être plus basse et qui pose de délicats problèmes de graphie.

## MOTS NOUVEAUX ET MOTS RARES (L. D.)
(Les mots nouveaux sont signalés par l'exposant [n])

217. ἄλωος fém. = att. ἅλως, « aire à battre le grain », à Scotoussa de Thessalie, II^e^ *a.C.*, n° 96.

218. ἀπενθησία [n], « fait de ne pas souffrir, état de non souffrance (?) », dans une inscription juive d'Aphrodisias, III^e^ *p.C.*, *Bull.* 1993, 507.

219. ἀστερός = ἀριστερός à Scotoussa, II^e^ *a.C.*, n° 96 ; cf. déjà *Bull.* 1993, 286.

220. αὐδιτώριον à Éphèse n° 98.

221. Αὐροσχαδοφόρος [n] : nom d'une porte à Scotoussa, II^e^ *a.C.*, n° 96 ; c'est par elle que devait être introduit dans la cité, lors d'une procession (?), le vin ou les sarments d'une vigne appelée αὐροσχάς attestée chez Parthénius fr. 17 et Ératosthène, 37.

222. γέρραι « parties sexuelles » : obscénité sicilienne gravée sur un peson de tisserand sicilien, IV^e^/III^e^ *a.C.*, n° 713, cf. l'emprunt latin *gerrae*.

223. δάμοσσος = δᾱμόσιος à Scotoussa, II^e^ *a.C.*, n° 96.

224. δεξός = δεξιός à Scotoussa, II^e^ *a.C.*, n° 96.

225. Δάρρων, divinité macédonienne n° 414.

226. διαβήτρια[n] : désignation de la prêtresse de la déesse Pérasia «qui traverse en marchant (sur des charbons ardents)», à Mopsuheste en Cilicie, II[e]/III[e] *p.C.* (Strabon XII 2, 7), *Bull.* 1993, 604.

227. διεξοά et δειξοά[n] «sortie», à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96 : en rapport très probable avec διέξειμι.

228. ἔδδομος = ἕβδομος à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

229. ἐκκάτου + gén. = ἐπικάτω «en bas de» à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

230. ἐναρχή[n] «durée de la fonction d'un magistrat» en Pisidie, *ca.* II[e] *p.C.*, *Bull.* 1993, 590.

231. ἑπταετίζομαι[n] «avoir sept ans» dans une épigramme funéraire d'Olbia, III[e] s. *a.C.*, *SEG* 38, 754 ; cf. πενταετίζομαι.

232. ἐσδρομά = att. ἐκδρομή «porte de sortie» à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

233. Εὐσχήμων : épithète d'Aphrodite à Béroia, II[e]/III[e] *p.C.*, n° 398.

234. Ϝάννα = att. ἄρνα, à Éleutherna, II[e] s. *a.C.*, *Bull.* 1992, 361.

235. ἡλοκόπος «forgeur de clous» à Pessinonte, début de l'époque byzantine, *Bull.* 1993, 580.

236. θηραγρότης «chasseur» dans une inscription funéraire de Brousse, II[e] *p.C.*, *I. Prusa ad Olympum* 1027 ; variante de la forme θηραγρέτης, *A.P.* VI 184, qui vient confirmer la leçon θηραγρότα du ms. P pour Euripide, *Bacch.* 1020 ; ceci renouvelle la discussion chez P. Chantraine, *Études sur le vocabulaire grec* 1956, 51-52.

237. ἱαρόϜϜω = att. ἱερεύω à Éleutherna, V[e] s. *a.C.*, *Bull.* 1992, 338.

238. ἰδδιουστικός[n] = ἰδιωτικός à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

239. ἱμαντοτόμος[n] «tailleur de courroies» à Béroia (écrit εἱ-), II[e]/III[e] *p.C.*, n° 380. Le dénominatif ἱμαντοτομέω était déjà connu de Pollux, VII 81 et 83.

240. καμβδίον[n] «petit-fils» en Phrygie ; sens vraisemblable d'un diminutif en rapport probable avec le terme du grec anatolien κόμβος, *Bull.* 1993, 545.

241. κοκύαι «ancêtres» : apparition probable d'une *glotta* de la poésie hellénistique dans une épigramme très lacunaire de Smyrne, *I. Smyrna* II, 2, XXV, II[e] *a.C.* ; cf. *Bull.* 1993, 528.

242. κρυπτοί : nom d'un corps de troupe athénien attesté désormais dans deux décrets hellénistiques de Rhamnonte, n[os] 301-302.

243. λαμπαδιοκόπος[n] «fabricant ou forgeur de petites torches (λαμπάδιον)» à Cyzique, II[e] *a.C.*, Bull. 1993, 421.

244. λαοδόμος[n] et non ναόδομος dans l'épigramme de Lycie *GVI* 687, l. 4 : épithète de τέχνη, cet adjectif doit signifier «qui bâtit avec des pierres» (λᾶας), *Bull.* 1993, 534.

245. Λεοντεῖος : nouvelle épiclèse d'Apollon à Brousse, I[er] *a.C.*, *I. Prusa ad Olympum*, 1017.

246. λησταφυλακικός[n] «spécialisé dans la protection contre les pirates» : qualificatif d'un πλοῖον à Samothrace n° 456.

247. μές et μέξ[n] μέχρι = à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

248. μεσαπύργιον[n] = μεταπύργιον à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

249. † νόμιος à Coronée : à supprimer *in LSJ Suppl.* : cf. D. Knoepfler, *Chiron* 22 (1992), 482, n° 140.

250. ὄμβασις = ἀνάβασις à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

251. ὄντος[n] à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96. Cet adjectif de position pourrait signifier «qui est au-dessus»; il faudrait admettre qu'il s'agit d'un dérivé de thess. ὀν(α) = att. ἀνά doté du suffixe -ατος de ὕπατος.

252. πέντος= πέμπτος à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96 : la forme thessalienne était déjà attestée en crétois, M. Bile, *Le dialecte crétois ancien* 1968, 218.

253. περιάκτρια «femme qui mène en rond», à Cyrène, *SEG* 9, 13, l. 13, *ca* 335 *a.C.*; pour la traduction de cet hapax, voir *REG* 1993, 29.

254. περίπνοια[n] écrit περιπνύα en Lydie, III[e] *p.C.*, *Bull.* 1993, 545 : L. Robert, *Bull.* 1970, 527, considérait qu'il s'agissait du croup. Les spécialistes de médecine consultés n'acceptent pas qu'il puisse s'agir d'un nom de maladie; ils allèguent Galien VII, p. 393 K et Oribase, II, p. 291 et 302, pour voir dans ce terme un doublet morphologique de περιπνοή «perspiration» ou «bon air ambiant salutaire».

255. πέτριτεν *(sic)* = τέταρτον en Hestiaiotide, III[e] *a.C.*, n° 208 (p. 171); πέτροτος = τέταρτος à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

256. πιλᾶς[n] «marchand ou fabricant de feutre» à Béroia (écrit πειλᾶς), II[e]/III[e] *p.C.*, n° 380.

257. πολυκανδίλιον[n] : diminutif de πολυκάνδηλον «candélabre», à Éphèse, *Bull.* 1992, 610 et 1993, 459.

258. ποτοικοδομία = προσοικοδομία à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

259. προπάπβασσον[n] à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96; pourrait être un équivalent thessalien de *προκαταβάσιον «chemin qui descend», cf. καταβάσιος.

260. πρόπβασσον[n] à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96, pourrait s'expliquer par *προτ(ι)βάσιον «chemin», cf. dor. ποτιβαίνω.

261. πρόπος «ce qui est au pied» : sens probable à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

262. σακ(κ)οπλόκος : «tresseur» ou «tisseur de grosse étoffe»; ce nom de métier connu des glossateurs et d'un papyrus est apparu à Brousse, II[e] *p.C.*, *I. Prusa ad Olympum*, 1036.

263. τρέστεγος = τρίστεγος «(tour) à trois étages» à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96, où l'on a aussi τρέττος = τρίτος.

264. τυμβοκλέπτης[n] «pilleur de tombes» à Cyzique, I[er] *p.C.*, *Bull.* 1993, 421 : variante du τυμβωρύχος connu depuis Aristophane.

265. ὑτ apocope et assimilation de ὑπό devant l'article, à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

266. χαλκέοπις[n] pour *χαλκῶπις attendu et exigé par la métrique à Xanthos, Hansen *CEG* II 888, l. 31, IV[e] *a.C.*; cf. *Bull.* 1993, 528; pour la formation cf. χρυσῶπις; influence sur la graphie des composés poétiques en χαλκεο-.

267. χορτίζομαι[n] «être laissé en pâturage» à Scotoussa, II[e] *a.C.*, n° 96.

## ATTIQUE jusqu'au II[e] *a.C.* (Ph. G.)

268. *Corpus.* — *IG* I[3], fasc. 2, édité par D. M. Lewis et Lilian Jeffery, avec le concours d'E. Erxleben, Berlin, 1994, 998 pp. in f°. Cet épais volume vient compléter (nn. 501-1517) la nouvelle édition des inscr. athéniennes antérieures à 403 (cf. *Bull.* 1982, 131). Il comprend les dédicaces, publiques et privées (les edd. disposaient ici du précieux recueil d'A. Raubitschek, *Dedic. Ath. Acropolis* [1949], mais, pour les restitutions comme pour la chronologie, ils se séparent souvent de R.), les listes (peu nombreuses), les bornes, les inscr. funéraires, monuments publics (réédités ici par le regretté D. W. Bradeen, après *The Athenian Agora* XVII [1974]) et privés, les inscr. découvertes en dehors de l'Attique. — A la fin, l'indispensable concordance, pour les deux fascicules, entre *IG* I[2] et I[3] et aussi, pour les inscr. publiées depuis les années 1920, avec le *SEG*. — Remarques d'O. Masson sur l'onomastique n° 213.

269. *Ostracisme.* — A. Raubitschek, *ZPE* 100 (1994), 381-382 : *Megakles, geh nicht nach Eretria!* Comme le titre l'indique, il s'agit d'une autre interprétation du tesson incomplet contre Mégaklès, fils d'Hippokrates, *Bull.* 1993, 220. R. comprend, l. 1 μὲ 'ρετρίαζε «geh nicht nach Eretria!»; l. 3-4, on aurait [ἄπο]λι, ἔχσō/[τυπ]εὶς ἔλθεις «Du staatloser, Du bist hinausgeworfen». Donc au début il est conseillé à Mégaklès de ne pas aller à Érétrie, avec l'adverbe de mouvement proposé par le premier éditeur Willemsen, et R. discute cette allusion à Érétrie. En tout cas, l'interprétation de la l. 1 paraît la solution la plus simple, avec la négation. Mais pour la suite? Le vocatif [ἄπο]λι (valant ἄτιμος) serait une allusion à la trahison de Marathon. La fin est plutôt bizarre : quel serait le sens de la restitution [τυπ]είς? Il y aura sans doute d'autres propositions. [O.M.]

270. *Vocabulaire.* — D. Whitehead, *Class. Mediaev.* 44 (1993), 37-75 : *Cardinal Virtues : The Language of Public Approbation in Democratic Athens*, tente de repérer et d'analyser, surtout à partir des décrets honorifiques (justes remarques sur l'apport essentiel des inscr., «répétitives», pour l'étude de la «Popular Morality» en démocratie), les termes canoniques servant à exprimer les «vertus cardinales» (W. appelle ainsi les qualités désignées par des noms abstraits et revenant souvent dans les considérants des décrets) des personnages honorés par le peuple. W. n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent avant la fin du V[e] s. Alors apparaissent, au lieu des adjectifs, les noms abstraits, comme εὔνοια et ἀνδραγαθία. Ce dernier terme se lit aussi dans la citation, par Apollodore (Ps.-Dém. 59, *C. Néaira*, 89), de la loi faisant dépendre l'octroi du droit de cité de l'ἀνδραγαθία εἰς τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων. W. suggère que le choix d'ἀνδραγαθία fut proprement «démocratique» : le mot, ignoré d'Homère et des Lyriques, évoquait l'excellence des «actions» plutôt que de la «nature» des bienfaiteurs, tandis qu'ἀρετή gardait un parfum de noblesse. W. commente également δικαιοσύνη (comme l'a souvent rappelé L. Robert, le terme implique que l'intéressé avait eu, de quelque façon, un pouvoir de décision et aurait donc pu favoriser l'un et nuire à l'autre), ἐπιμέλεια, εὐσέβεια, εὐταξία, φιλοτιμία, σωφροσύνη (ce dernier terme,

comme le marque W., est à classer à part, car il s'applique toujours, dans les inscr., à des catégories de personnes ayant à faire preuve de réserve et de soumission, femmes ou éphèbes). Nombreuses et intéressantes remarques de méthode.

271. E. M. Harris, *Class. Quart.* 43 (1993), 73-95 : *Apotimema : Athenian Terminology for Real Security in Leases and Dowry Agreements*, complète sa précédente étude, *Bull.* 1989, 259 (sur le vocabulaire des sécurités réelles dans les emprunts), en traitant de la location des biens des orphelins et de l'*apotimèma* dotal. Critique des hypothèses de M. I. Finley (discussion sur l'*horos* de Naxos, *Land and Credit* n° 131) et de H. J. Wolff. Selon H., ἀποτίμημα, notant «estimation» et «mise à part», était un terme général pour désigner les sécurités réelles, les autres expressions (ὑποτίθεσθαι, πέπρασθαι ἐπὶ λύσει) étant spécifiques des emprunts. La différence de vocabulaire refléterait la différence des obligations légales. Dans le cas de l'emprunt, le prêteur, en remettant aussitôt son argent à l'emprunteur, devient «vulnérable» ; il exige comme garantie une propriété : « Il est naturel pour lui de voir dans cette transaction comme une vente et de décrire la propriété comme vendue à réméré», πεπραμένου ἐπὶ λύσει. Au contraire, dans le cas des baux, la propriété, «estimée» et «réservée», n'est que la garantie du paiement du loyer. L'explication est moins aisée au sujet de l'*apotimèma* dotal.

272. *Citoyenneté.* — E. A. Meyer, *J. Hell. St.* 113 (1993), 99-121 : *Epitaphs and Citizenship in Classical Athens*, note l'inégale répartition, chronologique (nette primauté du IVe s. *a.C.*, voir la fig. 1) et topographique (beaucoup de trouvailles à Athènes et au Pirée, peu dans la *chôra*), des épitaphes attiques et tente une interprétation historique. La généralisation de l'indication du démotique, au IVe s., exprimerait la fierté d'appartenir à la communauté civique. Ensuite, l'inflexion de la courbe correspondrait au déclin d'Athènes, tandis que s'accroît le nombre des étrangers nommés avec leur ethnique. — Les arguments utilisés ne sont pas toujours convaincants (il est inexact de parler d'octroi plus libéral de la *politeia* au IIIe s., cf. la liste récapitulative de M. J. Osborne, *Naturalization* IV) et, d'une manière générale, on peut se demander si ce type de monuments, dont la datation est incertaine et pour lesquels modes et traditions jouaient un rôle que nous ne pouvons déterminer, autorise de telles hypothèses. Voir aussi n° 90. — Stèles funéraires attiques nos 15 et 22.

273. *Démographie.* — T. Vestergaard *et alii*, *Class. Mediaev.* 43 (1992), 5-21 : *The Age-Structure of Athenian Citizen commemorated in Sepulchral Inscriptions.* Rares sont les inscr. funéraires qui précisent l'âge de *citoyens* défunts (liste des 13 exemples, échelonnés sur sept siècles). Discussion des reliefs sculptés et des loutrophores, qui apportent quelques indications. Principale conclusion de l'étude : à peu d'exceptions près, les personnages pourvus d'un démotique (surtout au IVe s., cf. n° précédent) étaient des adultes. Classés dans les *tituli hominum originis incertae*, beaucoup de noms doivent avoir été ceux d'enfants (22 mentions de mineurs dans cette catégorie) de familles athéniennes, impossibles à distinguer, sauf exception (*SEG* 23, 158, discuté p. 21), des non-Athéniens.

274. Inscription archaïque du Dipylon n° 34.

275. A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-1991) [1993], 9-14 et pl. 1-3 : *[Inscriptions de l'Acropole]* : 1) petit frg. dans l'apothèque du musée, qui donne la dernière ou les deux dernières lettres des ll. 1-5 de *IG* I³, 1, le décret relatif à

Salamine *ca* 500 *a.C.* ; 2) sur un hermès acéphale, Στρομ[6- - -] ηερμεῖ- - -. M. restitue Στρόμ[βιχος], qu'il identifie avec le sculpteur athénien de *IG* VII, 3500 (à l'Amphiaraion d'Oropos), en activité dans la première moitié du v^e^ s. *a.C.*

276. Christina Vlassopoulou, *ibid.*, 15-16 et pl. 4-5 : 1) dans les cannelures d'une colonne votive, gravé *boustrophédon* et restitué d'après A. Raubitschek, *Ded. Ath. Akr.* 22 : [Εὐέ]νορ ἐπ[οίεσεν] — [Ἀνγέλ]ιτος Ἐχ- - - (vers 500 *a.C.*) ; Euénor était déjà connu (3 signatures, dont une pour Angelitos) ; 2) petit frg. de stèle, gravé *stoichédon* : Κλε. . . . | Μελ[ιτεὺς] | ἀνέ[θηκεν] | δεκ[άτην] (2^e^ moitié du v^e^ s.).

277. L'Hékatompédon (*IG*, I^3^, 4) : voir n° 83.

278. L'un des intérêts du graffite signalé *Bull.* 1993, 131, Σικελὲ καλέ τοι δοκεῖ τῶι μοιχῶι, est de permettre de corriger le graffite C19 du corpus de M. Lang, *The Athenian Agora* XXI, 1976 : il faut lire Ἀλλκαῖος καλός το(ι) δοκεῖ Μέλιτι, en retrouvant la particule assévérative τοι attendue dans ce contexte. On notera également l'apparition d'une autre hétaïre nommée « La Sicilienne », consœur de celle qui est appelée, à la dorienne, Σικελὰ καταπύγαινα en C 27. [L.D.]

279. Décret sur les poids et mesures daté *ca* 425/4 : n° 477.

280. M. Chambers, *ZPE* 98 (1993), 171-174 : *The Archon's Name in the Athens-Egesta Alliance (IG I^3^, 11)*, répond aux critiques exprimées par A. S. Henry (*Bull.* 1993, 224) et maintient que les photographies et la mesure des espaces disponibles mettent hors de doute la lecture [Ἀντ]ιφῶν (418/7), et non [Ἀνδρ]ον (458/7).

281. Chr. Koch, *Tyche* 8 (1993), 63-75 : *Integration unter Vorbehalt : der athenische Volksbeschluss über die Samier von 405/404 v. Chr.*, reprend l'interprétation des ll. 7-32 du décret de 405, *IG*, II^2^, 1, déjà souvent commenté, récemment encore par W. Gawantka, *Isopolitie*, 178-197, par M. J. Osborne, *Naturalization* I et II, D 5, et par J. Cargill, *Gr. Rom. Byz. St.* 24 (1983), 321-332. K. estime que les clauses en question avaient été rédigées dans la perspective de l'installation à Athènes, à bref délai, d'un bon nombre de Samiens. Aussi traduit-il la 1^re^ clause, Σαμίος Ἀθεναίος ἔναι, πολιτευομένος ὅπως ἂν αὐτοὶ βόλωνται, « die Samier, die ihr Bürgerrecht wahrnehmen, wie sie selbst wollen, Athener sein sollen », et entend-il par là que les Samiens avaient le droit d'user de leur droit de cité athénien à leur convenance. De même, les précisions sur l'autonomie et sur la procédure judiciaire « conformément aux conventions existantes » concerneraient le régime accordé aux Samiens à Athènes même. — Cela n'est guère convaincant. Certes, il est exact que l'isopolitie est ici à sens unique et que certains Samiens, présents à Athènes, demandèrent à jouir aussitôt de la *politeia* (ll. 32-34). Nul doute également que les Athéniens aient envisagé, dans les circonstances critiques d'alors, l'éventualité de l'arrivée de nombreux Samiens. Mais les clauses évoquées plus haut doivent se rapporter, dans la perspective d'un dénouement acceptable, aux Samiens vivant à Samos et « s'organisant politiquement (sur πολιτεύεσθαι voir n° 188) selon leur volonté ».

282. Inventaires de la fin du v^e^ et du début du IV^e^ s. n° 150.

283. K. Tzakos, *Horos* 8-9 (1990-91) [1993], 17-28 et pl. 6-7 : *[Tronc d'Aphrodite Ourania]*. Trouvés au cours de travaux dans le quartier de Plaka, deux blocs de marbre superposés et percés d'une cavité ovale (voir l'étude du monument

par K. N. Kazamiakis, *ibid.*, 29-44, avec les fig.) formaient un tronc, portant sur un côté, en lettres du début du IVe s. : Θησαυρὸς ἀπαρχῆς ὁ | Ἀφροδίτει Οὐρανίαι | Προτέλεια γάμο ⁝ ⊢. Lors des sacrifices préliminaires du mariage (remarques sur τὰ προτέλεια, avec les textes des auteurs), l'offrande prélevée pour Aphrodite Ourania était d'une drachme. La présence de l'article (l. 1), gênante, suggérerait que ce monument était placé à côté d'autres troncs, affectés à d'autres divinités. Remarques sur les différents types de θησαυροί (cf. l'étude de G. Kaminski, *Bull.* 1993, 36). — Poids inscrit du IVe s. n° 159.

284. A. P. Matthaiou, *ibid.*, 53-58 et pl. 10 : *[Inscription chorégique des Thargélies]*. Sur une base, remployée comme seuil, en gravure *stoichédon* (sauf les dernières lettres, plus serrées, de la dernière ligne) : Φορμίσιος Μενεκλείδου Θυμαιτάδης | χορηγῶν ἐνίκα Ἱπποθωντίδι, Αἰαντίδι, | ἀνδρῶν. Διοφῶν Ἀθηναῖος ἐδίδασκε | Κ.λ.ικλ.ης Τεγεά[τη]ς [ηὔ]λει. Π[υ]θέας ἦρχε (seule subsiste, à la dernière ligne, l'extrémité supérieure des lettres, toutes pointées). L'archonte Pythéas est de 380/379. Le Phormisios en question (pas connu par ailleurs) fut vainqueur, avec une œuvre de Diophôn (cf. *IG*, II², 3037), au chœur d'hommes des Thargélies, comme le montre l'association de deux tribus : sur ces groupements et les variations au cours du IVe s., cf. P. Amandry, *BCH* 101 (1977), 165-202, avec le tableau, 168-9.

285. P. G. Thémélis, *ibid.*, 63-66 et pl. 1314, publie la stèle funéraire (provenant d'une collection privée) de Σωσίδημος Σαλαμίνιος ἀπὸ Κύπρο. Au-dessous de l'inscr., dans un cadre limité par deux pilastres, deux personnages en fort relief : un soldat debout (le défunt) saluant un vieillard assis (son père ?). Les comparaisons stylistiques suggèrent une date autour de 360-350 *a.C.*

286. Ath. A. Themos, *ibid.*, 59-62 et pl. 11-12, publie trois petits fragments du musée de l'Acropole. Signalons la dédicace à Zeus Philios (2e moitié du IVe s.), émanant de Καλλίας Κα[λλίου ? Θο]ρίκιος et de Θούκρ[ιτος Καλλίου ?] ; la dédicace *stoichédon* à Hygie du prêtre d'Asklèpios [Νικόδ]ημος Φρουράρχο [Ἀχερδ]ούσιος, identifié avec le prêtre homonyme de *IG*, II², 4351 (avant 350 *a.C.*).

287. Les concours musicaux aux Panathénées n° 52. Oracle mutilé (*IG*, II², 4968) n° 58.

288. Chr. Habicht, *Illinois Class. Studies* 18 (1993), 113-118 : *Attische Fluchtafeln aus der Zeit Alexanders des Grossen*, groupe et commente de façon suggestive trois tablettes d'imprécation datant de 325/4-323/2 *a.C.* : R. Wünsch n° 103 (*IG* III), interprétée par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 7 (1904), 122-125, visant des triérarques et divers responsables de la marine ; E. Ziebarth, *Sitz. Berlin* 1934, 1022 sq. n° 1, mentionnant plus d'une centaine de personnes, dont de nombreux politiques connus pour leur opposition à la Macédoine (Démosthène, Xénoklès et Polyeuktos de Sphettos, Démophilos et Lysiklès d'Acharnes, Strombichos et Strombichidès d'Euonymon) ; enfin, une tablette du Céramique récemment publiée par Fr. Willemsen, *Kerameikos* XIV (1990), 142-151, visant huit personnages, dont Lycurgue, Hypéride, Kallisthénès (cf. Plut. *Alex.* 23, 4). Contrastant avec l'image d'unité nationale que donne l'*Epitaphios* d'Hypéride, ces tablettes éclairent la division, au sein de la classe politique, entre les partisans de l'entente avec la Macédoine et leurs adversaires avant et pendant la Guerre Lamiaque.

289. St. V. Tracy, *Hesperia* 62 (1993), 249-251 et pl. 56 : *De Antipatro et Archedico Lamptrensi*, raccorde à *IG*, II², 402 (où le nom du proposant, Ἀ[ρχέδικος Ναυκρί]του Λαμπτρεύ[ς], avait été judicieusement rétabli par B. Léonardos, *Arch. Dell.* 1915, 202) un petit fragment de l'agora donnant quelques lettres des ll. 3-6. Le texte, après l'intitulé, se présente désormais ainsi : [ὅπως ἂν ὡ]ς πλεῖστοι τῶν τ[ο]ῦ βασ[ιλέως φίλ]ων καὶ Ἀντιπάτ[ρ]ου τε[τιμημένο]ι ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθ[ηναίων εὐε]ργετῶσιν τὴν πόλιν [τὴν Ἀθηναί]ων. Venaient ensuite les décisions du peuple, qu'on ne lit plus. Selon T., «le roi» (le singulier exclut une date postérieure à 323, lors du règne conjoint de Philippe III et d'Alexandre IV) pourrait être Philippe II et le décret aurait été adopté peu après Chéronée, lorsque Antipatros, accompagnant le jeune Alexandre, vint à Athènes annoncer les bonnes dispositions du roi envers la cité. A mon avis, la mention des «amis du roi et d'Antipatros» conduit à adopter une date plus tardive (que T. n'exclut d'ailleurs pas), sous le règne d'Alexandre, lorsqu'Antipatros, régent en Macédoine, put faire figure de monarque, entouré de ses «amis». Les honneurs décernés à Philippe II et à des notables macédoniens vers 338/7 (cf. M.J. Osborne, *Naturalization* III, 69-71) durent être suivis, après le don d'Oropos aux Athéniens en 335, d'autres honneurs encore.

290. Chr. Habicht, *ibid.*, 253-256 : *The Comic Poet Archedikos*, montre quel fut l'engagement politique de ce poète, partisan de l'entente avec la Macédoine, et qui fut *anagrapheus* en 320/319, sous l'oligarchie (un autre poète, Philippidès de Képhalè, fut lié à Lysimaque). Archédikos, notamment, combattit et injuria Démocharès ; et ses accusations furent reprises par Timée, d'où la critique de Polybe XII, 13-14.

291. J.-Y. Marc (n° 127), 149-156 avec 7 fig. : *Un en-tête de décret attique conservé au musée de Laon*. L'intérêt de ce monument (dont subsiste seule la partie supérieure gauche) réside dans le relief sculpté : Athéna, coiffée du casque corinthien, debout de face, tenant la lance de sa main droite, appuyant la main gauche sur le bouclier posé à terre, tourne la tête vers un personnage aujourd'hui invisible. L'analyse stylistique oriente vers les années 340-330 *a.C.* Au-dessous, les restes des deux premières lignes de ce qui devait être un décret de tribu ou plutôt de dème, avec un intitulé abrégé (classique dans ce type de documents) : Εὔνομος εἶπεν ϙ - - -| [. . Πυθ]οδώρου Ἐλ[ευσίνιος]. — Nous ne comprenons pas pourquoi M. écrit que de tels monuments «n'étaient pas des documents ... reproduisant fidèlement un texte officiel».

292. V. Gabrielsen, *ZPE* 98 (1993), 175-183 : *Contributions of Ship's Equipment in the Athenian Naval Records*, rejette l'interprétation, présentée par J.-M. Schmitt, *Hellenika Symmikta* (*Él. d'arch. class.* VII), 1991, 134-141, du verbe εἰσφέρειν dans *IG*, II², 1609 II (voir déjà la précédente étude de G., analysée *Bull.* 1991, 232). Il explique notamment *IG*, II², 1622, 387-397 (amende de 2 dr. par rame, infligée à Euthymos pour avoir remis 1 800 rames hors d'usage, et non pas obligation de reprendre ces rames en payant 3 600 dr.) ; 444-477 (équipements déposés en prêt) ; *IG*, II², 1631, 350-403 (même opération par Sôpolis, précédant la confiscation de ses biens). Il ressort de *IG*, II², 1609 II que, certaines années et faute d'équipements publics suffisants, des trières recevaient, en tout ou en partie, des équipements appartenant à des particuliers. Le *dokimastès* inspectait les uns et les autres. — Arsenal du Pirée n° 86.

293. L'acteur Hiéronymos au IIIe s. n° 61.

294. Sara B. Aleshire et A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-91) [1993], 45-51 et pl. 8-9, publient un petit fragment opisthographe conservé dans l'apothèque du musée de l'Acropole. L'épaisseur de la pierre, les dimensions et la forme des lettres montrent qu'il appartient (pas de raccord) aux inventaires de l'Asklépieion *IG*, II², 1534 A et B (S. B. Aleshire, *The Athenian Asklepieion*, Inv. IV et V, pp. 177-336).

295. *IG*, II², 2455 à exclure du corpus attique : voir A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-91), 207-210, 210-214 et pl. 42-43. L. Mendoni (*Bull.* 1991, 123 et 372) a rapproché ce fragment d'*IG*, XII 5, 1072-1073 (Kéos). Indices matériels confirmant ce rapprochement. Mais, note M., il avait déjà été indiqué par M. Th. Mitsos, *Arch. Ephem.* 1950-1951, 45-46 (*Bull.* 1952, 51 *ad* n. 26), que L. Mendoni ne cite pas (p. 212, lire *IG* XII 5 — et non II² — 1072, 1073).

296. *Attique.* — Iconographie des Mystères d'Éleusis n° 87. Le dème *Atènè* n° 88 ; les *Pambotadai* n° 89. Inscr. funéraire d'Acharnes n° 146.

297. *Liopesi.* — D. Whitehead, *ZPE* 95 (1993), 159-162 : *The Kôlokratai of Kydantidai and Ionidai*, revient sur le décret honorifique émanant de ces deux dèmes et daté de 331/330 (Aristophanès), publié par A. P. Matthaiou, *Horos* 7 (1989), 7-16 (*SEG* 39, 148). Contre l'éditeur, W. soutient avec de bons arguments que les κωλοκράται honorés par les démotes doivent avoir été, comme le prêtre d'Héraclès mentionné à côté d'eux, des responsables locaux (ayant des attributions financières à l'occasion des fêtes ?), et non des magistrats de la cité qui seraient à identifier avec les colacrètes disparus à la fin du v^e^ s.

298. *Rhamnonte.* — V. Pétrakos, *Praktika Arch. Hét.* 144 (1989, paru en 1993), 1-37 et pl. 6-15 : *[Fouilles de Rhamnonte]*, publie 17 inscriptions découvertes à proximité de la porte orientale de la forteresse : dédicaces de stratèges à Zeus Sôter et Athéna Sôteira (nn. 1-4), à Déméter et Korè (n. 5), inscr. honorifiques pour des stratèges, des épimélètes ou des péripolarques (nn. 6, 7, 8, 9, 13), parfois réduites à l'état de fragments. J'analyse seulement ici, dans un ordre chronologique approximatif, les trois textes les plus développés et les plus intéressants.

299. *Ibid.* n. 15 : décret du dème (gravure laide, pas de coupe syllabique, plusieurs négligences de gravure), dont les brefs considérants sont énoncés ainsi : ἐπειδὴ ὁ βασιλεὺς Ἀντίγονος καὶ σωτὴρ τοῦ δήμου διατελεῖ εὐερ(γ)ετῶν τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων κ[α]ὶ διὰ ταῦτα αὐτὸν ὁ δῆμος ἐτίμησεν τιμαῖς ἰσοθέοις. Les démotes de Rhamnonte emboîtent le pas à la cité et décident d'offrir un sacrifice au roi (θύειν αὐτῶι) chaque année le 19 Hékatombaiôn, lors du concours gymnique des Grands *Nemeseia* (la date de cette fête, en juillet, est désormais fixée), et de porter la couronne ce jour-là (στεφανηφορεῖν). Comme fonds (πόρον) pour le sacrifice, les démotes utiliseront le revenu de l'ἀγοραστικόν, sans doute une taxe (ou un ensemble de taxes) levée sur les transactions à l'agora de cette agglomération portuaire (on ne sait quasi rien sur la fiscalité dans les dèmes attiques, cf. D. Whitehead, *Demes of Attica* [1986], 150-152). Le décret sera gravé sur une stèle. P. restitue (16-17) : καὶ στ[ῆσαι οὗ ἂν δοκῆι τῶι] β(α)σιλε[ῖ Ἀντιγόνωι] (la suite ne peut être rétablie). Mais le roi n'est pas présent à Rhamnonte (ce serait dit) et ne saurait donc choisir un lieu plutôt qu'un autre. La situation est ici très différente de celle des stratèges ou d'autres officiers en fonction à Rhamnonte, que les soldats honorent et laissent libres d'ériger la stèle là où ils veulent (voir *infra* n° 300). Il me semble qu'il faut plutôt songer à un supplément comme

στ[ῆσαι παρὰ τὸν βωμὸν τοῦ] βασιλέ[ως] ; cf. *e.g. Syll.*[3] 390, 46-49 : καὶ [στῆσαι ἐν] Δήλωι παρὰ τὸν βωμὸν τοῦ σωτῆρος [Π]τολε[μαί]ου ; *I. Erythrai und Klazomenai* 504 (décret des Ioniens), 42-43 : καὶ στῆσαι ἐν τῶι τεμένει παρὰ τὸμ βωμὸν τῶν βασιλέων (Antiochos I et son fils). — La date du décret est incertaine (pas de mention d'archonte). Le proposant, Elpinikos fils de Mnésippos, est connu pour avoir proposé également le décret de Rhamnonte pour Dikaiarchos (officier athénien au service de Démétrios II), daté de 236/5 ou 235/4 (archonte Ekphantos), J. Pouilloux, *Rhamnonte* (1954), n. 15 (*Choix* 19 ; Moretti, *Iscr. st. ellen.* 25). P. estime que, d'après l'écriture, le présent décret pourrait remonter aux lendemains de la Guerre de Chrémonidès (il s'agirait alors d'Antigone Gonatas), mais il hésite, car l'expression σωτὴρ τοῦ δήμου évoque l'épiclèse décernée à Dôsôn dans les années 220 à Mantinée et à Sparte. Il me paraît plus probable qu'il soit ici question de Gonatas. L'institution du culte royal à Rhamnonte, en effet, est antérieure au règne de Dôsôn, puisque le décret pour Dikaiarchos (vers 235, cf. *supra*) mentionne expressément un sacrifice « pour le roi » (Démétrios II) lors des *Némeseia* (27-28) : ἔδωκεν (Dikaiarchos) δὲ καὶ εἰς τὴν θυσίαν τῶν Νεμεσείων καὶ τοῦ βασιλέως ἐκ τῶν ἰδίων. Comme il n'y a pas de culte sans bienfait préalable, il me semble que les ἰσόθεοι τιμαί pourraient avoir été décernées à Gonatas, d'abord par la cité puis par les démotes, vers 255, après les mesures libérales décidées par le roi (retrait de la garnison du Mouseion et du commissaire désigné par le roi), cf. Chr. Habicht, *Studien* (1982), 13-20.

300. *Ibid.* n. 16 (cf. brièvement *Bull.* 1993, 59) : décret émanant des citoyens servant à Rhamnonte, ἔδοξε τοῖς στρατευομένοις τῶς πολιτῶν ἐν Ῥ[α]μνοῦντι, en l'honneur de Thoukritos de Myrrhinonte, en fonction comme stratège de la Paralie sous Kallimédès (252/1 Meritt, 249/8 Habicht, 237/6 Osborne). C'est le 4[e] document concernant ce personnage, plusieurs fois stratège, une fois hipparque (cf. J. Pouilloux, *Rhamnonte*, nn. 11 et 12 ; Y. Garlan, *BCH* 1974, 339-334), qui apparaît également comme proposant dans le décret pour Prytanis de Karystos (Moretti, *Iscr. st. ellen.* 28). La « carrière » militaire de Thoukritos se déroule donc sous la domination macédonienne. Après une formule d'éloge générale (ll. 8-9, restituer χρείαν παρεχόμενος διατετέλεκ[εν | ε]ὖ[ς ἃ ἂ]ν αὐτὸν παρακαλῶσιν), viennent des précisions intéressantes : Thoukritos a puisé dans sa bourse pour fournir du grain en suffisance à la troupe, παρεσκεύασε δὲ κ[αὶ] σῖτον ἱκανὸν τεῖ φυλακεῖ πριάμενος ἐκ τῶν ἰδίων ; en outre, il a subvenu aux frais de plusieurs constructions (11-12), [ἀν]ατέθηκε καὶ συνέδριον πρὸς τοῖς στρατηγ[οῖς, | κα]τεσκεύακε δὲ καὶ πυλώριον καὶ πύλας ἐκ τῶν ἰδ[ίων]. Le *synedrion*, salle de réunion, eût été construit ou aménagé, selon P., « près du lieu où étaient exposées les stèles honorant les stratèges de la *Paralia* ». Cela n'est satisfaisant ni pour la forme ni pour le fond. Au reste, les précisions inscrites (à Rhamnonte) sur les stèles honorant les chefs militaires montrent qu'il n'y avait pas un, mais plusieurs lieux d'exposition possibles : le sanctuaire de Némésis (quand la décision émane des démotes), le sanctuaire de Dionysos, le théâtre, l'agora, « près de la porte », πρὸς τεῖ πύλει (ainsi dans le présent décret), enfin « là où il lui plaira » (voir le recueil de J. Pouilloux et les inscr. publiées depuis 1954). On ne pouvait donc localiser un bâtiment par la proximité des stèles honorant les stratèges. Il faut vraisemblablement restituer ici πρὸς τῶι στρατηγ[ίωι], qu'il y ait eu, ou non, erreur du graveur et dittographie du Σ (la photographie, blafarde, ne permet pas de rien vérifier), donc « près du local des stratèges ». Le *stratègion* d'Athènes, à l'agora, est assez bien connu (sources *apud* R. Wycherley, *The Athenian Agora* III, 174-177) ; mais tout stratège avait son poste de commandement, fixe ou mobile. A

Rhamnonte même, en 267, pour mieux surveiller l'arrière-pays, le stratège Épicharès avait transféré son *stratègion* dans le sanctuaire de Némésis, πεπόηκε δὲ καὶ στρατήγιον τὸ ἱερὸν [τῆς Νεμέσεως] κατεσκευάσας κτλ., voir le commentaire de J. et L. Robert, *Bull.* 1968, 247 (p. 458). Vers 250, ou un peu plus tard, Thoukritos a donc fait aménager une salle de réunion près du local des stratèges : il pouvait y convoquer et y entretenir ses subalternes, voire y réunir telle unité chargée d'une mission particulière. Thoukritos a fait aussi construire ou aménager des «portes» et un «poste de garde» (sur πυλώριον et πυλωρός, voir L. Robert, *Opera Minora* III, 1383-4). L'une de ces portes était la porte Est, près de laquelle on a retrouvé l'inscription. Ces précisions sur l'activité de constructeur de Thoukritos confirment la conjecture présentée autrefois par J. Pouilloux : l'inscr. *IG*, II², 2856 (Pouilloux, n. 12), «longue plaque de marbre blanc» regroupant les quatre couronnes décernées à Thoukritos après ses quatre stratégies, doit avoir été gravée sur le linteau d'une des portes de la forteresse construites par lui. Thoukritos est honoré d'un «portrait peint», consacré dans le *Némeseion* (cf. *Bull.* 1993, 59).

301. *Ibid.* n. 14 : décret des *kryptoi*, ἔδοξε τῶν κρ[υπ]τῶν τοῖς τεταγμένοις ὑπὸ Φιλόθεον, en l'honneur de Philothéos, stratège de la Paralie l'année où était archonte Mnéseidès. Cet archonte, nouveau, est postérieur à Lysanias, mentionné l. 23, que l'on place en 235/4 ou 234/3. M.J. Osborne, *ZPE* 78 (1989), 224-5 (*Bull.* 1991, 236), a laissé deux places vacantes après Lysanias : l'une des deux pourrait être attribuée à Mnéseidès. On serait ainsi encore à l'époque de la Guerre démétriaque. La stèle ayant souffert en surface lors d'un remploi, P. n'a rien pu déchiffrer des ll. 4-16, qui contenaient les considérants. Les décisions font connaître τὸν ἡγεμόνα τῶν κρυπτῶν Ἀθηνόδωρ[ον] Ὀαθεν (lui est décernée une couronne de feuillage), donc le chef de ce corps d'«éclaireurs camouflés», non attestés jusqu'ici à Athènes (mais voir le n° suivant). D'après la composition de la commission, très étoffée, chargée de veiller à la gravure du décret (lequel doit être transcrit sur deux stèles — l. 27, restituer ἐν στήλαις λιθίνα[ις δυσί *uel* δυεῖν] —, l'une à Rhamnonte et l'autre à Sounion), le corps des *kryptoi* comprenait majoritairement des Athéniens (11 ou 12 individus au moins), mais aussi quelques étrangers (un Sinopéen, un Platéen, un Mégarien).

302. D. Knoepfler, *BCH* 117 (1993), 327-341 : *Les kryptoi du stratège Épicharès à Rhamnonte et le début de la Guerre de Chrémonidès*, élucide les ll. 9-11 du décret de Rhamnonte, *Bull.* 1968, 247 ; 1974, 232 (augmenté d'un nouveau petit fragment, en 1985, donnant quelques lettres des ll. 5-9). Il restitue à la l. 9 : τοῦ [στ]ρατο[πέδου ὄ]ντος [ἐν τεῖ] χώραι, καταστησάμενος κρυπτοὺς εἰς τὰς σκο[πίας, παρε]φεδρεύων αὐτὸς κτλ. Épicharès avait assuré la rentrée des récoltes sur le territoire à proximité immédiate du fort, «alors que l'armée [*sc.* du roi Antigone Gonatas] se trouvait sur le territoire, ayant placé des éclaireurs camouflés dans les guettes et se tenant lui-même en couverture avec les soldats». Le riche commentaire de K. porte essentiellement sur deux points : l'emploi de κρυπτός comme adjectif substantivé (K. athétise le pseudo κρύπτης) et l'existence à Athènes (peut-être dès le IVe s.) d'unités composées de *kryptoi* (voir le n° précédent, dont K. connaissait déjà l'existence), avec l'analyse de Platon, *Lois* VI 763 b-c (K. montre bien que la question de la cryptie, en particulier à propos de Lacédémone, se pose désormais en termes différents) et, d'autre part, les premières opérations lors de la Guerre de Chrémonidès. L'attaque de Gonatas contre Athènes, sur mer et sur terre, fut déclenchée au printemps 267 (archonte Peithidémos), sans doute à partir de l'Eubée (le siège d'Érétrie étant situé en

268) et d'Oropos (exégèse de la *Vie de Ménédème*, Diogène Laërce II, 127 et 142), d'où la présence de son armée en 267 à proximité de Rhamnonte. — Si le décret pour Épicharès fut adopté et gravé en 267, alors que l'issue de la guerre demeurait incertaine, la discrétion avec laquelle l'ennemi est évoqué est à relever : on est en guerre, mais on ne dit pas contre qui (πολέμου ὄντος, l. 7), et «l'armée» est sur le territoire, mais le commandant de cette armée ennemie, Gonatas, n'est pas nommé.

303. Épigramme de Rhamnonte, *SEG* 40, 212, restituée par J. Bousquet n° 35.

## ATTIQUE
### Ier siècle *a.C.* et époque impériale (S. Follet)

304. M. C. J. Miller, *Inscriptiones Atticae. Supplementum inscriptionum Atticarum*, VI, Chicago 1992, republie la centaine d'inscriptions latines trouvées à Athènes, y compris quelques bilingues bien connues. Les éditions citées sont reproduites sans aucun effort de critique ou de synthèse, les références sont le plus souvent périmées. Un tel ouvrage ne peut rendre aucun service.

305. V. Gabrielsen (n° 444) évoque les sculpteurs athéniens nommés avec leur ethnique à Athènes même. Il faudrait discuter aussi, comme le faisait M.-F. Baslez *Bull.* 1988, 383, le cas des Ἀθηναῖοι du catalogue éphébique *IG* II² 1043 (époque du séjour d'Antoine à Athènes).

306. J. Marcadé, *Études de sculpture et d'iconographie antiques. Scripta varia 1941-1991*, Paris 1993, 138-139 et fig. 17 p. 138, publie une colonnette funéraire étroite et haute en marbre de l'Hymette, probablement de la collection Durand (formée dans la première moitié du XIXe s.) et conservée au musée de Bordeaux : au-dessous de la bague en relief qui en constitue le seul ornement près de son sommet, le nom Ἀθηνίων (IIer s. *a.C.*). [M. Sève]

307. V. N. Bardani, *Horos* 8-9 (1990-91) [1993], 295-297 : *[Dédicace des éphèbes d'Athènes]*, republie, avec une meilleure disposition, l'inscription qu'elle a éditée dans *Horos* 7 (1989), 17-21 et pl. 3, et datée de *ca* 120 *a.C.* et ajoute quelques remarques prosographiques sur les noms des l. 2, 13 et 16.

308. R. Hamilton, *Choes and Anthesteria. Athenian iconography and ritual*, Ann Arbor 1992, part d'une étude de la tradition littéraire, mais aussi épigraphique (v. l'Appendice I, 149-172). Inscriptions citées et traduites : *IG* II² 1672, 1211 B, 13139, 1368, 2130, 3013. En fait, puisque H. accepte la lecture [γυ]μνασιαρχήσας [τ]ὸν Ἀνθεστηριῶν[α], et non la correction [τ]ῶν Ἀνθεστηρίων, 3013 et sa course aux flambeaux n'ont rien à voir avec les Anthestéries. Pour 2130, l. 58, lire Πό(πλιος) = *Publius*, non Πο(πίλιος) pour le prénom du roi-éphèbe Po. Ail. Pheidimos de Pal(lène).

309. D. Gneisz, *Das antike Rathaus. Das griechische Bouleuterion und die frührömische Curie*, «Diss. der Univ. Wien», 205, Wien 1990, en prélude à une étude surtout architecturale, consacre son chapitre II (19-52) aux témoignages épigraphiques et littéraires, notamment sur les *bouleutèria* d'Athènes. Comme lieux de réunion du Conseil sont attestés, outre le *bouleutèrion*, le théâtre, le Pirée, l'Acropole, le Théseion, l'Éleusinion (à l'époque des Mystères) et, dans *IG* II²

1043, le théâtre après transfert depuis le stade panathénaïque (rapprocher peut-être D. J. Geagan, *Hesperia* 30, 1971, 101-108 et pl. 16, dont l'intitulé paraît bien indiquer aussi un transfert d'un lieu de réunion à un autre). On s'étonne de ne pas trouver D. J. Geagan, *The Athenian Constitution after Sulla, Hesperia Suppl.* XII (1967), dans la bibliographie, notamment ses chapitres V et VI, consacrés au fonctionnement du Conseil. Dans les *testimonia* sur le stade panathénaïque, il faudrait sans doute ajouter *IG* II² 1011, 21-22, et 794, 4 (restitutions de Ch. Pélékidis dans son *Histoire de l'éphébie attique*, 175 et 273 n. 2).

310. Tza Jong Tse, *[L'Aréopage de l'ancienne Athènes]*, Jannina 1991, étudie le fonctionnement de cette assemblée à l'époque classique et hellénistique, mais son corpus de documents classés chronologiquement (p. 250-265) inclut les inscriptions de l'époque impériale. Ni la bibliographie ni la chronologie, dans cette partie, ne sont au point : la référence donnée sous le n° 19 est fausse (lire *Hesperia* XXI, 1973), la date d'*IG* II² 1039 est limitée curieusement, le n° 34 (*IG* II² 1074) a été rapproché d'*IG* II² 1073, ce qui n'est pas signalé ...

311. M.-F. Baslez, *Dialogues d'histoire ancienne*, 18 (1992), 89-101 : *La famille de Philopappos de Commagène : un prince entre deux mondes*, rapprochant du dossier épigraphique athénien (*IG* II² 3450, 4511, 3112 et 1759) les textes et les inscriptions du Péloponnèse (*IG* V 2, 524), d'Égypte et de Rome, apporte d'intéressantes précisions sur la famille et la carrière du dernier descendant de la dynastie de Commagène, petit-fils de l'astronome Claudius Balbillus, frère de la poétesse Claudia Balbilla, ami de Plutarque, du poète épique Capiton et de T. Statilius Maximus Severus. Il a dû naître avant 70, séjourner à Alexandrie entre 94 et 96, être consul suffect en 109 et être coopté comme frère Arvale en 115, peu avant sa mort (antérieure à 118).

312. B. Forsén, *Hesperia* 62 (1993) 507-521 et pl. 87-88 : *The sanctuary of Zeus Hypsistos and the assembly place on the Pnyx*, montre que les dédicaces à Zeus Hypsistos, qui s'échelonnent du milieu du I^er^ s. au milieu du III^e^ s. *p.C.*, sont sans rapport chronologique avec les derniers remaniements de la Pnyx. Il dresse un catalogue des niches découvertes (58 n^os^) et des plaques (19 n^os^), dont il analyse le décor.

313. S. Zoumbaki, *ZPE* 99 (1993), 227-232, complétant *I. Olympia*, 233, étudie dans son ensemble la famille des *Vettuleni*, représentée notamment à Athènes par M. Vettulenus Civica Barbarus, ami d'Hérode Atticus (*SEG* 16, 166 : n° 188 du catalogue de W. Ameling, *Herodes Atticus*, où l'on trouvera un commentaire et une bibliographie de l'inscription).

314. M. Wörrle (n° 103), 446-448 et 487-489, publie des documents nouveaux d'Aizanoi sur le Panhellène Euryclès, déjà connu, et notamment une dédicace qui, en établissant un synchronisme entre la 234^e^ Olympiade et la 6^e^ Panhelléniade (157 *p.C.*), prouve que la première célébration des Panhellénia n'a eu lieu à Athènes qu'en 137. Sur ce concours, voir aussi S. Follet, *Athènes au II^e^ et au III^e^ siècle* (1976), 126-131 et 343-345, où il faudra faire les ajustements rendus nécessaires par le nouveau document. Cf. *Bull.* 1993, 551.

315. E. Kapetanopoulos, *Horos* 8-9 (1990-91) 1993, 87-91 : *The Archons Flavius Harpalianos and Arrius Epaphrodeitos*, propose à nouveau (v. *Bull.* 1987, 587) de dater ces archontes *ca* 200 *p.C.*, la décennie 170-180 étant trop encombrée. Mais plusieurs des archontes qu'il propose d'y mettre peuvent appartenir à une période toute différente, comme le Dionysodoros du «monu-

ment de Sérapion», et il passe sous silence l'argument essentiel qui a toujours fait dater Arrius Épaphrodeitos avant 179 : Hérode Atticus est vivant dans *IG* II² 1368 (voir déjà le commentaire de Kirchner *ad locum*). Dès lors les arguments «artistiques» sur le manteau à «T-shaped furrows» et les plis «ram-shaped», qui suggéreraient une date proche de 200, apparaissent bien peu rigoureux, d'autant que les ressemblances sont parfois vagues.

316. Emplacement de la tombe d'Hérode Atticus nº 85. Signatures de potiers nº 106.

317. Athènes après l'attaque hérule de 267 : voir nº 737.

318. A. Lembesi, *Arch. Dell.* 42 (1987), II 2 *Chronika*, 1992 [1993], 709-710 et pl. 390β, indique la localisation actuelle et les dimensions de plusieurs inscriptions trouvées au XIXe siècle, rue de la Monnaie et rue du Stade, *IG* II² 7042, 9818, 4062, et publie l'épitaphe, accompagnée d'un relief représentant deux femmes (fin Ier s. *p.C.*), de Διονυσία | Δημοσθένους | ἐκ Παιανιέων et Συμφέ[ρουσα] | Ἀντιόχου | ἐξ Ἀχαρνέω[ν].

319. G. E. Malouchou, *Horos* 8-9 (1990-1991), [1993] 298-299, revient sur les épitaphes de l'Asclepieion *Bull.* 1991, 271. Après révision, elle admet mes identifications pour *IG* II² 6915, 11004 et 11620 (dont elle améliore la lecture), mais rejette les raccords, suggérés seulement comme des possibilités, des nos 6 et 7. Compléments au commentaire des nos 1 et 9. — Pour une liste minimale des corpus d'épitaphes attiques à consulter avant publication d'un «inédit», voir M. J. Osborne (*Bull.* 1991, 5).

320. I. Tsirigôti-Drakôtou, *Arch. Dell.* 43 (1988), II 1, *Chronika* (1993), 33-34, signale trois épitaphes non datées trouvées dans des fouilles, 44, rue du Céramique : celle de ΤΑΞΙ | Λύκωνος | Ἡρακλέωνος, une autre, accompagnée d'une scène de δεξίωσις, de Φιλοκράτης Ἀντικράτο(υ)ς Μελιτεύς | Χρύσιλλα Μικίωνος Ἀναφλύστιος, une colonnette portant Λεῦρος, χαῖρε et une autre, mutilée, de Κρατήσιον | Ἡρακλεῶτις.

321. E. Lygouri-Tolia, *Arch. Dell.* 43 (1988), II 1 *Chronika* (1993), 39, a pu photographier et estamper plusieurs colonnettes funéraires de basse époque hellénistique trouvées en 1933 par P. Aristophron dans les fouilles de l'Académie et conservées 20, rue Kratylos, à l'Académie : nº 1, Μίκα | Εὐδούλου | Μυρινουσίου | θυγάτηρ, | Λυάνδρου | Φιλαίδο(υ) | γυνή ; nº 2, Ἄνταλλος | Ἀντάλλου | ἐκ Κολωνοῦ ; nº 3, Ἡράκλεια | Ἀμμωνίου | Ἀκοδίκισσα, | Ἀντιγόνου | Δηλίου | γυνή ; nº 4, Ἀλέξανδρος | Ἀνδρομάχου | Κήττιος ; nº 5, Δαμοκλέας | Βουλάρχου | Εἰρεσιάδης.

322. J. Nollé (nº 599) rassemble les *testimonia* sur les habitants de Sidè morts à l'étranger, notamment *IG* II² 10264a et 10265. Il reprend aussi l'inscription (*IG* II² 3218) où différents peuples, dont celui de Sidè, honorent un Athénien qui a été archonte des Kérykes, *ca* 102-100.

323. O. Masson, *Bull.* 1993, 11, apporte quelques indices pour ou contre l'authenticité de certaines inscriptions Lenormant, comme *IG* II² 8444, 9989, 8758, 8202. Le doute subsiste pour Βενδιδώρα Θρᾶττα de *CIA* III [3619].

324. *Éleusis.* — P. Papangeli, *Arch. Dell.* 43 (1988), II 1 *Chronika* (1993), 52 et fig. 11-12 pl. 38a, signale, dans la fouille de la *Parodos Kodouli* 39, la découverte d'un fragment de tronc hermaïque avec partie d'un décret d'époque romaine tardive honorant, ἀρετῆς ἕνεκεν, Κλέων Μητροδώρου Φλυεύς.

325. *Le Pirée.* — Culte de Némésis, voir n° 331.

326. *Marathon.* — X. Arapogianni, *Arch. Delt.* 42 (1987) [1992] III *Chronika*, 101, signale un tesson trouvé sous un hypocauste, portant 'Αθηναίου.

327. *Skala Oropou.* — M. Pologiorgi, *Arch. Delt.* 42 (1987) [1992], II 1 *Chronika*, 104 : épitaphes de Μάτρω[ν] | Κλέωνο[ς] et Νάνα | Μενίσκου (Ier s. *a.C.*), relief funéraire de marbre de Βίοτις Δημογένους | 'Ραμνουσίου | θυγάτηρ (fin IIe s. *a.C.*), avec commentaire sur les noms Βίοτις, Βίοττος, Βιότη, Βιοττίς ; 106, stèle à rosaces (remployée) d''Ιππὼ | 'Ιπποδρόμου (Ier s. *a.C.*), pierre cubique nommant 'Ηράκλειτος | Φιλίωνος (IIe - Ier s. *a.C.*) et, sur une tombe d'enfant, les débuts du nom 'Αστ[-] | 'Αριστο[-] | 'Αν[-], du IIe - IIIe s.

328. *Rhamnonte.* — V. Petrakos, *Ergon*, 1993, 3-4, signale deux documents nouveaux, citant l'un l'archonte Agathoclès (106/5), l'autre, un archonte non attesté, Asclèpidès, et le stratège de la paralie Euthycratès, fils d'Euthycratès, de Myrrhinonte, sans doute éphèbe en 101/0, ainsi que, sur une autre face, une dédicace à Aphrodite. — L'archonte est peut-être à rapprocher de l'éphèbe 'Ηρώδης 'Ασκληπίδου 'Αλαιεύς du catalogue *Bull.* 1992, 236, l. 5 (voir V. N. Bardani n° 307).

329. V. Petrakos, *Praktika Ath. Arch. Et.* 1990 [1993], 1-39 ; au n° 9, une stèle funéraire d'époque romaine mutilée pour 'Απολλ[-]|[-]ωνο(ς).

330. E. Mantzoulinou-Richards, *ZPE* 98 (1993), 169 et pl. XI : *Four funerary monuments from the Aegean Maritime Museum of Myconos*, publie (n° 2) une colonnette funéraire provenant d'Athènes (rue Sina), portant l'épitaphe d''Αρτεμίδωρος | Λάμπωνος | 'Ραμνούσιος, probablement d'époque impériale.

331. M. B. Hornum, *Nemesis, the Roman State, and the Games*, « Religions in the Graeco-Roman world », 117, Leiden 1993, étudiant le culte de Némésis avant puis pendant l'Empire romain, devrait inclure dans son corpus de sources toutes les inscriptions relatives au culte de Némésis à Rhamnonte. Mais le classement alphabétique choisi éparpille ces témoignages (Athènes, Le Pirée, Rhamnonte), les références sont souvent périmées et les traductions ne sont pas sûres. Un exemple : le premier de deux distiques à la mémoire d'Apollonios, fils de Moschos, de Synnada, trouvé au Pirée, *IG* II² 10385, avec deux menues erreurs graphiques, devient Συνναδεὶς (*lege* -εὺς) θεράπων 'Απολλώνιος ἐνθάδε μόσχου (*lege* Μόσχου) | λειτῇ ὑπὸ στήλλῃ κέκλιμαι ὠκύμορος, traduit « Synnadeis Apollonios, servant, here I lie under a polished gravestone of a calf, dying prematurely » ! Il y aurait à reprendre aussi les n^os^ 62, 83, 84, 109 de ce recueil ; on s'étonne aussi de ne pas trouver dans la bibliographie J. Pouilloux, *La forteresse de Rhamnonte* (1954), avec corpus commenté des inscriptions.

## PÉLOPONNÈSE (L. D. et Ph. G.)

332. **Égine.** — D. Williams, *Arch. Anz.* 1993, 4, 571-598 : *Aegina, Aphaia Tempel XVII, The Laconian Pottery*, publie quelques graffites sur des cratères votifs à vernis noir : les deux seuls noms lisibles sont Γραφιάδας n° 12, nom nouveau et inattendu car le radical Γραφ- n'est pas productif en onomastique ; 'Επίτεχσος n° 13, également nouveau mais d'interprétation délicate ; est-ce même un anthroponyme ? Phénomène assez rare pour être mentionné, on signa-

lera, p. 575, une marque de propriété étrusque *mi pl(...)* sur le fond de la coupe B 11, *ca* 500, à laquelle A. W. Johnston consacre un appendice p. 597-598. [L.D.]

333. **Corinthe.** — Voir n° 143.

334. **Argolide.** — *Épidaure.* — Voir nos 92, 107, 172, 173.

335. *Mycènes.* — M. Piérart, *Serta Leodiensia Secunda* (Mélanges pour le 175e anniversaire de l'Univ. de Liège), 1992, 377-385 : *Deux notes sur l'histoire de Mycènes.* 1) A propos de la destruction de Mycènes vers 460 *a.C.*, P. rétablit, à la suite de Hiller et d'E. Meyer, Τενεατῶν, au lieu de Τεγεατῶν, dans Strabon VIII, 6, 19 : les Argiens et leurs alliés de Kléonai et de Ténéa (voisine de Mycènes) se partagèrent le territoire de la cité anéantie. Il invoque alors la borne publiée par A. G. Woodhead, *ABSA* 1953, 27-29 : ὅρος Ἡραίας, c'est-à-dire borne de la terre sacrée d'Héra, qui pourrait se rapporter « à la destruction de Mycènes, dont le territoire, en partie tout au moins, fut consacré à Héra ». — 2) Dans le décret de la *kômè* de Mycènes, *ABSA* 1921/3, 408-415, pour le Lacédémonien Damokleidas, P. écarte la restitution [καὶ ἀν]ανεώ[σασθαι] κτλ. (l. 12-13) pour rétablir la fin de la formule d'invitation à la proédrie [καθάπερ] καὶ τὸν < ς > ἄ[λλονς] εὐεργέ[τανς τῶς Μυκ]ανέω[ν]. [Ph. G.]

336. *Argos.* — M. Piérart, *Héraclès. Bilan et perspectives. Institut hist. belge de Rome, Études de philologie* 28 (1992), 223-244 : *Les honneurs de Persée et d'Héraclès*, part des inscr. de l'époque impériale qui accordent à tels bienfaiteurs τὰς Περσέος καὶ Ἡρακλέους τιμάς (*IG*, IV, 586 et 606 ; *BCH* 1903, 260-261) et montre, au terme d'une enquête sur les mythes et les cultes péloponnésiens, que dans ce couple « le véritable Argien, c'est Persée », qui appartient « au très vieux fonds des traditions argiennes, peut-être dès l'époque mycénienne » [Ph. G.]. — Voyageurs n° 16.

337. **Laconie.** — Onomastique n° 208. Tuile n° 108. Lampe n° 177.

338. *Sparte.* — B. Bleckmann, *ZPE* 96 (1993), 297-308 : *Sparta und seine Freunde im Dekeleischen Krieg*, revient sur la liste des alliés versant une contribution à Sparte, *IG*, V 1, 1, avec le nouveau fragment, *Bull.* 1992, 256. Il écarte la date de 427, récemment défendue par W. T. Loomis, *Historia Einzelschr.* 74 (1992, *non uidimus*), et rassemble les arguments (discussion de passages de Thucydide et de Diodore) qui militent en faveur d'une date plus basse, au début de la Guerre de Décélie, vraisemblablement en 409. [Ph. G.]

339. E. Kourinou-Pikoula, *Horos* 8-9 (1990-1991) 93-98, pl. 20-21, publie cinq inscriptions du musée de Sparte. N° 1, dédicace du Ier s. *p.C.* d'une statue de Néron, avec *rasura* du nom de l'empereur ; la dédicante est Κλαυδία Καλλιστονίκα : on serait en présence de la première attestation de la gens *Claudia* à Sparte. N° 2, dédicace du IIe s. *p.C.*, à Ζανὶ Ἐλευθερίοι *(sic)* Ἀντωνίνοι Σωτῆρι, qui s'inscrit dans la série archaïsante bien connue, *IG* V 1, 407-445 : pour le formulaire impérial, ces dédicaces rappellent celle de Dodone, *Année Épigraphique* 1987, 906-907, dans lesquelles Hadrien qualifié d'Ὀλύμπιος est aussi dénommé Ζεὺς Δωδωναῖος. A Sparte, l'assimilation à Zeus est réalisée par l'insertion du nom de l'empereur entre deux épiclèses joviennes. N° 3, borne numérotée ὅρος τοῦ ἱεροῦ β', qui rappelle *IG* V 1, 367-369. N° 4, épigramme du IIe s. *p.C.*, inscrite sur le cénotaphe d'Εὐφρόσυνος par sa mère Δημαρχίη, voir n° 36. N° 5, dédicace à Artémis Orthia, du IIe s. *p.C.*, d'un Σωσικράτης Ἀφθονήτου, qui a été βουαγός du temps du patronome Πομπήιος Δαμαίνετος d'une famille célèbre à Sparte, après une

victoire au concours pour les garçons (παίδιχον), à l'épreuve du κατθηρατόριον : le formulaire est très proche de celui de la dédicace *IG* V 1, 278. [L.D.]

340. **Messénie.** — L'inscription hellénistique gravée sur la krépis d'un naïskos du mont Ithôme signalée *Bull.* 1993, 62, doit pouvoir se lire Θηρύλος ἐνίκ' Αἰθίδας. Le premier nom est un sobriquet connu (Bechtel, *HPN* 210) ; Αἰθίδας est à la rigueur un gentilice mais plutôt un second nom (L. Robert, *Noms Indigènes* 154) qui est célèbre en Messénie puisque c'est celui d'un général du IIIe s. *a.C.*, Pausanias, IV 32, 2. [L. D.]

341. P. Thémélis, *Praktika Arch. Het.* 144 (1989) [1993], 63-122 : *[Fouilles de Messène]*. Outre les inscr. déjà analysées *Bull.* 1993, 62, 72 *bis*, 75 et 82, signalons : 1) p. 89 et pl. 69 a, une partie des premières lignes d'un décret (lettres du IIe s. *a.C.*). Sur un bandeau, bien détaché de la suite et gravé en lettres plus grandes, un titre, indiquant la communauté dont émane le décret : Ἐγ Ναυπ[ακτίων] (on attendrait soit le génitif seul, soit παρὰ Ναυπακτίων ; faut-il restituer ici le toponyme, ἐγ Ναυπ[άκτου] ?). Peu de chose subsiste du texte, mais qui suffit à piquer la curiosité. Le personnage honoré, Ἄριστις Τιμογέν[ους] (l. 2), avait été sans doute envoyé par sa cité, ὑπὸ τᾶς πόλεως τῶμ Με[σσανίων] (l. 3), et avait rendu quelque service aux Naupactiens - - τοῖς συμπολιτευο[μένοις] (l. 4). Cela remet en mémoire les tribulations des Messéniens au Ve s., établis par les Athéniens à Naupacte (Thuc., Diodore), la dédicace commune, Μεσσάνιοι καὶ Ναυπάκτιοι, à Olympie, sans doute peu après Sphactérie (*I. Olympia* 656), enfin l'inscription de Naupacte annoncée par E. Mastrokostas, *Arch. Dellion* 19 (1964), *Chron.* 295, mais toujours inédite, dont G. Klaffenbach disait dans la préface au fascicule de la Locride occidentale, *IG*, IX 1, 3 : *titulus adhuc ineditus, e quo apparet sympolitiam quamdam inter utrumque populum initam esse*. N'est-ce pas à une telle relation de sympolitie que faisait allusion le décret pour Aristis ? — 2) P. 91 et pl. 70, les restes de huit ou neuf lignes d'un décret honorifique (IIe-Ier s. *a.C.*). La transcription en minuscules ne rend pas bien compte de la disposition du texte gravé. Car on voit sur la photographie que le bord droit de la pierre est conservé. On a donc la fin des lignes, avec des *vacat* d'une ou deux lettres pour respecter la coupe par syllabe ou par mot. A la l. 1 ne subsistent que de maigres traces de la partie inférieure des lettres ; Th. restitue : [Δικαστὰς *uel* πρεσϐευτ]ὰς τῶν Κυθ[ηρίων - - -]. Sur la photo, on aperçoit en effet les restes de ΚΥΘ (on peut songer à Cythère, mais aussi à Kythnos), mais non ce qui précède. En tout cas, il s'agissait d'un décret pour des juges étrangers et les restes conservés appartenaient aux décisions. Le peuple (de Messène) honorait le peuple de Kyth... [χρυσῶι στεφάν]ωι ἐπὶ τῶι ἐξαποστεῖλαι [δικαστὰς ἄνδρας καλοὺς καγαθ]ούς (ll. 2-3) ; ensuite les juges, στεφανῶσαι δὲ καὶ [τοὺς δικαστὰς (un nom disparu)], Παγκρατίδαν Λασθένους (sans doute un troisième nom), [ἕκαστον α]ὐτῶν χρυσῶι στεφά[νωι] (ll. 4-5), avec ensuite une formule du type [ἐπὶ τῶι διεξαγηοχέναι αὐτοὺς τὰ κατὰ τὰν δικαστεί]αν ἀπὸ παντὸς τοῦ ϐελ[τίστου]. Ces juges avaient reçu la proxénie (on écrira l. 7, [εἶναι δὲ αὐτοὺς προξένο]υς τᾶς πόλεως τῶν [Μεσσανίων]) et peut-être la *politeia*. Il faut couper à la l. 8 après [αὐτοὺς καὶ] ἐκγόνους ; puis ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς (d'autres privilèges) [καὶ - - - α]ν καὶ ἀσυλίαν. 3) P. 96-7 : liste hellénistique d'anthroponymes ; trois d'entre eux, très douteux (Γασπόλας, Ματίοτος, Κόσιππος), seraient à vérifier (photo peu lisible). [Ph. G.]

342. Ph. Gauthier, *REG* 106 (1993), 589-592, corrige et complète un peu le décret d'Érétrie en l'honneur de deux juges messéniens, publié par V. N. Bardani *apud* P. Thémélis, *Bull.* 1993, 263.

343. Bases et pilier au gymnase nos 93, 120, 125. Le sculpteur Damophon no 121. Marques de montage no 105.

344. **Arcadie**. *Gortys*. — M. Jost, *Praktika tou Δ' Diethnous Synedriou Peloponnèsiakôn Spoudôn*, II (1992-1993), 11-16, publie la dédicace de ou d'un Philopoimen qu'elle avait signalée dans sa thèse, *Sanctuaires et cultes d'Arcadie* 1985, 203 (d'où *SEG* 35, 349) : sur la base qui devait supporter une assez grande statue de bronze figure l'inscription de la haute époque hellénistique Φιλοποίμην, Καλλικράτεια Κράτειαν τὰν θυγατέρα Ἀσκλαπιῶι. J. étudie chez les auteurs (Polybe, Pausanias, Plutarque) les différents indices qui pourraient inciter à retrouver ici le stratège de la confédération achéenne. Elle estime que l'absence d'ethnique, le fait qu'il ait été, comme sa fille, honoré par des statues de bronze, ne permettent cependant pas d'affirmer catégoriquement qu'il s'agit du grand Arcadien. [L. D.]

345. *Torthyneion*. — G. A. Pikoulas, *Horos* 8-9 (1990-1991), 135-152, pl. 27-34, rassemble les rares sources littéraires (Pline IV 22) et épigraphiques qui mentionnent la cité (Delphes, Thermos, Orchomène). A la suite d'un survey de la région à l'Ouest d'Orchomène, P. propose de situer la cité sur le mont Kolinos à l'ouest de Lasta sur la rive gauche du Mylaon. [L. D.]

346. **Élide** et **Achaïe**. — A Élis, mosaïque des Muses no 138. Épigramme no 37. A Aigion, feuilles d'or inscrites dans des tombes hellénistiques no 151.

## GRÈCE CENTRALE

347. **Mégaride**. — P. Philippou-Angelou, *Horos* 8-9 (1990-91) [1993], 107-111 et pl. 24-25 : *Stèles funéraires de Mégare*, publie 14 courtes épitaphes (du type Εὔχρηστος Δίωνος χαῖρε, n. 11), trouvées à Mégare dans des fouilles de sauvetage depuis 1980. Elles s'échelonnent, d'après la gravure, du IVe s. *a.C.* au IIe s. *p.C.* [Ph. G.]

348. **Delphes**. — La redécouverte de Delphes no 19. *L'omphalos* no 94.

349. Cl. Vatin, *Boreas* [Münster], 14-15 (1991-92) [1993], 33-43 : *Das Viergespann des Polyzalos in Delphi. Weihinschrift und Künstlersignatur* ; du même, *Ostraka* [Naples], 2 (1993), 145-167 : *L'offrande des Liparéens à Delphes*. La publication de ces deux articles nous oblige à revenir sur le dossier des inscriptions que V. affirme avoir déchiffrées ces dernières années à Delphes. Il convient d'abord de signaler les conclusions négatives de B. Helly, qui n'avaient pas été encore enregistrées ici : *Praktika* du Congrès d'épigraphie d'Athènes de 1982 (cf. *Bull.* 1989, 2), II, 1987, 266-267, et surtout un rapport développé sur une mission photographique effectuée à Delphes en mars 1983, qui n'a été publié qu'en 1991 et dans une revue technique, *PACT. Revue du groupe européen d'études pour les techniques physiques ... appliquées à l'archéologie*, 16 (1987) [en fait 1991], 177-193, par E. Barisano et B. Helly, au sujet du « Cippe des Tyrrhéniens à Delphes ». Sur cette pierre, V. lisait diverses inscriptions, dont il a donné connaissance en Italie en 1983 (cf. *Bull.* 1988, 640), et qu'il a publiées en détail dans l'ouvrage récent *Monuments votifs de Delphes*, Rome, 1991 (*Bull.* 1992, 78), chap. 6, « Des Étrusques à Delphes », 235-259. La conclusion du rapport technique de B. H. doit être citée : « Paradoxalement, on ne peut trouver de meilleur exemple de

l'emploi des techniques d'amélioration de lisibilité des images d'inscription, qu'en prenant un exemple [le cippe des Tyrrhéniens] qui démontre que des lectures ' fantômes ' ne reposent sur aucun fondement », 193. Une série de photos (1 à 24) publiées à l'appui sont très démonstratives ; notamment des traces de coquillages enrobés dans le calcaire peuvent faire croire à des lettres, 188, etc. Ces constatations techniques font comprendre pourquoi le compte rendu du livre de V., *Bull.* 1992, 78, se terminait par le conseil « il sera donc prudent de ne pas utiliser ces textes ». Toutefois, un érudit de Nimègue, J. de Waele, vient de donner dans la *RA*, 1993, 123-127, un long compte rendu très élogieux, concluant à la « validité de [la] méthode » et critiquant « un silence réprobateur » à l'égard de V. ; à la fin de son texte, il approuve longuement les textes grecs et étrusques du chap. 6 : on reviendra plus loin sur ce sujet. En effet, la publication récente des articles dans *Boreas* et *Ostraka*, où d'autres études sont annoncées, nous invite à prendre ici position, avec les détails nécessaires, sur les nouveautés que V. veut apporter aux épigraphistes. Tout d'abord, il convient d'insister sur le fait que V., à plusieurs reprises, a récusé par avance les contrôles visuels ou photographiques, demandant à ses lecteurs une confiance totale en la puissance de sa vision personnelle. Un passage est significatif : « Une lecture plus complète et plus précise pouvait être obtenue par l'examen des estampages en transparence au moyen d'une forte loupe, ce qui permet de détecter des traces extrêmement ténues qui, faute de relief, n'accrochent pas la lumière rasante et sont très difficilement ou pas du tout visibles à l'observation directe en plein air » (*Ostraka*, 149). Vu l'absence de « relief », on se demande tout de même comment le papier des estampages peut enregistrer de telles « traces » ; quant à l'inefficacité proclamée des procédés photographiques modernes, voir la notice de B. Helly signalée plus haut. Ainsi que dans ses précédentes publications, V. offre donc à l'appui de ses lectures des séries de dessins finement réalisés, mais incontrôlables ; voir une curieuse note, *Ostraka*, 152, n. 17 : « Le relevé de ces vestiges ne figure pas dans l'illustration, la forme exacte des lettres demeurant trop souvent incertaine, mais leur existence même est assurée. » Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'examiner d'un point de vue philologique les textes grecs proposés. Le premier article, paru en version allemande dans *Boreas* serait le moins riche en révélations. Le texte de la dédicace du célèbre Aurige de Delphes (*FD* III, 4, 452 ; P. A. Hansen, *CEG* [1], 397) est soumis à un examen détaillé. La dédicace de Polyzalos, selon les constatations habituelles de V., aurait subi des remaniements, et il faudrait lire (avec la partie gauche perdue à restituer) :

[Νικᾶσαν τόδε ἁ̣ρμα(?) Π]ολύζαλος μ' ἀνέθηκ[ε],
[ὑιὸς Δεινομένεος τ]ὸν ἄεξ' εὐόνυμ' Ἄπολλ[ον].

Il n'y a donc pas ici de nouveauté frappante ; les restitutions proposées le sont *exempli gratia* et nous ne les discuterons pas (malgré la faiblesse de ce participe aoriste placé au début). En revanche, V. décèlerait la signature du sculpteur dans des vestiges indiquant plusieurs rédactions successives plus ou moins superposées. On retrouve ici le recours aux nombreuses regravures et aux ravalements périodiques, ce qui est un des leitmotive spécieux de V. (voir déjà *Bull.* 1992, 78, et les affirmations dans *Ostraka*, 163). Le texte complet de la signature du sculpteur serait : Πυθαγόρας ἐποίε Ῥεγῖνος. Ainsi, le sculpteur serait bien Pythagoras de Rhégion (discussion 42 ; Ch. Picard penchait pour cette solution ; plus tard F. Chamoux préconisait Kritios). Comme on le voit, mis à part l'hypothèse difficile à contrôler des regravures successives, ce premier article n'a rien de révolutionnaire. Le second, dans *Ostraka*, foisonnant en hypothèses et souvent difficile

à suivre, suscite beaucoup plus d'objections. Il s'agit d'inscriptions figurant sur une série de dalles dites des Liparéens (voir surtout F. Courby, *FD* II, *La terrasse du temple* [1927], 142-155; Flacelière, *FD* III, 4, 181-184). Les nombreux dessins présentés tendent à montrer les superpositions habituelles de textes que retrouverait V. En particulier les deux épigrammes (voir le texte récent de P. A. Hansen, *CEG* 2, 832 : «... epigramma [aut fortasse duo epigrammata]...»; ouvrage de 1989 non utilisé par V.), rédigées en version originale au v^e^ s., ont connu au III^e^ s. une «graphie ... rajeunie» et d'autres avatars complexes (152). Il convient alors de comparer le nouveau texte des quatre hexamètres (devenus complets) avec le texte lacunaire chez Hansen, 832 (nous avons disposé à ce propos de remarques aimablement communiquées par Hansen *per litteras*). Au v. 1, peu de changements, mais l'ethnique est lu Κνίδ[ιοι] et le vers est complet avec la lecture ναυμαχιάων (noter un génitif homérique). V. 2, début accentué Τᾶν, et suite complète ἀνέθεν [Φοί]βωι δεκατέοντες, s'agissant des Cnidiens de Lipara «en dîme de leurs victoires navales sur les Tyrsènes». Le participe final surprend et V. remarque seulement «δεκατέοντες, qui se comprend aisément, est à ma connaissance un hapax». Certes, et l'on attend -εύοντες, qui ne conviendrait pas pour le vers : il faut le dire, ce verbe inconnu est bien surprenant. Seconde épigramme ou v. 3 : ici le texte reçu est fortement modifié Ναυμαχίας δ' ἐχ χειμερίας τέρψεσθαι ἀνελ[ών], soit : (Apollon, v. 4) «en déclarant par son oracle qu'on aurait bien du plaisir à un combat naval d'hiver». Il faut alors s'arrêter sur le participe final ἀνελ[ών]. Bien que V. affirme (159) «Les quatre hexamètres sont métriquement irréprochables... et constituent une petite prouesse poétique ...», on est vivement choqué par ἀνελών où l'*epsilon* est naturellement bref par étymologie, alors que le vers réclame une longue (noté aussi par Hansen : V. songerait-il à un impossible *-ειλών?); cette partie du texte est inacceptable. Au v. 4, très modifié, presque tout serait lisible : Ἀλοσύνας χάριν εὐτυχίας σφὲ ἔξελεν Ἀπόλλ[ων], «Apollon, de par leur sottise, les a privés [*sc.* les Tyrséniens] de leur succès». Le complément habituel [δου]λοσύνα n'était certes pas évident; il serait remplacé par ἀλοσύνα «sottise», hapax connu par l'idylle éolienne de Théocrite, 30, 12 (cf. avec Hansen ἠλοσύνη chez Hésiode, fr. 37, 15 M.-W. et chez Nicandre), si l'on accepte la lecture. Le contenu historique de tout cela, tel qu'il est commenté par V. (p. 159-160), offrirait matière à discussion. Ensuite, V. nous apporte une signature d'artiste qu'il retrouve à plusieurs reprises, «gravée deux fois sur toutes les dalles» (p. 160), et il s'agirait d'un Argien Πραξίας (non connu par ailleurs). Son nom reviendrait dans un très curieux texte de prose qui est la dernière révélation de l'article, la «marque de chantier» (p. 160-162, avec fig. 5). Ce texte nouveau placé sur la face supérieure, en lettres argiennes du v^e^ s. (noter des lambda de forme I , tableau de Jeffery *LSAG* 151, type 2) est une marque de chantier relative à Praxias. Selon V. ceci appartient à une série abondante de marques, totalement inconnues jusqu'ici, qu'il reprendra ailleurs (161, n. 28 : «Ils sont actuellement inédits et feront l'objet d'une étude d'ensemble»). On y verrait un mot θεμέλιον (ici l. 4), lequel «n'a pas ici le sens habituel de 'fondation' [mais celui de] dépôt de chantier où sont entreposés les blocs travaillés avant la pose». Sans transcrire en entier nous donnerons la traduction de V. avec les mots grecs importants : «Offrande des Cnidiens de Lipara, statues du dieu Pythien, dîme des vaisseaux (να[ῦν]), pris aux Tyrsènes. Chantier (θεμέλιον) de Praxias bronzier (χαλκοχόϝος) d'Argos. Première assise (ὑπόθεσις), couronnement (θρίγκος) du mur de terrasse (τοίχου γαιόχου). Tout effacer (*sic* pour ξόο[ν]) en achetant des outils en déposant des arrhes (?) (ἀπὸ ἀρρα[βόνον]).» Nouveautés proposées : le sens de θεμέλιον (voir plus haut), le composé χαλκο-χόϝος non

attesté (type de χρυσο-χόος), ὑπόθεσις au sens matériel de «première assise». Le terme γαίοχος «de terrasse» est inquiétant. On connaît γαιάοχος (Pindare, etc.), c'est-à-dire γαιάϝοχος dans *IG* V 1, 213, une épithète divine dont le sens précis est très controversé (Chantraine, *Dict. étym.* 219B). Seraient bizarres ici : le sens purement matériel, le premier élément dépourvu d'*alpha* et même l'absence de *digamma* à côté du -χόϝος de la ligne précédente. Le mot suivant ξόο[ν] laisse perplexe : des verbes pour «effacer» on attend des participes ξέων ou ξύων ; V. songerait-il à un présent inconnu *ξόω (cf. plus haut *δεκατέω)? En outre, ce participe (suivi de près du participe ἀγοράζον) pourrait-il avoir cette valeur d'ordre que le traducteur se voit obligé de rendre par un infinitif de prescription «effacer»? La dernière séquence «en déposant des arrhes» est encore étonnante et surprend V. lui-même (commentaires p. 161-162, «une consigne étrange», etc.). — Que dire finalement, sinon recommander la plus grande prudence, en raison de diverses invraisemblances? C'est l'attitude que préconisait naguère l'étruscologue M. Pallottino, après avoir examiné les documents gréco-étrusques archaïques révélés par V. en 1983 et repris en 1991 dans le chap. VI des *Monuments votifs*. Sans repousser *a priori* les textes étrusques, P. soulignait, *Studi Etruschi* 53 (1985), 14 : «noi non abbiamo altra prova materiale che la sua affirmazione ... Ma purtroppo la scienza non si basa sugli atti di fede». Comme on l'a vu, une attitude inverse de confiance a été soutenue par J. de Waele, *RA* 1993, 127 : «Ajoutons qu'aucune fantaisie ne saurait inventer un texte étrusque ...». Cependant, il est significatif que dans la rubrique d'épigraphie étrusque rédigée chaque année par Mauro Cristofani dans *Studi Etruschi*, on ne trouve aucune mention des publications de V. En outre, consulté *per litteras*, ce spécialiste a bien voulu nous renvoyer à un jugement négatif de 1984, repris dans *Saggi di storia etrusca arcaica*, Rome, 1987, 69, et nous signaler diverses invraisemblances des inscriptions dites étrusques. Sans entrer dans une telle discussion, on rappellera que dans son article déjà cité, Pallottino, 29, avait utilement commenté un mot étrusque *χarsle[r]iun*, donné comme calque de χαριστ̄ριον dans la partie grecque : ce terme est peu plausible dans un contexte archaïque, et on le cherche en vain dans l'index du livre de M.-L. Lazzarini, *Le formule delle dediche votive della Grecia arcaica*, Rome, 1976. Il est donc temps de conclure par un *caueat lector*. [L. D., Ph. G., Br. H., O. M., M. S.]

350. **Phocide**. — Commentaire de la convention Delphes-Phlygonion, *F. Delphes* III, 2, 136, dans n° 197. Les «Mysiens» à Lilaia, *F. Delphes* III, 4, 132-135 : voir n° 209.

351. **Béotie**. — Onomastique n° 205.

352. P. Roesch, *ZPE* 95 (1993), 141-146 : *Décret de Thèbes pour des juges d'Oropos*. Cette publication posthume fait connaître deux stèles (l'une très fragmentaire) trouvées à Oropos, sur lesquelles avait été gravé un décret en l'honneur de juges oropiens. Ph. Gauthier, *REG* 106 (1993), 592-598, y voit un décret d'Érétrie pour des juges venus en application d'un *symbolon* passé entre Thèbes et Érétrie.

353. **Thessalie**. — Épigramme funéraire à Larisa n° 40. Règlement de Scotoussa relatif aux murailles n$^{os}$ 96 et 196. Décret hellénistique de Scotoussa n° 189. Tuile inscrite à Phères n° 109.

## GRÈCE DU NORD-OUEST ET ILLYRIE MÉRIDIONALE (P. Cabanes)

354. *Thyrreion*. — P. Funke, H.-J. Gehrke, L. Kolonas, «Ein neues Proxeniedekret des Akarnanischen Bundes», *Klio*, 75 (1993), 131-144, publient une stèle trouvée en 1990, brisée en bas et à droite ; ils datent ce décret de l'année 167, juste à l'issue de la 3e guerre de Macédoine. Le bénéficiaire est le légat romain Cn. Baebius qui est déclaré, par décision du Conseil et de l'Assemblée (qui porte le nom de οἱ χίλιοι), proxène et évergète et reçoit l'*asphaleia* et l'*asylia* et sans doute (mais restituée) l'*enktésis*. Ce personnage, Cn. Baebius Tamphilus, est connu par Tite-Live comme préteur urbain pour l'année 168 (XLIV, 17, 5 et 10), puis comme l'un des cinq légats envoyés pour organiser l'Illyrie en 167 (XLV, 17, 4). Le parti proromain en Acarnanie et plus particulièrement à Thyrreion fait voter ce décret, après le pillage de la Molossie voisine. Les magistrats, dans l'intitulé, sont successivement le stratège des Acarnaniens Alkimos fils de Sôsandros de Leucade, l'hipparque Aischriôn fils de Kléonymos de Thyrreion, le secrétaire du Conseil Kléopeithès fils de Kléosthénès de Thyrreion, le prommamôn Hespériôn fils d'Antikratès d'Astakos. On observera, ici, le poids des gens de Thyrreion qui fournissent deux des quatre magistrats cités. Cette nouvelle inscription est intéressante en raison du petit nombre de décrets fédéraux acarnaniens connus et, surtout, de sa date après la 3e guerre de Macédoine, alors que les États grecs essayaient de se réorganiser. Dans les années suivantes, Rome, intervint pour régler les contestations entre États grecs de la région : entre Ambraciotes et Athamanes, entre Ambraciotes et Acarnaniens, entre Ambraciotes et Charadrites. Les Acarnaniens furent redevables à Cn. Baebius de quelque bienfait et l'honorèrent. — Voir aussi nº 185.

355. Épigramme d'Ambracie (*Bull.* 1992, 19) : voir nº 38.

356. *Charadros*. — Avec une belle ténacité, M. B. Hatzopoulos (nº 394), 37, n. 4, tient à maintenir l'origine macédonienne du titre de politarque, porté par le magistrat éponyme de la cité toute nouvelle de Charadros, très récemment détachée du *koinon* des Épirotes, dans le règlement frontalier entre les cités d'Ambracie et de Charadros (*Bull.* 1987, 265 et 634 ; 1989, 265), après l'achèvement de la 3e guerre de Macédoine. F. Papazoglou, «Politarques en Illyrie», *Historia*, 35 (1986), 438-448, avait déjà abordé ce sujet à propos d'une inscription d'Olympè (Mavrovo) en Albanie méridionale, cf. P. Cabanes, «Les politarques en Épire et en Illyrie méridionale», *Historia*, 37 (1988), 480-487. Il faut rappeler que Charadros fait partie du *koinon* des Épirotes et n'a donc pas de magistrats éponymes autres que le stratège des Épirotes et, en second, le *prostatès* des Molosses, jusqu'au jour où les armées romaines s'établissent à Ambracie, en 169, comme point de départ d'un itinéraire beaucoup plus court pour gagner la Thessalie. Elles sont, alors, au contact du pays molosse qui a choisi le parti macédonien, en particulier la ville d'Orrhaon (Ammotopos) qui domine la plaine d'Ambracie. C'est pour contrôler la route qui vient de la presqu'île de Preveza que les Romains détachent Charadros du *koinon* des Épirotes et lui donnent, soit déjà dans la dernière année de la guerre, soit plus vraisemblablement à l'issue de celle-ci, des institutions qui en font une *polis* autonome, avec un magistrat éponyme qui, sans aucune originalité, porte le titre de *politarque*. Il est vrai que le roi Persée fait, dans la même année 169, une marche en direction de Stratos,

mais il se garde bien de s'approcher d'Ambracie tenue par les Romains et doit la contourner par l'Est pour gagner, sans succès, Stratos ; c'est dire qu'il reste loin de Charadros, qui est, au contraire, à l'Ouest d'Ambracie. Autant il est certain que bien des politarques sont d'origine macédonienne, autant il serait excessif de voir la main d'un roi macédonien, partout où il existe un politarque, y compris dans des régions qui ont totalement échappé à la présence macédonienne à cette époque.

357. *Apollonia d'Illyrie et Épidamne-Dyrrhachion.* — L'ouvrage *Grecs et Illyriens dans les inscriptions en langue grecque d'Épidamne-Dyrrhachion et d'Apollonia d'Illyrie, Actes de la Table ronde internationale (Clermont-Ferrand, 19-21 octobre 1989), réunis par P. Cabanes*, Éditions Recherche sur les Civilisations, Paris, 1993, contient dix contributions à l'étude de l'onomastique de ces inscriptions, dont la publication doit intervenir en 1994 (pour le volume du *Corpus des Inscriptions en langue grecque d'Illyrie méridionale et d'Épire*, consacré aux textes d'Épidamne-Dyrrhachion) et en 1995 (pour le volume contenant les inscriptions d'Apollonia), par les soins de l'École française d'Athènes.

358. Deux communications abordent la question de la datation de ce matériel épigraphique : N. Céka, « La datation des inscriptions en langue grecque d'Apollonia et de Dyrrhachion », 21-28 ; et P. M. Fraser, « Funerary Forms and Formulae at Dyrrhachion and Apollonia », 29-33 ; ce dernier s'intéresse surtout aux *columellae* et observe, comme les éditeurs, la fréquence de l'écriture cursive (*epsilon* et *sigma* lunaires, *oméga* minuscule, *alpha* à barre brisée), en même temps que le grand nombre de ces formes de *columellae*, plus encore à Dyrrhachion qu'à Apollonia. Il les date de la période qui s'étend entre 166 et 49 avant J.-C., période de déclin économique et social qui convient bien à des monuments funéraires pauvres et inélégants.

359. M. B. Hatzopoulos, « Anthroponymie grecque et non-grecque dans les inscriptions de Dyrrhachion et d'Apollonia », 81-87, se refuse à considérer comme illyriens tous les noms classés comme non-grecs et rappelle avec raison que certains peuvent être thraces, péoniens, bryges ou phrygiens ; on ne le suivra pas nécessairement à propos de Barnaios, attesté aussi à Béroia, et pour lequel il n'exclut pas une origine grecque. H. insiste sur l'importance d'une onomastique préhellénique et préillyrienne.

360. Seit Mansaku, « Un regard sur les noms illyriens dans les inscriptions grecques de Dyrrhachion et d'Apollonia », 89-93, apporte la contribution d'un chercheur albanais. Nullement « maximaliste » (dans l'attribution d'une origine illyrienne à des noms), il rappelle avec raison que des noms d'origine grecque peuvent être devenus illyriens par une longue tradition d'usage dans les zones habitées par des populations illyriennes. — D'autres études sur l'onomastique sont analysées par O. Masson, voir nos 202, 203, 206, 211.

361. Duje Rendić-Miočević (décédé avant la publication de l'ouvrage), 119-125 : « Épidamnos-Dyrrhachion, Rider-Municipium Riditarum (Dalmatie), et leurs fonds épigraphiques comme sources de l'onomastique illyrienne (Un essai de rapprochement) », s'intéresse à la forme des cippes funéraires qu'il considère comme propres à la région sud-illyrienne et aux associations de noms et de patronymes.

## MACÉDOINE (M. B. Hatzopoulos)

[Cette contribution n'eût pas été possible sans le recours constant aux Archives Épigraphiques de la Macédoine, œuvre commune de l'équipe «macédonienne» du *Centre de recherches de l'Antiquité grecque et romaine*].

362. Nombreuses contributions épigraphiques dans les deux volumes consécrés à l'activité archéologique en Macédoine : Τὸ ἀρχαιολογικὸ ἔργο στὴ Μακεδονία καὶ Θράκη 4 (1990) (Thessalonique, 1993).

363. Même titre 5 (1991) (Thessalonique, 1994).

364. Sont également parus les deux premiers tomes des actes du V^e^ colloque international sur la Macédoine : Ἀρχαία Μακεδονία V (Thessalonique, 1993).

365. Signalons deux volumes superbement illustrés : *La civilisation grecque : Macédoine, royaume d'Alexandre le Grand* (catalogue d'une exposition tenue à Montréal l'été 1993, Athènes 1993), et, sous la dir. de R. Ginouvès, *La Macédoine de Philippe II à la conquête romaine* (Paris, 1993). Le premier surtout contient un grand nombre d'inscriptions souvent inédites, alors que dans le second on peut lire des synthèses sur divers aspects de l'histoire macédonienne de cette période (institutions, sanctuaires, langue, etc.) sur la base de récentes trouvailles épigraphiques.

366. Sous la direction de I. Worthington, un volume de mélanges honore N. G. L. Hammond, *Ventures into Greek History* (Oxford 1994). La plupart des contributions ont trait à la Macédoine. Voir n° 424.

367. *Histoire.* — Sylvie Le Bohec, *Antigone Dôsôn roi de Macédoine* (Nancy 1993 ; 525 pp. in-8° avec 10 cartes et plans et 6 planches). Cette étude très détaillée ne se limite pas à l'examen de l'histoire diplomatique et militaire, mais s'applique à évoquer aussi toute la riche vie interne du royaume macédonien pendant cette période. S. L. B. accorde justement une grande importance aux institutions, donc aux inscriptions, qu'elle a su réunir et utiliser judicieusement. Dans le domaine des institutions, cependant, S. L. B. se heurte à un dilemme méthodologique : soit se limiter aux données du règne de Dôsôn et renoncer à l'examen de questions importantes, soit étendre son enquête à d'autres règnes au risque de trahir la spécificité chronologique de son étude. Le compromis qu'elle adopte le plus souvent n'est pas sans inconvénients, car le lecteur est conduit à généraliser à partir d'*argumenta e silentio* irrecevables, vu l'indigence de nos sources, pour le règne de Dôsôn. Ainsi p. 247 : « Dans l'état actuel de la documentation, il n'est pas possible de dire que le peuple de Macédoine s'est beaucoup manifesté dans la vie politique du royaume sous le gouvernement de Dôsôn». Tout au plus, si l'on tient à négliger les événements qui ont failli lui coûter le trône, eût-il fallu écrire : «il n'est pas possible de dire *si* le peuple ...» ; p. 256 : « Il nous faut donc attendre plus de précisions car, pour l'instant, aucune des sources connues pour le temps de Dôsôn ne nous permet de suggérer une telle idée [à savoir que la Macédoine était découpée en un certain nombre de régions commandées par un *stratègos*].» Certes, pour le temps de Dôsôn ; mais les témoignages épigraphiques du temps de Philippe V et de Persée [*Bull.* 1990, 472 et n° 394 ci-dessous], qui sont passés sous silence, ne s'inscrivent-ils pas en faux contre le pyrrhonisme de l'auteur? Réservée ici, S. L. B. adopte ailleurs les thèses les plus audacieuses de M. Errington, dont le bien-fondé est contesté

même par les savants appartenant à la même tradition historiographique (cf. E. N. Borza et S. M. Burstein dans *Hellenistic History and Culture* [Berkeley, Los Angeles, Oxford 1992] 36-37). Ainsi apprend-on (p. 137-141) qu'en Macédoine l'autorité souveraine pour désigner un nouveau roi appartient à un groupe appelé les «premiers des Macédoniens», qui non seulement ne formaient pas un corps permanent, mais dont le nombre n'était même pas fixe. L'idée est due à Errington (*Chiron* 8 [1978] 100, n. 82), qui définit ce groupe comme «a body of informal Kurfürsten» à participation variable. La définition du savant britannique comprend sa propre réfutation. Les *Kurfürsten* du Saint-Empire, pas plus que les pairs de France ni aucun autre groupe investi du pouvoir de désigner le monarque, n'ont jamais été ni ne pouvaient être à géométrie variable. La raison en est évidente. Si la composition n'en est pas strictement définie, on court à tout instant le risque de voir se constituer plusieurs de ces «informal bodies», chacun désignant son propre élu, et de transformer le royaume en jungle politique. Telle est peut-être l'idée que le savant britannique, disciple de E. Badian, se faisait de la Macédoine antique. Pourtant ni lui ni S. L. B. ne sont en mesure de citer un seul exemple d'un autre régime aussi intégralement anarchique. En fait, leur malheureuse conjecture est le corollaire de la négation de l'existence aussi bien d'une assemblée primaire que d'une assemblée représentative (improprement appelée *koinon*) en Macédoine. S. L. B., en effet, rejette le témoignage de Justin (28.3.11-16), où l'on voit pourtant Dôsôn reconnaître comme détenteurs de la souveraineté et qualifiés pour choisir un roi les Macédoniens rassemblés devant lui (ce rejet est d'autant plus étonnant que quelques lignes plus loin [249, n. 4] S. L. B., fort justement, met en parallèle ce texte avec un passage de Quinte-Curce où, encore une fois, le peuple est invité à *choisir* un autre roi) ; elle passe sous silence la reddition finale des comptes de Dôsôn aux Macédoniens (Pol. 4.87.6) et conclut que l'absence de textes mentionnant une telle organisation signifie qu'elle n'existait pas. Quant à l'assemblée représentative, dont l'existence a été encore récemment défendue par F. Papazoglou, elle la rejette également, à la suite de J. Tréheux (*Bull.* 1989, 274). Bien plus, elle nie toute signification institutionnelle au terme équivalent de *Makedones*, qui apparaît chez les auteurs ou dans les inscriptions, car, à la suite d'Errington, elle affirme que «lorsque les Macédoniens sont mentionnés aux côtés du roi, ils sont toujours suivis par «les Alliés». Cette affirmation, qui sous cette forme générale est manifestement fausse (cf. les dédicaces des *Makedones* ou de leur *koinon* à leurs rois), ne se vérifie même pas dans le cas des rapports internationaux, auquel pensait principalement Errington. L'explication de ce dernier a été réfutée de façon convaincante par F. Papazoglou, «Sur l'organisation de la Macédoine des Antigonides», *Ancient Macedonia* III (Thessalonique 1983) 199-200. Cette historienne a montré aussi que la mention du roi et des Macédoniens, *toujours sans article*, constitue un couple exprimant la double nature de l'État macédonien, auquel peut s'ajouter à l'occasion, en s'opposant par l'emploi de l'article, la mention des Alliés. Or, autant sont justes les observations de M. Holleaux (*RA* 1917, 344-345), de L. Robert (*Monnaies antiques en Troade* 89-90), de P. Charneux (*BCH* 108 [1984] 210-211) et maintenant de J. Tréheux (*REA* 89 [1988] 45-46), montrant que le mot *koinon* peut s'appliquer à toute sorte de communauté organisée, autant il serait faux de conclure que ce terme (ou, ici, l'équivalent *Makedones*) puisse qualifier une entité amorphe, inorganisée. C'est d'ailleurs fort justement que J. Tréheux conclut son article en identifiant le *koinon* avec l'assemblée macédonienne. Nous aurions aussi à exprimer des réserves sur le chapitre concernant la gestion du royaume (pp. 255-279). En particulier, les sections

consacrées aux épistates et aux *cheiristai* sont à revoir à la lumière de la (re) publication des actes de vente d'Amphipolis (*Bull.* 1992, 331), que S. L. B. n'a pu connaître à temps. Ajoutons que les *dikastai* de Thessalonique (pp. 261-263 ; cf. 273) ne sont pas des fonctionnaires royaux mais des magistrats civiques (J. Touloumakos, *Historia* 18 [1969] 407-421). Au terme de ces remarques, soulignons que nos réserves ou nos objections ne concernent que quelques points particuliers dans un ouvrage de plusieurs centaines de pages. Ce riche panorama de la Macédoine sous Antigone Dôsôn, qui vient couronner toute une série de contributions de S. L. B. sur la période antigonide, prendra sa place à côté de l'*Antigonos Gonatas* de W. W. Tarn, du *Philip V* de F. W. Walbank et du *Perseo* de P. Meloni, parmi les ouvrages classiques sur la Macédoine hellénistique.

368. Pour l'incidence de la date de l'inscription d'Olévéni sur la date de l'accession de Philippe II, voir n° 377.

369. *Géographie.* — E. Badian, *From Plataea to Potidaea. Studies in the History and Historiography of the Pentecontaetia* (Baltimore et Londres 1993 ; 264 pages in-8°) comprend cinq études déjà publiées (mais révisées) et une sixième inédite. Cette dernière («Thucydides and the *arche* of Philip») reprend la discussion sur la route entre Pydna et le fond du golfe Thermaïque, que nous avions naguère menée sur la base, entre autres, des documents épigraphiques (*Bull.* 1988, 820). B. accepte nos conclusions à deux détails près : il propose (p. 177) de comprendre κατ' ὀλίγον δὲ προϊόντες τριταῖοι ἀφίκοντο εἰς Γίγωνον (Thuc. 1.61.5) comme signifiant «the Athenian army marched divided into sections» et (p. 241, n. 12) préfère situer Strepsa près de Thermè, «soit un peu à l'Ouest, soit un peu au Sud». La première hypothèse exigerait l'emploi du pluriel (κατ' ὀλίγους). Quant à la localisation de Strepsa, la donation de Lysimaque (*Bull.* 1989, 456) ne laisse aucun doute qu'il ne faille la chercher plus au Sud, plus près de Cassandreia, à laquelle son territoire fut rattaché, peut-être à Basilika, comme nous l'avons proposé (M. B. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque* [«Μελετήματα» 5 ; Athènes 1988] 41-43).

370. J. P. Adams (n° 364), 29-39 : *Trajan and the Macedonian Highways*, discute de la réfection de la Via Egnatia sous Trajan sur la base des milliaires. Quoique les textes en question soient rédigés uniquement en latin, A. aborde des problèmes qui intéressent aussi l'épigraphie grecque, comme celui des *capita viae* de cette voie romaine. La suggestion que la mention de Thessalonique comme *caput viae* sur le milliaire *IG* X 2, 1, 1012 pourrait relever «de l'amour-propre d'une cité qui était la capitale de la seconde *meris* de Macédoine et le siège du gouverneur romain» ou être due à l'initiative isolée d'une personne charitable désireuse «d'indiquer un but raisonnable» aux voyageurs, dénote une méconnaissance certaine du système des *capita* de la Voie Égnatienne (cf. *Bull.* 1990, 494).

371. *Onomastique* macédonienne : voir O. Masson n$^{os}$ 211-212.

372. Elaine Matthews (n° 364), 831-41 : *A Lexicon of Greek Personal Names : the Approach to Macedonia and Thrace* expose les difficultés spécifiques que présente la rédaction du 4$^{e}$ volume (Macedonia, Thrace and South Russia, the Balkans) de l'œuvre monumentale, dont P. M. Fraser et elle-même ont entrepris la réalisation (cf. *Bull.* 1988, 516).

373. Argyrô B. Tataki, *Macedonian Edessa : Prosopography and Onomastikon* («Μελετήματα» 18 ; Athènes 1994 ; 128 pages in-8°, une carte et 9 planches). Nous signalons seulement cet ouvrage, qui sera analysé dans le prochain *Bull.*

374. *Langue.* — Anna Panayotou, *Ἑλληνική Διαλεκτολογία* 3 (1992-1993), 5-32, expose les points les plus importants et les conclusions de sa thèse inédite, *La langue des inscriptions grecques de Macédoine. IVe s. a.C. - VIIe s. p.C. Phonétique, phonologie et morphologie* (Nancy 1990). Quelques remarques de détail : 1) Des graphies telles que εὐθία (ou εἰθία = εὐθεία), Ἀρτεμεισιών (= Ἀρτεμισιών) (acte de vente probablement de Spartolos [Rodokipos] de 352/1 *a.C.*, que publiera notre collègue I. Papangélos) ou Μάνιτα (= Μάνητα), κνῖμα (= κνῆμα) (bornage royal contemporain de Mygdonie [*Bull.* 1993, 365]) ou encore βεβαιοταί (= βεβαιωταί) (acte de vente probablement de Strepsa [Basilika] du milieu du IVe s. *a.C.* [*Bull.* 1989, 453]) nous font croire non seulement que les anciens /e:/ de toute origine avaient rejoint le timbre /i/ mais aussi que l'opposition entre voyelles longues et voyelles brèves était une chose du passé déjà au milieu du IVe s. *a.C.* dans le grec de la Chalcidique et de la Mygdonie (p. 9-10). De même, nous serions très sceptique sur le caractère exclusivement occlusif encore à l'époque classique des phonèmes représentés par les lettres β, γ, δ et θ, φ, χ. En somme, la phonétique du grec parlé en Macédoine nous semble moins conservatrice que ne le pense l'auteur. 2) Si l'on accepte la lecture Βάρη Νικίο que j'ai proposée pour le toponyme mentionné dans une consécration de Leukopétra de 239 *p.C.* (cf. *Bull.* 1990, 459), il n'est plus possible de le rattacher à l'anthroponyme Βερενίκη, mais on doit l'expliquer comme βάρη Νικίου («ferme fortifiée de Nikias»), comme je l'avais également proposé (p. 13). La forme δίο ( = δύο) est due à une mélecture de l'*editio princeps* ; sur la pierre on lit ΔΟΙΟ (p. 19). P. réitère ses opinions sur le caractère «brygien» de noms tels que Βιλίστα (= Φιλίστα) (cf. *Bull.* 1992, 311), auxquelles nous ne pouvons souscrire (p. 28-29). Nous ne sommes pas sûr non plus que les Macédoniens avaient adopté la *koinè* attique comme langue écrite déjà avant le règne de Philippe II (p. 29). Les légendes monétaires (cf. Περδίκκα, Ἀμύντα), quelques rares inscriptions sur pierre (cf. *Bull.* 1988, 828), des inscriptions céramiques de Dion (voir n° 388) et d'Aianè (n° 385) et maintenant une *defixio* de Pella (voir n° 413) antérieures à ce règne suggèrent que, pour l'expression écrite, la *koinè* attique avait été précédée en Macédoine par une *koinè* de type nord-occidental, proche de celle que l'on rencontre dans les inscriptions de l'Épire.

375. Anna Panayotou, *ibid.* 113-145 : «Βιβλιογραφία γιὰ τὶς ἑλληνικὲς διαλέκτους καὶ τὴν Κοινὴ τῆς ἀρχαίας Μακεδονίας», nous offre une riche bibliographie sur la question. Il serait à souhaiter que P. rédigeât dans un proche avenir une version raisonnée de cette contribution.

376. *Institutions.* — M. B. Hatzopoulos (n° 10), 151-171 : *Épigraphie et villages en Grèce du Nord :* ethnos, polis *et* kome *en Macédoine*, examine la spécificité des rapports entre *ethnos*, cité et village en Haute Macédoine, dans le Vieux Royaume et dans les Nouveaux Territoires à l'Est de l'Axios, sur la base de témoignages épigraphiques émanant de ou se référant aux villages antiques de Macédoine. H. réédite avec des corrections la lettres royale d'Olévéni (*Bull.* 1972, 254). Aux lignes 11-16 il lit : ἔτους ΓΙ Πανήμου | ΘΙ κατλεστῶν οἱ πα|ραταξά-μενοι μ[ετὰ] | τοῦ βασιλέως Φιλίπ|που πρὸς Δαρδανέας | δωρήσαντες (en fait, après nouvelle étude des photographies et des estampages, nous estimons que la dernière ligne doit être lue [κ]αὶ νικήσαντες, comme l'avait deviné E. Grzybek [*Bull.* 1991, 181] 24, n. 15). Nous expliquons le mot κατλεσταί comme une forme dialec-

tale possible d'un nom d'action tiré du verbe καταλεύω et désignant une unité de fantassins légers. Nous reprenons aussi le document hellénistique d'Hagios Géorgios en Tymphée (Rizakis-Touratsoglou, *IMac* I, 74), avec une restitution [πολιτ]άρχου à la quatrième ligne. Traduction et commentaire du grand décret des Battynéens (Rizakis-Touratsoglou, *IMac* I, 186), de la consécration de Blaganoi (*SEG* 37 [1987] 590), ainsi que des deux décrets de Gazoros (*SEG* 30 [1980] 1892) et *SEG* 31 [1981] 631). Dans la Pentapole du décret d'époque impériale, on retrouve les Γαζώριοι et les συγκυροῦσαι κῶμαι du décret hellénistique.

377. N. G. L. Hammond, *GRBS* 33 (1992) 355-373 : *The Regnal Years of Philip and Alexander*, conclut : 1) que Philippe II fut assassiné en octobre 336 *a.C.* et que la première année du règne d'Alexandre le Grand est 336/5 ; 2) que la première année du règne de Philippe II est 360/59 ; 3) que Philippe II ne devint roi des Macédoniens qu'en 358/57, quand il déposa son neveu Amyntas. Nous avons nous-même soutenu («The Oleveni Inscription and the Dates of Philip II's Reign», *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian Heritage* [Washington 1982] 21-42) cette date de l'accession d'Alexandre, qui a été confirmée de façon indépendante par E. Grzybek (*Bull.* 1991, 181). En revanche, la conclusion de H. sur la date d'accession de Philippe II (mai 359 et non pas été 360 *a.C.*) est, à notre avis, le résultat d'une erreur de raisonnement. De même l'hypothèse de la déposition du jeune Amyntas ne nous paraît pas vraisemblable. Pour étayer sa thèse, H. est amené à écarter de la discussion l'inscription d'Olévéni (*Bull.* 1972, 254), en l'attribuant au règne de Philippe V. Nous reprenons cette question dans notre article à paraître dans la revue *Chiron*.

378. E. Badian, *ZPE* 100 (1994) 388-390, revient, à propos de la réponse d'Alexandre aux ambassadeurs de Philippe, sur la question de l'emploi du titre royal par les rois macédoniens avant la conquête de l'empire perse et nuance la conclusion négative de son article précédent (*Bull.* 1993, 356). Voir n° 436.

379. *Religion.* — E. Voutyras (n° 364), 251-265 : Ἡ λατρεία τοῦ Ἀσκληπιοῦ στὴν ἀρχαία Μακεδονία, fait une bonne mise au point sur le culte d'Asklépios en Macédoine. Il accepte nos conclusions sur l'éponymie des prêtres d'Asklépios à Kalindoia et pense qu'il en était de même à Antigoneia. En revanche, il exprime quelques réserves sur la situation à Pella et à Béroia (mais voir maintenant la liste de Béroia [*Bull.* 1991, 389 et n° 431 ci-dessous], dont il n'a pu tenir compte). En tout cas, V. semble admettre comme nous (M. B. Hatzopoulos - Louisa D. Loukopoulou, *Morrylos*, cf. *Bull.* 1990, 472) que la diffusion du culte d'Asklépios en Macédoine (avec l'élévation de ses prêtres au rang d'éponymes) est due à l'initiative d'un roi téménide (Philippe II à notre avis). Voir aussi n° 414 (Asklèpios), n° 395 (Héraclès Kynagidas), n° 398 (Aphrodite).

380. P. Chrysostomou (n° 363), 97-110, dresse une liste des monuments dédiés à Zeus Hypsistos provenant de la Macédoine à l'Ouest de l'Axios (on peut s'interroger sur la lecture du nom de la dédicante de l'inscription d'Akrini en Éordée [*IMac.* I 89] : Ὀρνέα Ἀρχελάου ; ne pourrait-on pas lire Οὐαδέα ?). C. signale une dédicace inédite de Béroia portant les noms de 34 θρησκευταί d'un thiase, souvent accompagnés de l'indication de leur métier. Parmi eux figurent un forgeron (χαλκεύς), un orfèvre (χρυσοχοῦς), un fabricant de clous (ἠλοκόπος), un chapelier (πειλᾶς), deux lapicides (λιθοξός et non λιθοτός), un charpentier (τέκτων), un corroyeur (εἱμαντοτόμος), un tisserand (γναφεύς), un teinturier (βαφεύς), un gardien de palestre (παλαιστρείτης), un jardinier (κηπουρός), etc. ; un chapiteau portant une dédicace inédite et provenant de Kyrrhos ; deux dédicaces d'Anydron et d'Agro-

sykia publiées pour la première fois dans un autre article du même auteur (voir nos 405 et 411); une stèle inscrite inédite de basse époque hellénistique provenant de Velvendos. C. en conclut que le culte de Zeus Hypsistos est d'origine macédonienne. A notre avis, il eût pu s'interroger aussi sur l'apparition tardive de ce culte, sur son caractère éminemment populaire (cf. la liste des θρησκευταί de Béroia) et sur son association constante avec la «vierge-mère» (Μήτηρ θεῶν, Μᾶ, Ἄρτεμις, etc.) pré-macédonienne (cf. *Bull.* 1992, 305).

381. Tessa Rajak and David Noy, *JRS* 83 (1993) 75-93 : *Archisynagogoi* : *Office, Title and Social Status in the Greco-Jewish Synagogue*, discutent ce terme, essentiellement sur la base d'inscriptions. On note que parmi les six attestations dans des textes païens (contre 32 dans des textes juifs), cinq proviennent de Macédoine (2 de Thessalonique, un de Cassandreia et non d'Olynthe, qui n'existe plus en tant que cité, un de Béroia et un de Pydna).

382. **Haute Macédoine**. — A. Rizakis - I. Touratsoglou (no 364) 1285-1300, dressent un utile bilan des stèles funéraires de la Haute Macédoine. Parmi leurs conclusions, on peut relever la meilleure résistance des traditions hellénistiques sous l'Empire dans la partie méridionale de cette région.

383. *Lyncos*. — Voir nos 376-377, à propos de l'inscription d'Olévéni.

384. *Orestis. Battyna*. — K. Buraselis (no 364), 279-92 : *Bemerkungen zum Dekret der Battynäer*, apporte de menues corrections à *IMac* I 186. Notamment, aux ll. 34-35, il lit στηλογραφηθε̣[ν] | πα(ρ)' αὐ[τοῖς] ; pourtant, la 3e lettre de la l. 3 est sans aucun doute un *iota*. Aussi la lecture la plus probable reste celle de Woodward et d'Edson : στηλογραφηθῆ|ναι αὐ[τό]. Ces points de détail mis à part, B. offre une interprétation lumineuse de ce texte extraordinairement riche et unique en Macédoine. Il conclut, à notre avis avec raison, que l'ère utilisée n'est pas une hypothétique ère «oreste» mais l'ère «nationale» macédonienne. La datation du décret en 193 *p.C.* lui permet de le mettre en rapport avec une mesure de l'empereur Pertinax (rapportée par Hérodien 2.4.6) en faveur de la mise en culture des terres en friche, qui aurait eu la conséquence perverse d'encourager l'extension de la grande propriété agricole aux dépens des terres communales, dont, dans une communauté comme Battyna, les pauvres étaient les utilisateurs principaux. Le décret, daté d'avril 193, aurait suivi de près l'annonce de l'assassinat de Pertinax, qui dut encourager les Battynéens à réagir contre une mesure contraire à leurs intérêts.

385. *Élimée. Aianè*. — Géorgia Karamitrou-Mentesidi (no 362), 75-92, publie, entre autres, cinq trouvailles épigraphiques d'un grand intérêt. Deux d'entre elles figurent aussi dans le catalogue de Montréal (no 365), 74, nos 2 et 3. *a)* Graffito sur canthare du début du ve siècle *a.C.* : [- -]ΑΛΙΟΣ ΕΜΙ ΤΗΣ ΔΟΛΙΟ d'interprétation délicate à cause de son état fragmentaire. *b)* Du dernier quart du même siècle, une stèle avec le nom de la défunte ΚΛΕΙΟΝΑ (cf. l'anthroponyme Κλειώ et le toponyme Κλεωναί). *c)* Partie supérieure d'une stèle en calcaire avec le nom de la défunte : ΑΤΤΥΑ (cf. les anthroponymes «macédoniens» Ἀττύλος, Ἄτταλος, Ἀττίνας). *d)* Graffito sur le rebord d'une jarre d'époque archaïque de lecture incertaine à cause de son état fragmentaire. L'alphabet présenterait des affinités avec celui de la phiale en argent découverte jadis à Kozani (Rizakis-Touratsoglou, *IMac* I, 2). *e)* Fragment de tuile inscrit (caractères ioniens orientaux du milieu du ve s. *a.C.*) : ΑΡΚΑΠΟ | ΣΕΡΙΑ | ΗΗΗ ΔΔΔΔΔ | ΔΔΠ ΙΙΙ. Encore une fois, l'interprétation du texte est délicate et seul le nombre 378 noté

d'après le système acrophonique peut être considéré comme certain. S'agit-il d'un anthroponyme au nominatif suivi du nom de la «laine» au pluriel, Ἄρκαπος ἔρια (ce qui est plus probable) ou de deux anthroponymes au génitif? Quoi qu'il en soit, un anthroponyme Ἄρκαπος (= Ἀργάπους?) semble nouveau.

386. Nous ne sommes pas convaincu que la stèle funéraire attribuée à Aianè (*Bull.* 1991, 22) soit d'origine macédonienne. Cette attribution ne trouve appui ni sur l'anthroponymie ni sur la mode vestimentaire qui contraste avec celle de la stèle rapportée jadis au Louvre par L. Heuzey.

387. **Basse Macédoine**. *Piérie. Dion*. — Voir, n° 365 (p. 81) une excellente photographie du traité entre Philippe V et Lysimacheia (en dernier lieu *SEG* 38 [1988] 603).

388. Sémélè Pingiatoglou (n° 362) 205-215 : «Τὸ ἱερὸ τῆς Δήμητρας στὸ Δῖον. Ἀνασκαφὴ 1990», publie, pour la première fois avec une photographie, le fragment de *skyphos* à figures rouges du IV^e^ siècle *a.C.* découvert en 1981 avec la dédicace à Déméter : [- -]ΥΧΑΔΗΜΗΤΡΙ. P. ne restitue rien avant le nom divin au datif. Faudrait-il songer à la terminaison dialectale d'un anthroponyme féminin ou du substantif [ε]ὐχά (cf. n° 404)? Si oui, le contraste entre le nom commun conservant sa forme dialectale et le nom propre de la déesse manifestement emprunté (le nom «indigène» de cette divinité était probablement Mâ) serait intéressant.

389. *Pydna*. — M. Bessios (n° 364) 1111-21 : Μαρτυρίες Πύδνας. Τὸ ψήφισμα τοῦ Ἀπόλλωνος Δεκαδρύου, publie un intéressant décret de 29 lignes, le premier décret connu de Pydna (un autre était peut-être gravé sur la même stèle que le décret de Pella reconnaissant l'asylie du sanctuaire d'Asklépios à Cos). Le décret est introduit par Protéas fils de Philippos, prêtre d'Apollon Dékadryos, qui avait été envoyé comme «ambassadeur» auprès de deux citoyens de Démétrias, Karponidas et Alexiphaès. Il est rare en Macédoine que le *rogator* n'appartienne pas au collège des principaux magistrats de la cité. Les deux autres cas sont douteux, étant donné que le décret de Cassandreia introduit par Androbolos (*SEG* 29 [1979] 600 et 38 [1988] 621) date d'avant l'incorporation de cette cité dans la Macédoine proprement dite et que Asklépiadès et Kallippos, cités sans titres comme *rogatores*, à côté du gymnasiarque, dans le décret par lequel fut adoptée la loi gymnasiarchique de Béroia (n° 394) pourraient bien être les deux politarques. Ici, la suite nous explique pourquoi Protéas non seulement fut envoyé comme ambassadeur auprès des deux Démétriens, mais intervint aussi en tant que *rogator* du décret. L'ambassade avait eu pour but de porter une lettre de la cité aux deux Démétriens et de les prier de bien vouloir se rendre à Pydna pour restaurer la statue d'Apollon Dékadryos. Karponidas et Alexiphaès donnèrent satisfaction à la requête des Pydnéens μετὰ πάσης φιλοτιμίας καὶ καλοκαιαγαθίας (qu'il n'y a pas lieu de corriger), en reconnaissance de quoi la cité des Pydnéens résolut (δεδόχθαι τῆι πόλει τῆι Πυδναίων) de louer les deux Démétriens et de leur accorder, ainsi qu'à leurs descendants, ἰσοπολιτείαν καὶ προξενίαν καὶ ἀσφάλειαν καὶ πολέμου κα[ὶ] εἰρήνης καὶ τὰ λοιπὰ φιλάνθρωπα ὑπάρχειν καθάπερ καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις. Enfin, il est décidé que le décret sera gravé sur une stèle et placé devant le temple (πρὸ τοῦ ναοῦ) et que la dépense sera imputée au «compte sacré» (τὸ δὲ ἐσόμενον ἀνάλωμα ἀνενεγκεῖν τοὺς ταμίας ἐκ τοῦ ὑπάρχοντος ἱεροῦ λόγου). Ce décret est le premier qui nous révèle les honneurs et les privilèges qu'une cité macédonienne pouvait accorder à un non-citoyen. On peut se demander si ces privilèges n'engageaient pas seulement la cité (l'octroi du droit de cité de Pydna

n'entraîne-t-il pas l'octroi de cité macédonien ? et un proxène de Pydna ne sera-t-il pas en même temps un proxène des Macédoniens ? Cf. Arr. *Anab.* 1.9.9), mais aussi l'ensemble de la Macédoine dans sa politique étrangère (voir n° 193). Cela concerne en particulier la garantie en temps de paix et en temps de guerre accordée par les Pydnéens. A moins, bien sûr, qu'il n'y eût plus d'État macédonien au moment du vote du décret ou que son autorité ne fût singulièrement affaiblie, comme ce fut le cas après la défaite de Pydna en 168 et avant la création de la province romaine en 148 *a.C.* C'est la chronologie à laquelle arrive l'éditeur mais sur d'autres bases. Il identifie, probablement avec raison, Philippos, théorodoque d'Apollon à Pydna sur la grande liste delphique, avec le père de Protéas et, comme il date cette dernière en 190-180 *a.C.*, il situe l'année de prêtrise de Protéas après 168 *a.C.*, ce qui lui permet de mettre en rapport le besoin de réparation de la statue avec des déprédations commises par les Romains après la bataille de Pydna. Malheureusement, tout cet édifice s'effondre à la suite du relèvement de la date de la grande liste d'au moins trente ans (*Bull.* 1992, 320 ; *infra* n° 432). Si l'on veut conserver l'identification du théorodoque Philippos avec le père de Protéas, notre décret appartient aux dernières années de la période antigonide. En fait, ni la gravure, ni le formulaire ne s'y opposent. Au contraire, un détail institutionnel milite en faveur d'une date avant 168 *a.C.* : Pydna a plusieurs trésoriers comme les cités de Macédoine proprement dite à la période royale, alors qu'à la période romaine il n'y a plus qu'un seul trésorier par cité. Le besoin de réparer la statue pourrait alors être mis en rapport avec l'invasion romaine de la Piérie en 169 *a.C.* Le sanctuaire d'Apollon «aux dix chênes», situé probablement, à en juger par son épithète, *extra muros*, a pu subir alors les déprédations des envahisseurs. A cette date, les deux ambassadeurs pydnéens n'auraient pas eu besoin d'aller chercher les deux Démétriens à des centaines de kilomètres de là, mais tout près, à Dion, où des centaines d'artistes et artisans avaient accouru à l'appel du roi Persée pour réparer les dégâts causés par l'envahisseur (Tite-Live 44.8.5).

390. *Bottiée.* — Anna Panayotou et P. Chrysostomou, *BCH* 117 (1993) 359-400 : *Inscriptions de la Bottiée et de l'Almopie en Macédoine*, republient et commentent avec compétence 24 inscriptions grecques (et une inscription latine) de ces deux régions macédoniennes. Nous les analysons ci-dessous selon l'ordre géographique.

391. *Aloros.* — Maria Apostolou (n° 363) 31-37 : Ἀνασκαφὴ στὴν Κυψέλη Ἠμαθίας, présente les derniers résultats de la fouille de l'antique Aloros. Notons une tuile estampillée avec l'inscription ΠΥΔΝ[- - -]. L'influence de Pydna, située 40 stades (environ 8 km) d'Aloros, se reflète aussi dans le grand nombre de monnaies de cette cité découvertes sur le site.

392. *Aigéai.* — Chrysoula Saatsoglou-Paliadéli (n° 362) 21-34 : Βεργίνα 1990, ἀνασκαφὴ στὸ ἱερὸ τῆς Εὔκλειας, précise le contexte archéologique de la base inscrite portant la deuxième dédicace d'Eurydice à Eukleia (*Bull.* 1991, 386). A noter parmi les trouvailles la statue en marbre de la déesse qui était érigée sur la base. La même (n° 363) 9-21, signale la découverte dans le sanctuaire d'Eukleia de la statue d'un serpent colossal symbolisant, d'après l'auteur, Zeus Meilichios. Cette interprétation s'appuie en partie sur la découverte en même temps d'une inscription fragmentaire sur laquelle on lit le mot θεῶ[ι] (l'inscription comportait au moins trois lignes en lettres de la première moitié du IIe siècle *a.C.*) : [- - -]ΛΑΟ[- - - | - - Σ̣Ε - - - | ΙΘΕΩ[- - -). Dans le même contexte archéologique, fragment de tuile estampillée : ΑΚΡΑΙΣ̣[- - -].

393. Stella Drougou (n° 362) 5-20 : Βεργίνα, ἱερὸ Μητέρας τῶν Θεῶν-Κυβέλης, présente une description plus détaillée de la campagne de fouilles ayant fourni, entre autres, le canthare inscrit qui avait permis l'identification du sanctuaire (*Bull.* 1991, 387). Cf. *eiusdem* (n° 363) 1-7.

394. *Béroia.* — Ph. Gauthier-M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia* («Μελετήματα» 16; Athènes 1993; 208 pages in-8°, XVI planches et carte) rééditent, traduisent et commentent la grande inscription de Béroia (*Bull.* 1978, 274). La prise de nouveaux clichés photographiques a permis d'améliorer sensiblement la lecture de la face A et d'ajouter plus de 20 lignes à l'*editio princeps*. Grâce à des rapprochements prosopographiques, le *terminus ante quem* de 168 *a.C.* peut maintenant être fermement établi. Il s'ensuit que l'origine préromaine de la politarchie et de la division de la Macédoine en quatre régions administrées par des stratèges se trouve confirmée. Les auteurs replacent les différentes clauses de la loi, d'une part, dans le contexte des institutions macédoniennes et, d'autre part, dans l'ensemble de notre documentation sur la vie du gymnase en Grèce. Deux chapitres traitent du gymnase de Béroia et de la diffusion du gymnase en Macédoine respectivement. Les deux auteurs concluent que sous les derniers Antigonides «dans les gymnases macédoniens non seulement les disciplines ou l'entraînement autres qu'athlétiques n'avaient pas leur place, mais encore que l'apprentissage qui y était dispensé était prioritairement tourné ... vers des buts militaires». — Voir n° 356.

395. Victoria Allamani-Souri (n° 364) 77-107 : Ἡρακλῆς Κυναγίδας καὶ κυνηγοί. Νέα ἐπιγραφικὰ στοιχεῖα ἀπὸ τὴ Βέροια, publie avec son soin habituel une inscription de 45 lignes contenant une liste de *kynègoi* d'Héraklès Kynagidas et provenant de son célèbre sanctuaire de Béroia. Toute la partie médiane de la stèle est profondément érodée, au point que le texte est par endroits indéchiffrable. La liste commence par la date donnée d'après l'ère dite «nationale», le nom du gouverneur romain et celui des cinq politarques de Béroia : Ἔτους ἑβδόμου καὶ εἰκοστοῦ, στρατηγοῦντος Σέξστου Πονπηίου, πολιταρχούντων Νικολ[ά]ου τοῦ Λεοντομένου, Κλεάνδρ[ου τοῦ] Νίκωνος, Καλλιμέδοντ[ος το]ῦ [...]ντου, Σωσιμένου [τοῦ .....]κ(?)ίνου, Ἀριστόνου [τοῦ ..... κυ]νηγῶν (suivent les noms de deux *kynègoi*). La liste se poursuit avec la gravure de dix autres couples de noms de *kynègoi* correspondant aux dix années suivantes (de l'an 28 à l'an 37), qui est chaque fois (peut-être à la seule exception des deux couples correspondant aux années 29 et 30, qui pourraient avoir été gravés par le même lapicide; il est à remarquer que la mention de l'an 30 a été omise, soit par erreur soit à la suite de quelque événement perturbateur, de sorte que les deux couples se suivent directement) l'œuvre d'une main différente. Trois couples de *kynègoi* sont suivis de la mention ἱερητεύσαντες Ἡρακλεῖ (ou Ἡρακλεῖ Κυναγίδαι), mais une fois cette précision ne concerne que l'un des deux *kynègoi* (l. 32; l'éditrice, supposant une erreur du graveur, corrige ἱερατεύσα(ντες) au lieu d'ἱερατεύσας, mais il n'est pas sûr qu'elle ait raison). La liste se clôt par la mention ἐκ τοῦ ἰδίου, indiquant que la gravure de cette stèle fut financée par les «chasseurs» eux-mêmes. L'an 27 de l'ère nationale correspond à l'année 122/1 *a.C.* La mention du nom du gouverneur romain avec le titre de stratège, dans une date, se retrouve dans un acte d'affranchissement d'Éordée de 57-55 *a.C.* (Rizakis-Touratsoglou, *IMac* I 115) et dans une dédicace inédite d'Apollonia de la fin du I^er^ siècle *a.C.* Sextus Pompée est le gouverneur romain qui trouva la mort lors de la grande invasion scordisque de 119 *a.C.* (*Syll*³ 700). Il est à noter que dans cette première attestation des politarques à Béroia depuis la conquête romaine, leur nombre s'élève

déjà à cinq, comme dans les documents plus récents de cette cité (l'éditrice, qui n'avait pu connaître notre mémoire sur la loi gymnasiarchique [n° 394], doute encore qu'elle soit à dater avant 168 *a.C.* et elle croit que la voix négative mentionnée à la fin de la loi est celle d'un politarque, ce qui n'est pas le cas). Quant aux *kynègoi*, l'auteur passe en revue les opinions traditionnelles, pour conclure qu'à l'époque de la liste ils formaient un corps au sein duquel étaient désignés les prêtres d'Héraclès, mais qu'à l'origine ils avaient des compétences plus variées. Nous pensons que cette conclusion est juste et dans un mémoire sous presse nous proposons d'y voir les membres d'un corps aulique correspondant aux éphèbes civiques. Enfin, la liste de Béroia présente un grand intérêt onomastique (dans le mémoire annoncé ci-dessus nous proposons quelques nouvelles lectures des anthroponymes), car il contient des noms, soit entièrement nouveaux (Ζάνατος, Κύτων) soit nouveaux en Macédoine (Hybristas), soit encore rares mais typiques de Béroia (Péritas, Patérinos), soit, tout simplement, typiquement macédoniens (Hadylos, Iolaos, Antigonos, Paramonos, Lysimachos, Kleitos, Kassandros, etc.).

396. *Eiusdem* (n° 363), 39-48 : Τιμητικὲς ἐπιγραφὲς ἀπὸ τὴν ἀρχαία Βέροια, publie deux inscriptions honorifiques découvertes remployées à Béroia. Le premier monument, une plaque retaillée trouvée dans une sépulture du IV^e^ s. *p.C.*, porte deux textes : 1) en l'honneur du grand-prêtre du culte impérial et agonothète du *koinon* macédonien Titos (?) Klaudios Ailianos Alexandros fils de Parménion [Αἰ]στρεάτην et 2) de la prêtresse des Augustes Aouidia (Avidia) Ammia fille de Philon et femme d'Alexandre Αἰστρεᾶτιν. Tous les deux sont honorés par ἡ Αἰστρεατῶν πόλις. C'est une des rares mentions de cette cité de Péonie, dont l'emplacement exact reste incertain, et aussi un des rares cas où l'ethnique d'un personnage honoré par le *koinon* macédonien est indiqué. Faute de rapprochement prosopographique (ces deux Aistréens sont inconnus par ailleurs) c'est sur la base de la forme des lettres que l'éditrice date le monument à la fin du I^er^ ou au début du II^e^ s. *p.C.* Le second monument, un «autel macédonien», découvert dans la partie nord-est de l'enceinte, porte une inscription de l'honneur de Septimia Silvanè Kéléreinè, fille de Silvanos Kéler, le macédoniarque, et de L(oukia) Aurélia Tribonia Nikomacha, la grande prêtresse. L'autel, ainsi que la statue qui se dressait sur lui, avaient été érigés par les synèdres (οἱ σύνεδροι) du *koinon* macédonien. Cette inscription en l'honneur d'un membre de l'illustre famille macédonienne de Septimios Silvanos Nikolaos (*Bull.* 1977, 646) doit, comme l'a reconnu l'éditrice, être identifiée (malgré quelques différences de détail) à celle découverte jadis par N. Kotzias au même endroit et publiée par O. Walter (*AA* 1942, 183, n° 21) et dont on avait perdu la trace.

397. E. Grzybek (n° 364), 521-27 : *Eine Inschrift aus Beroia und die Jahreszählweisen der Diadochen*, revient sur les problèmes posés par l'affranchissement hellénistique de Béroia (*Bull.* 1951, 136 ; 1978, 275 ; 1991, 405). Partant du fait que le début du décompte babylonien des années de règne d'Antigone le Borgne se situe au 1^er^ Nisânu 317 *a.C.*, il présume que ce diadoque considéra l'année 317/6, qui vit la mort de Philippe III, comme la première année macédonienne de son règne. Supposant en outre que Démétrios Poliorcète calcula ses années de règne à partir du même point de départ que son père, il en déduit que la 27^e^ année de règne du «roi Démétrios» (date de l'acte d'affranchissement) correspond à 291/90. Cette construction ingénieuse, mais reposant sur trop de conjectures, est démentie par la gravure du document, qui est typique du troisième quart du III^e^ siècle *a.C.* (il s'agit donc bien de Démétrios II). Certes, on

peut toujours invoquer une gravure différée ou une nouvelle gravure, mais ce serait ajouter une hypothèse supplémentaire à une construction qui n'en comporte que trop.

398. Argyrô Tataki, *Archaiognosia* 7 (1991-92) [1993] 135-40, publie une dédicace à Aphrodite Euschèmon provenant de Béroia. L'épiclèse qui évoque la beauté, mais aussi peut-être une qualité morale (décence ?) de la déesse, semble nouvelle non seulement pour la Macédoine mais pour le monde grec en général. Les quatre dédicants, qui ont agi à l'instigation d'un songe (κατ' ὄναρ) sont inconnus par ailleurs. En revanche, le prêtre à vie (διὰ βίου ἱερωμένου) Loukios Brouttios Poplikianos figure aussi avec le même titre sur une autre dédicace de Béroia à Isis Lochia (*SEG* 12, 316), ce qui pose la question des rapports entre les deux divinités, que l'éditrice laisse ouverte.

399. *Leukopétra.* — Ph. M. Petsa, *Ἀφιέρωμα εἰς τὸν Κωνσταντῖνον Βαβοῦσκον*, tome V (Thessalonique 1992) 319-27 : dans le cadre d'une nouvelle étude des inscriptions du sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone de Leukopétra, en collaboration avec L. Gounaropoulou et M. B. Hatzopoulos, en publie sept qui étaient gravées sur un autel : 1) un affranchissement par consécration daté du 18 Daisios de l'an auguste 202 (171 *p.C.*), qui est aussi 319 (erreur du graveur pour 318), de la part de Ζωσίμη Δουλῆνος Βεροιαία οἰκοῦσα ἐν Κυνέοις (intéressante flexion à nasale de l'anthroponyme prémacédonien Doulès ; cf. *Bull.* 1991, 397, et références), avec prévision d'une amende de 1500 deniers due au sanctuaire par qui oserait «outrager» (ὑπρισθῆνε, ὑόρεισῃ ; à noter l'alternance de la sourde et de la sonore ; cf. *Bull.* 1988, 826) le jeune esclave Hermès ; 2) affranchissement par consécration de quatre esclaves Philippas, Antipatros, Eutychas et Paramonos, âgés respectivement de 25, 23, 22 et 20 ans, par Aurélia Trophimè, auparavant fille de Philippos, daté de l'an auguste 270 (238 *p.C.* ; la date d'après l'ère «nationale» a été omise) ; nouvelle mention du gouverneur Tertullianus Aquila (*Bull.* 1979, 259 ; 1983, 255 ; 1987, 662) ; 3) affranchissement par consécration daté de Panémos de l'an auguste 284 (juillet 253) de Poseidonia, âgée de 12 ans, et d'Épaphroditos par Aurélios Poseidonios, remarquable à plusieurs égards : l'acte a été dressé à Aigéai (ἐν Αἰγαιαῖς), ce qui pose encore une fois le problème du statut de cette localité à l'époque romaine (cité encore autonome ou *komè* de Beroia ? nous connaissons d'autres actes dressés dans des villages, comme nous connaissons aussi des démotiques de villages) ; le formulaire nous révèle la procédure légale : pour que la consécration fût valable, on devait exposer publiquement les tablettes portant l'acte, ici près du Kaisareion (προέθηκεν πιττάκια πρὸς τοῦ Κεσαρείου, εἰς τοὺς ἰθισμένους τόπους), pendant au moins trente jours (délai déjà connu par un autre texte de Leukopétra, *Bull.* 1983, 253 : καταχθείσης τῆς τριακονθημέρου) ; enfin, nous apprenons que les deux esclaves avaient été achetés à leur naissance (ἃ ἠγόρασα ἐξ αἵματος), vraisemblablement pour être offerts à la déesse, comme le précisent d'autres documents ; 4) la dédicace monumentale de Tibèria Klaudia Prokla datée du mois Apellaios de l'an 393 (novembre 245 *p.C.*), mais qui doit en fait dater de novembre 145 *p.C.* (le lapicide a gravé ΓQT au lieu de ΓQΣ) et être la plus ancienne de toutes ; 5) gravure différée en l'an auguste 223 (191/2 *p. C.*) d'un affranchissement par consécration intervenu en l'an auguste 205 (173/4 *p.C.*) de Eugénéa et de ses enfants Philétè, Alexandros et Philon de la part de Klaudia Prokla, la dédicante de l'autel ; 6) gravé au-dessous du n° 1, probablement par le même lapicide, sans date mais sans doute contemporain, affranchissement par consécration de Zosimè par Néréis (graphie Νηρείς au lieu de Νηρηΐς), fille de Neikopolis (Νεικοπολίου θυγάτηρ ;

flexion refaite sur le modèle de Δημήτρις/Δημητρίου), avec prévision d'une amende de 1 500 deniers (chiffre écrit ΛΦ au lieu de ΑΦ) αἰάν (= ἐάν) τις ὑπρείσῃ (= ὑβρίσῃ) καὶ ἀποσπάσῃ ; l'acte est aussi daté εἰρηταύοντος Αὐρηλίου Σωπάτρου νεουτέρου (= νεωτέρου) ; 7) un affranchissement par consécration gravé au-dessous de la dédicace monumentale, non daté mais que l'on doit situer aux environs de 171 *p.C.*, d'une jeune fille appelée Symphérousa par Ἀλέξις Ἀλεξίου Κυνάστης (ethnique de Kynéoi, *komè* de Béroia ; cf. n° 1) ; P. ne transcrit pas en minuscules la fin de la l. 4, après les mots τὸ κὲ, la l. 5 et le début de la l. 6 : ΑΠΟΥΛΟ| ΝΟΝΤΟ *υ* ΑΥΤΗΑΤΗΑΝΑΖΗΤΗ|ΕΙΣ. Faudrait-il lire τὸ κὲ ἀπολω(λ)ὸν (= ἀπολωλός) τὸ αὐτή ἀτη ἀναζητή(σει), avec fermeture de la voyelle /o/, gravure erronée d'un *nu* à la place du *lambda*, la graphie phonétique de αὔτη en position enclitique et, enfin, interversion du *sigma* et du digramme *epsilon iota* ? Alexis aurait consacré à la Mère des Dieux une jeune esclave qu'il ne possédait plus avec l'espoir de la retrouver grâce à la déesse, à qui, en signe de reconnaissance anticipée, il en cède la propriété.

400. *Eiusdem* (n° 364), 1261-67 : liste chronologique de 70 inscriptions de Leukopétra, résultat de la reprise de l'étude de ce dossier (voir n° précédent). Nous avons pu, depuis, ajouter 40 autres numéros à la liste des inscriptions datées.

401. *Rachi*. — Panayotou-Chrysostomou (n° 390) 394-96, n° 22, publient un fragment de dédicace conservant en partie le nom et patronyme du dédicant, la date (l'an auguste 205 = 173/74 *p.C.*) ; entre les deux, les éditeurs lisent [- - -]ΝΣΤΑΜΑ κατεσκ[εύασεν - - -], qu'ils interprètent comme στάμα ou un de ses composés (la pierre est très usée). Comme nous l'avons suggéré dans notre communication au colloque d'Edessa (1992, actes à paraître), on pourrait songer à lire [- - ἄ]ν(ε)τα Μᾷ κατεσκ[εύασεν - - -] et comprendre que le dédicant fit construire la partie du sanctuaire accessible au public (par opposition aux ἄδατα).

402. *Edessa*. — *Prosographie et onomastique* : voir n° 373. A. K. Vavritsas (n° 364) 147-60, publie deux autels « macédoniens » inscrits et ornés de reliefs. Le premier présente un intérêt certain tant par son relief (un cocher et sa femme [?] sur une voiture du *cursus publicus* tirée par trois mulets) que par le texte de l'épitaphe. Des stèles similaires sont connues en Macédoine à Thessalonique (*Bull.* 1987, 680) ; et, à Edessa même, la célèbre stèle du cochon (*Bull.* 1970, 363 ; 1971, 396-98 ; 1977, 271 ; 1979, 263) présente des affinités notables avec la nouvelle épitaphe, qui a été érigée par Philouména pour le muletier (μουλίων) Paramonos, « fidèle à tous ses amis » (φίλοις πιστὸς ἅπασιν ; cf. le cochon d'Edessa ὁ πᾶσι φίλος) avec l'argent économisé sur les labeurs de ce dernier. V. n'a pas reconnu le terme technique μουλίων, du lat. *mūliō*), qu'il a pris comme une partie du nom de Paramonos. En fait, il était déjà attesté en Macédoine, tout près d'Edessa, dans une inscr. de Margarita publiée jadis par N. Papadakis, A. Plassart, A. Keramopoullos, Chr. Makaronas et A. Stougiannaki. Cependant, seule cette dernière a su lire ΜΟΥΛΙΩΝ au lieu de ΗΟΥΛΙΩΝ des autres éditeurs. La nouvelle stèle d'Edessa confirme l'importance de la cité comme station de la Via Egnatia pendant la période impériale (voir L. Gounaropoulou et M. B. Hatzopoulos. *Les milliaires de la Voie Égnatienne entre Héraclée des Lyncestes et Thessalonique* [« Μελετήματα » 1 ; Athènes 1985] 40-52, avec la bibliographie de la stèle de Margarita, p. 50, n. 2). Une association des muletiers (συνήθεια τῶν ὄνων) est connue aussi à Béroia par une inscription publiée jadis par A. W. Woodward, *BSA* 18 (1911/12) 155, n° 22, puis perdue et récemment retrouvée, comme nous en informe aimablement notre collègue I. Papangélos. Sur le second autel relief

(Hermès psychopompe) et inscription incomplète avec le nom du défunt : Roupilios Paramonos.

403. Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 360-63, n° 1 : affranchissement par consécration à Parthénos de la παιδίσκη Eutychis d'origine syrienne, de la part d'Eurynoa (nom typiquement macédonien aussi bien par sa composition que par sa forme) fille d'Aristokleidès. Cet acte du II^e^ s. *a.C.* est le plus ancien de ce genre que l'on connaisse. Le matériel abondant de Leukopétra permet d'établir que παιδίσκη ne désigne pas la *jeune* esclave, mais l'esclave adulte (18 à 40 ans) par opposition à *kora* ou *korasion*, qui désignent la jeune esclave n'ayant pas encore eu d'enfant (jusqu'à 20 ans au maximum). Les éditeurs pensent, justement selon nous, que, malgré l'origine syrienne de l'esclave, Parthénos est le nom de la divinité locale plutôt que de la déesse syrienne (cf. *Bull.* 1988, 826 et 1992, 301). *Ibid.* 363-64, n° 2 : réédition de la stèle hermaïque portant le buste d'Héraclès (*Bull.* 1991, 392), avec correction bienvenue de la fin de la dédicace : πρῶτος τῶν καθ' ἑαυτὸν (au lieu de ἑαυτῶν) ὅλων = « premier parmi tous (les maîtres) de son temps ».

404. *Prophitis Ilias* (*ca* 10 km à l'Est d'Edessa). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 365-66, n° 3 : réédition avec corrections d'une stèle funéraire de facture et gravure particulièrement négligées, qui en rendent la datation hasardeuse (les éditeurs, après hésitation, proposent I^er^-II^e^ s. *p.C.*) : Ματερίνη Σεύθου. *Ibid.* 366-69, n° 4 : réédition (*Bull.* 1990, 461 ; 1991, 393), avec corrections, de la stèle funéraire à relief de Bérimos fils de Zoïlos, d'Hermionè, sa compagne, et de Magna, sa fille. A la quatrième ligne les éditeurs corrigent ὁρᾶς en κόρας. Cette forme dialectale se retrouve dans un acte d'affranchissement par consécration que nous publions dans un mémoire à paraître prochainement. L'anthroponyme Βήριμος est nouveau. Les edd. envisagent diverses possibilités. Ne pourrait-il pas s'agir d'un hypocoristique dialectal de l'anthroponyme bien attesté Θηριμένης, formé sur θήρ (Θηριμένης-Θήριμος ? Cf. Ὑβριμένης-Ὕβριμος ; Ἐχεμένης-Ἔχεμος, etc.), dont la forme macédonienne attendue serait βήρ de φήρ *(*gh^w^er)* (cf. Βέτταλος < Φέτταλος sur une inscription inédite de Béroia). Emploi remarquable de la formule μνήμην au lieu de μνήμης χάριν.

405. *Anydron* (*ca* 8 km à l'Ouest de Kyrrhos). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 369-70, n° 5 : réédition de la borne rupestre entre Kyrrhos et Ménéis (*Bull.* 1988, 837 ; 1990, 461). L'estampage permet d'établir définitivement la lecture Μενηΐδα et non pas Μενηΐδας, comme nous l'avions cru d'après la photographie de la pierre, qui présente à cet endroit un éclat semblable à un *sigma* lunaire. Reste à interpréter ce nom féminin. Les edd. optent pour le nom d'une cité, inconnue par ailleurs, mais dans ce cas on aurait dû avoir un ethnique qui fît pendant à Κυρρέσταις. Nous préférons y voir une borne délimitant la *chora* de Kyrrhos et le domaine privé d'une femme nommée Ménéis, que nous identifierions volontiers à Ioulia Mennéis, riche propriétaire connue par une dédicace de Skydra (*SEG* 17 [1960] 317 ; cf. A. Tataki, *Ancient Beroea : Prosopography and Society* [« Μελετήματα » 8 ; Athènes 1988] 192-92, n° 692 ; 199, n° 724 et 200, n° 726). Pour des bornages similaires, voir *CIL* III 14206^4^ et *Bull.* 1991*m* 347. *Ibid.* 370-72, n° 6 : dédicace à Zeus Hypsistos de la part de l'ancien politarque Eulaios fils de Laoitas, datée du 30 (?) du mois Dios de l'an 164 (?). Les edd. discutent l'étymologie du nom macédonien Eulaios, contestent le rapport avec Laandros proposé jadis par O. Hoffmann et proposent différentes explications. Cependant, le patronyme Laoitas, formé sur le mot *laos*, nous incite à chercher une origine semblable pour Eulaios ; c'est pourquoi nous n'excluons pas le rap-

port avec Eulandros, surcomposé lui-même de Laandros, formé à son tour à partir de *λαός* et *ἀνήρ*. Les éditeurs concluent à juste titre que la date est donnée d'après l'ère d'Actium (132 ou 135 *p.C.*) et que le jour doit être le trentième (Λ), non pas le premier (A) ou le quatrième (Δ) du mois. Le rapprochement avec les dates des actes d'affranchissement par consécration à la Mère des Dieux à Leukopétra, que nous avons suggéré, n'a de sens que dans la mesure où l'on reconnaît en Zeus Hypsistos le parèdre de cette dernière (cf. n° 380).

406. *Mandalon?* (*ca* 8 km au Nord-Ouest de Kyrrhos). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 372-75, n° 7, publient une très intéressante stèle d'origine incertaine portant une inscription en lettres du milieu du IV^e^ s. *a.C.* (cf. *Bull.* 1990, 461) : Ἐπὶ Θήρωνι | ΔΑ[.]Ωνος | ἵππο δρόμος | ἀνδρῶν δρό|μος. Les edd., sensibles à l'une des valeurs de la préposition ἐπί avec le datif, concluent que la stèle commémore des concours funèbres en l'honneur de Théron et allèguent des exemples présentant des formules avec ἐπί et le datif. D'autre part, ils rappellent que les concours funèbres étaient pratiqués par les Macédoniens du IV^e^ s. Cette hypothèse ne semble pas pouvoir être retenue. Tous les exemples allégués appartiennent à un autre type de documents (inscriptions archaïques gravées sur les objets mêmes ayant constitué le prix du concours, sans jamais préciser le type de l'épreuve). En outre, notre document est inséparable de trois autres stèles similaires et presque contemporaines provenant de Létè et de Béroia. Or l'une d'elles commence par une formule avec ἐπί et le génitif, ne laissant aucun doute qu'il s'agit de la mention d'un éponyme destinée à indiquer la date des concours. Ainsi que nous essayons de le montrer dans un mémoire sur les cultes et les rites de passage en Macédoine, à paraître prochainement, il s'agit d'une tout autre sorte de concours et la formule avec ἐπί et le datif n'est qu'une simple variante, probablement d'origine dialectale. *Ibid.* 375-77, n° 8 : épitaphe, d'époque impériale (II^e^-III^e^ s. *p.C.*), d'Ammianos τελευτήσαντος ... ὑπὸ βίας ὕδατος (*Bull.* 1990, 461). *Ibid.* 377-78, n° 9 : épitaphe paléochrétienne de Markelinos.

407. *Lakka* (entre Kyrrhos et Mandalon). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 378-79, n° 10 : fragment de contenu incertain (II^e^-III^e^ s. *p.C.*).

408. *Kyrrhos*. — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 379-80, n° 11 : fragment d'un acte d'affranchissement par consécration à Artémis Agrotéra (cf. *Bull.* 1982, 209 ; 1988, 838) avec clause d'amende (2500 deniers) payables au fisc impérial par celui qui tenterait de réduire en esclavage l'esclave (ou plutôt les esclaves) affranchi(s). Les edd. profitent de l'occasion pour donner une nouvelle lecture d'un autre acte de Kyrrhos (*SEG* 30, 554 ; cf. *Bull.* 1982, 209). En fait, aux lignes 8-10 il ne faut pas lire MA[. . . . οἰκο|γενῆ (ῆ)ς κὲ [τὴν ὠνὴν ἀνέθηκεν] | ΚΟΣ mais Μάρ[τυρες Αὐρ(ήλιος) ...] | γένης κὲ [Αὐρ(ήλιος) Ἀνδρόνι]|κος (connu par un autre document). Dans leur commentaire, les edd. estiment que la mention, fréquente dans les actes d'affranchissement par consécration, d'amendes destinées à empêcher un nouvel asservissement de l'esclave suscite des doutes sur l'effet réel de ces actes sur le statut des esclaves. Mais des clauses analogues se lisent dans des actes d'affranchissement civils, dont la portée est hors de doute (cf. n° 397).

409. *Pentaplatanos* (entre Kyrrhos et Pella). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 381-82, n° 12 : petit vase pharmaceutique (III^e^ s. *a.C.*) portant l'inscription Σιμάκω[νο]ς λύκιον. *Ibid.* 382-84, n° 13 : épitaphe (fin IV^e^ s. *a.C.*), avec les noms Antipatros (deux fois), Amyntas et Hégésikratès.

410. *Giannitsa* (région de sanctuaire de campagne appartenant probablement au territoire de Pella). — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 384-86, n° 14, publient l'acte d'affranchissement, remarquable à plusieurs égards, que nous avons déjà signalé en corrigeant la date (*Bull.* 1992, 301 ; notre commentaire leur apparemment échappé). Il n'y a pas de doute que le génitif Πορίου résulte d'une assimilation de la flexion de Πόρις/Πόριδος à celle de Δημήτρις/Δημητρίου (cf. Νεικοπολίου, n° 399). Nous ne partageons toujours pas l'assurance des éditeurs, pour qui l'épithète Γυρδιάτισσα «désigne l'origine précise du culte de la Dea Syria». Ils ont en revanche raison de repousser la suggestion d'un rapprochement avec κύρβεις, dont ils n'indiquent pas l'origine.

411. *Pella et son territoire.* — Panayotou-Chrysostomou (n° 390), 386-94 : n° 15 : fragment d'inscription hellénistique trouvé dans le village Damianon ; n° 16 : épitaphe hellénistique provenant du village Archontikon (*Bull.* 1991, 394) ; n° 17 : fragment d'inscription paléochrétienne, même provenance ; n° 18 : fragment d'épitaphe d'époque impériale, village de Paralimni ; n° 19 : monument funéraire en forme de naïskos du IVe s. *a.C.* provenant d'Agrosykia ; sur l'architrave on distingue à peine le nom de la défunte : Ammadika (cf. *Bull.* 1988, 839 ; 1989, 417, où les edd. proposent la lecture Ἀμμαδείκ[α] au lieu d'Ἀμμαδέκ[α] ; n° 20 : partie inférieure d'un aigle en marbre, de même provenance, portant une dédicace à Zeus Hypsistos datant de 229/30 *p.C.* (*Bull.* 1991, 394 ; à la liste des οἰκονόμοι macédoniens, ajouter Hagios Basileios [*Bull.* 1987, 685]) : n° 21 : stadiaire du IIe s. *a.C.* provenant des environs de Pella et portant l'indication Ἐκ [~] Πέλλης | στάδιοι | εἴκοσι. C'est le troisième stadiaire macédonien découvert, les deux autres provenant respectivement d'Éordée (*I.Mac* I 109) et des environs d'Eidoménè (*Bull.* 1987, 679), mais, malheureusement il n'a pas été trouvé *in situ*.

412. Étude d'ensemble des tuiles estampillées n° 111. Poids de bronze n° 161.

413. E. Voutyras, Ἑλληνικὴ Διαλεκτολογία 3 (1992-1993) 43-48, publie succinctement (une publication détaillée est annoncée) le premier texte dialectal développé (9 longues lignes) découvert en Macédoine proprement dite. Quoique, théoriquement, on ne puisse exclure que le texte de cette *defixio* du début du Ve s. *a.C.* fût rédigé par un étranger résidant à Pella (on ne connaît, cependant, dans tout le monde grec aucun exemple de *defixio* dialectale rédigée autrement qu'en dialecte local), ce document est du plus haut intérêt pour la connaissance de la situation linguistique en Macédoine antique. V. souligne à juste titre que le maintien du *a* long (ou de son avatar), la contraction de /*a*/ et /*o*/ (bref ou long) en *a* long, le datif du pronom personnel de la première personne du singulier ἐμίν, la présence d'adverbes temporels en *-ka* (ὁπόκα, τόκα), l'apocope des préverbes (παρκαττίθεμαι) et la dissimilation de -σθ- en -στ- (γενέσται) caractérisent un dialecte du Nord-Ouest. A notre avis, ce texte comporte d'autres traits dialectaux, qui ont été occultés par les «corrections» de V. : διελέξαιμι à la l. 3, corrigé en διελ(ί)ξαιμι pourrait être une authentique forme dialectale et noter un phénomène parallèle à celui déjà relevé sur une épitaphe (Pella, même époque) pour un Thessalien (*Bull.* 1990, 464) ; de même IME à la ligne 6, non transcrit en minuscules, pourrait représenter εἰμί, avec confusion graphique du digramme *epsilon-iota* avec l'*iota* simple, dont on a probablement un autre exemple à la l. 3 (πάλ<L>ιν devant probablement être lu πάλειν = πάλιν) ; à la l. 3, ἀνορόξασα, corrigé en ἀνορ(ύ)ξασα pourrait refléter une prononciation non antériorisée du son noté par la lettre *upsilon* (cf. la forme Εὐροδίκη [= Εὐρυδίκη dans une inscription de Skydra [*SEG* 2, 396]) ; enfin, notre ami L. Dubois pense avoir décelé à la l. 6

un trait caractéristique du dialecte macédonien : dans la séquence ΔΑΓΙΝΑΓΑΡΙΜΕ φίλων πάντων καὶ ἐρήμα, il propose de lire δαπεινὰ γάρ ἰμε, etc. ce qui serait en attique ταπεινὴ γάρ εἰμι, la *junctura* ταπεινός - - - ἔρημος étant attestée par le passage de Xénophon, *Hell.* II 4, 23, où est décrit l'état d'abandon et d'isolement des Trente après le succès de Thrasybule. L'affinité étonnante de l'idiome de la *defixio* de Pella avec celui qui était à la même époque pratiqué sur le versant occidental du Pinde pourrait constituer (car il est improbable que le document ait été rédigé par un Épirote résidant à Pella) une confirmation éclatante du témoignage des auteurs anciens sur la parenté linguistique entre Macédoniens et Épirotes, ne serait-ce que dans le domaine de la langue écrite. Ainsi, plutôt qu'à un reflet fidèle du dialecte local, nous aurions affaire à une *koinè* nord-occidentale, qui en Macédoine aurait précédé l'introduction de la koinè attique par Philippe II (cf. M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* [«Μελετήματα» 14 ; Athènes 1991] 79, n. 4).

414. Maria Lilimbaki-Akamati (nº 363), 83-95, publie une dédicace de la première moitié du IIe s. *a.C.* découverte parmi les vestiges d'un sanctuaire d'une divinité guérisseuse : ['A]μφίπολις | Δάρρωνι | εὐξαμένη | ἐπηκόωι. C'est la première attestation épigraphique de la glose d'Hésychius : Δάρρων· Μακεδόνων δαίμων ᾧ ὑπὲρ τῶν νοσούντων εὔχονται. L'éditrice soutient à juste titre que Δάρρων est la forme locale de Θάρρων (= «l'encourageant»), sans doute épithète d'un dieu guérisseur absorbé par la figure panhellénique d'Asclépios. Comme nous l'avons déjà souligné ailleurs (cf. nos 379 et 431), le culte d'Asclépios avait des racines profondes en Macédoine, mais la forme ionienne-attique sous laquelle il est attesté montre que, comme Déméter-Mâ (cf. nº 388), il était localement connu sous une autre appellation, qui nous est maintenant révélée grâce à la dédicace de Pella. Voir aussi l'excellente photographie de cette inscription (nº 365 I) 80, nº 14.

415. *Éordée.* — Polyxène Adam-Véléni (nº 364), 17-28, publie un bouclier macédonien fragmentaire en bronze provenant du site archéologique de Végora, probablement l'antique Arnisa (cf. *Bull.* 1988, 816). Au centre du bouclier figure en repoussé «le soleil macédonien» et autour, sur une bande circulaire, l'inscription : ΒΑΣΙΛΕΩ[Σ - - - - -]Υ, que l'éditrice restitue [Ἀντιγόνο]υ. La présence du nom du roi, que l'éditrice identifie à Antigone Gonatas, n'a pas un caractère honorifique et ne signifie pas forcément que son possesseur fut un grand dignitaire de l'armée royale, mais tout simplement que le bouclier sortait des arsenaux royaux, autrement dit qu'il était fourni par le roi, ce qui n'est pas sans intérêt pour la compréhension de l'organisation militaire macédonienne (cf. les pointes de traits de catapulte et les balles de fronde portant le nom de Philippe II).

416. *Basse Péonie. Europos.* — Au nº 365 I, 80-81, nº 15 : une base portant deux dédicaces à Artémis Élaphébolos (cf. *Bull.* 1989, 444). La première, du IIIe s. *a.C.*, se lit : Ἀρτέμιδι Ἐλαφηβόλ[ωι] | Νίκαια Παραμόνο[υ] | ὑπὲρ Ἀριστοβούλη[ς]. La base fut retournée et remployée au Ier s. *a.C.*, avec une seconde dédicace : Σερουειλία Ἐλευθέριν | Ἀρτέμιδι Ἐλαφηβόλωι δῶρον. Les formules rappellent les dédicaces votives de Thessalie et de Macédoine à des divinités kourotrophes, caractère que possédait sans doute Artémis Élaphébolos à Europos.

417. *Almopie. Promachoi.* — Panayotou-Chrysostomou (nº 390), 396-98, nº 23 : dédicace datée par l'ère «nationale» (390 = 242/3 *p.C.*) à Artémis Agro-

téra sur le socle d'une statuette d'un homme (empereur?) accompagné d'un aigle.

418. *Nolia*. — Panayotou-Chrysostomou (n° 390) 398-99, n° 24 : fragment d'un autel funéraire.

419. *Mygdonie*. — M. B. Hatzopoulos (*Bull.* 1993, 365) 140-41 : à la suite d'une erreur, la dernière lettre *(mu)* de la première ligne du grand bornage mygdonien n'a été pointée ni dans la copie en majuscules ni dans la transcription en minuscules.

420. *Chalastra*. — M. Tivérios (n° 362) 315-32, publie, entre autres, une anse d'une coupe attique du milieu du V^e^ s. *a.C.* portant le graffito ΑΡΓΑΝΘΟΝΙΟΣ. Il s'agit du nom du fabuleux roi de Tartessos (Ἀργανθώνιος), qui avait dû être donné à un habitant de Chalastra.

421. *Létè*. — G. Mihailov (n° 364), 959-64 : *Quelques observations sur le cratère de Dervéni à la lumière des inscriptions du trésor de Rogozen*. Selon M., l'inscription du célèbre cratère indique que ce vase appartient à Astioun fils d'Anaxagoras et qu'il provient de Larissa, cité qui aurait eu des obligations envers Astioun. Cet objet précieux serait arrivé en Macédoine comme une prise de guerre. Voir cependant les objections *Bull.* 1993, 113.

422. *Thessalonique*. — Polyxène Adam-Véléni et K. Konstantoulas (n° 363) 227 et 223, fig. 11 : découverte d'une stèle funéraire d'époque impériale intéressante par la qualification du défunt comme *curator* (Σεπτιμίῳ Ἀλεξάνδρῳ κουράτορι, τῷ γλυκυτάτῳ ἀνδρί). *Ibid.* 263-64, Despoina Markopoulou publie deux inscriptions funéraires de basse époque impériale pour deux gladiateurs.

423. Despoina Papakonstantinou-Diamantourou, *Archaiognosia* 7 (1991-1992) [1993] 21-28, a retrouvé avec l'aide de Constantina Peppa-Delmouzou au Musée Épigraphique d'Athènes et republie avec des corrections trois inscriptions considérées comme perdues par Ch. Edson (*IG* X 2, 1, 664-666). La troisième, bilingue, est intéressante à cause du nom du défunt *Spenis* (Σπήνις), qui semble inconnu par ailleurs. *Eiusdem*, *ibid.*, 141-43 : « Λίθου πρασίνου », publie une autre épitaphe, fragmentaire, de Thessalonique, qui n'avait pas été incluse dans le *corpus* de cette ville, et qui se trouve au même musée.

424. *Apollonia*. — M. B. Hatzopoulos (n° 366), 159-88 : *Apollonia Hellenis* : étude détaillée sur cette cité, témoignages littéraires, descriptions des voyageurs et opinions des savants modernes, problème de l'unicité ou de la multiplicité d'une (ou des) cité(s) de ce nom en Macédoine centrale et en Chalcidique, monnaies et inscriptions, statut politique, cultes, population. Nous proposons d'identifier l'unique (selon nous) cité de ce nom dans cette région au site à environ 4 km au Sud-Sud-Ouest du village actuel du même nom. Parmi les inscriptions provenant du site (10, dont 2 publiées), nous faisons connaître une dédicace de la cité à Dionysos (première moitié du II^e^ s. *a.C.*) portant les noms des trois archontes et des deux trésoriers. — N. K. Moutsopoulos (n° 364), 999-1110, arrive aux mêmes conclusions quant à la localisation de cette cité.

425. **Chalcidique**. — Même avec retard, nous tenons à signaler la remarquable étude de D. Knoepfler, dans *Greek Colonists and Native Populations* (Canberra - Oxford 1990) 99-115 : *The Calendar of Olynthus and the Origin of the Chalcidians in Thrace*. Quoique cette étude, rédigée en 1985, n'ait pu faire usage des

nouveaux actes de vente de la Chalcidique centrale (*Bull.* 1989, 464), elle garde tout son intérêt, car, retrouvant de façon indépendante pratiquement les mêmes conclusions que notre monographie sur maintes questions controversées, elle en fournit un précieux moyen de contrôle.

426. *Cassandreia.* — *Ibid.* 114. D. Knoepfler, soulignant à juste titre le caractère ionien de Cassandreia au moment de sa fondation, suggère que le mois Démètrion y fait partie de l'héritage légué à la nouvelle fondation par la Ligue Chalcidique. Nous abordons de façon indépendante cette question dans notre communication (n° 364), 575-84 : *Le statut de Cassandrée à l'époque hellénistique*, où nous montrons que Cassandreia fut fondée comme une cité théoriquement indépendante du royaume de Macédoine et n'y fut incorporée que plus tard par Antigone Gonatas. Après l'annexion, elle conserva ses magistratures particulières mais échangea son calendrier pour le calendrier macédonien. Pour son calendrier propre nous envisageons une autre origine : il s'agirait d'un calendrier dérivé du nom des douze dieux, tout comme dans les autres fondations des rois macédoniens créées comme des cités indépendantes (Philippes, Démétrias). Une nouvelle découverte épigraphique, bientôt publiée par Julie Vocotopoulou, confirme ce caractère du calendrier de Cassandreia.

427. *Mendè.* — Julie Vocotopoulou (n° 362), 399-410, publie la photographie d'une *kylix* provenant du sanctuaire de Poseidon du cap Posidion et portant gravée en alphabet ionien une dédicace d'Alkimachos à Poseidon, τῶι Ποσειδεῶνι. *Eadem* (n° 363), 304-318, publie une autre *kylix* de même provenance du troisième quart du VI^e^ s. *a.C.*, avec Ζηνόθεμις μ' ἀνέθηκεν et une base de *skyphos* attique du début du V^e^ s. *a.C.* portant gravé l'alphabet ionien ; une rareté, car après l'*oméga* figure la lettre *sampi*.

428. *Parthénopolis* (?). — Julie Vocotopoulou, M. Bessios, Hélène Trakosopoulou (n° 363), 425-38 : Παρθενώνας Χαλκιδικῆς : ἱερὸ σὲ κορυφὴ τοῦ Ἰτάμου, publient plusieurs tessons inscrits de la fin du VI^e^ et du début du V^e^ s. *a.C.* avec des dédicaces peut-être à Zeus, provenant d'un sanctuaire situé sur le mont Itamos de la Sithonie, près du village Parthénon, probablement l'héritier moderne de l'antique Parthénopolis.

429. *Toronè.* — A. Henry, *Arch. Ephem.* 1991, 130 : *A Lead Letter from Torone*, publie succinctement une lettre sur lamelle de plomb du troisième quart du IV^e^ s. *a.C.* Texte fragmentaire : on devine une transaction commerciale, peut-être l'achat d'une quantité de bois de la part d'un habitant de Mendè. La présence d'une forme non-attique (ἐλάσω = ἐλάσσω) dans un texte par ailleurs rédigé en attique ne devrait pas étonner. Nous savons maintenant (cf. *Bull.* 1991, 403) que la *koinè* était déjà en train de s'imposer en Chalcidique au milieu du IV^e^ s. *a.C.*

430. *Ouranopolis* ou *Acanthos.* — I. A. Papangélos (n° 364), 1115-87 : Οὐρανοπόλεως τοπογραφία, publie (p. 1183) une épitaphe provenant du *métochion Zographou :* Τιμόστρατος Ἀριδήλου ; cet anthroponyme existe ; il ne faut pas envisager une correction Ἀριδή(μ)ου.

431. **Macédoine orientale.** *Amphipolis.* — Chrysoula Véligianni, *ZPE* 100 (1994), 391-405 : *Lex sacra aus Amphipolis*, offre une excellente édition commentée d'une loi sacrée d'Amphipolis, qui réglemente les conditions dans lesquelles les fidèles peuvent sacrifier et pratiquer l'*enkoimésis* dans le sanctuaire d'Asclépios, qui est aussi celui d'Apollon (θεῶι ἐντεμ[ενίωι ἑτέρωι]). A la fin, V. recense les

exemples d'éponymie des prêtres d'Asclépios en Macédoine : non seulement à Amphipolis, mais aussi à Kalindoia et à Béroia, comme nous l'avions suggéré (*Bull.* 1988, 847 ; 1991, 389).

432. D. Knoepfler (n° 81), exprime ses réserves sur ce qu'il appelle «la date haute» de la grande liste des théorodoques de Delphes et manifeste sa préférence pour une date entre 215 et 210 *a.C.*. Depuis que nous avons identifié le théorodoque de Delphes à Amphipolis avec le prêtre éponyme de la liste découverte dans cette ville (*Bull.* 1992, 320), nous avons eu l'occasion de reconsidérer ce document. Nous devons avouer que nous n'en avions pas bien saisi la «mise en page». Après les cinq premières lignes, l'inscription se subdivise en deux colonnes, où le nom du prêtre éponyme est suivi, dans chaque cas, du nom de trois *archontes*. Nous verrions désormais dans ces magistrats non pas les gymnasiarques, comme nous l'avions écrit alors, mais le collège des trois principaux magistrats, chefs de l'exécutif de la cité, comme à Morrylos, à Anthémonte, à Kalindoia ou à Apollonia. Vu l'état fragmentaire de la pierre, on ne peut pas déterminer en quelle année Xénotimos fils d'Épikratès avait revêtu la prêtrise d'Asclépios et d'Apollon (cf. n° 431). En tout cas, c'était *au plus tard* en 219/8. Si l'on admet (ce qui est probable) que sa désignation comme théorodoque fut en rapport avec son élévation à cet office prestigieux, la date de la grande liste de Delphes pourrait se situer dans la décennie 220-210. Cependant, il n'est pas exclu, non plus, que dans la partie manquante de la liste d'Amphipolis, aient figuré plus de trois collèges d'*archontes* datés par des prêtres éponymes, ce qui situerait la prêtrise de Xénotimos dans la décennie 230-220, comme nous l'avions écrit. Quoi qu'il en soit, l'importance de la liste d'Amphipolis est qu'elle confirme ce que nous appelons pour notre part la «date haute», (que ce soit la décennie 230-220 ou 220-210 *a.C.*), c'est-à-dire une génération avant la «date basse» proposée par A. Plassart.

433. *Galepsos*. — N° 365 I, 190, n° 215 : borne du sanctuaire de Déméter de la fin du VI^e^ ou du début du V^e^ s. *a.C.* en alphabet thasien, normal dans ce comptoir de la grande cité insulaire : Δήμητρως ἡρως εἰμὶ | τὠκατονπέδω. Ce sanctuaire devait comprendre un temple de cent pieds de longueur.

434. *Aulon* (près du village actuel de Kepia). — Chaïdò Koukouli-Chrysanthaki et Démétra Malamidou (n° 363), 503-511 : Τὸ ἱερὸ τοῦ ἥρωα Αὐλωνείτη στὸ Παγγαῖο (II), signalent la découverte de céramique estampillée.

435. *Philippes*. — M. B. Hatzopoulos, *BCH* 117 (1993) 315-26 : *Décret pour un bienfaiteur de la cité de Philippes*, réédite et restitue presque en entier, grâce aux notes, photographies et estampages de Ch. Edson pour six nouveaux fragments découverts avant-guerre et perdus sans avoir jamais été publiés, un décret de Philippes publié en 1933 par L. Robert. Étude des institutions et du calendrier de Philippes à l'époque hellénistique, différents de ceux des cités de la Macédoine proprement dite (les Philippiens de cette époque ne sont jamais qualifiés de Macédoniens). Conclusion : comme plus tard Cassandreia et Démétrias (cf. n° 426), Philippes fut fondée comme une cité théoriquement indépendante de la Macédoine et fut dotée d'institutions d'inspiration platonicienne selon le modèle le plus «moderne» de son temps. [L. 1, au lieu de [ἐπ]ειδὴ ΡΙΤ[- -]πρόξενος, J. Bousquet propose [ἐπ]εὶ Δηρίτ[ας] ; cf. Δηρ(ε)ίτης ou τας, Paus. VII, 18, 5, référence indiquée par O.M.]

436. N. G. L. Hammond, *ZPE* 100 (1994) 385-87 : *A Note on E. Badian, «Alexander and Philippi», ZPE 95 (1993) 131-9*, répond à la dernière intervention

du savant américain (voir *Bull.* 1993, 356). H. défend les restitutions de Vatin et de Missitzis (*Bull.* 1987, 714), ce en quoi à notre avis il a tort, sauf en ce qui concerne la présence probable du titre royal, et rejette celles de Badian (*Bull.* 1990, 495), ce en quoi il a raison, au moins pour les ll. 6-7, où l'on ne peut voir une parenthèse de caractère historique. En revanche, les suggestions de H. pour éviter de reconnaître une forme casuelle du terme géographique Περσίς à la l. 1 ne semblent pas convaincantes (nous rééditerons cet important document dans l'appendice de notre monographie sur les institutions macédoniennes à l'époque royale). — E. Badian, *ibid.*, 388-90 : *A Reply to Professor Hammond's Article*, admet avec nous la restitution du mot *Persis* et la justifie. En revanche, il nous attribue (389 n. 1) la théorie saugrenue selon laquelle Léonnatos et Philotas se seraient rendus à Philippes en 331 *a.C.*, alors que nous soutenons précisément le contraire, à savoir que cette mission ne se réalisa jamais par suite du changement des plans d'Alexandre en 330 : relire à ce sujet *Bull.* 1987, 714 (p. 438-9). — Note de la rédaction de la *ZPE* : « Damit schliessen wir die Debatte ». Voir aussi n° 378.

437. *Péonie.* — Le *SEG* 40 (1990), 559 et 560, reproduit une épitaphe fragmentaire mentionnée par Nade Proeva, *Starinar* 40/41 (1989/1990), 284 n. 40 *(non vidimus)* et, d'autre part, une inscription étonnante publiée par I. Mikulčić et Victoria Sokolovska, *Macedoniae Acta Archaeologica* 11 (1987-1989) [1990] 103-110. Elle aurait été gravée sur le masque mortuaire en or du roi péonien Dropion. Mais le commentaire de H. W. Pleket ne laisse guère d'espoir sur l'authenticité de cette trouvaille.

## PONT

[La contribution promise par J. G. Vinogradov ne nous est pas parvenue. L. D. et Ph. G. analyseront dans le prochain *Bull.* les principales publications parues en 1993 et 1994.]

## ILES DE L'ÉGÉE (Ph. G.)

438. **Délos.** — Voyageurs n° 17. Vocabulaire de l'eau dans les inscr. n° 80. Dédicace du Colosse des Naxiens n° 127.

439. G. Reger, *Gr. Rom. Byz. St.* 32 (1991), 229-237 ; *Apollodorus of Cyzicus and his Delian Garden*, identifie (déjà, avec des réserves, Th. Homolle et P. Roussel) le débiteur connu par les comptes dès 308, cf. *IG*, XI 2, 142, 14-16 (mais R. rétablit là ἐπὶ τῶι κήπωι ὃν ἐπρίατο Ἀπολλό[δωρος], au lieu de Ἀπολλώ[νιος], παρὰ Παταρέως, de sorte que l'acheteur du jardin eût été l'intéressé lui-même, et non son père) avec le nésiarque qui fut honoré par les Pariens (Michel 534) et qui dédia diverses offrandes à Apollon (1re mention en *IG*, XI 2, 161 B, 14 sq.). Il suppose qu'Apollodôros devint nésiarque, au service du Borgne et de son fils, vers 307, qu'il fut honoré peu après par les Déliens (*IG*, XI 4, 562), notamment de l'*enktèsis*, et qu'il résida alors à Délos où il acheta un jardin. Conjectures sur la date de sa mort (*ca* 274-268) et sur la position de ses héritiers, d'après les mentions de la dette d'Apollodôros dans les comptes (qui se répètent jusqu'à la fin de l'indépendance). Mais qu'était-il devenu après 302 ?

440. G. Reger, *Phoenix* 46 (1992), 322-341 : *Private Property and Private Loans on Independent Delos*, recense les biens hypothéqués par les Déliens lorsque ceux-ci contractaient un emprunt auprès du dieu, cf. Cl. Vial, *Délos ind.* (1984), 317-338, dont R. discute certains points de détail. Les tableaux I et II (327, 329) montrent la place importante des terres jusqu'en 250, des maisons ensuite, parallèllement à l'accroissement du nombre des emprunts. Remarques sur l'enrichissement du sanctuaire, sur l'essor de la ville et la diversification des activités économiques des Déliens dans la 2e moitié du IIIe s. *a.C.*

441. G. Reger, *Class. Antiquity* 12 (1993), 300-334 : *The Public Purchase of Grain on Independent Delos*, traite en général, à partir des comptes des hiéropes, du prix du grain et de l'approvisionnement de Délos en céréales. R., qui n'a connu sans doute qu'au dernier moment l'étude de L. Migeotte sur le *sitônikon* (*Bull.* 1992, 164), aboutit à des conclusions analogues (en particulier contre J.A.O. Larsen). Justes remarques sur la prédominance de l'orge dans la consommation des insulaires, sur la nécessité d'étudier des marchés locaux, non un «marché mondial», et sur la καθεστηκυῖα τιμή, prix établi ou fixé par la cité. R. estime que les Déliens se fournissaient, pour l'orge qui leur manquait, dans les îles voisines et qu'ils ne dépendaient donc pas des importations venues de loin, notamment du Pont. — Trois notules. Le décret de Gazôros (307) date de la fin du IIIe ou du début du IIe s., non du début du IIIe s. Le «nouveau décret» (311 n. 8) pour Polykritos d'Érythrées (ou pour son fils ?) est un fragment de quelques lettres qui n'apprend rien. Enfin, R. tire argument, pour l'autosuffisance de Délos, du fait qu'un seul décret délien honore un importateur de grain (IG, XI 4, 627, rectifier ainsi la référence), alors qu'Athènes «has produced dozens of inscriptions attesting the import of grain» (317). Mais, à Athènes, nombre de ces décrets datent de la grande disette des années 330-325 ; d'autre part, tous ces décrets, par définition, honorent non les importateurs en général, mais parmi eux les seuls bienfaiteurs (qui ont consenti des prix bas, *vel sim.*). Je doute qu'on puisse établir une relation simple, dans une cité donnée, entre le nombre des décrets honorifiques gravés et le volume du grain importé.

442. **Myconos.** — Objets et inscriptions récemment acquis par le musée n° 26.

443. **Rhodes.** — Bague inscrite n° 153. Hydrie n° 167. Les Rhodiens en Lycie n° 541.

444. V. Gabrielsen, *Class. Mediaev.* 43 (1992), 43-69 : *The Status of Rhodioi in Hellenistic Rhodes*. Reprenant cette question controversée, G. repousse d'abord, à juste titre, les conjectures de M. Rostovtzeff, puis de P. M. Fraser, d'après lesquelles (avec des variantes) les *Rhodioi* eussent été des citoyens naturalisés ne disposant pas des pleins droits civiques (48 n. 7, à propos des individus «nés de mère étrangère», que G. croit avoir été normalement enrôlés dans un dème, voir *contra* Cl. Vial, *Bull.* 1993, 162). Selon G. Pugliese Carratelli, l'usage de l'ethnique au lieu du démotique, à Rhodes même, tenait simplement au contexte (ainsi pour distinguer les Rhodiens au sein d'associations comprenant de nombreux étrangers). G. adopte en partie cette hypothèse, mais il tente de la préciser. Selon lui, à Rhodes et peut-être à Athènes, les sculpteurs (dont certains avaient été naturalisés) auraient formé un groupe à part et fermé (se recrutant dans un petit nombre de familles). Jouissant d'une certaine notoriété, ils auraient en quelque sorte incorporé, dans leur «état-civil», l'ethnique Ῥόδιος (et de même, à Athènes, Ἀθηναῖος, six exemples connus, mais voir n° 305) «as a hallmark of their professional activity». Quant aux *Rhodioi* mentionnés dans les

listes d'associations, il s'agirait «soit de sculpteurs en activité, soit de membres de familles d'artistes» (54). Cependant, on ne peut le prouver ou le supposer que dans quelques cas et il me semble qu'une sérieuse difficulté subsiste ici. Trois appendices donnent la liste des artistes (39 entrées), des *Rhodioi* dans les inscr. d'associations et dans les épitaphes. — Sculpteur rhodien à Athènes n° 131.

445. E. Stavrianopoulou, *Tychè* 8 (1993), 177-188 : *Die Frauenadoption auf Rhodos*, scrute attentivement les inscr., nos seules sources en l'occurrence, pour y déceler les traces des principes du droit, les modalités et les buts de l'adoption des femmes à Rhodes. Il s'agissait d'adoption *inter vivos*, l'adoptant et l'adoptée appartenant généralement au même groupe familial, l'adoptée devenant bel et bien héritière, et non pas épiclère, et changeant, le cas échéant, de démotique (trois exemples clairs). Conclusion : à Rhodes, «die Adoption einer Frau war spätestens seit dem 3.Jhr.v.Chr. der eines Mannes gleichwertig». Pas de coupure entre l'adoptée et sa famille naturelle : l'adoption s'est «sécularisée» et «individualisée», les liens personnels comptent plus que le souci de la perpétuation de l'*oikos*. Rappelons cependant que les exemples d'adoption de femmes sont très peu nombreux (23 exemples recensés, datant pour la plupart de la basse époque hellénistique), à côté des quelque 500 exemples rhodiens d'adoption masculine.

446. L. Migeotte, *BCH* 117 (1993), 349-358 : *Une souscription de femmes à Rhodes*, réédite (photographies de la pierre et de l'estampage) l'inscr. trouvée dans la ville de Rhodes et publiée par A. Maiuri, *Annuario* 2 (1916), 134-135 n° 1 (cf. *SEG* III, 676), qui date sans doute de la fin du II^e^ ou du début du I^er^ s. *a.C.* Les 21 contributions encore lisibles émanent toutes de femmes (parfois la mère et la fille), Rhodiennes ou étrangères résidentes, avec mention de leur *kyrios*. Sans doute s'agissait-il «d'une souscription privée ouverte par exemple dans le cadre d'une association... peut-être pour un projet d'ordre cultuel». — Une notule à propos du commentaire sur ἐγγενής (355). Chaque *kyrios* étranger est désigné par son ethnique, *e.g.* Παταρεύς, suivi de l'indication μέτοικος. Mais, ll. 49-53, apparaît un Φαρνάκης ἐγγενὴς μέτοικος : il s'agit certainement d'un ancien esclave, né à Rhodes, affranchi et devenu métèque.

447. V. Kontorini, *Chiron* 23 (1993), 83-99 (avec deux photographies) : *La famille de l'amiral Damagoras de Rhodes*, publie, et commente de manière approfondie, une longue inscr. honorifique (22 lignes) découverte dans la ville de Rhodes, remployée dans la basilique paléochrétienne, au pied (à l'Est) de l'acropole. Manque au début le nom à l'accusatif du personnage honoré, qui devait être gravé plus haut sur la base de la statue, mais que K. peut restituer d'après la liste des parents qui l'honorent : [Εὐφράνορα Δαμαγόρα]. Le père de cet Euphranor, Damagoras fils d'Euphranor, est à identifier avec le navarque nommé dans *IG*, XII 1,41 l. 5 ; 46, l. 157, *Nuova Silloge* 18, l. 14, et connu pour son rôle lors de la I^re^ Guerre Mithridatique (Appien *Mithr.* 25 ; Plut. *Lucullus* 3,8-9). Par son mariage, Damagoras était lié à Theupropos fils d'Eukleidas (l. 7), connu par d'autres documents. K. réédite, avec des compléments pour les noms, la liste d'Amos, A. Bresson, *Inscr. Périée Rhod.* 53 ; W. Blümel, *Rhod. Peraia* 356, désormais datée du I^er^ s. *a.C.*. — Observations sur les termes de parenté, τήθα, «grand-mère» ou ici, peut-être, «tante maternelle», θίας-θεῖος, «oncle» ; sur le milieu social de Damagoras et sur l'identification possible d'Euphranor avec le futur commandant de la flottille rhodienne en 48, *Bellum Alex.* 15, 1.

448. **Lesbos.** *Mytilène.* — Dédicace pour Potamôn n° 65.

449. **Théra.** — K. Dietz, *Chiron* 23 (1993), 295-311 : *Die beiden P. Mummii Sisennae und der Wiederaufbau der Basilike Stoa von Thera*. Reprenant l'analyse de *IG*, XII 3, 325-326, D. modifie judicieusement le schéma admis (il en montre l'impossibilité) de la carrière des deux personnages. L'achèvement des travaux et la nouvelle dédicace de la *Basilikè Stoa* datent non de 150/151, mais de 160/161 *p.C.*, P. Mummius Sisenna Rutilianus (*cos. suff.* en 146) étant alors *procos. Asiae*. Sisenna l'Ancien, *cos. ord.* en 133, n'a pas été *procos. Asiae* en 150/151 ; le titulaire de cette fonction, cette année-là, fut vraisemblablement L. Tutilius Pontianus (*I. Ephesos* 1168 + 4101 B).

450. **Kos.** M. Segre, *Iscrizioni di Cos* (*Monografie della Scuola arch. di Atene* VI), 1993 (paru au printemps 1994), 2 vol. in-4° : I. Textes (291 pp.) ; II. Planches (152, avec plusieurs fig. par planche). Signalons sans attendre et disons en quoi consiste cette publication, sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir l'an prochain dans ce *Bull.* Entre 1934 et 1938, M. Segre avait entrepris de composer le recueil des inscriptions de Kos conservées au musée du château des Chevaliers : il avait révisé les textes déjà publiés par A. Maiuri et L. Laurenzi, classé, photographié, estampé et copié les nombreuses inscriptions découvertes dans la ville après le tremblement de terre de 1933. Le dossier ainsi constitué, resté inachevé (le commentaire n'était pas ébauché), fut retrouvé après la guerre dans une valise laissée par M. Segre à l'Institut suédois des études classiques, où lui-même, son épouse et son enfant s'étaient réfugiés (ils furent arrêtés, on le sait, dans la rue, par la police fasciste et moururent à Auschwitz en mai 1944). Au II^e^ Congrès d'épigraphie, tenu à Paris en 1952, G. Pugliese Carratelli avait annoncé la publication de ces textes, « corredati dei necessari commenti » (voir le volume des *Actes*, 143). Quarante ans plus tard, il s'est résolu à publier le dossier tel quel, avec de brèves notes (il est indiqué dans l'Avant-Propos que la mise en pages et la « rédaction » sont dues à M^mes^ Dina Peppa-Delmousou et Marie-Antoinette Rizzo). [Le dossier Herzog, lui, portant sur les inscriptions de l'Asklépieion, devrait être prochainement publié, dans l'*Annuario*, sans parler d'autres inédits]. Le volume de textes est divisé en deux parties : décrets et documents publics (ED 1-272), puis « dédicaces et autres textes relatifs au culte public ou privé » (EV 1-375). Cette distinction mise à part, on n'aperçoit aucun ordre, ni chronologique, ni thématique. Les lois sacrées du III^e^ s. *a.C.* alternent avec des décrets ou des listes du II^e^-I^er^ s., voire de l'époque impériale. M. Segre n'aurait-il pas regroupé les listes de souscriptions, les lois sacrées, classé approximativement les décrets du peuple ? Dans la première section, environ le quart des numéros comprend des textes qui avaient déjà été publiés, en tout ou en partie. Parmi les inédits, nombreux sont les petits fragments (*e.g.* les séries 92-128, 151-173, 182-185). Le caractère « public » de tous les documents n'est pas évident, ainsi pour la liste de noms n. 202, le testament n. 200, tels fragments comme 233 b et c. Restent des morceaux de choix, qu'il s'agisse de décrets honorifiques (signalons, ED 71, le dossier, dont seule une partie était connue, des honneurs décernés par diverses cités à Nikomédès de Kos, officier au service d'Antigone le Borgne) et surtout de lois sacrées. L'une des plus intéressantes (ED 145), trouvée non loin du grand gymnase, règle les droits et devoirs de l'acquéreur de la prêtrise d'Hermès Enagônios (début du II^e^ s. *a.C.*). Y sont énumérés, avec précisions sur les dates, les sacrifices que devront accomplir en l'honneur d'Hermès le *monarchos* éponyme, l'agonothète, les lampadarques, le gymnasiarque, le pédonome, les pédotribes, etc. Ce texte très riche avait été gravé sur une stèle opisthographe. Or seule est transcrite la

face A (80 lignes complètes) ; « manca la trascrizione della faccia B », de lecture très difficile, dont il n'y a pas non plus de photographie, de sorte que le texte de la loi s'interrompt au milieu d'un mot ... C'est dire que ce texte, comme la plupart des autres, sera à revoir et à étudier. Les photographies (vol. II), d'après les clichés de M. Segre, sont en général de bonne qualité. — Sur l'épigramme republiée EV 234, voir *supra* n° 48.

451. Kerstin Höghammar, *Sculpture and Society. A Study of the Connection between the free-standing Sculpture and Society on Kos in the Hellenistic and Augustan Periods* (*Acta Univers. Upsaliensis. Boreas* 23), Uppsala, 1993, 227 pp. in 4°. Je signale ici le catalogue critique des bases inscrites de statues trouvées à Kos, qui occupe les pp. 110-207 (97 nn., avec deux mentions d'inédits sans le texte, nn. 73 et 79) et qui forme le socle de l'étude historique. Ce catalogue sera précieux (manque malheureusement un *index locorum* avec les concordances). Grâce à la révision attentive des marbres, à l'étude du style et du contexte historique probable, H. a pu resserrer ou modifier la chronologie de plusieurs bases (ainsi le n. 7). En outre, elle présente, avec de bonnes photographies, plusieurs nouveautés. N. 3 : Ἄετον Ἀέτου Ἀσπένδιον [Ἀχ]ελῶιος Ἱέρωνος ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τᾶς ἐς τὰν πατρίδα καὶ αὐτόν, *ca* 200 *a.C.* (le personnage honoré et sa famille sont connus, voir plus loin). N. 9 : fragment énigmatique avec mention d'une σύγκλητος et d'un jugement, [τ]ῆι κρίσει (H. en fera une publication détaillée à part). N. 13 : base pour Hérode-le-Grand, Βασιλέα Γάιον Ἰούλιον Ἡρώδην. N. 17 : Φιλίωνα Ἀγλαοῦ φύσει δὲ Νίκωνος (époque d'Auguste), honoré par le peuple d'Halicarnasse. N. 20 : petit fragment (déjà Paton-Hicks 117), où H. restitue le nom d'Artémidôros, fils de Théopompos de Cnide, l'ami de César (voir plus loin). N. 21 : le peuple de Kos honore un jeune athlète, vainqueur à la lutte à Olympie dans la catégorie « garçons », ἐγκριθέντα πέμπτον καὶ γενόμενον ἀνέφεδρον, ἀπτῶτα, πρᾶτον πάντων. Ces termes ont été commentés par L. Robert ; pour ἀπτώς, « non renversé », voir notamment *Les épigrammes ... de Lucillius* (1969), 249-251. Ἀνέφεδρος est bien, lui aussi, un terme attendu dans ce type d'éloge, cf. *Syll.*[3] 1070 (avec la note 1 de Dittenberger) et 1073. Cependant, sur la photographie, je crois lire ἀνύφεδρον ; telle était aussi la forme que donnaient les copies d'une inscr. de Mylasa étudiée par L. Robert, *Ét. anat.* 537-8, et reproduite par W. Blümel, *I. Mylasa* 403 (où celui-ci, alléguant les parallèles, corrige pour écrire ἀνεφέδρου). N. 26 : un pédonome est honoré (ép. d'Auguste) par « les maîtres et les garçons », τοὶ παιδευταὶ καὶ τοὶ παῖδες. Nn. 55-56 : bases de T. Statilius Taurus, patron et évergète de Kos, et de son épouse Cornelia. N. 63 : base de la reine Arsinoé III, sœur-épouse de Philopator. — La simple énumération des inédits fait voir que l'ordre n'est pas chronologique. H. a en effet formé trois groupes : d'abord les inscr. trouvées dans la ville ou à proximité ; ensuite les inscr. provenant de l'Asklépieion ; enfin les inscr. trouvées ailleurs dans l'île ou de provenance inconnue. Ce classement topographique (nécessairement approximatif) a son intérêt. Était-il le mieux adapté pour l'étude de « Sculpture and Society » ? Comme le relève H. dans son commentaire (64 et 72-3), la distinction essentielle est entre les monuments publics (ce sont les plus nombreux), érigés par le peuple pour un roi ou une reine, pour un citoyen ou un étranger bienfaiteurs, et d'autre part les monuments privés, familiaux, ou érigés par un groupe dans un certain cadre (les maîtres et les *paides* n. 26). Le classement adopté par H. a pour conséquence que des documents appartenant au même ensemble historique sont séparés dans son catalogue : ainsi les nn. 2 et 63 pour Arsinoé III, ou les nn. 20, 49, 50 pour Théopompos et Artémidôros de Cnide (on ajoutera désormais les nn.

20 et 50 de H. au dossier récemment constitué par W. Blümel, *I. Knidos* 51-61). Heureusement, H. a consacré trois intéressants appendices à des périodes particulières. Le premier (pp. 88-93) traite des années 205-201, avec l'incorporation de Kalymna et les honneurs décernés aux Lagides. Adoptant la chronologie de S. M. Sherwin-White, *Ancient Cos* 127-8, H. estime que le «rétablissement» de l'*homopoliteia* (*Staatsverträge* III, 545) n'est pas antérieur à *ca* 200 ; l'*homopoliteia* aurait été conclue vers 205, avec l'appui du Lagide (d'où l'institution du culte), mais aurait momentanément avorté du fait de Philippe V, avant d'être rétablie vers 200. Mais comment comprendre, à cette date, l'engagement de rester fidèle à «l'amitié envers le roi Ptolémée» (ll. 18-19), alors que le royaume lagide traverse une grave crise (Épiphane est un enfant) et se voit amputé par Antiochos III de ses possessions en Syrie et en Asie Mineure ? H. conjecture que les *Κῶοι* auraient repris sans changement, en 200, le texte du serment prêté en 205, sans l'adapter à la nouvelle donne politique. Le 2e appendice traite de la participation probable de Kos à la guerre contre Aristonikos, avec une exégèse séduisante du décret d'Iasos pour Teleutias de Kos, *I. Iasos* 51, et du décret fragmentaire de Bargylia (?), *SEG* 38 (1988), 814. Le 3e appendice concerne les troubles des années 40 *a.C.* et la datation des nn. 36 et 88 relatives à *Homonoia*. — Dans la traduction du n. 2, pour la reine Arsinoé, θεὰν Φιλοπάτορα, il ne faut pas couper entre les deux mots [H. traduit «Goddess», *Philopatora (sic)*] ; Arsinoé était «déesse Philopator», et de même ses parents, Ptolémée III et Bérénikè, «dieux Évergètes» (et non «Gods and Euergetae»). Au sujet du n. 3, pour Aétos, fils d'Aétos, Aspendien, H. aurait dû insérer dans la discussion (p. 90-1) le témoignage de l'inscr. d'Arsinoé en Cilicie, *Bull.* 1990, 304 (*SEG* 39, 1426), qui évoque Aétos, fils d'Apollonios, Aspendien, et son fils Thraséas. Chr. Habicht a rassemblé et étudié les données relatives à cette famille liée aux Lagides, *Phoenix* 43 (1989), 336-345, avec le stemma. Le personnage honoré à Kos est certainement à identifier avec le prêtre d'Alexandre de 197/6. — Pour les épigrammes reprises par H., voir *supra* nos 48 *in fine* et 49.

452. Sur l'épitaphe métrique Paton-Hicks 225, voir *Bull.* 1993, 16.

453. **Naxos.** — A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-1991) [1993], 113-117 et pl. 26 : [*Décret des Naxiens*]. Pour l'une des bornes hellénistiques (IIIe s.) portant l'inscr. ὅρος ὁδοῦ, qui avaient été trouvées à proximité du gymnase et publiées par N. Zaphiropoulos, *Arch. Delt.* 16 (1960), *Chron.* 250-1 (*Bull.* 1964, 340), les Naxiens avaient réutilisé un morceau d'une stèle où avait été gravé un décret (lettres du IVe s.), grossièrement érasé avant le remploi. M. en a déchiffré et transcrit sept lignes (les dernières du décret), relatives à la gravure et à l'exposition de la stèle εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνο[ς - - $^{ca.\ 6-7}$ -]υ. M. suggère [τοῦ Δηλίο]υ.

454. **Kéos.** — Voir n° 295.

455. **Ikaria.** — Voir n° 50.

456. **Samothrace.** — Eudokia Skarlatidou, *Horos* 8-9 (1990-1991) [1993], 153-172 et pl. 35-36 : [*Liste de mystes et d'époptai de Samothrace*], publie et commente utilement une intéressante inscr. découverte en 1980 à 4 km à l'Ouest du sanctuaire des Grands Dieux, dont elle doit provenir. Il s'agit d'une stèle en marbre de Thasos, gravée sur trois côtés (sur le côté gauche, gravés en latin sans doute un peu plus tard, les noms de trois Romains, dont un Caninius, *eq(ues)*, comparer *e.g.* P.M. Fraser, *Samothrace* II, 1, 28, avec les observations de L. Robert,

*Gnomon* 1963, 66-7). Sur la face antérieure (mutilée au sommet), on lit d'abord *(Aa)* la fin d'une inscr. honorifique (ce n'est pas un «décret»), gravée en lettres du IIe-Ier s. *a.C.* Deux personnages au moins (seul se lit Σάτυρ[ον] Σατύρου) se voient décerner une couronne d'or par les μύσται καὶ ἐφόπται εὐσεβεῖς, énumérés ensuite sur deux colonnes (49 noms, sans patronymes). Au-dessous de cette liste, un autre texte *(Ab)*, gravé plus tard en lettres plus petites, avec le titre Χίων, puis : οἱ στρατευσάμενοι ἐν τοῖς ληστοφυλακικοῖς πλοίοις τὸ δεύτερον ὑπὸ [ἄρχοντ]α (ce mot se lit entièrement en *B* 6 à propos du même personnage) Ἡράκλειτον τὸν Δωροθέου [γ]ονῆι δὲ (au lieu de l'habituel φύσει δὲ) Ἴωνος μύσται εὐσεβεῖς. Ne subsistent que quelques noms. Enfin, sur le côté droit *(B)*, on a une liste analogue, mais plus complète, de «ceux qui ont servi» sous les ordres du même Hérakleitos (même formule que précédemment, sans l'indication τὸ δεύτερον) ; il est précisé que les 22 mystes ou *époptai* énumérés ensuite étaient οἱ ὑπὸ δεκά[τ]αρχον Σαραπ[ίω]να καὶ οἱ ὑπὸ [δεκά]ταρχον Μηνᾶν. A côté de noms banals, d'autres, comme Ἀγγελῆς, Τιμησίπολις, Ἀπελλίκων, sont bien attestés à Chios. Certains noms caractéristiques étant communs aux trois listes, le caractère chiote de l'ensemble n'est pas douteux. Le vocabulaire militaire fait l'intérêt principal de cette inscription. Les ληστοφυλακικὰ *(hapax)* πλοῖα doivent avoir été des navires légers et rapides (peut-être des trihémiolies), sorte de croiseurs chargés de la défense et de la poursuite contre les pirates (S. aurait pu rapprocher les φυλακίδες connues à Athènes et à Rhodes, cf. L. Robert, *Hellenica* II, 123-126). L'ἄρχων, chef de flottille (puisqu'on a le pluriel πλοίοις), n'étonne pas, le terme se rencontre dans la marine rhodienne pour le commandant de petites escadres de navires légers. Plus original, le δεκάταρχος, «dizenier». S. rapproche *IG*, XII *Suppl.*, 210, où, dans une dédicace rhodienne, un δεκάταρχος est mentionné aussitôt après un τριήραρχος. S. suppose qu'il s'agit, à Samothrace, du commandant d'un navire léger. Ne pourrait-on songer (cf. l'exemple précédent, où il est question d'*un* équipage de navire) au commandant d'*épibatai* ? La δεκάς est connue comme subdivision de l'armée à Chios même (cf. L. Robert, *Él. épigr. phil.* [1938], 118-126) et le δεκάδαρχος est attesté à Athènes par une inscription, ailleurs par divers auteurs (cf. L. Robert, *Arch. Ephem.* 1969, 18-20). Selon S., la liste la plus ancienne *(Aa)* pourrait dater de la fin du IIe s., *Ab* et *B* des années 80-60, au temps des guerres mithridatiques. Dès lors, l'inscr. apporterait un nouveau témoignage sur la participation des cités grecques (la précision τὸ δεύτερον suggère, de la part des Chiotes, une action continue, et non isolée) alliées à Rome dans la lutte contre les pirates, lesquels n'épargnèrent pas l'île de Samothrace (Plut. *Pompée*, 24, 6).

457. **Eubée**. *Érétrie*. — A. S. Chankowski, *Dial. Hist. anc.* 19,2 (1993), 17-44 : *Date et circonstances de l'institution de l'éphébie à Érétrie*. Après avoir commenté plusieurs clauses du décret pour Elpinikos (*Syll.*³ 714, vers 100 *a.C.*) et souligné l'importance et l'antiquité des *Hérakleia* et des *Artémisia*, Ch. recherche les mentions les plus anciennes d'éphèbes à Érétrie. Deux catalogues militaires (*IG*, XII 9, 243 et 246) et deux listes d'éphèbes (*IG* 240 et *Suppl.* 555), datés par les polémarques, sont de l'époque où Érétrie fait partie du *koinon* béotien, vers 285 et dans les années suivantes. D'autre part, le contrat conclu entre la cité et Chairéphanès, qui prévoit le serment des éphèbes (*IG* 191, 42-47), est daté par D. Knoepfler de *ca* 315-305. L'éphébie pourrait alors avoir été créée à Érétrie vers 330, comme une «réplique de l'institution athénienne». — L'étude de Ch. sera utile, mais il reste trop d'inconnues. Le système athénien réorganisé en 335, avec son caractère obligatoire et coûteux (pour la cité et pour les recrues),

était-il exportable? A Athènes même, il ne se maintint que pendant une douzaine d'années.

458. R. A. Billows, *ZPE* 96 (1993), 249-257 et pl. VII : *IG XII 9,212 : A Macedonian Officer at Eretria*, a revu cette inscription, très endommagée en surface, au musée d'Érétrie et il en propose une interprétation nouvelle. Ce décret honore un Macédonien, Arrhidaios fils d'Alexandros, lequel (ll. 3-6) ἀνὴρ ἀγαθὸς γέγονεν περί τε Ἀλέξανδρον τὸν βασιλέα εὐεργέτην γεγενημένο[ν τοῦ δήμ]ου τοῦ Ἐρετρι[έ]ων καὶ π[ερὶ τοὺς συν]όντας βασιλεῖ (lecture et restitution de Wilhelm, suivi par Ziebarth), et qui maintenant combat avec le roi et les Grecs, συναγω[νίζεται βασιλεῖ καὶ τ]ο[ῖ]ς Ἕλλησ[ι] (l. 10), pour chasser les garnisons «des cités» (donc aussi d'Érétrie). Depuis Wilhelm, on a daté ce décret des environs de 250 et identifié le roi Alexandre avec le fils de Cratère, qui se révolta alors contre son oncle, Antigonos Gonatas, et qui, au témoignage de ce décret, aurait pris le titre de roi et débarrassé Érétrie de la garnison qui s'y trouvait (comme dans d'autres cités). B., à l'extrémité de la l. 6, a vu un Σ : il restitue καὶ π[ερὶ τοὺς νῦν?] ὄντας βασιλεῖς. La mention «des rois» le conduit à remonter la date du décret aux dernières années du IVe s. «Le roi Alexandre devenu bienfaiteur du peuple des Érétriens» serait alors Alexandre-le-Grand, qu'eût servi Arrhidaios une vingtaine d'années plus tôt ; «les rois» seraient Antigone-le-Borgne et Démétrios Poliorcète, «libérateurs des cités» en 304-303 et refondateurs de la Ligue de Corinthe en 302. En conséquence, B. fait disparaître le mot βασιλεῖ restitué (de façon incorrecte) à la l. 10 après συναγω[νίζεται], qu'il remplace par l'adverbe *προθύμως (uel sim.)*. A la l. 11, après τὰ[ς φρουράς], il substitue justement [ἐκβάλλειν] à [ἀπιέναι]. — La démonstration est séduisante et les caractères de la gravure pourraient à la rigueur convenir à une date peu antérieure à 300 (D. Knoepfler, consulté par B.). Mais des difficultés subsistent. Peut-on donner au parfait γέγονεν la valeur d'un aoriste (Alexandre, si le décret date des années 304-302, est mort depus vingt ans)? Cela est douteux (malgré B., 252 n. 7). Et l'expression «les rois de maintenant» est sans parallèle dans les inscriptions.

459. Décrets d'Érétrie pour des juges étrangers, trouvés à Messène et à Oropos : voir nos 342 et 352.

460. *Dystos*. — S. R. et H. Apostolidès, *Horos* 8-9 (1990-1991), 131-133, publient une borne de dème, ὅρος δήμο, provenant de l'ancienne Dystros (comme *IG*, XII 9, 78).

461. Noms ioniens à Styra no 208. Les Eubéens et l'alphabet no 216.

462. **Crète**. — Ch. Kritzas, *Krèt. Chron.* 1990 (1993), 7-17, avec cinq pp. de planches à la fin du volume : *[Inscriptions crétoises]*, publie des inscr. entrées récemment au musée d'Héraklion, courtes dédicaces ou épitaphes.

463. *Cnossos*. — *Ibid.* n. 1 : dédicace Θεῷ Ὑψί[στῳ] (Ier-IIe s. *p.C.*). N. 2 : épitaphe (IVe-IIIe s. *a.C.*), en lettres peintes : Ἁ μάτηρ (corrigé) Σίμαι (nom de femme) Ἀσσάντο. Commentaire sur les deux noms.

464. *Arkades*. — *Ibid.* n. 3 : épitaphe de l'époque impériale, émanant d'Ἔρως Σωτηρίκου pour Ἐπαφρόδειτον Ζωπύρου, τὸν ἴδιον θρέψαντα. N. 4 : épitaphe juive d'un Εἰώσηφος pour son épouse Νίκη.

465. *Biannos*. — *Ibid.* nn. 6-10 : épitaphes de l'époque impériale. Signalons le n. 7 : Τειμὼ Ῥούφῳ τῷ θρέψαντι κτλ. N. 9, réédition d'après la pierre de *I. Cret.* I, p. 31 (remarques sur le nom Ὀρειάς).

466. *Gortyne.* — M. E. Détonakis, *Krèt. Chron.* 1990 (1993), 51-61 ; *[Médecins mandés en Crète au IIe s. a.C.]*, reproduit et commente les lettres de Gortyne (*I. Cret.* IV, 168) et de Cnossos (*I. Cret.* I, p. 62) adressées au peuple de Kos et exposant les mérites du médecin Hermeias, ainsi que le décret d'Aptéra pour Kallippos de Kos (*I. Cret.* II, p. 16-17).

467. Épigrammes de Lato et de Phalasarna nos 43 et 46. Objets inscrits nos 168 et 169.

## ASIE MINEURE (Claude Brixhe, Anna Panayotou)

Pour les sigles relatifs aux publications turques, *KST* et *AST*, voir *Bull.* 1991, p. 512. Sauf rares exceptions, ne seront désormais plus signalées les inscriptions simplement mentionnées sans une transcription ni au moins une illustration.

468. **Généralités**. Voir *Bull.* 1993, 13 (traduction de nombreuses épigrammes micrasiatiques), 103 (une dédicace à Zeus : d'Asie Mineure? Une tablette de bronze dédiée à Apollon : du S.-O. anatolien?), et 193 (un mot rare).

469. Dans la publication de L. Migeotte [*Bull.* 1993, 170], les nos 64 à 85 (dont aucun inédit, naturellement) concernent l'Asie Mineure : Smyrne nos 64-67, Érythrées no 68, Colophon no 69, Éphèse no 70, Milet nos 71-72, Mosténé (Lydie) no 73, Iasos no 74, Olymos no 75, Stratonicée no 76, Halicarnasse nos 77-79, Hippoukômé no 80, Tlos no 81, Kadyanda no 82, Siména (Lycie) 83, Termessos no 84. — Lysimaque et les cités d'Asie no 200.

470. M. D. Campanile, *ZPE* 100 (1994), 422-426, présente, à partir des données littéraires mais surtout du matériel épigraphique, une courte synthèse sur *I sommi sacerdoti del koinon d'Asia : numero, rango e criteri di elezione* ; sur ce thème, *Bull.* 1992, 482.

471. **Mysie et Troade**. H. Kalkan, *New Inscriptions from Bithynia and Mysia in the Istanbul Museum*, *EA* 20 (1992), 101-104 et pl. 11-12, publie un sarcophage et quatre stèles funéraires d'époque impériale (Mysie orientale et Bithynie occidentale). Notons sur le no 4 (territoire de Milétoupolis), une stèle avec reliefs sur trois registres, la signature de l'artiste Μητρόδωρος Μειλητοπολείτης et la graphie γονεοῦσι pour γονεῦσι (illustration de la prononciation haute de la diphtongue *eu*, v. Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 57 sqq.). Stèles funéraires en Mysie no 27.

472. *Apollonia du Rhyndakos* : voir *infra* no 571. P. Herrmann, *Epigraphische Notizen 4 : Kein ἄρχων χρημάτων in Apollonia Rhyndakos*, *EA* 20 (1992), 69, comprend à juste titre la séquence ἐκ τῶν [ε]ἰσενεχθέντων πε[ρ]ισσῶν ὑπὸ Δαμοστράτου Ὀλυνπᾶ ἄρχοντος χρημάτων (A. Abmeier [*Bull.* 1993, 420], 14) non comme Δαμοστράτου ἄρχοντος χρημάτων (l'éditeur), mais comme πε[ρ]ισσῶν ... χρημάτων.

473. *Cyzique et environs* : voir *Bull.* 1993, 167, et *infra* no 571. P. Herrmann, *Epigraphische Notizen 5 : Epigramm am « Hadrianstempel » in Kyzikos*, *o.c.*, 69-70, suppose avec vraisemblance que dans l'épigramme Th. Reinach, *BCH* 14 (1890), 532, connue seulement par Cyriaque d'Ancône, il faut restituer non pas [δαπάνῃσιν] (Reinach), mais une expression qui évoque la participation des *techniles* à la construction, cf. e.g. *I. v. Didyma* 107, l. 1-3, οἱ ἀπὸ τῆς Ἀσίας τεχνεῖται οἱ ἐργαζόμενοι τὸν ἐν Διδύμοις ναόν. *Idem*, même titre 6 : *ΦΙΛΟΜΑΘΗΣ. Der ἴδιος*

στέφανος, *ibid.*, 70-71, reconnaît dans le terme initial de la suite [Φ]ΙΛΟΜΑΘΗ φιλαγαθοῦντα | *vac.* | [ἀιδίωι στεφάνωι] (E. Schwertheim [*Bull.* 1993, 425], n° 1) l'accusatif de l'adjectif φιλομαθής ou de l'anthroponyme Φιλομάθης.

474. *Lampsaque* : voir *Bull.* 1993, 169, 739 et 741.

475. *Abydos* : voir *infra*, n° 571.

476. *Ilion* : voir *Bull.* 1993, 169. P. Brulé, *Enquête démographique sur la famille grecque antique*, *REA* 92 (1990), 233-258, se livre à une intéressante analyse de certains aspects de la démographie antique à partir des inscriptions de Milet et d'Ilion, à la haute époque hellénistique : il examine la fréquence des mentions de *nothoi*, l'exposition des enfants, le veuvage des femmes, l'âge d'accès au mariage, etc. Cf. *SEG* 40, 1643.

477. *Hamaxitos*. H. B. Mattingly, *New Light on the Athenian Standards Decree (ATL II, D 14)*, *Klio* 75 (1993), 99-102, montre que le fragment (7e exemplaire du fameux décret athénien) récemment découvert à Hamaxitos en Troade, *SEG* 38 (1988), 1251, gravé *stoichedon* (mais avec le *sigma* à 4 branches), confirme la datation basse (*ca* 425/4) de la décision athénienne. Arguments historiques (Hamaxitos passe sous le contrôle athénien seulement en 427) et numismatiques.

478. *Antandros* : O. Masson [*Bull.* 1993, 11] ; 44-60, revient (48, 50, 54) sur le faux dû à Fr. Lenormant, évoqué par *Bull.* 1976, 290, *in fine*.

479. *Elaia* : voir *Bull.* 1993, 6.

480. *Pergame* : voir *Bull.* 1993, 6, 70, 87, 161, 169.

481. B. Virgilio, *Gli Attalidi di Pergamo. Fama, Eredità, Memoria* (*Studi ellenistici* V), Pise, 1993, 138 pp. in-8° et 32 planches. Cette intéressante étude utilise les inscriptions presque à chaque page et les met dans un ensemble. La partie la plus développée traite des « Attalides après les Attalides ». Après 129, le culte des rois attalides se maintint à Pergame et les grands bienfaiteurs, magistrats romains ou citoyens (longue analyse des décrets pour Diodôros Pasparos, 77-94, et des témoignages relatifs à Mithridate, l'ami de César, 95-99) furent honorés sur le modèle et, en quelque sorte, dans la lignée des rois (cf. 94, à propos de Diôdoros : « L'assimilazione dell' evergete quasi nuovo basileus cittadino appare compiutamente definita »). Plus tard, l'héritage attalide est repris par Hadrien et la republication de la loi des astynomes établit un lien « di ideale continuità e di emulazione fra la Pergamo di Eumene II et la Pergamo di Adriano » (113). — P. 16 n. 11, V. écarte l'hypothèse d'I. Savalli-Lestrade à propos de l'arbitrage entre Pitanè et Mytilène, *Bull.* 1993, 437 ; selon V., dans l'expression παραλαβὼν (*sc.* Eumène I) τὰ πράγ[ματα τὰ *uel* παρὰ Σε]λεύκου, les derniers mots seraient à entendre métaphoriquement de « la maison de Séleucos (I) », et non précisément de Séleucos II. P. 45-46 n. 171, discussion sur la date de la mort de la reine Apollonis, entre 175/4 et 168. [Ph. G.]

482. W. Radt [*Bull.* 1992, 101], publie ou republie, 199-204 (avec photos), deux dédicaces émanant d'Ἡρωίδης ἀρχιβουκόλος (chef de l'association dionysiaque des βουκόλοι) : l'une (cf. déjà *SEG* 29, 1264) à Διονύσωι Καθηγεμόνι, l'autre à Auguste. Il mentionne, 204-205, deux dédicaces au roi Ἄτταλος Σωτήρ ; cf. *SEG* 40, 1134-1136.

483. M. Christol et S. Demougin republient avec un abondant commentaire *Alt. v. Pergamon* VIII 3, 44 = *SEG* 35, 1294, une inscription honorifique pour le procurateur impérial Saturninus, *MEFRA* 102 (1990), 159-211 ; cf. *SEG* 40, 1133.

484. *Hadrianouthérai* : G. Petzl, *Ein frühes Zeugnis für den Hosios-Dikaios-Kult (Ricl Nr. 103)*, *EA* 20 (1992), 143-147 et pl. 15, réédite et commente un texte en partie métrique, trouvé au Sud d'Hadrianouthérai et traité en dernier lieu par M. Ricl [*Bull.* 1993, 545], nº 103. Il propose d'attribuer le document au IIe, voir au Ier s. *p.C.*, ce qui en ferait l'un des témoignages les plus anciens pour le culte d'Hosios et Dikaios.

485. *Hadrianoi*, *Hadrianeia* : voir nos 75 et 571. En octobre 1990, la « Kleinasiatische Kommission » de Vienne a célébré son centenaire par un symposium, dont les actes sont parus sous le titre *Die epigraphische und altertumskundliche Erforschung Kleinasiens : Hundert Jahre Kleinasiatische Kommission der Österr. Akademie der Wissenschaften* (= Ergänzungsbände zu den *Tituli Asiae Minoris*, Nr. 14), édit. par G. Dobesch et G. Rehrenböck, Vienne 1993. Dans ce volume, H. Schwabl, *Zum Kult des Zeus in Kleinasien*, reprend, 336-338, la base de statue nº 24 de *Bull.* 1990, 642 : correction aux l. 2/3 (ἄ[θ]λους au lieu d'ἄ[λ]λους), interprétation, traduction ; les sept premières lignes correspondent-elles réellement à quatre vers (Schwabl) ?

486. P. Herrmann, *Epigraphische Notizen 9* : *ὡς θεός*, *o.c.* (nº 472), 72-73, reconnaît et commente cette expression dans l'épitaphe *I. v. Hadrianoi u. Hadrianeia* 179.

487. **Éolide**. *Kymè*. — Voir *Bull.* 1993, 169. G. Manganaro, *Atti I Giornata di Studio su Kyme eolica* (Università di Catana, 1993), 1-14 (avec 16 photographies, excellentes, dans le texte), publie ou seulement présente quelques « Nuove iscrizioni di Kyme eolica », découvertes sur le site depuis que la mission italienne assume la direction des fouilles. Signalons : la fin d'un décret honorifique (fig. 1) pour un Polydeukès, peut-être originaire de Mytilène, avec la liste plus ou moins complète des privilèges habituels ; la dédicace sur une colonne (fig. 2) Σαράπιδι Ἀπολλωνίδης οἰκονόμος τῆς πόλεως ἀνέθηκε τὸν Σάτυρον (M. propose d'identifier le dédicant avec l'Apollonidès qui intervint avec succès, en 27 *a.C.*, auprès du proconsul L. Vicinius, *I. Kyme* 17, cf. *Bull.* 1980, 435) ; un puzzle de 26 fragments (fig. 11 et 16), appartenant à un 2e exemplaire du décret, intéressant mais mutilé, *I. Kyme* 12 (L. Migeotte, *L'Emprunt public* nº 80) ; malheureusement, les fragments retrouvés se rapportent presque tous à la partie du texte déjà connue et ne nous apprennent donc pas grand-chose, sinon peut-être la mention de la statue de [Δα]μοκρατ[ία], à propos du lieu d'exposition d'une stèle (au début du texte restitué, p. 11, supprimer ἔδοξε τῷ δάμῳ). [Ph. G.]

488. **Ionie**. V. Tsiotras, *Grabepigramm für [---]phanes*, *EA* 20 (1992), 91-94, publie une épigramme d'origine inconnue, conservée au musée d'Izmir.

489. *Phocée* : Ö. Özyiğit, *KST* XIV/2 (1992), 3 et 17-18 (photos, fig. 6 et 7) évoque la présence, sur blocs hellénistiques de la cavéa du théâtre, de l'inscription φύλη Εὐθα[---].

490. *Smyrne* : voir nos 469 et 598. Épigramme nº 41.

491. *Érythrées* : voir nº 469.

492. *Colophon* : voir *Bull.* 1993, 169 ; ici nº 469.

493. *Notion* : R. Özgan, *Akten des XIII internationalen Kongresses für klassische Archäologie* (Berlin 1988), Mayence 1990, donne en majuscules, 156, n. 16, une épitaphe du IIe ou du Ier s. *a.C.*, transcrite en minuscules par *SEG* 40, 1021.

494. *Éphèse* : voir *Bull.* 1993, 49, 52, 71, 169, 763 ; ici nos 469, 571 et 598.

495. Dans le cadre de la « Bibliographie Analytique de l'Anatolie Grecque et Romaine », *Anatolia Antiqua. Eski Anadolu* II (1993), 213-219, le Directeur des fouilles d'Éphèse, A. Bammer, consacre une chronique à Éphèse, « Éphèse (1985-1989) », où il rassemble une précieuse information sur les publications, notamment épigraphiques, concernant ce site.

496. R. Merkelbach, *Aurelia Artemisia aus Ephesos, eine geheilte Augenkranke*, *EA* 20 (1992), 55-56 et pl. 1, republie un ex-voto à Θεὸς ἐπήκοος ὕψιστος, conservé au musée de Hambourg et dû à une Éphésienne, Aurélia Artémisia, qui fut guérie d'une maladie des yeux, si l'on en juge par le support (un masque de bronze, où seuls les deux yeux sont dessinés).

497. Deux thèses s'affrontent quant à la situation de l'*Augusteum* : la plus ancienne le situe « im Bereich des Artemisions », la plus récente, dans la ville « auf dem oberen Markte ». H. Engelmann, *Zum Kaiserkult in Ephesos*, *ZPE* 97 (1993), 279-289, soutient que l'Artémision et la ville avaient chacun son *Augusteum*. Utilisation notamment de *IK* 13, 902, l. 1-5 ; *IK* 14, 1265 ; *IK* 15, 1522-1524 ; *Jahreshefte* 53 (1981-1982), 142, n° 149, et 59 (1989), Beibl. 211, n° 41.

498. Sur le *pélasos* au théâtre d'Éphèse, *I. Ephesos* 2039-2041, voir n° 79. Inscriptions et monuments nos 98 et 99. L'Olympieion n° 74.

499. *Magnésie du Méandre* : voir *Bull.* 1993, 6 et 169.

500. *Priène* : voir *Bull.* 1993, 5 et 169. — Ch. Crowther, *J. of Ancient Civilizations* 8 (1993) [paru, en Chine populaire, au début de 1994], 40-77 : *Foreign Judges in Seleucid Cities (GIBM 421)*, a revu au British Museum le décret de Laodicée du Lykos pour des juges de Priène (*I. Priene* 59) et en donne une version très améliorée, où réapparaît notamment le nom (donc le rôle dans cette affaire) du vice-roi Zeuxis. Ayant eu l'occasion, en 1991/2, d'étudier cette inscription, j'avais abouti de mon côté aux mêmes résultats, exposés dans le *J. des Savants* 1994. Je reviendrai dans le prochain *Bull.* sur les deux publications. [Ph. G.]

501. *Héraclée du Latmos* : voir *Bull.* 1993, 6.

502. *Milet* : voir *Bull.* 1993, 161, 162, 763, 764 (= 726), et *supra* nos 469 et 476. V. von Graeve, *KST* XIV/2 (1992), 56, avec photo 67 (fig. 9), mentionne un fragment de terre cuite avec début d'une dédicace à Aphrodite : Ἀφρ[---].

503. Dans un article où il montre que ce que nous appelons l'« ethnique » d'un individu renvoie soit à son ethnie d'origine, soit à sa polis, *Citoyenneté et ethnique des colonies grecques. A propos de Diodore XV, 18*, *Anatolia Antiqua. Eski Anadolu* II (1993), 71-80, Cl. Vatin (78-79) utilise la convention de la fin du IVe s. *a.C.* entre Olbia et Milet, *Milet* I 3, 136 = Tod II 195 : chacune des deux cités accorde aux citoyens de l'autre des avantages ; c'est que Milésiens et Olbiopolitains n'étaient pas les uns pour les autres des étrangers « ordinaires », cf. Hérodote IV 78, selon qui les Olbiopolitains (Borysthénites) se considéraient comme des Milésiens (plan ethnique), ce que civiquement ils n'étaient évidemment pas.

504. **Lydie**. J. Kubinska, *in* A. Sadurska (édit.), *Les monuments funéraires : autels, urnes, stèles, divers dans les collections polonaises (Corpus Signorum Imperii Romani : Pologne II 1)*, Varsovie 1990, 53, n° 54, publie une épitaphe d'ori-

gine inconnue, mais qui devrait être lydienne (68 *p.C.* d'après l'ère de Sylla) ; cf. *SEG* 40, 1107. Le nom de femme indigène Αμμιας n'a pas à être accentué sur la finale : la présence d'un *-s* au nominatif n'a rien à voir avec le phénomène qui fait surgir des anthroponymes féminins grecs (ou latins) en *-ás*, *-ḗs*, etc., voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 76-78, et *infra* n° 562.

505. *Mosténé* : voir *supra* n° 469.

506. *Sardes*. — P. Herrmann, *Chiron* 23 (1993), 233-266 (avec 3 photographies) : *Inschriften von Sardeis*. I. — H. reproduit la dédicace, par la cité de Sardes, de l'*aleiptèrion* du « Bath-Gymnasium Complex », *SEG* 36 (1986), 1094, aux deux empereurs frères, Caracalla et Géta (le nom de ce dernier martelé), et à leur mère Julia Domna, donc entre février et fin décembre 211. Après le nom de la ville de Sardes, avec une titulature développée, sont mentionnés trois magistrats : le *procos. Asiae* (nom disparu après martelage), le *proc. prouinciae*, Dionysios (non identifié) et le λογιστής, *curator rei publicae* (nom disparu), appelé également [το]ῦ κρατ[ίσ]του ἀνθυπάτου Ἑλλάδος, titre jusqu'ici inconnu, mais déjà attesté à Sardes, comme le montre H. en restituant quelques lettres d'un bloc inscrit remployé sur l'Acropole, provenant sans doute, lui aussi, du « Bath-Gymnasium Complex » et se rapportant au même personnage, --[ἀνθυ]πάτου Ἑλλ[άδος]. H. suppose que ce *curator* venait d'être nommé ἀνθύπατος Ἀχαίας et il développe l'hypothèse de L. Robert (dans une lettre à G. M. A. Hanfmann), selon laquelle les Sardiens auraient choisi d'écrire, au lieu du normal Ἀχαίας, « ce mot ' Hellade ', parce que, dans sa titulature, leur ville se vantait d'être (par Pélops) ' la métropole de l'Hellade '. » H. reprend les textes montrant l'identification entre Λυδία et Ἀσία, les monnaies de l'époque de Gordien III où Sardes se proclame μητρόπολις (ici au sens de cité-mère en général, non de métropole de province) Ἀσίας, Λυδίας, Ἑλλάδος, et restitue en ce sens *Sardis* VII 1, 64 et 70. Pour Pélops, outre Tacite, *Annales* IV, 55, H. invoque les bronzes de Sardes qui le représentent et une inscr. inédite mentionnant la tribu Πελοπίς. Reste que l'emploi de Ἑλλάδος pour Ἀχαίας ne trouve aucun parallèle dans un texte officiel et résulte donc de la seule volonté des Sardiens. Rapprochement possible avec le *corrector* (ἐπανορθωτής) consulaire, tel Cn. Claudius Leonticus, qui est dit à Épidaure ἐπανορθωτὴς τῆς Ἀχαίας (*Syll.*³ 877 E), mais à Delphes ἐ. τῆς Ἑλλάδος (*ibid.* B). Hypothèses pour l'identification du personnage de l'inscr. de Sardes, sans doute un membre de la famille des *Asinnii*, peut-être C. Asinnius Quadratus, connu comme gouverneur d'Achaïe (*Syll.*³ 887). H. — H. publie une grande base (haute d'1,66 m), portant une inscr. honorifique (46 lignes assez bien conservées), trouvée à proximité de la synagogue, pour C. Asinnius Nicomachus Frugianus. Au début, la titulature de Sardes, où la formule πολλάκις [νεωκόρου τῶ]ν Σεβαστῶν pique la curiosité. H. rappelle les faits connus : 1re néocorie sous Vespasien, 2e sous Antonin ; la 3e, octroyée sous Elagabal, fut supprimée sous Alexandre Sévère et regagnée seulement sous Valérien. Comme la nouvelle inscr. peut être datée, grâce à divers recoupements prosopographiques, du règne d'Alexandre Sévère, πολλάκις exprime peut-être une sorte de protestation dissimulée contre la « dégradation » dont venait d'être victime la cité. Le personnage honoré a exercé avec éclat la fonction d'agoranome, après avoir été « exhorté par sa patrie », προτραπέντα ὑπὸ τῆς πατρίδος (commentaire et références 253, ajouter P. Veyne, *Le Pain et le Cirque*, 277 et n. 265) « dans des circonstances critiques » (disette). C'est pourquoi, outre l'érection de la statue, ἀνδριάς, dont nous avons la base, il est prévu que « les honneurs » (τὰς τιμάς) de Frugianus « se dresseront dans les quatre marchés », [μα]κέλλας, construits par lui et par ses ancêtres (intérêt de ce

témoignage 254 et n. 73). S'agit-il d'autres statues, ou bien de copies de l'inscription honorifique (J. Bousquet *per epistulam*)? Commentaire prosopographique approfondi sur les diverses branches de la famille des Asinnii. [Ph. G.] — Mosaïque nº 748. Tuile nº 115.

507. P. Herrmann (nº 485), 211-219, présente deux intéressants documents sous le titre *Epigraphische Forschungen in Lydien. Polybios aus Sardeis*. Dans une échoppe byzantine, la face antérieure d'un bassin était formée de deux stèles de réemploi, ornées d'une croix. Sur celle de gauche, une épitaphe tardive (non transcrite, mais voir pl. XVI 1). Sur celle de droite, fin d'une lettre (**a**), vue en 1959 par L. Robert, mais non traitée (pl. XVI 1-2). Depuis le passage de ce dernier, le bassin a été dégagé et en 1989 P. Herrmann a pu voir, sur la face opposée un second document (**b**, pl. XVI 3) : fin d'un procès-verbal d'une séance de l'Aréopage d'Athènes, où un certain Polybe se voit autorisé à comparaître et à prendre la parole. Le passage évoquant ses mérites est perdu. Le document **a** concerne sans doute le même personnage : d'après sa formulation, il pourrait s'agir non d'une lettre impériale, mais d'une lettre émanant du Panhellénion (cf. à Aizanoi, *OGIS* 504 et 507 = *MAMA* IX, P 7-8), fondé par Hadrien à Athènes ; *Terminus post quem* 132 *p.C.*, d'où peut-être milieu du siècle.

508. *Bassin du Moyen Hermos, région de Saittai et Maionia* : R. A. Tybout, *Two Epitaphs of a Lydian Family*, *ZPE* 97 (1993), 221-224 : publie l'épitaphe (202/3 *p.C.*) présentée sommairement dans *SEG* 39, 1280 (*Bull.* 1993, 497) et la rapproche, comme dans *SEG*, d'une autre épitaphe (acteurs partiellement identiques) de 199-200, trouvée un peu au Sud de Saittai (*TAM* V 1, 168a).

509. H. Malay, *Θυμολυτεῖν and θυμολυσία and the Cult of Apollo Axyros in Lydia*, *EA* 20 (1992), 75-76 et pl. 1, découvre dans une nouvelle confession trouvée à Sarayeık (Ouest de Saittai) un verbe nouveau, ἐθυμολύτησε, qu'il rapproche à juste titre de θυμολυσία (*Bull.* 1991, 506). Le verbe pourrait, selon lui, signifier «apaiser la colère (des dieux)» et le substantif désignerait les cadeaux faits pour obtenir cet apaisement (θυμολυσία est par sa formation un abstrait ; si l'hypothèse de M. est exacte, il aurait d'abord signifié «l'apaisement de la colère (des dieux)» avant de référer aux moyens utilisés à cette fin). Si, dans ce même document, l'épithète d'Apollon est à lire Αξ[υρον], il faudra rectifier en ce sens l'Αζυρον d'une autre inscription de la région (*Bull.* 1990, 691), correction possible d'après ce qu'on voit sur la pierre. — Stèle funéraire en Lydie du Nord-Est nº 123.

510. *Philadelphie* : J.-Ch. Moretti (nº 79), 140-142, reprend les lignes 16-18 d'*IGR* IV 1632, décret pour un évergète de la ville qui a versé 10000 deniers pour la restauration du πέτασος du théâtre.

511. G. Petzl, *Zum neupythagorischen Monument aus Philadelphia*, *EA* 20 (1992), 1-6, republie avec commentaire un monument funéraire produit jadis par Keil et Premerstein, intéressant à un double titre : par ses reliefs répartis dans les cinq panneaux délimités par une sorte d'*upsilon* majuscule barré en son milieu et par une épigramme métrique (seuls les trois premiers vers, des pentamètres, sont lisibles), remarquable par son évocation de l'idéal de vie pythagoricien : voir nº 42.

512. *Hypaipa* : voir *Bull.* 1993, 169 *in fine*.

513. **Carie**. A. G. Keen, utilise occasionnellement les inscriptions pour *Athenian Campaigns in Karia and Lykia during the Peloponnesian War*, *JHS* 113 (1993), 152-157.

514. W. Blümel (n° 204) présente un répertoire exhaustif des noms cariens, qui lui permet d'améliorer Zgusta, *Kleinas. Pers.* : il reconnaît des noms comme grecs, modifie certaines lectures et, surtout, ajoute un important matériel, voire débusque chez Zgusta deux noms qui correspondent en fait à deux lectures différentes du même document (cf. Μαζλαρης et Μασσαρης, Zgusta §§ 843 et 880/1 : curieusement Z. s'en était aperçu en traitant le dernier, mais sans revenir sur le premier, d'où deux entrées autonomes sans renvoi de l'une à l'autre). Liste alphabétique des anthroponymes (9-27), suivie des formes acéphales (27-28), d'un index inverse (28-29), de considérations statistiques (nombre de noms, nombre de formes, noms propres à la Carie, répartition géographique et chronologique, 30-31), et de diverses remarques grammaticales (phonétique, flexion, formation, 31-33). Pour le flottement λλ/λδ, Bl. en reste à l'idée selon laquelle ce serait «zwei verschiedene Versuche, einen bestimmten karischen Laut mit griechischen Buchstaben wiederzugeben» (31, n. 111, d'après *I. v. Mylasa* II, 7). C'était aussi la thèse de Cl. Brixhe en 1976, *Le dialecte grec de Pamphylie*, 95. Si Br. croit aujourd'hui plus probable que λδ reflète une surarticulation (occasionnelle ou généralisée) de la géminée *ll* (cf. déjà *Bull.* 1990, 713), il n'y a là ni hésitation, ni incohérence, simplement évolution : une hypothèse en *remplace* une autre, parce que paraissant rendre compte des faits d'une façon plus naturelle. Il s'agit là, en effet, d'un phénomène qui n'est pas rare, cf., outre le cas du castillan invoqué par Br. en 1976, celui du néo-grec d'Astypalaia et Carpathos, où *ll* > *ld* ou *lt* ou *lts* (N. Contossopoulos, ΕΠΕΤΗΡΙΣ VI, Nicosie 1972-1973, 101 n. 14). La thèse de G. Neumann, citée par Bl., *ibid.*, est toute proche : «gibt -λλ- vermutlich die ältere Lautung, aus der -λδ- durch eine Kontaktdissimilation sekundär enstanden ist».

515. Cl. Brixhe, *Le grec en Carie et en Lycie au IV^e siècle : des situations contrastées. La koiné grecque antique* I : *une langue introuvable?*, Cl. Brixhe édit., Nancy 1993, 59-82 : en Carie comme en Lycie, le grec se superpose à une langue indigène. A en juger par la langue des inscriptions, en Carie, le grec arrive de l'Ionie toute proche ; en Lycie, au contraire, il semble apporté par des Hellènes d'origines diverses, dont l'attique paraît avoir été, au moins à l'écrit sinon à l'oral, l'outil de la communication étendue. La conquête macédonienne marquera donc pour la Carie, avec l'irruption de la koiné attique, une rupture culturelle, tandis qu'en Lycie elle ne fera que prolonger un mouvement déjà largement amorcé.

516. *Hiérapolis* : voir *Bull.* 1993, 50.

517. *Aphrodisias* : voir *Bull.* 1993, 191 = 763, 203 = 763. *Infra* n° 599.

518. Cl. Foss, *JRS* 82 (1992), 299-300 : compte rendu de Ch. Roueché [*Bull.* 1990, 912], avec remarques notamment sur les n^os^ 8, 36, 59, 61-63, 118, 213. M. Goodman, *ibid.*, 287 : compte rendu de R. Trebilco [*Bull.* 1993, 410], avec critique des conclusions de Tr. concernant, en particulier, *Bull.* 1988, 888 (cf. *Bull.* 1993, 507-508).

519. J.-Ch. Moretti (n° 79), 156-157, reprend les lignes 8-9 de *CIG* II 2758 (aujourd'hui perdu, cf. *MAMA* VIII, p. 148) avec βήλων = *velorum*, emprunt au latin.

520. H. Botermann, *Griechisch-jüdische Epigraphik : Zur Datierung der Aphrodisias-Inschriften*, *ZPE* 98 (1993), 184-194, propose d'assigner au IVe siècle *p.C.* le texte *Bull.* 1988, 888.

521. Monument funéraire de C. Julius Zoïlos n° 133.

522. *Nysa* : voir *infra* n° 599.

523. *Tralles* : voir *infra* nos 571 et 599.

524. *Labraunda* : voir *Bull.* 1993, 377.

525. *Olymos* : voir *supra* n° 169.

526. *Mylasa* : voir nos 82 et 599. Th. Drew-Bear rend compte dans *Gnomon* 66 (1994), 25-40, de W. Blümel, *I. e. Mylasa* I (*Bull.* 1988, 20). Avec sa vivacité habituelle, il reproche à Bl. sa conception du corpus, dont la sobriété confinerait à la pauvreté. Sans peut-être en avoir pleinement conscience, il soulève en fait le problème de la place de l'épigraphie dans le champ de la recherche. La bigarrure des intérêts représentés dans un congrès épigraphique montre que le problème existe et qu'il n'est pas si facile à résoudre. C'est que l'épigraphie n'est pas une discipline autonome, qui trouve sa fin en soi. Elle met, certes, en œuvre des techniques qui lui sont propres, mais elle fait appel en même temps à l'histoire, à l'archéologie, à la linguistique. L'éditeur d'une inscription est donc naturellement pris entre la nécessité, justement affirmée par D.-B., de replacer le document dans son contexte et le risque de disperser les données au gré des textes, s'il entend «tout dire» à propos de chacun d'eux. En outre, une telle volonté d'exhaustivité (fréquente), jointe aux aléas de la vie, explique l'extrême lenteur de bien des publications. Tout compte fait, on peut se demander si l'éditeur d'un corpus ne devrait pas se borner à l'essentiel : localisation du document (site moderne et territoire antique), datation (avec indication des critères), éclairage des leçons retenues et de la portée du monument par des *testimonia*, des renvois à d'autres textes et des considérations historiques, géographiques, linguistiques, *aussi succinctes* que possible, traduction. Le corpus serait alors un ouvrage rapide, clair, digeste, propice à l'élaboration des *véritables* synthèses (locales, régionales) qui font si cruellement défaut. L'exemple de certains volumes des *IK* montre que de telles synthèses peuvent d'ailleurs précéder ou suivre le corpus, dans un même ouvrage. L'éditeur, devenant simplement historien, juriste ou linguiste, a alors la possibilité de «tout dire», sans danger d'atomiser les faits. Ceci dit, D.-B. commente et complète avec bonheur un certain nombre d'inscriptions : nos 154, 444, 455, 539, 548, 553, 554, 561, 563, 659.

527. *Sinuri* : voir *Bull.* 1993, 40.

528. *Kildara*. — W. Blümel, *Epigr. Anat.* 20 (1992) [1993], 127-133 et pl. 13-14 : *Brief des ptolemäischen Ministers Tlepolemos an die Stadt Kildara in Karien*. Quatre fragments (partiellement jointifs), remployés dans les murs d'une maison à Kuzyaka, le site de l'ancienne Kildara (cf. J. et L. Robert, *Amyzon* I, 181 sqq. avec la carte 183), donnent à lire le début (9 lignes), puis une partie de la suite et de la fin d'une lettre (gravée sur deux colonnes) de Tlépolémos au peuple de Kildara. Quatre ambassadeurs de la cité, porteurs d'un décret et de présents (ξένια), ont obtenu audience du gouverneur lagide, l'ont assuré de leur dévouement et lui ont présenté des demandes. Le passage essentiel, pour l'histoire politique, est au début de la réponse du ministre, 5-10 : ἡμεῖς δὲ παρακολουθη-

[κότ]ες εὐνόως προσεληλυθόσι πρὸς τὰ τοῦ βασιλέως Πτολ[ε]μαίου πράγματα καὶ τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ βασιλίσσης Βερ[ε]νίκης καὶ βασιλέως Ἀντιόχου τοῦ ἐγ βασιλέως Ἀντιόχου καὶ βασιλίσσης Βερενίκης τοῖς τε πρεσβευταῖς ἐνετύ[χομ]εν φιλανθρώπως καὶ ὅσαπερ ἠξιοῦ[τε---]. Le «roi Antiochos, fils du roi Antiochos et de la reine Bérénikè», ne peut être que le fils, jusqu'ici anonyme, d'Antiochos II et de Bérénice, sœur de Ptolémée III Évergète. La lettre date donc, comme l'a bien vu B., de 246 *a.C.*, après la mort d'Antiochos II à Éphèse (au printemps?) et avant l'assassinat, à Antioche, de Bérénice et du petit roi (au cours de l'été?), sans doute de la main des agents de Laodikè, la première épouse d'Antiochos II. On est au début de la «guerre laodicéenne» (Éd. Will, *Hist. pol.* I², 248-261), les cités d'Asie Mineure se rangeant soit au parti de Séleucos II (Milet, Smyrne), soit à celui de Bérénice et du petit Antiochos (proclamé roi à Antioche), soutenus par Ptolémée III. B. identifie justement Tlépolémos avec le prêtre d'Alexandre des années 247-245, Lycien de Xanthos, grand-père de l'homonyme connu par Polybe et par plusieurs inscriptions de Xanthos et de Delphes. Nous apprenons ici qu'il fut en 246 le représentant tout-puissant (voir les bribes qui subsistent de ses décisions) du roi lagide en Carie et sans doute en Lycie. On pourrait désormais conjecturer que le décret de Théangéla (du «courant du III^e^ siècle») honorant un officier royal se rapporte au même personnage et qu'on doive y restituer, ll. 7-8, ἐπαινέσαι μὲν [Τλη]πόλε[μο]ν (L. Robert, *Coll. Froehner* [1936], 88 n^os^ 54 et 90-91). B. estime que les Kildaréens, en envoyant cette ambassade, ont décidé de changer de camp, donc de quitter le parti de Laodikè et de Séleucos II pour rallier celui du Lagide. Je n'en suis pas persuadé. Certes, προσιέναι πρὸς τὰ τοῦ βασιλέως πράγματα signifie à peu près «embrasser les intérêts du roi» (cf. *Syll.*³ 785, 16, à propos des privilèges des Chiotes, ἃ ἔσχον ὅτε τῇ Ῥωμαίων φιλίᾳ προσῆλθον); et, s'il n'était fait mention que des «intérêts du roi Ptolémée», on pourrait croire à la manifestation d'un dévouement tout neuf. Mais la suite, ici, est essentielle, qui proclame l'adhésion des Kildaréens à la cause lagide dans les affaires de Syrie, leur dévouement aux intérêts «de la reine Bérénice et du roi Antiochos». Bien que les sources sur la domination lagide en Carie au III^e^ s. soient encore insuffisantes (voir R. S. Bagnall, *Administration Ptol. Poss.* [1976], chap. V), il me paraît probable que les Kildaréens (comme les Mylasiens et les Halicarnassiens) aient été, dès avant 246, dans la dépendance des Lagides (voir plus loin à propos de la *syntaxis*) et que la mission de Tlépolémos ait consisté, cette année-là, à s'assurer, moyennant l'octroi de quelques privilèges, de la fidélité des cités cariennes, dans un contexte international nouveau qui favorisait les revirements et les surenchères. — Des concessions accordées par Tlépolémos en réponse aux demandes des Kildaréens, presque rien ne subsiste. Dans le fragment C, il était question de sacrifices pour le roi et la reine; puis on lit (5-6) : ἀφ' ἧς ἂν φέρητε συ[--- κατ' ἐνι]αυτὸν δραχμὰς ὀ[κτ---]. Il faut certainement restituer συ[ντάξεως ---]. Les inscriptions de Téos publiées par P. Herrmann, *Anadolu* 1965, 29-159, montrent les Téiens accablés διά τε τοὺς συνεχεῖς πολέμους καὶ τὸ μέγεθος ὧν ἐφέρομεν συντάξεων (I, 14), à cause de quoi Antiochos III a déclaré la cité sacrée, asyle et exempte de tribut et a accepté que «nous soyons délivrés grâce à lui des contributions que nous acquittions au roi Attale», καὶ τῶν ἄλλων ὧν ἐφέρομεν συντάξεων βασιλεῖ Ἀττάλωι. Dans la Iasos lagide, peu avant 300, le représentant de Ptolémée Sôter s'engage à laisser les Iasiens maîtres de leurs revenus, sous réserve du paiement de la *syntaxis* fixée par le roi, σύνταξιν δὲ φέρειν αὐτοὺς ἣν ἂν ὁ βασιλεὺς συντάξηι (*I. Iasos* 3, 13-15; cf. Y. Garlan, *ZPE* 9 [1972], 223-224; H. Hauben, *Epigr. Anal.* 10 [1987], 3-5). Tlépolémos, semble-t-il, avait accepté que les Kildaréens retranchent, chaque année, de la *syntaxis* qu'ils devaient acquitter la somme

nécessaire à la célébration des sacrifices pour le roi et la reine. L'institution de la *syntaxis* ne paraît pas nouvelle (cf. ci-dessus à propos du statut politique de Kildara). Il était ensuite question de dettes, de droits (?) portuaires (en D 4, l'expression καὶ περὶ τῶν κατὰ τὸν λιμέ[να] montre que les Kildaréens, dont la ville était située à une dizaine de km de la mer, disposaient d'un port) et de décisions prises ou d'affaires survenues ἐπὶ Βίαντος (D 5), dont le contexte est perdu. A la fin, Tlépolémos exhortait les Kildaréens à rester fidèles à leur attitude présente et leur laissait espérer en contrepartie de nouveaux privilèges (φιλάνθρω[πα] D 15). [Ph. G.]

529. *Iasos* : voir *Bull.* 1993, 202 et 209 ; *supra* n^os^ 102 (inédits) et 469.

530. F. Berti, *Mission archéologique italienne de Iasos : compte rendu des travaux de 1991*, *KST* XIV/2 (1992) : 92-93 (excellente photo, 106, fig. 1), base de statue avec inscription honorifique mutilée à droite et en bas, mais partiellement complétée par un fragment retrouvé antérieurement ; transcription déplorable du texte (une demi-douzaine de fautes, dont le barbarisme πάσην) ; le personnage honoré et sa femme Sérapias, fille de Moskhas, sont connus par deux décrets (sans doute honorifiques) encore inédits. 97 (avec très bonne photo, 109, fig. 5), dédicace sur plaque de schiste : Δημήτριος | Διὶ Μιλιχίωι, d'époque romaine selon B., mais probablement antérieure (*sigma* lunaire, mais absence d'*apices* et finale de datif en -ωι).

531. Ch. Crowther, *Bull. Inst. Cl. St.* 37 (1990), 143-151 et pl. 11-12 : *Iasos in the Second Century II : The Chronology of the Theatre Lists*, tente de reconstituer la succession des magistrats éponymes au cours des deux premiers tiers du siècle, en classant les inscr. chorégiques du théâtre (avec mention des stéphanéphores éponymes), *I. Iasos* 160-218. Voir n° suivant.

532. L. Migeotte, *Chiron* 23 (1993), 267-294 (avec 4 planches) : *De la liturgie à la contribution obligatoire : le financement des Dionysies et les travaux du théâtre à Iasos*, analyse avec soin les mêmes 59 inscr. chorégiques, gravées sur le montant d'une porte et sur un mur du théâtre (*I. Iasos* 160-218). Au sujet de la chronologie, M. aboutit à des résultats voisins de ceux de Ch. Crowther (n° précédent), mais s'abstient de tout excès de précision. Les nn. 160-166 forment un premier groupe, que M. date de *ca* 199-185. A cette époque, les magistrats (agonothètes, stéphanéphores) et les chorèges (parmi eux 5 métèques) de l'année précédente ou de l'année en cours prennent en charge les frais de représentation d'un artiste aux Dionysies (ou, plus rarement, une autre dépense), conformément à leur promesse (l'Assemblée où étaient sollicités et pris les engagements se tenait sans doute au théâtre). Les autres textes, beaucoup plus nombreux, datent de *ca* 185/180 à 120/115 (187/6-134/3 Crowther). Désormais, les intéressés versent des sommes d'argent uniformes (200 dr. pour les citoyens, 100 pour les métèques). Il n'est plus question de dons (ἐπιδιδόναι), plus ou moins volontaires, mais de contributions régulières (ἀποδιδόναι). Remarques sur le classement des inscriptions, sur les travaux entrepris au théâtre et sur la fiscalité d'une petite cité. [Ph. G.]. Voir n° 101.

533. *Bargylia* : W. Blümel, *Epigraphische Forschungen im Westen Kariens 1991*, *AST* X (1992), 207-211, a trouvé non loin de Mylasa, mais provenant sans doute de Bargylia, un milliaire daté ainsi : [ἐπὶ] Φλ. Ἀνα(στασίου) Εἰουστίν(ου) | [το]ῦ εὐσεβεστάτου ἡ|μῶν βασιλέ(ω)ς ... Il le rapproche de deux autres milliaires assignables au règne de l'Empereur Anastase I (499-518), l'un trouvé près d'Ha-

licarnasse (*SEG* 16, 665a), l'autre sur le territoire de Myndos (*ibid.*, 694b). Quel est l'empereur du nouveau document ? aucun ne paraît avoir porté ce double nom : Justin I, qui aurait pris le nom de son prédécesseur ? Faute d'arguments, Bl. laisse la question ouverte.

534. *Stratonicée* : voir *supra* n° 469. M. W. Dickie, *An Epitaph from Stratonikeia in Caria*, *ZPE* 100 (1994), 109-118, interprète, parallèles à l'appui, l'épigramme funéraire Varinlioğlu, *EA* 12 (1988), 102-103, n° 28 (= *I. v. Stratonikeia* 1328 = *SEG* 38, 1103), dans laquelle il adopte, pour le nom du défunt (Καλλίνικος), la solution de *Bull.* 1990, 223.

535. *Myndos* : voir *supra* n° 533.

536. *Halicarnasse* : voir n^os^ 469 et 533. C. Franco, *Atti dell' Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, Classe di Sc. mor. e Lett., 148 (1989-1990), 137-139 : une épitaphe mentionnée dans les papiers d'un antiquaire vénitien du siècle dernier, apportée d'Halicarnasse à Venise en 1843 et à présent perdue ; cf. *SEG* 40, 955.

537. W. Blümel, *SGDI 5727 (Halicarnassos) : eine Revision*, *Kadmos* 32 (1993), 1-18 avec photos pl. 1-10, a l'heureuse idée de republier d'après un estampage et des photos de H. Malay, cette inscription (*Syll.*^3^ 46), conservée au Musée archéologique d'Izmir. Le document, « das die Konfiszierung und den Wiederkauf von Hab und Gut und Leib und Leben der Schuldner des Apollon, der Athenaia und der Parthenos » (Br. Keil) verzeichnet », devrait être assigné à la première moitié du IV^e^ siècle, plutôt qu'à la fin du V^e^ s. Stèle inscrite sur quatre faces, parfois fort endommagée (surtout B et fin de D) : apparat critique et commentaire font apparaître un certain nombre de lectures nouvelles. Étant donné l'importance de ce texte pour l'onomastique d'Halicarnasse et surtout pour l'anthroponymie carienne, Bl. a cru bon d'établir, 13 sqq., la liste des noms de personnes, mettant ainsi en évidence l'apport de sa révision au recueil de Zgusta, *Kleinas. Pers.* Ainsi en C 18, on lira Τοτολιδος (gén.) qui remplace le Τοτολιδος de Zgusta § 1598 ; en C 67, Πιτακολος doit être substitué au Γιτακολος de Zgusta § 221 : en fait, estampage et photo (cf. l'excellente pl. 10) donnent ΚΟΛΟ ; Bl. écrit ΚΟΛΟΣ, d'après tous les éditeurs précédents, mais il se demande s'il ne faudrait pas lire Πιτα Κολō ; certes on attend nom au nom. + patronyme, mais que faire de Πιτα ? Un nominatif asigmatique ? En C 69, dans Ισεμενδα[ ]ō manquent deux lettres, ce qui invalide l'Ισεμενδα[ρ]ō de Zgusta § 486. P. 12, écrire Αιδῆι, non Αιδῆι (A 38). Résultats onomastiques repris dans l'article mentionné *supra* n° 514.

538. *Cnide* : N. Kramer, *Amphorenstempel*, *Ausgrabungen in Assos 1991* (= *Asia Minor Studien* 10), éd. par Ü. Serdaroğlu et R. Stupperich, Bonn 1993, présente (195) deux timbres d'amphores cnidiens trouvés dans des déblais de la nécropole : l'un avec le nom de l'éponyme Χρύσιππος (seconde moitié du I^er^ s. *a.C.*), l'autre avec un curieux nom éponymique inconnu jusqu'ici, ἐπὶ Φυμίππου, qu'il serait tenté de corriger en Φυλλίππου, avatar de Φιλίππου (mais de tels écarts par rapport à la norme ne seraient-ils pas surprenants pour un personnage officiel ?).

539. W. Blümel (n° 208), 29-31, revient, pour en donner un commentaire linguistique, sur *I. v. Knidos* (*Bull.* 1992, 456), n° 1 (édition préliminaire dans *AST* IX, 1991, 132-133, dont la référence a malencontreusement disparu dans *Bull.* 1993, 522) : un décret de proxénie (1^re^ moitié du IV^e^ s. *a.C.*). — Voir aussi n^os^ 188 et 451.

540. *Amos* : W. Blümel, *ibid.*, 31-35, commente d'un point de vue linguistique, la difficile épitaphe archaïque [*Bull.* 1992, 454], n° 351 (cf. encore *Bull.* 1993, 523, où « *ibid* », renvoie à *AST* IX, 1991, 133-136). Il y voit à présent une suite de trois hexamètres dactyliques. A la fin de la l. 1, il propose ἐνγὺς ὁδοῖ[ο], satisfaisant pour le sens. L'état de la pierre ne lui permet pas d'améliorer la lecture de la ligne 2 : dans la séquence ΗΩΜΙΔΕΑΛΗΩΝΟΣ (cf. *Bull.* 1992, *l.c.*), il persiste à rechercher le génitif d'un nom d'homme (mais lequel ?) et en ]αγορεας (l. 2-3) celui d'un nom de femme, *e.g.* [Ἀναξ]αγορέας, cf. Κριταγορέας τᾶς ... (*I. Knidos* 630). Tentative de traduction.

541. **Lycie et Kibyratide**. — Voir n^os^ 515 et 599. — M. Zimmermann, *Klio* 75 (1993), 110-130 : *Bemerkungen z. rhodischen Vorherrschaft in Lykien (189/8 - 167 v. Chr.)*, estime que pendant cette période la domination rhodienne ne s'exerça durablement qu'en Lycie centrale et que, dans les documents officiels, la Confédération lycienne continua à se prétendre libre et indépendante. Dans cette optique, Z. rapporte plusieurs clauses du décret d'Araxa pour Orthagoras, G. E. Bean, *J. Hell. St.* 68 (1948), 40-58 (*Bull.* 1950, 183), aux années 188-167 et il en propose une interprétation nouvelle. [Ph. G.]

542. *Kadyanda* : voir *supra* n° 469.

543. *Gemile Adası* (S.-O. de Telmessos/Fethiye) : bribes d'un texte de nature non identifiable, sur un bloc réutilisé dans une église byzantine, voir *SEG* 40, 1269 (P. Herrmann).

544. *Tlos* : voir *supra* n° 469.

545. *Xanthos* : voir *infra* n° 592. A. G. Keen fait appel au célèbre pilier inscrit *TL* 44 dans l'étude citée *supra* n° 513. Dans le cadre d'un long travail sur *Probleme von Vers und Metrum in epichorischer Dichtung Altkleinasiens*, H. Eichner, *o.c.* (n° 485), 97-169, reprend et traduit le poème grec inclus dans ce même document (= **D** de *Bull.* 1993, 528).

546. *Patara* : voir *infra* n° 599. J.-Ch. Moretti (n° 79), 153-154, reprend les lignes 14 sqq. de *TAM* II 408 (147 *p.C.*) avec βῆλα comme traduction du latin *vela (velum)*.

547. *Siménа* : voir *supra* n° 469.

548. *Kyanéai* : avec *Lykische Studien* 1. *Die Siedlungskammer von Kyaneai* (= Asia Minor Studien 9), Bonn 1993, Fr. Kolb édite un ouvrage collectif de grand intérêt, consacré à l'exploration de Kyanéai et de ses environs. Dans ce cadre, M. Zimmermann (139-150 et pl. 25-29) présente un certain nombre d'inscriptions inédites. Les n^os^ 1 à 4 sont des textes honorifiques, le premier pour Marc Aurèle ou Caracalla. Le n° 5 correspond à *TL* 72 a-b, une bilingue gréco-lycienne, connue déjà au siècle dernier, mais à laquelle on ajoute une seconde ligne lycienne et une partie de l'épitaphe grecque correspondante (patronyme du défunt et fragment d'une interdiction) : au génitif lycien *murâz[a]h*, répond le génitif grec M]ορωζα (nouveau). Le n° 8 est un fragment d'une dédicace aux douze dieux : lire [Ἀρτέμι]δι κυν[ηγέτιδι - - -] plutôt que κυν[ηγέτι]? En 9, liste de souscripteurs pour la construction d'un bâtiment, quelques anthroponymes nouveau : Σεριμυας (nom.), Οσσαπιας Οσσαπιου, Παρπενναυου (gén. de -ναυος, l'éditeur, ou de -ναυας, cf. le nom précédent), Οσσωγας (nom.), Αβερουνδιος (gén.), Κτιβιλας (nom.), Σεροτιου (gén. de Σεροτιος, l'éditeur, ou de Σεροτιας).

549. *Myra* : voir *Bull.* 1993, 729.

550. *Limyra* : M. Wörrle, *o. c.* (n° 485), 357-362, présente le n° 2 de *Bull.* 1992, 478 ; voir aussi n° 57.

551. *Arykanda* : S. Şahin, *Statthalter der Provinzen Pamphylia-Lycia und Bithynia-Pontus in der Zeit der Statusänderung beider Provinzen unter Mark Aurel und Lucius Verus*, *EA* 20 (1992), 77-90 et pl. 3, donne, dans le cadre administratif et chronologique défini par le titre, quatre inscriptions honorifiques ; trois sont déjà connues (d'Arykanda, Amastris, Sidé) ; la quatrième de Pergé est inédite : elle honore P. Vigellius Saturninus, désigné comme πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον τοῦ Σεβαστοῦ Παμφυλίας καὶ Λυκίας, ce qui prouve que vers 160-165 (date possible du document) la Lycie-Pamphylie avait encore le statut de province impériale.

552. *Idébessos* : dans l'étude recensée *infra* n° 585, 76, Cl. Brixhe suppose que Κτασαδας, attesté à Idébessos seulement, où il est le plus souvent «associé» à Κτησικλῆς, était vraisemblablement senti par les hellénophones comme un hypocoristique de noms en Κτησ(ι)-.

553. *Oinoanda* : M. F. Smith, *In the Footsteps of Heberdey and Kalinka : Recent and Current Work on Diogenes of Oinoanda*, *o. c.* (n° 485), 339-348, retrace l'histoire de la découverte de la grande inscription de Diogène, du XIX^e^ siècle (avec Cousin, Heberdey et Kalinka) à nos jours. Aujourd'hui nous connaissons 212 fragments, correspondant à environ 6 000 mots. Les premières découvertes ont été faites sur et autour de l'esplanade, puis leur aire s'est considérablement étendue, sur le site et en dehors (trois fragments à Zoban, à 7 km au N.-E. d'Oinoanda). L'inscription a sans doute été mise en place sous le règne d'Hadrien ou un peu plus tard ; elle a été détruite dans la seconde moitié du III^e^ s., à l'occasion de la construction d'un mur de défense. Réexamen d'un certain nombre de fragments mis au jour au XIX^e^ s.

554. *Balboura* : voir *infra* n° 599.

555. **Phrygie**. Voir *Bull.* 1993, 771. Cl. Brixhe, *Du «datif» mycénien aux protagonistes de la situation linguistique*, *Mykenaïka*, *BCH Suppl.* XXV (1992), 129-157, étudie (145-150) le déclin du datif aux premiers siècles de notre ère surtout à partir de documents épigraphiques empruntés essentiellement à la Phrygie orientale et à la Lycaonie adjacente.

556. R. A. Tybout, *Barbarians in Phrygia : a New Grave Stele*, *EA* 20 (1992), 35-42 et pl. 2, étudie la stèle funéraire dont l'épitaphe avait déjà été présentée par lui dans *SEG* 39, 1379 (*Bull.* 1993, 555) ; les défunts sont décédés ἐν βαρβάροις, vers 330-339 *p.C.* Considérations sur l'invasion des Goths, qui toucha notamment la Phrygie, et sur sa date, que la stèle pourrait permettre de remonter de quelques années. Dans la note 11 de la p. 37, présentation d'une autre stèle probablement phrygienne, donnée par T. lui-même dans *SEG* 40, 1252 ; date : 174 *p.C.* (ère de Sylla).

557. *Amorion* : voir *Bull.* 1993, 730 = 770. R. M. Harrison, *Amorion 1991*, *KST* XIV/2 (1992), 248-249, mentionne, sans le transcrire, un texte paléo-chrétien de onze lignes, déjà présenté ailleurs (voir *Bull.* 1993, 769), vu dans l'abside de la basilique, mutilé à droite (et à gauche ?), où l'on retrouve les noms du Christ et de saint Konôn ; très bonne photo de l'estampage, 253.

558. M. R. Harrison, N. Christie *et alii*, *Excavations at Amorion : 1992 Interim Report*, *Anat. Studies* 43 (1993), 155-156, annonce une excellente campagne 1992 : 44 pierres trouvées ou retrouvées, dont 23 stèles à porte.

559. *Dorylaion et environs* : M. Riel, *Hosios kai Dikaios. Nouveaux documents*, *EA* 20 (1992), 95-100 et pl. 9-10, ajoute au corpus [*Bull.* 1993, 545] six nouveaux monuments conservés dans les musées d'Eskişehir et Afyon : deux d'entre eux sont de provenance inconnue (4 et 5), un a été trouvé au N. d'Afyon (6), deux ont été fournis par Dorylaion (Eskişehir) ou son territoire (2-3). Le sixième est donné comme provenant de Bozan (à l'Est de Dorylaion) : Ὅσιος et Δίκαιος, correspondant ici à deux divinités distinctes (cf. *Bull.* 1993, 546), sont pour la première fois expressément désignés comme anges d'Apollon ou d'Hélios Apollon ([Θε]οῦ ou [Ἡλί]ου Ἀπόλλωνος) ; les trois dédicants sont dits ὑποτακτικοὶ θεῶν, litt. «obéissant/soumis à» : faisaient-ils partie du personnel cultuel ? Μάντριος vaut sans doute effectivement Μάνδριος (de Μάνδρος) non encore attesté ; l'éditrice évoque la substitution de T à Δ dans les noms propres en Asie Mineure et en Thrace, et elle ajoute (n. 4) qu'«en Asie Mineure au surplus la nasale modifie la graphie de l'occlusive suivante (Θόανδος à côté de Θόαντος et inversement ἀντρί pour ἀνδρί)» avec renvoi à Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 34 ; M. R. confond, comme beaucoup, graphie et phonétique, et elle ne perçoit pas que le trait en question n'est ni thrace ni micrasiatique, mais général en grec : on a NT pour ΝΔ et vice versa à partir du moment où *n*, ayant sonorisé le *t* suivant, les deux graphèmes sont devenus équivalents et correspondent tous deux à *nd* ; Φονικός, nom d'un des deux autres dédicants, est aussi apparemment un hapax : fourni par le radical de φόνος/φονός (M. R.) ou valant Φωνικός ? cf. φωνικός, doublet rare de φωνητικός (voir lexique *LSJ*) ; enfin, M. R. ne s'explique pas sur l'économie du début du texte : [θε]οῦ (ou [Ἡλί]ου) Ἀπόλλωνος κα[ὶ] | τῶν ἀγγέλων αὐτοῦ Ὁσίῳ | [κὲ Δ]ικέῳ ..., «au dieu Apollon (ou à Hélios Apollon) et à ses anges Hosios et Dikaios», avec dans la première partie de la séquence banale substitution du génitif au datif ? cf. Brixhe, *o. c.*, 97 sq. P. 100, n. 16, texte d'une acclamation inédite pour Hosios et Dikaios (Aizanoi), Εἷς θεὸς | ἐν οὐρανίῳ. | Μέγα <τὸ> Ὅσιον, | μέγα τὸ Δίκεον : plutôt <τὸν> Ὅσιον (accusatif exclamatif), τὸ Δίκεον valant τόν... (banale élimination de la nasale devant consonne).

560. P. Frei, *Epigraphisch-topographische Forschungen in Eskişehir 1991*, *AST* X (1992), 144 et 146 (photos), publie deux ex-voto à Ζεὺς Μεληνός (IIe-IIIe s. *p.C.*), conservés au musée d'Eskişehir et provenant de deux villages situés au S.-E. de Dorylaion (donc, sans doute, du territoire de cette cité).

561. Avec *Die epichorischen Namen im griechisch-römischen Inschriftenbestand der Region von Eskişehir*, dans *Hittite and other Anatolian and Near Eastern Studies in Honour of Sedat Alp*, Ankara 1992, 181-192, le même P. Frei, dont on connaît l'activité inlassable sur le terrain, explore l'onomastique personnelle non grecque et non latine du territoire de Dorylaion (en gros le centre et l'Ouest de l'actuel district d'Eskişehir), où l'on devait encore parler le phrygien (deux inscriptions connues). Pour affiner l'analyse, il divise la zone en trois secteurs, mettant à part les pierres d'origine incertaine. Il opère surtout avec des inscriptions des IIe et IIIe siècles. Comme l'onomastique paléophrygienne le laisse attendre, l'essentiel du matériel (un peu plus de 10 % de l'onomastique fournie par les inscriptions) est constitué de *Lallnamen* ; compte tenu du caractère universel de ce type, le trait a avant tout un intérêt culturel. Les *Normalnamen*, très minoritaires et très composites, sont, eux, un témoignage **a.** sur le peuplement de la région, avec un nom galate *(Boisagaros)* et un ou deux noms thraces

*(Moukasios, Zourzas)*, et **b.** éventuellement sur la langue indigène, cf. *Doumos/Doumas*, s'il existe un lien entre ce nom et δουμος (= formellement grec θῶμος) qui a pu désigner une partie du monument funéraire en phrygien (δουμω, dans le texte néo-phrygien n° 48) et une association religieuse ailleurs (Asie Mineure et Macédoine, voir O. Masson, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 41, 1987, 145-152, et *Bull.* 1992, 202 et 314). P. F. y mêle deux noms dont il soupçonne à juste titre l'origine latine, *Ouiggelios* et *Seseneos*, sans doute graphies pour *Vigellius* et *Sisinnius*. La forme *Ia*, qu'on trouve là comme prétendument théophore (d'après un théonyme inféré de composés comme Ια-ζαρμας en face de Τροκο-ζαρμας), n'est peut-être qu'un *Lallname* de la forme la plus simple : consonne (ici *j*) + *a*, cf. Βα, Γα, Δα(ς), *Wa*/Ουα, etc. (voir E. Laroche, *Les Noms des Hittites* [1966], 240).

562. *Vallée du Haut-Tembris*. — Sur *MAMA* X (1993), consacré aux monuments de cette région, voir provisoirement n$^{os}$ 751 et 124.

562*bis*. T. Lochman, *in* Berger édit., *Antike Kunstwerke aus der Sammlung Ludwig III* [Bâle, Antikenmuseum] : *Skulpturen*, Mayence 1990, 459 sqq., publie un certain nombre d'épitaphes, qui proviennent vraisemblablement de la haute vallée du Tembris, si l'on en juge par la formulation (cf. l'usage d'ἐτείμησαν) et/ou l'abondance des nominatifs féminins sigmatiques, fréquents dans la région et dans la partie adjacente de la Lydie (Moyen Hermos) : Λαυδικής (469-472, n° 260), Τατιας (477-482, n° 262), Τατιανής (deux fois, 489-491, n° 264) ; sur la nécessité de séparer **a.** les gréco-latins ou suffixés comme tels (*e.g.* Τατιανής), dont le génitif est en -δος ou -τος, et **b.** les indigènes, où ce n'est pas nécessairement le cas et qui, si on les accentue, n'ont pas à l'être sur la finale (voir *supra* n° 504). P. 461, n. 7, L. mentionne une épitaphe conservée au Louvre et publiée par lui, *Revue du Louvre* 6 (1990), 455-461 : une forme verbale avec augment indu, ἐτειμηθέντας (l'augment cesse d'être une pièce essentielle et nécessaire, Brixhe, [*Bull.* 1989, 493], 87-88 ; voir *supra* n° 571), deux formes avec Τ/Π pour Θ/Φ attendus, κατειέρωσαν et ἀπειέρωσεν. Sur l'ensemble, voir *SEG* 40, 1241-1248. — Stèle funéraire à Appia n° 124.

563. *Sotheby's Catalogue London, Antiquities*, 13-14 décembre 1990, 236-237, n° 425 : photo d'une stèle avec épitaphe se terminant par la formule Χρηστιανοὶ Χρηστιανοῖς (cf. *Bull.* 1979, 522), lue et donnée par R. A. Tybout dans *SEG* 40, 1249. Notons le datif πάπᾳ comme nom de parenté et les nominatifs féminins Λουκειάς et Αμμιας (sur l'accentuation, voir n° précédent).

564. *Aizanoi* : voir n$^{os}$ 103, 314, 485 et 559.

565. *Région d'Afyon* : voir *supra* n° 559. Th. Drew-Bear, *AST* X (1992), 147-149 et photos 150-152, présente un échantillonnage d'un groupe de statues trouvées à 17 km à l'Est d'Afyon, avec traduction turque partielle des dédicaces (mais sans transcription du texte grec). D'excellentes photos permettent de lire deux d'entre elles : **a.** Ἀλέξανδρος Μυρτάλου μισθωτὴς | τὸν Δία κὲ τὸν ὑπ' αὐτῷ βωμὸν κὲ τὸν | ἐν τῷ <τῷ> βωμῷ Ἀπόλλωνα ἀνέθη|κεν κὲ καθιέρωσεν Θεοῖς ἐπηκόοις. **b.** Νέαρχος Σέξκτου Λαμνεανὸς | Ἀπόλλωνι τὸν Ἀσκλήπιον | καθιερώσας ἀνέθηκεν.

566. *Euméneia, Apamée* : Th. Corsten et Th. Drew-Bear, *Sur deux inscriptions d'Euméneia et d'Apameia en Phrygie*, *EA* 20 (1992), 135-142 et pl. 15, rééditent un autel funéraire d'Euméneia, portant deux inscriptions, l'une, restée inachevée (causes possibles du renoncement du graveur, 137), sur la face principale, l'autre sur la face latérale gauche ; ensuite deux fragments d'un bloc de

marbre faisant partie d'un héroon, vus à Dinar/Apamée et portant deux épitaphes, l'une grecque, l'autre latine.

567. *Prymnessos* : voir *Bull.* 1993, 730.

568. **Bithynie** : voir nos 27 et 471.

569. *Prousa* : P. Herrmann, *Epigraphische Notizen 7. Zwei Eigennamen aus Prusa*, *EA* 20 (1992), 71-72, commente les anthroponymes Ἀάδων et Ἀόγισμος (*I. v. Prusa ad Ol.*, 52 et 125).

570. Les inscriptions byzantines de Th. Corsten, *Die Inschriften von Prusa ad Olympum* I (= *IK* 39) ont été analysées dans *Bull.* 1992, 616 (cf. 1993, 186 et 560). Après une brève introduction sur le musée de Bursa, le territoire de Prousa, sur quelques inscriptions à écarter du corpus, Th. C. nous livre là le premier volume d'un corpus extrêmement riche, où les inscriptions sont, comme d'habitude, classées par genres et accompagnées d'une traduction, quand l'état du document le permet. La mise dans le texte des photos, le plus souvent d'excellente qualité, facilite la consultation du livre et les contrôles. Les inédits abondent : outre un certain nombre de fragments, plus de cinquante (honorifiques, dédicaces, épigrammes funéraires, surtout épitaphes). Ce premier tome révèle l'importance de la présence thrace à Prousa : cf. 46 (ex-voto au dieu-cavalier thrace Ἥρως), 1 (Ζη[.]δόρωδις, gén. d'un nom inconnu par ailleurs), 27 (gén. Κοσιδειθυος), 56 (Μουκαπορις, Λαλα et peut-être gén. Κανα, nouveau), 73 (gén. Διλιπορι), 80 (fém. Διντιζιλα), 152 (gén. Μοκαζει, Σαδαλου et, inconnus jusqu'ici, masc. Οαστοζεις et fém. Δηγου et Σωπηρου). — Comme trop fréquemment, on regrettera la maladresse de l'éditeur à traiter *les faits de langue*. Il oublie deux choses essentielles : **a.** la langue n'évolue pas partout à la même vitesse et un exemple attique ne vaut pas nécessairement pour la Bithynie, et **b.** un parallèle ne saurait tenir lieu d'explication, surtout s'il est illusoire. — A propos du redoublement de κ dans ἐκκ τῶν ἰδίων (n° 3), C. renvoie à Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 32-33, où il n'est question que des géminées intervocaliques et de leur élimination : ici, on a affaire (comme avec Ἀσσκλ- pour Ἀσκλ- ou Ἀρισστ- pour Ἀριστ-, cf. nos 50 et 80), à une géminée phonétique, suarticulation qui place un *k* de chaque côté de la frontière syllabique (cf. occasionnellement *eks/se-* pour fr. *excellent*) : c'est là un phénomène vivant, non en voie d'extinction, comme le prouve la fréquente gémination graphique. En 2a (un décret honorifique du temps de la guerre de Mithridate), l. 3 et 5, à propos d'ἀτόν et ἑατόν pour αὐτ- et ἑαυτ- C. renvoie à Brixhe, *o.c.*, 81, mais aussi à Meisterhans-Schwyzer, *Grammatik*, 61 et 154, sans doute à cause de la date donnée par ces derniers pour le phénomène : «seit c. 74 v. Chr.»; il aurait pu citer Threatte, *The Grammar of Attic Inscriptions* I, 383-384 (une vingtaine d'exemples entre — 50 et + 30) et 344 (ἀτ- pour αὐτ-), mais surtout Teodorsson, *The Phonemic System of Attic Dialect 400-340 B.C.*, 1974, 116, où il aurait trouvé des exemples de A pour AY antérieurs à 445, un de ἑατοῦ assignable à 338/7, un d'ἀτός des IVe-IIIe s., que Threatte ignore ou tente d'éliminer naïvement en les attribuant à l'inattention ou à la semi-culture du rédacteur ou du graveur. La date donnée par Meisterhans-Schwyzer a donc une valeur toute relative : nous sommes en présence d'un phénomène ancien, stigmatisé, donc rare jusqu'au milieu du Ier s. *a.C.*, affleurant alors à la faveur d'un affaiblissement de la «censure» et retournant à l'anonymat après 30 *p.C.*, sans disparaître, puisqu'il a des prolongements modernes (et cf. les innombrables cas micrasiatiques de l'ère chrétienne). — En 90, on a la forme Χρύσιεν pour Χρύσιον; C., soulignant la fréquence des échanges E-O, renvoie à

Threatte, 215, où il est question de deux cas de E pour O (Ἀγρετέρα et Ποιανεψιῶνα pour Ἀγρο- et Πυανο-), mais surtout d'ὀβολός, expliqué traditionnellement par assimilation à partir d'ὀβελός (donc phénomène inverse de celui qu'illustre Χρύσειν). En réalité, à l'époque de ce texte (fin du IIe s. *p.C.*) les échanges entre E et O sont surtout des erreurs graphiques, imputables au possible tracé arrondi des deux lettres, or ici l'*epsilon* est carré. La forme doit sans doute être rapprochée de Ταταρηεν (166 ; Ier-IIe s. *p.C.*) probablement pour Ταταριον (Zgusta, *Kleinas. Pers.*, §§ 1517/34-35) et il n'est pas exclu que le trait graphique illustre un phénomène phonétique. A propos d'Αὐρουκκλήιος (52b, l. 4) = lat. *Aurunculeius*, il ne suffit pas de souligner que «ein Vokal zwischen zwei Konsonanten fällt sehr häufig in lateinischen Lehnwörtern aus» ; il faut ajouter que c'est là un phénomène latin, non grec, cf. en 99 Δέκνος = *Decimus*, par l'intermédiaire de *Decmus*, avec assimilation partielle de *m* au *k* précédent. On sait l'intérêt que présente pour notre connaissance de la phonétique latine l'intégration au grec de noms romains : ainsi Λοκκήιος (52c, l. 6) = *Lūcceius*, suppose une variante *Lŭcceius* et Κάττιος pour *Catius* (c, l. 7) s'explique peut-être comme Δομιττιανός, *Bull.* 1992, 546. — *Remarques éparses* : p. 9, Ζηνας n'a probablement rien de thrace, cf. Ζηνᾶς, Bechtel, *HPN*, 185-186. N° 49, dédicace à Hosios et Dikaios à ajouter au catalogue *Bull.* 1993, 545 (cf. n° 559). En 68, inédit, déplacer après Τειμοθέου la virgule qui suit οἰκονόμισσα (erreur signalée par la suite, tome II, 3). Il est possible que le n° 73, une épitaphe inédite avec noms des défunts à l'accusatif, ne soit pas aussi «fautif» que ne le croit l'éditeur : Ἀπολ<ώ>νιον Διλιπορι κὲ Χρύσαν Διω<ν>η {τ} ἡ σύνδιος... ζήσαντες est peut-être à lire A. Δ. κὲ Χρ. Διώ<ν>η τὴ (pour τήν) σύνδιος (seule faute réelle) ζήσαντες (banale extension de la finale du nominatif à l'accusatif, Brixhe, *o.c.*, 66). En 78, notons γυνή pour le voc. γύναι. En 94, inédit, dire que μνῆς «steht wohl für μνείας» est ambigu : la formulation laisse croire à une équivalence phonétique, or μνή est une forme autonome (contraction de μνήμη ou croisement de μνήμη et de μνεία, Brixhe-Hodot, [*Bull.* 1990, 618], 51-52. Pour Χαρεινι (90, dat.), pourquoi ne pas songer à Χαρίνῃ ? En 100, inédit, pourquoi ne pas accentuer Καλλης ? il peut s'agir du grec Κάλλης ou Καλλῆς, voir Bechtel, *o.c.*, 232. En 114, la graphie Γάειος traduit moins le caractère «dreisilbige» du mot que le maintien de la prononciation diphtonguée de ce qui est habituellement noté AI. Dans un texte de la fin du Ier ou de la première moitié du IIe s. *p.C.* (131), le génitif Καλλικλευς n'a pas à être accentué -κλεῦς (comme s'il s'agissait de la défunte forme dialectale, rencontrée ici où là et où EY correspond à l'évolution de *eo*) : on attend Καλλικλέους, or la diphtongue *eu* peut s'écrire EOY (cf. κατασκευασάντων, 115 ; *supra* n° 471) et inversement à EOY on pourra substituer EY ; on a donc probablement ici une graphie inverse pour -έους et l'on écrira donc Καλλικλέυς. *Quelques formes nouvelles ou rares, quelques sens nouveaux* : en 5, le verbe rare ἀρχοντεύω, dont *LSJ* ne donne qu'un exemple d'Olbia (IIe-IIIe s. *p.C.*). 40, épithète inédite d'Apollon avec Ἀπόλλωνι Λιδοτηνῷ. 42 (inédit), épiclèse vraisemblablement d'Apollon : ... ἀνέθηκεν Ταταυλᾳ, cf. en 43 (inédit, également) Ταταυληνῶν Κώμῃ = moderne *Avlu Güme* avec *Güme* avatar direct de Κώμη et *Avlu* sans doute inspiré par la finale du toponyme antique, assimilé au turc *avlu* «la cour» (cf. aussi le diminutif *Avluca* dans la toponymie turque), emprunt au grec ἡ αὐλή. En 49 (inédit), toponyme Κώμη Σαρκοτύλη. 48, δεκατισταί pour l'habituel δεκαδισταί. 64 (inédit), τὸ ἐντάφιον signifiant «monument funéraire» et non pas «Begräbniskosten» (sing.) ou «Totenopfer» (pluriel), seuls sens enregistrés jusqu'ici. En 83 (inédit), ὁ περίκηπος pour le jardin qui entoure le monument. En 103, Th. C. reconnaît à juste titre en σύνμυρος un σύμμοιρος «compagnon de destin». 127 (inédit), peut-être un πιλιοποιός

(non -ποῖος) de πιλίον, diminutif de πῖλος, «Filzhutmacher» (?), cf. πιλοποιός «chapelier». 161, συνκυνηγῇ «compagnon de chasse» pour -γῷ ou -γέτῃ attendu. — Voir aussi n° 28.

571. Le tome II (= *IK* 40) de ce même corpus, paru à Bonn en 1993, apporte tout d'abord un certain nombre de repentirs concernant le volume précédent : on y apprend notamment que le n° 135 doit être attribué à Hadrianoi. On voit apparaître deux textes déjà connus, mais oubliés (226-227). Puis, après republication (7-8) de deux décrets honorifiques de Prousa trouvé à Hadrianoi (*I. v. Hadrianoi u. Hadrianeia*, 95-96), Th. Corsten présente la situation géographique et la toponymie de Prousa (9-12), ses monnaies (13-20), son histoire (21-51), ses institutions et ses magistrats (52-61), ses activités économiques (62-64), ses bains (avec témoignages épigraphiques et littéraires, 65-68), ses cultes (69-73). Il examine le formulaire des épitaphes (74-75). Puis, il donne les *testimonia* épigraphiques (grecs ou latins, 76-82) : cette enquête lui fournit l'occasion de reprendre *I. v. Ephesos* 627 (= T 2), *I. v. Tralleis* 137 (= T 3) et *CIG* 4155 = Doublet, *BCH* 13 (1889), 307-308, n° 15, de Pompeiopolis (Paphlagonie). Mais la partie la plus intéressante du volume est constituée par «les inscriptions d'origine inconnue» conservées au musée de Bursa (85-185). Si tous les documents présentés là sont accompagnés de la mention «Fundort unbekannt», la section s'ouvre pourtant par un document trouvé à Bursa (n° 1001) : un décret honorifique émanant d'une cité non mentionnée, pour le Macédonien Korragos, qui, après la Paix d'Apamée (188 *a.C.*) gouverna la province de l'Hellespont pour le compte des Attalides (cf. *SEG* 2, 663, et 4, 716) ; le document viendrait-il d'ailleurs, comme on le soupçonne souvent ? d'Abydos (Magie) ? d'Apollonia du Rhyndakos (Holleaux, Bengtson) ? L. 7, lire αὐτό[ν] pour αὐτό[ν]. Viennent ensuite un grand nombre d'inédits : décrets honorifiques, dédicaces, épitaphes (les n$^{os}$ 1095-1100 sont byzantins). Nous ne retiendrons que ceux qui méritent commentaire : 1012, une dédicace à Dikaios (rarement seul, car généralement associé à Hosios, *Bull.* 1993, 545-546). — 1016, dédicace à Zeus Βασιλικός, deuxième attestation connue de l'épithète. — 1017, dédicace à Apollon Λεοντεῖος, une nouveauté. — 1018, dédicace à Apollon : aux l. 6-7, l'éditeur propose τὸν βωμὸν | [σ]ὺν τῷ ὑποστύλῳ, dont le *sigma*, net sur la pierre, n'a nul besoin d'être pointé et que l'éditeur rapproche d'ὑποστύλιον ; la forme fait problème puisque la pierre donne ΥΠΟCΤΥΜ suivi de la partie gauche d'une lettre qui peut au moins autant être un E (alternative possible selon C.) qu'un Ω ? — 1022, dédicace à une Méter désignée par une épithète inconnue jusqu'ici, Προυστηνήν ou Γρουστηνήν (d'après la photo Πουστηνήν semble également possible) : ethnique d'une localité Π(ρ)ουστ/α/ ou Γρουστ/α/, non connue par ailleurs ; dans le même document, ὑπὲρ Κορομανηνῶν, d'un Κορομαν/α/, qui apparaît ici pour la première fois. — 1036, épitaphe des σαχ(κ)οπλόκοι (plus haut n° 262) pour un συνσιασείτῃ = συνθιασείτῃ : du fait de la spirantisation de *th* ou erreur du graveur sur lettres rondes (C et Θ) ? — 1039, épitaphe, deux datifs en -O, Παύλο et ἰδίο : sur les inconvénients d'un *iota* sous l'*omicron* (l'éditeur), voir *Bull.* 1990, 775. — 1043, épitaphe d'un «professeur de sténographie», σημείων διδάσκαλος. — 1044, à propos de l'impératif ἐχαίρετε, il est difficile d'invoquer la prothèse et Brixhe, *o. c.*, 115-116 : ce phénomène intervient dans un tout autre contexte ; ici pure bévue du graveur ? déliquescence de l'augment (v. 562*bis*), d'où adjonction indue ? — 1064, épitaphe, εἰατῷ pour ἑαυτῷ, avec prononciation *i/j* de *e* en hiatus et articulation populaire de *au*. — 1067, épitaphe, Κοίντος marquerait l'«Einschub eines halbkonsonantischen Gleitlautes» : comment C. se représente-t-il la chose ? *Quintus* était, conformément

au modèle graphique latin courant, notamment écrit (cf. n° 169) Κύιντος (si intégration accentuelle au grec, où υ correspond à une voyelle, ou Κυίντος si conservation de la place latine de l'accent) ; ici remplacement mécanique de Υ par ΟΙ, de même valeur ? — 1069, épitaphe, anaptyxe dans ἀνδερ[ί] et τέρια pour ἀνδρί et τρία ; ἐδείω et μηδείνα pour ἰδίῳ et μηδένα sont deux manifestations inverses de la prononciation fermée du *e*. — Pour les textes déjà connus, citons en 1026 (épigramme métrique = *SEG* 28, 1071) le gén. Βαπομα d'un anthroponyme inconnu par ailleurs ; en 1026, στήνλην est d'autant plus curieux que la géminée de στήλλην (fréquent) ne correspond à aucune réalité phonétique : fantaisie graphique née de la débilité de la nasale devant consonne ? ; en 1045, ΗΛΩΝΟΣ doit être le génitif d'un Ἦλων non attesté, tiré du nom du « clou » (ὁ ἦλος) : point n'est besoin de lui chercher une origine exotique. La publication des inscriptions se termine par un texte de Cyzique (p. 186-187), qui, entre sa découverte au début du siècle (d'où Hasluck, *JHS* 24, 1904, 39-40, n° 64) et sa publication dans *I. v. Kyzikos* 184, avait perdu ses quatre premières lignes : S. Şahin a retrouvé le fragment et C. redonne le document avec d'excellentes photos (absence d'illustration jusqu'ici). Le volume est clos par indices, concordances et deux cartes.

572. P. Herrmann, *Epigraphische Notizen 8 : ἐκεχειρία*, *EA* 20 (1992), 72, invoque la glose d'Hésychius ἐκέχειρον· τὸ ἀργύριον pour préciser le sens de ἐκ τῆς ἰδίας ἐκεχειρίας (*I. v. Prusa* 42) = ἐκ τῶν ἰδίων.

573. *Kalkhédon* : voir *Bull.* 1993, 730 et 766.

574. **Paphlagonie**. *Amastris* : voir n° 551. *Pompeiopolis* : voir n° 571.

575. *Gangra-Germanicopolis* : Chr. Marek, *Forschungen in Çankırı und Kastamonu*, *AST* X (1992), 135, redonne la dédicace hellénistique (?) publiée en 1983 par I. Kaygusuz, *EA* 1 (1983), 59 (*Bull.* 1984, 480, n° 1), mais en en mutilant la fin : lire καὶ τὰ ἑκατέρωθεν τοῦ οἰκήματος μαγειρεῖα καὶ κ.τ.λ., et non καὶ τὰ ἑκατέρωθεν τοῦ οἰκήματος καὶ...

576. **Pont**. *Sinope* : S. J. Monachov, *Les amphores de Sinope*, *Anatolia Antiqua. Eski Anadolu* II (1993), donne, après l'étude des amphores annoncées par le titre (107-129), le catalogue des 83 vases connus de lui (129-132), le plus souvent trouvés sur les rives septentrionales de la mer Noire. On y peut lire 29 timbres intacts ou mutilés. Le timbre comporte généralement le nom de l'artisan (au génitif, mais parfois au nominatif), et celui (au génitif) du magistrat garant (accompagné quelquefois du patronyme) avec indication de la fonction (placée avant ou après : ἀστύνομος/ἀστυνομῶν, une fois ἀγοράνομος). L'examen des différents types de formules doit aider à comprendre l'économie de ces petits textes, à les restaurer quand ils sont mutilés et à les ponctuer correctement. Ainsi le n° 7 est à lire non pas Νικομήδη(ς) ἀστύνο(μος). Δαμέα, mais (la référence à l'astynome étant toujours au génitif) Νικομήδη(ς) [l'artisan]. Ἀστυνό(μου) Δαμέα, cf. le n° 26 Στέφανος. Ἀστυνόμου Διονυσίου ; pour la même raison, on lira le n° 23 Νικομήδη(ς). Ἀστυνό(μου) Μάνεω. Les n$^{os}$ 9 et 24, non ponctués par M., peuvent être lus respectivement Χ[α]β[ρίας] (au lieu de -ία). Ἀστυνόμ(ου) Θυαῖ͞ο et [Πο]σειδών[ιος]. Ἀστυνόμ[ου Δ]ιον[υσίου]. — Le génitif du nom d'un même astynome du premier tiers du III$^{e}$ s. *a.C.*, Πασιχάρης, paraît être une fois en -ους (attendu, n° 43) et deux fois en -ου (n$^{os}$ 41 et 63) : pour ce type, un tel flottement ne surprend pas ; encore faut-il se demander si Πασιχάρου n'est pas à lire Πασιχάρου(ς) ou Πασιχάρου[ς]. — Le génitif des noms de la seconde déclinaison est parfois en -ō : ce n'est pas étonnant pour Βατίσκō (n° 21, vers 370), ni pour Θυαῖō (n° 9, vers 340) ;

ce l'est un peu plus pour [Νευμην]ίῳ (nº 66), moins peut-être à cause de sa date (dernier quart du IVe s.) qu'en raison de génitifs en -ου dans le texte (Θεοπείθου [ἀγορ]αν[όμ]ου ; ce l'est davantage encore pour un timbre des alentours de 270, où Ἑστιαίῳ côtoierait Ἡφαιστίου : ici lire à coup sûr Ἑστιαίο[υ].

577. *Amaseia et environs* : D. French, *Amasian Notes 2*, *EA* 20 (1992), 63-68 et pl. 3, donne trois inscriptions apportées en 1991 au musée d'Amasya et venant de l'Est de cette ville. Nº 2 : épitaphe du fossoyeur (κοπιάτης) Proklos (IVe-Ve s. *p.C.*). Nº 3 : épitaphe (cf. pl. 3) de 252/3 (ère d'Amaseia), qui fournit le nom du mois Νερώνιος inconnu jusqu'ici ; essai de reconstitution d'un calendrier encore fragmentaire et apparemment propre à Amaseia, comportant des noms donnés aux mois d'après la famille d'Auguste.

578. Dans une communication faite au «Congrès international historique de la mer Noire» [Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildirili (Uluslararası I), juin 1988], Samsun 1990, le même donne, 558-559, nº 2, le texte de l'épitaphe (conservée au musée d'Amasya) de Tib. Claudius Crescens, *beneficiarius* de l'ἡγημών de la *Legio* V *Macedonica* (IIe s. *p.C.*), cf. *SEG* 40, 1162.

579. *Çorum et environs* : D. French, *EA* 20 (1992), 66-67, interprète la séquence ΕΡΜΖΜΣΗ|Δ πρὸ Μητρὸς | Θεῶν des l. 6-8 du texte de Çorum *St. Pont.* 3.1, 189, comme ἔ(τους) ρμζ, μ(ηνὸς) Σ(εβαστοῦ) ἡ(μέρᾳ) δ' πρὸ Μητρὸς Θεῶν ; il suppose l'identification du jour à partir d'une fête consacrée à la Mère des Dieux.

580. Dans un texte provenant du N.-E. de Çorum (Elvan Çelebi : D. French, *Festschrift Vetters*, 367, nº 1), le même, *ibid.*, 66, interprète la suite ΑΦΡΟΔΙΣΗΟΥ Δ | ΕΤΩΝ κ' non plus comme Ἀφροδισήου δ(οῦλος ?), mais comme Ἀφροδισήου δ', identifiant ainsi le nom du mois Aphrodisios connu par d'autres textes de la région.

581. Le même, *ibid.*, 67, commente l'ἡμέρᾳ Ὕδατος French, *AST* VI (1988), 273 et fig. 1 (Abdalata, Vilâyet de Çorum) : un jour de fête consacré à l'Eau.

582. *Trébizonde* : voir *Bull.* 1993, 768 = 723.

583. **Pisidie**. *Termessos* : voir nos 469 et 599. B. Iplikçioğlu, G. Çelgin, A. V. Çelgin, *AST* X (1992), 219-225, donnent huit épitaphes nouvelles, trouvées en 1991. Dans l'une d'elles, pour une femme, le nom nouveau Ρυανδις (Ἀρτεμεις Σύρου <ἡ> καὶ Ρυανδις..., avec restitution justifiée de ἡ).

584. B. Iplikçioğlu, *Epigraphische Forschungen im antiken Termessos und seinem Territorium*, *o. c.* (nº 485), 255-263, présente là les nos 1-6 et 22-24 de *Bull.* 1992, 511 (publication postérieure d'un an à la manifestation signalée au nº 485).

585. Cl. Brixhe, *Étymologie populaire et onomastique en pays bilingue*, *RPh* 65 [1993] (= Actes du Colloque de Rouen, sept. 1991), 67-81, montre que «ce qu'on appelle couramment l'hellénisation d'une forme n'est jamais qu'une manière de lui donner un sens, une étymologie», cf., à Termessos, **a.** l'extrême fréquence d'Αρτειμας, vraisemblablement rapproché du théonyme grec *Artémis*, et **b.** la fortune d'Ἑρμαῖος et des noms dérivés de celui d'*Hermès* et la quasi-absence des anthroponymes fournis par le théonyme *Arma*, dieu lunaire hittite et louvite (77-79).

586. H. Bracke, *Pisidia in Hellenistic Times (334-25 B.C.), Sagalassos I. First General Report on the Survey (1986-1989) and Excavations (1990-1992)*, M. Wael-

kens édit. (Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae 5), Louvain (University Press) 1993, 15-22 : synthèse de ce que peuvent nous apprendre les sources antiques (littéraires, épigraphiques, numismatiques) sur l'histoire, la vie politique, les langues, etc., de la Pisidie ; naturellement, place particulière faite à Termessos, Sagalassos et Selgé.

587. *Sagalassos* : voir n° précédent et *Bull.* 1993, 148 (= *Bull.* 1992, 153). Mosaïque avec scènes mythologiques n° 141.

588. M. Christol, Th. Drew-Bear et M. Özsait, *Anatolia Antiqua. Eski Anadolu* II (1993), 164-169, publient un quasi-inédit : un milliaire trouvé à la pointe Sud du lac de Burdur, à une quarantaine de kilomètres à l'Ouest de Sagalassos, déjà publié en 1895 par Ramsay, *Cities and Bishoprics* I. 1, 336, n° 166, qui le donnait pour une simple dédicace aux empereurs : le texte a, en effet, la forme d'une dédicace adressée à Marc Aurèle et à son frère adoptif Lucius Vérus, par la cité de Sagalassos. Mais il s'agit d'un authentique milliaire, érigé sur la *Via Sébasté*, et qui marquait peut-être l'entrée de cette route sur le territoire de Sagalassos. Le *cognomen* Ἀρμενιακός, attribué aux deux souverains, mais l'absence de Παρθικός pour L. Vérus permettent de l'assigner à la fin de 164 ou à la première moitié de 165. Rareté des milliaires de ce type, à l'époque.

589. L. Vandeput, *Honour where Honour is due. Regional Features on Honorific Monuments of Pisidia*, *Anat. Studies* 43 (1993), s'intéresse, 200, parmi les monuments de type polygonal, à Lanckoronski, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie* II, Paris 1893, 242, n° 218 : commentaire du texte grec et photo pl. XXXIV b.

590. *Orymna/Erymna*. Cl. Brixhe, *o. c.* (n° 585), 72-63 : avatars du toponyme, des pré-Grecs aux Grecs et, enfin, aux Turcs.

591. *Tituassos* : K. Tomachitz, *Terence B. Milfords Reisen in Kilikien 1969-1975*, *o. c.* (n° 485), 349-356 et pl. XXXI-XXXII, puise dans le matériel inédit de Mitford, confié à la Kleinas. Kommission de l'Académie de Vienne, trois textes honorifiques trouvés en 1970 à Bademli (environ 15 km au N.-O. de Cevizli). Le premier (photo de l'estampage, pl. XXXI 1) assure la localisation, là, de Τιτυασσός (Zgusta, *KON*, § 1344/6) : il émane, en effet, du Τ[ιτ]υασσέων ὁ δῆμος. Dans les deux autres (pl. XXXI 2 et XXXII 1, estampages), où l'autorité est simplement désignée par ἡ πόλις, notons les anthroponymes inédits Ὀιβῆν (acc.) et son patronyme Κελλιξου (gén. de -ξας ou -ξος) en 2, et, en 3, Οωλιος, génitif d'un Οωλις, où O vaut sans doute *ω*.

592. *Angeira* : J. Bousquet et Ph. Gauthier, *Un juge de Xanthos à Angeira de Pisidie*, *REG* 106 (1993), 12-23, font connaître une stèle de calcaire trouvée au Létôon de Xanthos en 1975 et portant un décret rendu en l'honneur d'un juge xanthien, Ouliadès, et de son secrétaire, Aischylos, par la cité des Ἀγγειρεῖς, jusqu'ici inconnue. Brisé en bas, le texte actuel comporte 44 lignes, dont les deux dernières sont fortement endommagées ; photo p. 13, traduction. Ἀγγειρεῖς conduit les éditeurs à poser un toponyme *Ἄγγειρα : comme la finale nous échappe et que le nom risque d'être indigène, écrire plutôt Αγγειρ/α/ (cf. la prudence de Zgusta, *KON*) ? La cité devrait être localisée quelque part dans la partie orientale de la Pisidie, d'après Cicéron, *De Lege Agraria* II.19.50, où est mentionné un *agrum Agerensem*, que B. et G. suggèrent de corriger en *Angerensem* (la forme cicéronienne peut tout simplement procéder d'une forme grecque ou indigène dont la nasale appuyante n'aurait pas été notée) ; ce texte

(IIe siècle *a.C.* d'après l'écriture) est le premier témoignage sur un envoi de juges xanthiens dans d'autres cités. Considérations sur la formule τὸν δικῶντα μετὰ ἀποφάσεων, «destiné à juger par le moyen de sentences» (l. 4) : la «sentence» (jugement motivé) de l'arbitre succède à la tentative de conciliation ; place de cette pratique dans l'évolution de la procédure judiciaire grecque.

593. **Pamphylie.** *Pergé* : voir nos 551, 595, 599. Cl. Brixhe, *o. c.* (no 585), 77 : origine louvite du nom du fleuve *Kestros*, qui arrose Pergé.

594. O. Pelagia, *Cult and Allegory : the Life Story of Artemidoros of Pergé*, dans *Φιλολάκων. Lakonian Studies in Honour of H. Catling*, The British School at Athens 1992, 171-177, se penche sur la vie d'Artémidôros de Pergé, fils d'Apollônios de Pergé, officier à la cour des premiers Ptolémées, mort à Théra et héroïsé après un oracle d'Apollon Delphique.

595. *Sillyon* : Selon Joh. Nollé (no 599), 186-190, TLit 56 (extraits de la *Passio Sancti Nestoris*), l'évêque de Pergé, Nestor, martyrisé sous Dèce, l'aurait été à Sidé. L'information vaudrait aussi pour le Diacre Tribimis, qui lui est associé dans le martyre, cf. Cl. Brixhe, R. Hodot, [*Bull.* 1990, 618], no 13b (voir encore même *Bull.* 921).

596. *Aspendos*. Cl. Brixhe, *o. c.* (no 585), 70-72, examine l'étymologie réelle et l'étymologie populaire du nom d'Aspendos.

597. Noms dialectaux no 208.

598. R. Känel, *o. c.* (no 562 *bis*), 289-295 et pl. 31, publie deux stèles conservées à Bâle, représentant un naïskos, à l'intérieur duquel, en relief, on peut voir respectivement une femme debout et une autre assise, et une femme assise. Monuments que la langue des épitaphes permet d'attribuer à coup sûr à la Pamphylie et, d'après l'onomastique, probablement à Aspendos, mais qui sont atypiques dans la production de l'époque : c'est sans doute la qualité et la richesse de leur décoration qui leur a valu de se retrouver à un moment donné dans les circuits du commerce international. — Au bas du premier, une épitaphe dialectale (IIe s. *a.C.*) : Ϛωϐαλειμα ΔειϜειδώρ[ου] (l'éditeur) plutôt -ρ[ου], compte tenu de l'époque et de l'orthographe du texte ; sur le nom de la défunte, voir Brixhe [*Bull.* 1990, 618], 199 sqq., no 212. — Au bas de la seconde stèle (vers 50 *a.C.*), un texte en koiné : Σϐαρδιαι τῆι καὶ Τατει Εὔμηλος (non ΕΥΜΗΛΟΣΙ, Känel : erreur typographique ?) | Ἀφροδεισίου ὁ πατήρ ; Σϐαρδιαι, datif, avec substitution, normale en koiné, de B au F dialectal, variante du dialectal ΙσϜαρδιας/ΣϜαρδιας (masc.) — ΣϜαρδια (fém.), Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie*, nos 83 et 114 ; *Études d'Archéologie Classique* 5 (Nancy 1976), 13, no 189. La qualité de l'orthographe (cf. datif en -αι et en -ηι) va de pair avec celle du support. Voir *SEG* 40, 1264-1265.

599. *Sidé* : Avec *Side im Altertum : Geschichte und Zeugnisse* I (= *IK* 43), XXIII + 355 pages, Bonn 1993, Joh. Nollé produit le premier des quatre volumes qui entendent couvrir la vie de Sidé de l'époque hittite à la fin de l'antiquité. On y retrouve toutes les qualités (sérieux, précision, clarté, curiosité) qui caractérisent ses productions antérieures. **A.** Les deux premiers chapitres (3-143) constituent d'excellentes synthèses sur la géographie et l'histoire de la cité. — 18-19 : le nom de l'actuelle Manavgat (à 7 km de l'embouchure du Mélas) reflète le Μαναυα/Μαναυγα des sources antiques (Zgusta, *KON*, § 763) ; pour le développement d'un γ parasitaire en pareil environnement l'auteur eût dû renvoyer à des

formes comme moderne πιστεύγω pour πιστεύω (Égée, Crète, Chypre) ; Μαναυγα était prononcé non *manavja* (J. N.), mais *manavya*. — 38 : dire que le grec s'est imposé à Sidé comme langue officielle à la fin du IIIe siècle « v. Chr. » (non « n. Chr. »). — On sait que les armes parlantes de Sidé sont la grenade ; son nom indigène (présent sur des monnaies des Ve/IVe s., mais non totalement déchiffré) commençait à peu près sûrement par *Si-* et J. N. croit que « bereits in der sidetischen Sprache die Gleichung zwischen Stadt- und Pflanzennamen bestand » : il est plus probable que la forme grecque et donc les armes parlantes affichées procèdent d'une étymologie « populaire » (cf. *supra* nos 585 et 596), induite par la proximité phonétique du nom indigène et du nom de la grenade. — 43 : malgré l'absence de témoignages archéologiques, l'auteur suppose une présence mycénienne en Pamphylie au milieu du IIe millénaire ; mais, si l'on en juge par Chypre, ce n'est guère avant la fin du XIIIe siècle qu'on peut parler d'une colonisation. — 45, « Les Sidètes, autant que nous le sachions, n'utilisèrent jamais le grec pamphylien » : ce qu'on sait du sidétique suppose d'étroits contacts avec le grec pamphylien, cf. la forme des mots (anthroponymes ou appellatifs) empruntés au grec ; ces contacts ont pu avoir lieu à Sidé même, où l'on a sans doute parlé le grec plus tôt que ne l'imagine J. N. **B.** Un long chapitre 3 (147-254) est consacré aux *Testimonia* grecs et latins, littéraires (TLit, 147-194), épigraphiques (TEp, 195-249) et papyrologiques (TPap, 251-254). Chaque document est accompagné d'une traduction, d'un commentaire exhaustif et, pour les inscriptions, d'une datation, éventuellement d'un apparat critique et d'indications iconographiques (mais sans que la qualité de l'illustration soit précisée). A cette occasion, sont ainsi rééditées, partiellement ou totalement, de nombreuses inscriptions micrasiatiques : Karallia (?) et son territoire, TEp 1-3 = Bean-Mitford [*Bull.* 1972, 491], 18, 19, 41 ; Kasai, TEp 4 = Bean-Mitford, *ibid.*, 21 ; Laertès, TEp 5 = Bean-Mitford, [*Bull.* 1965, 424], 16 ; Iotapé, TEp 6 = *CIG* 4412 ; Pergé, TEp 7 = Merkelbach-Şahin [*Bull.* 1990, 787], 2 A, l. 6-9, B, l. 43-44 et 62-63 ; Termessos, TEp 8 = *TAM* III 1, 164 ; Balboura, TEp 9 = *SEG* 26, 1438, et TEp 10 = Milner [*Bull.* 1993, 541], 20, l. 15-19 ; Patara, TEp 11 = *TAM* II 1, 425 ; Telmessos, TEp 12 = *ibid.*, 95 ; Mylasa, TEp 13 = *I. v. Mylasa* 363 ; Tralles, TEp 14 = *I. v. Tralleis*, 135 ; Éphèse, TEp 15 = *I. v. Ephesos* 413, et TEp 16 = *Bull.* 1991, 480 (et 481, cf. *Bull.* 1992, 410), l. 22-26 ; Nysa, TEp 17 = *I. v. Ephesos* 22, l. 1-6 ; Smyrne, TEp 18 = *I. v. Smyrna* 667 ; Aphrodisias (?), TEp 19 = [*Bull.* 1988, 227], no 111. Quelques remarques : dans certains textes ciliciens (et un ou deux sidétiques), on retrouve la désignation du patronyme par un adjectif en -ιανός/-ιανή (cf. *Bull.* 1991, 589) : dès lors pourquoi traduire Αὐηλίᾳ Κιλλαραμωτιανῇ (TEP 1, l. 7) par « Aurelia Killaramotiane » (196) et non, plus simplement et plus clairement, par « Aurélia, fille de Killaramôs » ? Est-ce en raison des incertitudes qui entourent parfois la forme du nom source de l'adjectif ? Mais elles ne sont pas aussi grandes que ne l'imagine J. N. : quand à propos d'Αὐρήλιον Μανδριανὸν Λογγεῖνον (*ibid.*, l. 1) il dit que le père s'appelait « Μάνδρος, Μάνδρων, Μανδρίων oder ähnlich », s'est-il interrogé sur les mécanismes de formation de l'adjectif ? le suffixe s'ajoute au « thème long », tel qu'il apparaît à partir de l'accusatif, cf. sur Κόνων, Κονωνιανός/Κονωνιανή, et, sur Κιλλαραμως/-ωτος, Κιλλαραμωτιανή : ici Μάνδρων (qui aurait donné *Μανδρωνιανός) et Μανδρίων (*Μανδριωνιανός) sont donc exclus. En TEp 19, une épitaphe provenant peut-être d'Aphrodisias, la présence d'un tel adjectif dans l'identité du patron de l'affranchi inhumé semble confirmer l'hypothèse d'une origine sidétique de ce dernier, inférée par N. de son *cognomen*, Σιδήτης : ἀπελεύθερος Φλ. Σιδήτου Τυρωνιανοῦ « affranchi de Fl. Sidétès, fils de Tyrôn » (non « Tyronianus »). **C.** La dernière sec-

tion (255-355) présente la première partie des inscriptions sidétiques, grecques ou latines : celles qui concernent les cultes, les honneurs accordés à des entités personnifiées (cf. 27, Ἀνατροφὴ Αὐγ.), à des empereurs ou des fonctionnaires impériaux, auxquels est jointe une série d'autels votifs anépigraphes consacrés à Zeus, Athéna, etc. (22a-22m). Ces derniers sont inédits, comme le sont aussi un certain nombre d'inscriptions parmi lesquelles : 2 (dédicace aux dieux et au Démos), 7 (dédicace à Asklépios et Hygieia), 9 (ex-voto à Hélios), 18 (autel votif consacré à Διὸς Νωριτου, épithète nouvelle, et à Κλέας, gén., divinité indigène ? cf. 10), 23 (fragment d'un oracle alphabétique), 36 (base d'une statue d'Hadrien), 47 (base d'une statue d'Hélène, mère de Constantin), 62 (inscription honorifique pour Publ. Aelius Apollônidès, qui fut chef du secrétariat impérial pour les affaires grecques, *ab epistulis graecis* traduit ici par τὸν [ἐπὶ] τῶν Ἑλληνικῶν ἐπιστολῶν. — On peut regretter que le souci de classification de l'auteur l'ait amené, pour les nos 1 et 19, à séparer les textes grecs des sidétiques qui les accompagnent et qui nous sont promis pour le tome II. — En 1 (fin IIIe s. *a.C.*), ne pourrait-on pas supposer [εἰ]κόνα τήνδε αὐτοῦ au lieu de τήνδ' ἑαυτοῦ ? ce serait l'un des premiers exemples de ce qui va devenir la norme à l'époque impériale : expression de la possession, réfléchie ou non, par le génitif du pronom non réfléchi (voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 82-83). En 11 (IIe/IIIe s. *p.C.*), εὐχή nominatif (l'éditeur) ou accusatif privé de son ν final, graphie banale à l'époque ? — Voir aussi no 763.

600. **Cilicie**. *Karallia et territoire, Kasai, Iotapé, Laertès* : voir no précédent.

601. *Ayasoya* (*Kolybrassos* ?) : Cl. Brixhe, *o. c.* (no 585), 73-76, donne les raisons linguistiques de la fortune d'Ὄθριμος dans l'onomastique personnelle locale.

602. *Meydancıkkale* : voir *Bull.* 1993, 119.

603. *Environs de Yenisu* (district de Silifke/Séleukeia, près de la route moderne Silifke-Mut) : M. H. Sayar, *Strassenbau in Kilikien unter den Flaviern nach einem neugefundenen Meilenstein*, *EA* 20 (1992), 57-62, présente un nouveau milliaire du temps de Titus, mentionnant la construction de routes. Ce document lui permet d'améliorer considérablement le texte d'une autre borne contemporaine, trouvée un peu à l'Est, entre Diocésarée et Olba (Th. S. et P. A. Mackay, *Anat. Studies*, 19, 1969, 140-141). A juste titre, S. rapproche ces monuments du milliaire *MAMA* III 6, qui évoque la construction d'un pont.

604. *Korykos* : voir *Bull.* 1993, 773 (cf. 185 et 732) et 774 (cf. *Bull.* 1992, 538).

605. *Cilicie orientale (Mopsouhestia, Anazarba, Flaviopolis, Hiérapolis/Kastabala, Eirénopolis, Epiphaneia, Rhossos)* : M. H. Sayar, *Epigraphische Forschungen in Ostkilikien. Ein Reisebericht*, *o. c.* (no 485), 319-327 (avec pl. XXVII-XXIX, sans intérêt épigraphique), décrit, sans donner les textes, l'abondante moisson (301 inédits, dont 287 épitaphes) faite à Anazarba et environs surtout, à Hiérapolis/Kastabala et environs, Mopsouhestia, sur les sites supposés de Flaviopolis, Eirénopolis, Epiphaneia, et à Rhossos.

606. *Düziçi* (*territoire d'Eirénopolis* ?) : H. Çambel [*Bull.* 1992, 101], 191-198, donne la transcription, par L. Robert, d'une inscription chrétienne : demande au Christ, τὸ φῶ[ς ἀ]λᾶθινόν de se souvenir τῶν προανα[πω]σομένων : de quel verbe s'agit-il ? de *προ-αν(α)-απ-ωθέω ? mais quel en serait le sens ? Il faut donc sans doute lire, avec *SEG* 40, 1299, προανα[παυ]σομένων, de προαναπαύω, attesté avec (au moyen) le sens de «die before» *(LSJ, s.v.)*. Le texte se termine par στεφάνου

τος, probablement pour τους : «couronne-les» ; sur cette forme de l'anaphorique, Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 80.

607. *Antioche* : voir *Bull.* 1993, 119.

608. **Lycaonie**. Partie occidentale, voir n^os^ 44 et 555.

609. *Ikonion* : voir *Bull.* 1993, 735 = 772.

610. *Sud* (*Lystra, etc.*) *et Sud-Est* (*Derbé, etc.*) : voir *Bull.* 1993, 771 = 732.

611. **Commagène** : S. Şahin, *AST* X (1992), 123-125, présente une inscription très mutilée, trouvée à Damlıca, à environ 10 km au Sud du barrage Atatürk, et datée de Mithridate II, fils d'Antiochos : l'architecte Αριαραμνης Παλλαιου (nouveau ?) dit avoir érigé diverses statues (une de Ζεὺς Σωτήρ, notamment) dont certaines reçues inachevées de son père.

## CHYPRE (O. Masson)

612. I. Nicolaou, *Report Dept. Ant. Cyprus 1992* (paru 1993), 257-262 : suite de *Bull.* 1993, 612, avec la récolte épigraphique annuelle. De nouveau des épitaphes sur des cippes d'époque impériale de la nécropole est d'Amathonte. N° 2, épitaphe pour Μᾶρκε Κιλιβᾶ *(sic)* ; le patronyme serait inconnu et l'éditrice songe naturellement à un génitif Κιλι(κ)ᾶ, avec le nom Κιλικᾶς «Cilicien» souvent attesté à Chypre (O. Masson, *OGS* 1, 13-18 et 159-160) ; quoique le *béta* soit bien gravé, on peut croire à une bévue du lapicide (ressemblance de lettres) et donc à une correction nécessaire. N° 3, un «Ῥοδοίχης» ; on ne peut contrôler la lecture du nom sur la reproduction. N° 7, le nom de femme Χρυσόπολις se trouve ailleurs (*SEG* 13, 317, Mégare ; 35, 802, Macédoine ; à Rome 16 exemples chez Solin, *GPN Rom* 630). N° 11, le nom typiquement chypriote Πνυτοκράτης au vocatif (*OGS* 1-4 et 187-188). Près de Larnaca, au village de Troulli, n° 13, dédicace intéressante (III^a^) d'un Θεμίσων pour un thiase local, avec offrande d'une «effigie de Dionysos» (cf. déjà *RDAC 1981*, 192, pour Zeus) ; s'agirait-il d'un masque ? Voir n° 129. A Paphos (Kouklia), n° 15, une dédicace à Aphrodite Paphienne.

613. *Mosaïques inscrites*. Dans le beau recueil de Dem. Michaelides, *Cypriot Mosaics* (= Dept. of Antiquities, Picture Book n° 7), 2^e^ éd., Nicosie, 1992, 126 p., nombr. illustrations en couleurs, figurent toutes les précieuses mosaïques qui ont été retrouvées à Chypre, surtout dans ces dernières décennies. Suivant une habitude encore répandue, les inscriptions ne sont données qu'en majuscules, ce qui n'est pas pratique (un exemple au n° suivant). A propos de l'inscription d'une mosaïque de Mansoura représentant une chienne, n° 41, rappelons l'interprétation donnée *Bull.* 1951, 236 : la légende Θηρία καλή ne signifie pas «bonne chasse» mais donne tout simplement le nom de la chienne (cf. Chantraine, *Dict. étymol.* 1196).

614. *Tremithus* (moderne Tremetousha, Est d'Athiénou). Une rubrique récente du *SEG*, 39, 1556, attire l'attention sur une intéressante inscription de mosaïque (v^e^ *p.C.*). Découverte en 1966 au monastère local de Saint-Spyridon (évêque de cette petite cité) par A. Papageorghiou (*Kypr. Spoudai* 1966, 25), elle a souvent été reproduite en majuscules. Un texte transcrit a été fourni dans *Bull.* 1970, 648, mais sans commentaire. On le reprend ici avec une amélioration inédite de la l. 1 due à D. Feissel.

Ψηφί[δι γρα]πτῇ ποικίλῃ ται τὴν χρόαν
τόπον κ̣ο̣σμῆσαι ἁγίων ἐπισκόπων
Καρταιρίου χερσὶν προσέταξεν ἀγαθῆς
μνήμης Σφυρίδων μεταίχων ἁγίας
ἴσος ὁμοίῳ δυνάμι πνευματικῇ †

La coupure ποικίλῃ ται (= τε) au début éclaire les majuscules ΠΟΙΚΙΛΗΤΑΙ jusqu'ici mal comprises, et qui ont donné lieu à des corrections malheureuses signalées dans *SEG l.c.*, reprenant Mich. Donderer, *Die Mosaizisten der Antike...* (Erlangen, 1989), 66, qui voudrait lire Ψηφὶ[ς γρα]πτὴ <πε>ποικιλ{η}ται κτλ., avec rupture de la construction et un invraisemblable verbe au parfait. On remarque d'autre part le nom Σφυρίδων, l. 1. Il s'agit clairement d'une forme récente (avec aspiration secondaire) du nom Σπυρίδων bien donné par la tradition littéraire ; on retrouve à Chypre la même graphie pour un fabricant de lampes, p. ex. *Salamine* VII, 222 sq., n° 658. Quant au nom du mosaïste l. 3, c'est une graphie de Καρτέριος, nom byzantin connu. Cette mosaïque a le n° 38 dans le recueil cité notice précédente. [Ces lignes étaient rédigées quand j'ai appris par D. Michaelides que A. Papageorghiou, article *Spyridonos* de la *Megalê Kupriakê Enkuklopaideia*, a donné de son côté l'interprétation ται = τε, mais toujours en majuscules.]

## SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE
(D. Feissel, P.-L. Gatier)

615. *Corpus.* — M. Sartre, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, t. XXI, *Inscriptions de la Jordanie*, t. IV, *Pétra et la Nabatène méridionale du wadi al-Hasa au golfe de 'Aqaba* (Institut Français d'Archéologie du Proche-Orient, *Bibliothèque archéologique et historique*, 115 ; Paris, 1993 ; 208 p., 58 pl.). Ce volume contient 156 textes, dont 20 latins, et une inscription bilingue grecque et nabatéenne. Introduction géographique et historique ; *indices*, général (français), mots grecs, mots latins. Pas de notice sur les voyageurs et la constitution du *corpus*, ni de table de concordance des publications épigraphiques. Chaque site est présenté avec soin ; Pétra domine l'ensemble avec 93 inscriptions, mais l'on y trouve aussi les cités, tardives, de Phaino, Adroa et Aila. On relève à Pétra 29 textes grecs inédits et 4 latins, ailleurs 11 textes ; presque tous sont fragmentaires. [G] — Voir n$^{os}$ 670-672 et *supra* n° 51 (épigrammes).

616. *Colloques.* — *Actes des Journées de travail IGLS*, éd. P.-L. Gatier, *Syria* 70 (1993), 1-94. De ces six articles préparatoires au corpus, quatre portent sur des inscriptions grecques : *infra* n$^{os}$ 633, 636, 660, 670. [G]

617. J.-P. Rey-Coquais (n° 11), 383-395 : *L'eau dans la Syrie antique : inventaire épigraphique*, mentionne de nombreux textes, dont un inédit de la vallée du Barada (Damascène) concernant l'aménagement de sept sources, ἑπτὰ πηγῶν. [G]

618. *Catalogues d'expositions.* — *Syrie. Mémoire et civilisation* (Institut du Monde Arabe, Paris, 1993). Dans ce catalogue, Kh. el-Assad présente (p. 294-295, avec photographie) le bas-relief funéraire, inscrit en grec et palmyrénien, d'un prêtre : Μοκιμε Βαρειχει τοῦ Αμρισαμσου ἄλυπε χαῖρε. Le texte palmyrénien est traduit : « Le regretté Mokimo fils de Briki Amricha, le treizième jour d'août 449 ». Mokimos est fils de Barichi, non décliné en grec, et petit-fils d'Amrisamsos.

La date, selon l'ère séleucide, correspond à août 138 *p.C.* (et non 137). Les mêmes personnages étaient connus par une dédicace bilingue en l'honneur de Barichi et de Mokimos (Waddington, *Inscr. Syrie*, 2587 : texte palmyrénien, *CIS* 3931, daté de Nisan 450). [G]

619. *Syrien, von den Aposteln zu den Kalifen* (Linzer Arch. Forschungen, 21 ; Linz, 1993 ; 520 p.). Ce catalogue offre plusieurs inscriptions nouvelles ou peu connues, *infra* nos 629, 631. Les petits objets présentés par H. Harrauer, p. 444-445, ont été déjà publiés par lui et commentés par moi (*Bull.* 1993, 617 et 751). On trouve d'autre part (p. 419, n° 46) un reliquaire «de saint Théodore et de divers saints», au Musée de Damas, présenté comme inédit. L'objet provient en fait d'Apamée (église à atrium) et sa première édition remonte à H. Delehaye, *Analecta Bollandiana* 53 (1935), 238. [F]

620. *Histoire.* — F. Millar, *The Roman Near East, 31 BC - AD 357* (Cambridge Mass., London, 1993 ; 587 p.). Cette étude générale (dont je rends compte dans *Topoi*, 5, 1995) fait largement appel aux sources épigraphiques, avec en appendice (535-544) les bornes cadastrales de la Tétrarchie (voir *infra* n° 660). Ajoutons à cette liste les bornes trouvées dans la Béqaa libanaise par Ch. Ghadban, dans *Sociétés urbaines, sociétés rurales* ... éd. E. Frézouls (Strasbourg, 1987), 217-238 (cf. 229-230, avec fac-similé de la borne de Hadath). [G]

621. **Syrie.** *Antioche.* — Poids inscrit et daté n° 162.

622. *Syrie du Nord.* — I. Skupińska-Lovset, *Archeologia* [Varsovie] 42 (1991) [1992], 49-64 : *New evidence on Roman period portraiture in Syria. Funerary portraits in an American collection.* Ces trois monuments, typiques de la zone de Zeugma et de Membidj-Hiérapolis, appartiennent à une collection privée du Michigan. La statue d'une femme assise, Παυλῖνα φιλόστο[ρ]γε χαῖρε θξυ' Λώου κ', date, suivant l'ère des Séleucides, de 158 *p.C.* (et non 157). Il n'y a pas à s'interroger sur le deuxième mot ; φιλοστοργία est l'une des vertus féminines célébrées dans les épitaphes, «pour désigner toutes les affections familiales, y compris l'amour conjugal», selon A.-M. Vérilhac, *La femme dans le monde méditerranéen*, 1, *Antiquité* (1985), 100. Une statue de femme debout, où le nom, lu M[ι]θραιθ, est douteux (photo peu claire), est datée d'Artémisios 517, soit 206 (et non 205). Un troisième texte apparaît sur une stèle funéraire portant un buste féminin. Là encore, le nom proposé Σαλοτε ne convient pas et ne peut être vérifié. [G]

623. A. Desreumaux, P.-L. Gatier, *Semitica* 41-42 (1993), 173-181 : *Inscription bilingue grecque et syriaque d'une mosaïque paléochrétienne*, publient une mosaïque d'origine incertaine (déjà *SEG* 39, 1756, d'après un catalogue de vente), qui peut dater du début du Ve s. Le texte invoque parallèlement, en grec puis en syriaque, la mémoire du maître d'œuvre Maris, Μαρι ο[ι]κοδόμου, des tailleurs de pierre, λιθοξῶν, et du charpentier, τέκτον(ος). [F]

624. *Chalcis.* — J.-P. Fourdrin, D. Feissel, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 299-307, pl. 1-5 : *Une porte urbaine construite à Chalcis de Syrie par Isidore de Milet le Jeune (550/551).* L'étude architecturale de J.-P. F. met en parallèle les plans de deux portes de ville dues au même Isidore (l'une à Zénobia sur l'Euphrate, l'autre à Chalcis), et rappelle le milieu scientifique dont est issu cet architecte constantinopolitain. Dans un *Appendice épigraphique* (305-307), D. F. réédite les dédicaces jumelles *IGLS* II, 348-349, dont seule la première a été révisée (phot. fig. 6). Les deux textes mentionnent l'empereur Justinien, le

maître des milices Longinos, l'ex-consul Anastasios et Isidore, architecte-ingénieur (μηχανικός). Prosopographie et titulature sont brièvement commentées. [F]

625. *Moyen Euphrate.* — G. Clarke, *Mediterranean Archaeology* 5-6 (1992-1993), 117-120 : *Greek graffiti from North.Syria.* Le site de Jebel Khalid (cf. *id.* et T. Hillard, *ibid.*, 111-115) est fort intéressant puisqu'on y fouille des installations hellénistiques. Cependant, malgré C., on ne peut proposer la période hellénistique pour des graffiti très fragmentaires dont l'écriture semble nettement postérieure et dont le texte le plus long peut être rétabli [μ]νησθῆι Κό[ι]ντος κα[ὶ], plutôt que [ἐμ]νήσθη. L'installation de militaires romains est corroborée par l'autel inscrit en latin p. 111-115. [G]

626. *Palmyre.* — S. Swain, *ZPE* 99 (1993), 157-164 : *Greek into Palmyrene : Odaenathus as «corrector totius Orientis»?* Remarques sur les traductions de termes officiels du latin ou du grec au palmyrénien. [G]

627. Épitaphe bilingue, n° 618.

628. H. Harrauer, H. Täuber, *Tyche* 8 (1993), 31-34, pl. 1-3 : *Inschriften aus Syrien*, publient deux épitaphes chrétiennes de Palmyre : n° 1, Μήκῃ Ηρόδου (dont le nom serait une variante de Μίκκη) est nouvelle ; n° 2, Συμεώνης Ἰωάνου, déjà connue, est datée du 24 Dystros, an 846, indiction 13 (soit mars 535 *p.C.*). Sur la vasque païenne n° 3, peut-être du Hauran, les a. lisent : χῆι Ὀλυμπίῳ [θε]ῷ Φίλιππος et prêtent sans hésiter (fraglos) au verbe initial le sens de libation. [F]

629. Les épitaphes de Mèkè et de Syméônès figurent dans le catalogue *Syrien* ... (n° 619), 416-417, n$^{os}$ 43-44, avec photographies. Outre l'épitaphe de Syméônès, M. Gawlikowski, *ibid.*, 150-157 : *Eine neuentdeckte frühchristliche Kirche in Palmyra*, publie celle de Kyra (463 *p.C.*) [F]

630. *Damascène.* — Vallée du Barada, n° 617.

631. *Émèse.* — N. Saliby (n° 619), 265-273 : *Die Katakomben von Emesa/Homs (Hims)*, reproduit p. 270 (phot. fig. 10) l'épitaphe peinte de Grègoria fille de Mégalô, Γριγορίαν θυγατέραν Μεγαλλοῦς, publiée par A. Bounni, *Archeologia* 37 (1970), 43. Le nom de la mère, qui suit ici la flexion classique (nom. -ώ, gén. -οῦς), semble déjà connu à Émèse, où le monogramme d'une bague a été lu Μεγαλοῦ, et interprété comme un vocatif féminin (*IGLS* V, 2488). Pour le nom plus courant Mégalè, voir à Pétra *Bull.* 1992, 645 (maintenant *IGLS* XXI 4, 67, avec des parallèles). J'ai réuni ailleurs des exemples du masculin Mégas (*Travaux et Mémoires* 9 [1985], 469-470, n. 21 ; cf. *Bull.* 1987, 413, 509 et 516), en niant à tort l'ancienneté du nominatif Μεγάλος, nom d'un affranchi à Scythopolis (*SEG* 20, 458). [F]

632. **Syrie et Phénicie.** — J.-P. Rey-Coquais (n° 10), 138-149 : *Villages du Liban et de la Syrie moyenne (de Damas au coude de l'Oronte) à l'époque impériale romaine*, mentionne diverses inscriptions inédites : à Abédat au-dessus de Byblos, dédicace «à Zeus céleste très haut du village de Saarna» ; à Tyr, dédicace «aux dieux qui se trouvent à Thebnein» ; à Deir Younan, dans l'Antiliban, inscription réservant des emplacements dans le sanctuaire à plusieurs *kômai* en 386/387 ; à Qasr Naous, dédicace à Hygia Sôteira ; entre Byblos et Afqa, stèle funéraire ; texte de Saidnaya dans l'Antiliban. [G]

633. **Phénicie.** *Pérée d'Arados.* — D. Feissel, *Syria* 70 (1993), 13-26 : *Les privilèges de Baitokaikè : remarques sur le rescrit de Valérien et le colophon du dossier*,

revient sur certains points des privilèges de ce sanctuaire (*IGLS* VII, 4028). Il commente le rescrit latin et en précise la date. La place de cet acte impérial au début du dossier est prévue par le colophon grec des *katochoi*, τὴν ... ἀντιγραφὴν ... προέταξαν signifiant «placer en tête» et non «afficher». Les mots du colophon τῆς (...) εἴς τε τὸν θεὸν εὐσεβείας καὶ τὸν τόπον ἐλευθερε(ί)ας, qui ont fait couler beaucoup d'encre à propos de la liberté du sanctuaire, se comprennent, en sous-entendant deux mots déjà inscrits, καὶ <τῆς εἴς> τὸν τόπον ἐλευθερε(ί)ας. «Piété envers le dieu et libéralité envers le lieu» correspondent à la *Pietas* et la *Liberalitas* des empereurs. [F, G]

634. *Hèliopolis-Baalbek.* — Stratèges de la colonie n° 645.

635. *Tyr* ou *Ptolémaïs.* — Cl. Dauphin, *'Atiqot* 22 (1993), 145-147 : *A Graeco-Egyptian Magical Amulet from Maẓẓuvah*, publie un bref texte magique, στομάχου. [G]

636. *Hermon.* — M. Sartre, *Syria* 70 (1993), 51-67 : *Du fait divers à l'histoire des mentalités : à propos de quelques noyés et de trois petits cochons.* S. reprend, à propos d'un nouveau document (*infra* n° 660), tout le dossier du culte de Leucothéa et Mélicerte dans l'Hermon et la Syrie du Sud. Rakhlé, ancienne Rachla sur le territoire de Sidon, a fourni plusieurs textes. Dans une inscription de ce site, non revue, R. Mouterde, *MUSJ* 39 (1959), 78-81 (*SEG* 18, 612), S. réinterprète θεᾶς (mot oublié par S. dans sa reproduction de la copie Puchstein) μοίθου, «déesse du mythe ...» selon Mouterde ; Μοιθος est en fait un nom propre, que S. retrouve l. 2 de la même inscription. Il commente le texte de 'Ain al-Burj, au sud de Rakhlé (*IGR* III, 1075), mentionnant «l'apothéose dans le chaudron» d'un enfant ; ni sacrifice humain, ni enterrement dans un chaudron, ni rite d'initiation, mais mort accidentelle d'un enfant tombé dans le récipient. Ce décès, reproduisant celui de Mélicerte, aurait été interprété comme d'origine divine et la victime rangée parmi les dieux. [G]

637. **Palestine.** — *Early Christianity in Context. Monuments and Documents*, éd. F. Manns, E. Alliata (*Studium Biblicum Franciscanum, Collectio maior*, 38 ; Jérusalem, 1993). Voir *infra* n$^{os}$ 639, 668.

638. S. Loffreda, *Liber Annuus* 42 (1992), 313-329 : *Ancora sulle lucerne bizantine con iscrizioni*, complète son catalogue de lampes chrétiennes en Palestine (*Bull.* 1992, 606) avec 13 inscriptions nouvelles, et 8 de type rare. Malgré les dessins fournis, il est difficile de déchiffrer ces brèves légendes, où des lettres mal formées se mêlent à des motifs décoratifs. L. y voit des variantes, plus ou moins abrégées, de Φῶς Χριστοῦ ou de formules apparentées. P. 328-329, le dessin d'une inscription circulaire, sinistroverse, a été déchiffré, sans interprétation : βουσινασλοιχνονινε. On est tenté d'isoler λοιχνον (pour λυχνίον ?), suivi d'un inexpliqué Ινεβουσινας. [F]

639. *Région de Samarie.* — Y. Magen (n° 637), 193-230 : *Samaritan Synagogues*, utilise notamment, avec une bonne illustration, les inscriptions de El-Khirbe (*infra* n° 640) et celles de Khirbet Majdal, où une mosaïque commémore la participation «de tous ceux du village» : Μνησ̣τοῦσιν ὁ (leg. μνησθῶσιν οἱ) τ[ο]ῦ χωρίου ; je lis ensuite non pas un toponyme Antes ..., mais [π]άντες, sans élucider les mots suivants. — Les mêmes documents figurent dans l'article en hébreu du même a., *Qadmoniot* 25 (1992), 66-90. [F]

640. L. Di Segni, *ibid.*, 231-239 : *The Greek Inscriptions in the Samaritan Synagogue at El-Khirbe.* Six inscriptions sur mosaïques, une sur un linteau,

ornent le monument étudié par Y. Magen avec photographies (*ibid.*, 198-202). D. S. lit et restitue trois acclamations pour des donateurs, Marinos, (A)lap(phio)n, Al(e)xès, et trois invocations au Dieu unique, εἷς Θεός. N° 7, linteau au nom d'Annian(os) et Seme(os). [F]

641. *Dôra*. — A.-D. de la Presle, *Rev. bibl.* 100 (1993), 580-588 : *Inscriptions grecques sur deux balances romaines trouvées à Dor*. La balance la plus grande a été inscrite à trois reprises : 1A, invocation au Christ pour un Géôrgios au patronyme incertain ; 1B, au lieu d'une invocation au Christ sauveur, je reconnais le nom d'un Sôtèrichos, Σωτιρίχου, suivi de Χαλα (patronyme ?), et du nom Artémôn ; 1C, autre invocation au Christ. La balance n° 2 serait au nom d'un certain « Psatès de Rhion ». [F]

642. *Césarée*. — B. Burrell, *ZPE* 99 (1993), 287-295 : *Two inscribed columns from Caesarea Maritima*, publie, parmi des textes latins, une inscription grecque : Τ(ίτον) Φλ(άουιον) Μάξιμον φιλόσοφον Οὐάριος Σέλευκος κουράτορ πλοίων κολ(ωνίας) Καισαρείας τὸν προστάτην. B. rapproche le premier personnage de deux homonymes, soit un philosophe crétois de Gortyne, enterré à Carthage et connu par une inscription grecque (*CIL* VIII, 12924), soit un procurateur, peut-être originaire d'Urbisalvia, en poste en Orient (Dessau, 3990). La première solution me semble préférable. La fonction discutée de *curator navium* n'était connue que par des inscriptions latines d'Ostie, mais il faut citer J. Rougé, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime* (Paris, 1966), 261-263, indiquant, après avoir discuté des différentes hypothèses, que ces curateurs devaient « exister dans d'autres ports de la Méditerranée ». [G]

643. *Territoire de Césarée*. — L. Di Segni, *Atiqot* 22 (1993), 133-136 : *A Jewish Greek inscription from the vicinity of Caesarea Maritima*, publie, avec photo, une inscription répartie des quatre côtés d'une *ménorah*. Elle lit : Εἷς Θεὸς βο(ή)θι Ἰούδᾳ πρεσ(βυτέρῳ). Ἔτ(ους) ϡοϒ'. Remarquons que la date est gravée ΑΟΥ. La *ménorah* et surtout les accessoires qui la flanquent, *shofar* et *lulab*, ont une curieuse apparence. L'a. s'interroge à juste titre sur l'ère utilisée, alors que Césarée date ses inscriptions par les années de règne des empereurs. Tout ceci, avec la disposition du texte, pose la question de l'authenticité de l'objet (trouvaille ancienne à Binyamina), qui n'est pas soulevée par l'a. [G]

644. *Sepphoris-Diocésarée*. — E. Netzer, Z. Weiss, *Israel Exploration Journal* 43 (1993), 190-196 : *Sepphoris (Sippori), 1991-1992*. Ce rapport de fouilles signale la réfection de portiques, pavés de mosaïques sous l'évêque Eutropios, que nomment deux inscriptions. La plus longue, citée seulement en anglais (p. 195), mentionne, outre cet évêque, l'intervention « du très savant Marianos, médecin et père de la cité », qui était à ce titre responsable des travaux d'urbanisme. Un autre πατὴρ πόλεως était déjà attesté à Sepphoris (*SEG* 26, 1667). [F]

645. *Scythopolis*. — A. Laniado, R. Last, P. Porath, *ZPE* 98 (1993), 229-237, pl. 14 : *A Dedication to Galerius from Scythopolis. A Revised Reading*. Cette inscription, mi-latine, mi grecque (*SEG* 20, 455 ; *Bull.* 1963, 284), fut dédiée à Galère par un *praeses* de Syrie-Palestine. Son nom n'est pas Valentinianus, mais, après révision, *Val(erius) Fermi[l]ianus*, qui n'est autre que le persécuteur Firmilianos connu par Eusèbe de Césarée, de 308 à 311. La révision donne des deux lignes finales, qui nomment en grec les exécutants de la dédicace, une lecture entièrement renouvelée : διὰ τῶν περὶ Λεόντιον καὶ Εὐγέ[ν]ιον — au lieu de la lecture fantaisiste ἐν δεσποτικαῖς χώ[ραις ?] — στρατηγ(οὺς) πόλ(εως) κολ(ωνίας). Selon la

périphrase classique τῶν περὶ, les stratèges de la colonie ne sont autres que Léontios et Eugénios. Bien que leurs noms soient à l'accusatif (après περὶ), il nous semble préférable de construire leur titre au génitif, διὰ τῶν... στρατηγ(ῶν). Le statut de colonie romaine revêtu par Scythopolis est ici attesté pour la première fois. Il est corroboré par la mention de deux stratèges, titre grec habituel des *duoviri* coloniaux. Aux exemples connus, on peut ajouter, dans la colonie d'Hèliopolis-Baalbek, la mention non pas d'un stratège au nom double (pris à tort pour un fonctionnaire impérial), mais de deux stratèges-*duoviri*, le pluriel στρατηγ(ῶν) étant assuré par le redoublement du *gamma* final (*IGLS* VI, 2831, phot. pl. 32). [F]

646. *Côte palestinienne.* — Th. Weber, *Pella Decapolitana...* (*Abhandlungen des Deutschen Palästinavereins*, 8 ; Wiesbaden, 1993 ; 99 p.), publie comme inédite, et de provenance inconnue, une inscription du Musée d'Amman (p. 64). Il s'agit en fait d'un monument trouvé à Azzun (*Bull.* 1967, 648). Ce site a pu appartenir au territoire des cités palestiniennes d'Antipatris ou d'Apollonia. [G]

647. *Jérusalem.* — G. Avni *et alii*, *Qadmoniot* 25 (1992), 100-110 : *Three New Burial Caves of the Second Temple Period in Heceldama (Kidron Valley)* [en hébreu], présentent entre autres (p. 108, avec photographies) deux ossuaires juifs à épitaphes bilingues, en grec et en hébreu. Il s'agit de deux femmes, Σελαμψιν (cf. *Bull.* 1960, 415) Ἀρίστωνος, et Salôm fille d'Aristôn. [F]

648. B. Flusin, *Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, V^e Section*, 101 (1992-1993), 299-304 : *Christianisme byzantin.* Résumant ses conférences sur la *Vie de Pierre l'Ibère*, F. (p. 300) indique rapidement de nouvelles lectures d'inscriptions éditées par Vincent et Abel, *Jérusalem nouvelle*, II, 798 et 800 (soit Thomsen, *Inschr. Jerusalem*, n^os^ 17 et 18). Au n° 17, au lieu de τῶν ξύλων φύλαξ, F. lit et restitue [τῶν τιμ]ίων ξύλων φύλαξ ; le donateur de cette table d'autel était «gardien des Précieux Bois» de la Croix, autrement dit *staurophylax*. Au n° 18, catalogue de reliques de martyrs, F. restitue la formule finale : κ(αὶ) [τῶν σὺν] αὐτοῖς ἁγί[ων]. [F]

649. Diacre de la Grande-Église de Jérusalem mort à Pétra, n° 671.

650. L. Di Segni, *Israel Exploration Journal* 43 (1993), 157-168 : *The Beit Safafa Inscription Reconsidered and the Question of a Local Era in Jerusalem.* Rouvrant un difficile dossier de chronologie locale, D. S. prend pour point de départ la dédicace d'un martyrion à usage funéraire, à Beit Ṣafafa près de Jérusalem (*SEG* 26, 1672), dont elle publie une photographie (fig. 1). Pour le passage controversé ὑπὲρ ἀναπαύσ<ε>ως τῶν πολαβοτων, elle conteste ma lecture π<ρ>ολαβό<ν>των, «pour le repos de ceux qui sont décédés avant nous» (cf. *Bull.* 1977, 541), qui nécessite l'addition de deux consonnes. Il faut toutefois distinguer entre l'omission du *rhô*, faute graphique, et la chute du *nu* qui est phonétique, comme à Tarse προλαβώτων, *Inscr. de Cilicie* (*Bull.* 1989, 952), n° 36. D. S. suggère l'épithète πολ<υ>βο<η>τῶν, mais cette référence aux martyrs auxquels est dédié l'édifice paraît peut compatible avec le vœu de repos. Plus convaincante est la critique de la date finale : juin, indiction 14, an 206 (*digamma* et *sigma*) selon Avi-Yonah, qui adoptait un comput fondé sur l'ère de Dioclétien (D. S. note que ce serait, si l'indiction 14 est exacte, plutôt l'an 207, soit juin 491 *p.C.*). Elle montre qu'on a mal lu, à Beit Ṣafafa, le chiffre 6 au lieu de 6000 : le même signe (*digamma*, avec la barre oblique de multiplication par 1000) signifie en effet certainement 6000 dans l'inscription de Ramot, près de

Jérusalem (*Bull.* 1992, 650), datée de 6254, indiction 15, soit 762 *p.C.* selon l'ère mondiale d'Alexandrie. Le même chiffre 6000 se lit aussi à Madaba *infra* n° 665. La mosaïque de Beit Safafa n'est donc pas datée de l'an 206, mais 6200. Parmi les multiples ères mondiales, l'a. opte par conjecture pour l'ère des Géorgiens, en effet conciliable avec l'indiction 14 : juin 6200 serait, selon ce comput, juin 596 *p.C.* Bien que non attestée avant le X^e^ s., cette ère aurait pu être, selon divers indices, élaborée dès le VI^e^ s., voire plus tôt, par les moines géorgiens de Jérusalem. D. S. suggère enfin la possibilité d'une ère mondiale dans l'épitaphe d'un *kommerkiarios*, datée de décembre, indiction 1, an 104 (Thomsen, *Inschr. Jerusalem*, n° 98). Notons, ce qui importe à l'interprétation de la date, que le défunt n'est pas un neveu «du *consularis* Aréobindus», selon une lecture périmée, mais sans aucun doute d'Aréobindus préfet du prétoire. J'ai rappelé ce point (*Bull.* 1993, 735), en renvoyant à A. Papadopoulos-Kérameus, *Vizantijskij Vremennik* I (1894), 133-135. Cet article n'étant pas d'un accès commun, je reproduis ici en entier l'édition de P.-K. : [.....] κωμερκιάριος, ἀνεψιὸς Ἀρεοβί|νδου τῶν ὑπάρχων, ἔνθα κατάκιτε. Ὁ ἀ|ναγινόσκων εὔξετε ὑπὲρ αὐτοῦ ἀ|[ξίου ὄν]τος τῆς ὁσίας μνήμης. Μη(νὶ) Δεκεμ(βρίου) | ἰνδ(ικτιῶνι) α' ἔτους ρδ'. Le titre d'Aréobindus est apposé au pluriel, τῶν ὑπάρχων, locution caractéristique de la préfecture du prétoire en raison de sa collégialité : voir A. Cameron, J. Long, *Barbarians and Politics at the Court of Arcadius* (Berkeley, 1993), 155, avec une série d'exemples, y compris l'épitaphe de Jérusalem. Vu que la préfecture d'Aréobindus est attestée en 553 *p.C.*, et que décembre 552 est compatible avec l'indiction 1, tout semble indiquer que l'an 104 (si ces chiffres sont sûrs) repose sur une ère dont le point de départ est 448/449. S. a bien montré le peu de fondement des explications proposées pour une telle ère, tantôt rapportée à l'impératrice Eudocie, tantôt au patriarche Juvénal. Mieux vaut cependant considérer l'ère de 448/449 comme inexpliquée, plutôt que de corriger arbitrairement l'an 104 en 6104 (ce serait 612/613 d'après le comput alexandrin). [F]

651. N. Liphschitz, G. Biger, *Qadmoniot* 25 (1992), 19-22, étudiant les remplois de bois de charpente en cèdre du Liban, présentent p. 21 une bonne photographie de la dédicace de Pétros, patriarche de Jérusalem (524-552 *p.C.*), remployée à la mosquée Al-Aqsa (*Bull.* 1946-47, 221). [F]

652. A. Maeir, *Qadmoniot* 26 (1993), 56-61 : *Excavations at Mamilla in Jerusalem*, présente sans transcription (phot. p. 56) la mosaïque de pavement d'une église de monastère. Un diacre et higoumène, apparemment nommé (Si)louanos, dédie l'abside et l'annexe de l'église, ἡ κόγχη κ(αὶ) ἡ προσθήκη τοῦ ναοῦ. [F]

653. *Iamnia.* — A. Laniado, B. Dashti, *REB* 51 (1993), 229-235 : *A Byzantine Lead Weight from the Port of Iamnia (Yavneh-Yam) and the Title ἔφορος*. Ce poids de plomb d'une livre, qu'on propose de dater de 450-550 *p.C.*, a été émis par deux responsables : [Ἐπὶ] Κωμάζοντος καὶ Κωμάζοντος ἐφόρων λ(ίτρα) α'. Ces deux *ephoroi* homonymes portent un nom peu commun, dont les a. donnent une série d'exemples. Pour le titre, ils comparent notamment les deux *ephoroi* d'un poids de Tyr, en 597/598 *p.C.* (*Bull.* 1960, 28) et la mention de l'*ephoros* dans une constitution d'Anastase I^er^ (*MAMA* III, 197), où E. Stein a démontré qu'il s'agissait du *curator civitatis*. Les a. corroborent cette interprétation par diverses sources, juridiques ou littéraires. À Iamnia, comme à Tyr, cette curatelle incombait à deux titulaires. [F]

654. *Negev du Nord (Birsama).* — D. Gazit, I. Lender, *Qadmoniot* 25 (1992), 33-40 : *St. Stephan's Church at Beer-Shema', Northern Negev* [en hébreu], pré-

sentent, sans en transcrire les inscriptions, des photographies du pavement de mosaïque. P. 35, on peut déchiffrer la dédicace métrique, en trois hexamètres, d'une chapelle annexe, dédiée à la Trinité par les villageois, sous Helladios, évêque de Gérara (la mention de ce siège, dont dépendait Birsama, appelle un commentaire), et sous le prêtre Stéphanos. P. 36, d'après la mosaïque placée devant l'autel, l'offrande des donateurs a pour but le salut de Alaphôn. Émésôn, Sabina et Théodôra ; suit une invocation au Dieu de saint Étienne en faveur du prêtre Stéphanos. [F]

655. *Négev oriental.* — S. Derfler, Y. Govrin, *Israel Exploration Journal* 43 (1993) 263-267 : *Tel Kerioth, 1992,* présentent les inscriptions d'un pavement d'église. À l'entrée de la nef centrale (p. 265, phot. fig. 2-3), on restituera : Κ(ύρι)ε φύλαξον τ(ούς) καρπ(ο)φορ[οῦν]τας τοῦ οἴκ[ου], « Seigneur, protège ceux qui font offrande à (ta) demeure ! ». Dans le narthex (p. 266), invocation au Seigneur pour Iôannès et son frère Géôrgios. [F]

656. *Sinaï.* — A. Ovadiah, C. Gomez de Silva, S. Mucznik (n° 714), 181-191, pl. 22-27 : *The Mosaic Pavements of Sheikh Zouède*, reviennent sur le décor, de tradition païenne, et les inscriptions de cet ensemble souvent commenté (*Bull.* 1992, 652), qu'ils datent vers 350-450 *p.C.* [F]

657. **Arabie et Syrie.** M. Sartre (n° 10), 117-135 : *Communautés villageoises et structures sociales d'après l'épigraphie de la Syrie du Sud*, reprend la question des institutions villageoises, calquées sur celles des cités, et montre l'organisation et l'autonomie des villages de deux régions principalement : le Djébel Druze et le plateau du Ladja. Il n'est pas exclu que certains villages aient eu une *boulè*. Comme les *pronoètai*, les *pistoi* sont des magistrats propres au Hauran. Ce dernier terme « pourrait traduire un original sémitique, *'aman*, homme de confiance ». Les communautés se sont constituées « autour d'un sanctuaire principal ». La mention d'une inscription inédite du village de Ta'alé près de Soueida, construction d'un tombeau-pigeonnier au IV^e^ s. par un βουλευτίς, ἀπὸ προπόσιτος πάγου καὶ δὺς ἄρχας (leg. δὶς ἄρξας), suggère l'hypothèse « d'un remodelage administratif comparable à celui qui affecte l'Égypte au début du IV^e^ s. avec la création de πάγοι ». Le *praepositus pagi* est un curiale chargé de prélever l'impôt dans les campagnes. S. retrouve cette fonction dans un ou deux autres textes de la région. Il évoque aussi le cas de bouleutes de cités recrutés dans des villages qui n'appartiennent pas à la *chôra* de ces cités. S. présente, d'autre part, une inscription inédite de Dunaybé près d'Ezra : Οἱ ἐν Δαναβοις Ἕλληνες Μηνοφίλῳ εὐνοίας ἕνεκεν. Ce seraient, au I^er^ s. *p.C.*, des colons hérodiens installés pour lutter contre les brigands ituréens, comme les κολωνεῖται de Sour, village voisin (*PAES*, III A, 797[1]). Voir aussi n° 658. [G]

658. S. M. Moors, *De* Decapolis, *Steden en dorpen in de romeinse provincies* Syria *en* Arabia ('s-Gravenhage, 1992 ; 609 p.). Cette thèse de l'université de Leyde concerne tout le territoire entre Damas et Amman-Philadelphie, englobant même Césarée Panéas, et lui applique improprement le nom de Décapole, anachronique puisque l'existence de la Décapole s'arrête au début du II^e^ s. *p.C.* Le territoire de la Décapole historique n'a guère à voir avec la zone des inscriptions villageoises, qu'on rencontre d'ailleurs essentiellement aux III^e^ et IV^e^ s. (voir n° 657). M. s'efforce de délimiter le territoire des cités de cette région composite. Il doute de l'appartenance de Kh. Samra à Bostra, à tort puisque des inscriptions chrétiennes rattachent ce village à cet évêché. M. détaille les fonctions villageoises et en exclut celle du bouleute. L'agoranomie, qui ne se ren-

contrerait qu'au village de Mismiyeh-Phaina, doit être retirée de sa liste. Le seul texte est un poids de plomb, B. Lifshitz, *ZDPV* 92 (1976), 181-183 (*SEG* 28, 1338). Trois lettres ΦΑΙ figurent dans la contremarque frappée sur l'avers. L'éditeur en avait tiré Φαι(νησίων), mais l'exemple de Gaza (cf. *Bull.* 1993, 635) montre que ces contremarques portent des noms de personnes. Les anthroponymes en Φαι- offrent un large choix. Quant à la provenance alléguée, «Phaina in der Trachonitis», j'y verrais une précision exagérée, peu compatible avec l'indication du lieu de conservation, la collection privée N. Munster à Jérusalem. M. systématise à l'excès l'opposition entre «intra-territoriale dorpen» et «extra-territoriale dorpen», les uns dépendant de la cité, les autres non. Hors cela, il n'ajoute guère à ses prédécesseurs, principalement Sartre (voir n° 657). [G]

659. **Arabie.** — P.-L. Gatier, F. Villeneuve, *Syria* 70 (1993), 3-11 : *Nouvelles mosaïques inscrites de Jordanie*, publient quatre documents de provenance incertaine. N° 1, invocation au Dieu de saint Théodore pour les habitants d'un village (anonyme), qui ont subvenu aux dépenses des ouvriers qualifiés et, semble-t-il, fourni les manœuvres : δι' οὗ (pour διὸ) ἐπόρ{γ}ησαν τὰ ἀναλόματα τῶν τεχνιτῶ<ν> (καὶ) τοὺς ἐργάτας. La forme barbare ἐπόργησαν doit être corrigée, soit avec les éditeurs en ἐπόρισαν, soit peut-être, avec le même sens, en ὑπούργησαν, la notion de «service» étant bien attestée en matière de bâtiment (cf. *Inscr. Cilicie* [*Bull.* 1989, 952], n° 113, ὑπουργήσι [datif] τῆς κώμης, avec une série de parallèles). N° 2, dédicace mutilée de l'église d'un martyr, Théodore si le fragment appartient bien au même édifice que le n° 1 ; la date employait l'ère de la province d'Arabie (chiffres perdus), ce qui conviendrait, par exemple, au territoire de Bostra. N° 3, panneau mutilé, daté de Dystros 399 (février-mars 505 *p.C.*), sous un évêque dont le nom manque ; les formules complexes d'invocation n'ont pu être entièrement élucidées. N° 4, autre dédicace mutilée. [F]

660. *Batanée (Neeila).* — M. Sartre (n° 636), identifie à Inkhil, d'après une borne cadastrale inédite, la *mètrokômia Neeilôn*, devenue siège épiscopal de Neèla ou Neeila. Cela résout le débat ancien sur son emplacement, R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (Paris, 1927), 342 et 359. Au même village, un autel inscrit marquait l'emplacement d'une vigne consacrée à Leucothéa : Ἀμπελὼν θεᾶς Λευκοθέας καὶ Μελικέρτης. Ἀσκλᾶς Θαδδαίου ἀνέθηκεν... «Le graveur a traité Μελικέρτης comme un féminin.» [G]

661. *Territoire de Bostra.* — B. de Vries, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 27 (1993), 442, fournit un fac-similé d'un texte d'Umm el-Djemal. Je transcris Μασεχος ὁ καὶ Σοεμος Ραουαου παντῶν Ε Μ, que l'a. comprend παντῶν ἐ(τῶν) μ', et traduit «all his years were 40». Pour avoir vu la pierre (collection privée, Amman), je corrige πάντων φί[λε, cf. E. Littmann, *PAES*, III A, 386 du même site. [G]

662. *Hauran.* — M. Sartre, *Le Muséon* 106 (1993), 145-153 : *Deux phylarques arabes dans l'Arabie byzantine*, publie deux nouvelles inscriptions mentionnant deux chefs de tribus arabes. La dédicace du comte et phylarque Flavios Kathelgouos (en arabe Qâtil al Jou', «tueur de famine», surnom déjà attesté) est datée de l'an 350 (soit 465/466 *p.C.*). S. résume l'évolution des titres de chefs arabes au service de l'Empire, et distingue à l'époque byzantine entre phylarques locaux et phylarques généraux, sans trancher dans le cas présent. Le second document, non daté, invoque le «Dieu de saint Georges» en faveur du gloriosissime phylarque Αβουχριβ (lu par S. Αβου Χριβ) que S. identifie au Ghassanide Abû-Karib, attesté par Procope en 529 sous le nom de Ἀβοχάραβος. [F]

663. *Territoire d'Adraha* (?). — Z. al-Muheisen, D. Tarrier, *Liber Annuus* 42 (1992), 373-374. La mosaïque de Yasileh (*Bull.* 1993, 644) est datée non pas de l'an 413, mais 423 (soit septembre 528 *p.C.*), le chiffre *iota* (10) ayant été corrigé en *kappa* (20). On restitue alors l'indiction 7. [F]

664. *Gérasa.* — P.-L. Gatier, dans *Arabia Antiqua, Hellenistic Centres around Arabia*, éd. A. Invernizzi, J.-F. Salles (*Serie orientale Roma*, 72, 2 ; Rome, 1993), 15-35 : *A propos de la culture grecque à Gérasa*, corrige un article précédent, paru sans son contrôle, et ajoute l'inscription, gravée avant la cuisson, d'une amphore vue dans le commerce. L'onomastique, en particulier les noms Κεφάλων, Ἀλέξανδρος, Νεικόμαχος et surtout Ξέρξης, le pousse à attribuer à Gérasa cette liste de dix anthroponymes, suivis de deux noms divins, Zeus et Héraclès, tous au nominatif. [G]

665. *Mèdaba.* — L. Di Segni, *Liber Annuus* 42 (1992), 251-257, pl. 25-26 : *The Date of the Church of the Virgin in Madaba*, réexamine sur une base nouvelle la date de réfection du pavement sous l'évêque Théophanès, dont la dédicace (en dernier lieu Gatier, *IGLS* XXI 2 [*Bull.* 1989, 982], n° 131) est datée de février d'une indiction 5. Les chiffres de l'année sont très controversés : 74 est sûr, après un signe douteux, lu par les uns *épisèmon* (6), par d'autres *sampi* (900). D. S. montre qu'aucune des lectures proposées n'est compatible avec l'indiction, quelle que soit l'ère envisagée. Elle résout avec succès la question du déchiffrement, en comparant la nouvelle inscription de Ramot (*Bull.* 1992, 650), de l'an 6254 (762 *p.C.* selon l'ère mondiale d'Alexandrie), où le chiffre initial, de valeur incontestable (6000), est identique à celui de Madaba. Le problème chronologique n'est pas résolu pour autant, puisque l'an 6074 ne convient ni à l'indiction 5, ni à l'époque de l'édifice. Par une correction indémontrable, D. S. propose d'ajouter un *sigma* (200) : la date de 6274 correspondrait à février 767 *p.C.* selon l'ère mondiale byzantine (et non alexandrine, comme à Ramot). Le problème est alors posé de la présence d'une image de la Vierge dans un édifice qui serait d'époque iconoclaste. Dans le cas de Madaba, comme à Beit Ṣafafa (*supra* n° 650), les observations paléographiques de D. S. prouvent l'usage, encore sporadique à cette époque, d'une ère de la création dans des inscriptions d'Arabie et de Palestine. Toutefois, en l'état de la documentation, le point de départ de ces ères reste conjectural puisque, à la seule exception de l'inscription de Ramot, aucune des ères connues n'est applicable sans corriger les documents. [F]

666. *Territoire de Mèdaba (Mefaa).* — M. Piccirillo, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 36 (1992), 300-301 : *Umm er-Rasas — Kastron Mefaa. Inscription n° 70.* Cette nouvelle inscription de l'église Nord, numérotée à la suite de la série *Liber Annuus* 1987 (*Bull.* 1990, 946), peut être attribuée à l'épiscopat de Sergios (*infra* n$^{os}$ 667 et 668). Elle est datée d'une indiction 12, soit 578/579 ou 593/594 *p.C.* [F]

667. M. Piccirillo, *Liber Annuus* 42 (1992), 199-225, pl. 1-22 : *La chiesa dei leoni a Umm al-Rasas — Kastron Mefaa.* Cette nouvelle église ajoute cinq inscriptions (219-223, n$^{os}$ 71-75), dont trois sur mosaïque, aux 70 textes connus de Mefaa. L'achèvement de l'édifice est daté par une dédicace de l'évêque Sergios (n° 71, pl. 20), au mois de Daisios, indiction 7, soit 574 ou 589 *p.C.* Aux n$^{os}$ 72 a-c, les noms de dédicants au nominatif sont, pour la plupart, suivis d'un patronyme. N° 72a, Παφανων Ταλιθα (nom égyptien et patronyme araméen), Ἰωάννης Σουελου ; au n° 72b, mutilé et obscur, Ἐγύπτιος serait un nom de personne (ce qui

du moins n'est pas le cas de *IGLS* VI, 2731, cité à l'appui); n° 73c, Παῦλος Κασσιανοῦ et Τοεμος; n° 73d, Σαλαμάνης Σοβανου et Ἰωάνης Σαωλου. N° 73, représentation de la localité, avec la légende : κάστρον Μεφ[αα]. N° 74, invocation à Dieu, sur une tuile. N° 75, le nom Ζαρα, peint sur enduit. [F]

668. M. Piccirillo (n° 637), 313-334 : *La chiesa del prete Wa'il a Umm al-Rasas — Kastron Mefaa in Giordania*, publie la dédicace du prêtre Oualesos (arabe Wa'il), déjà signalée *Bull.* 1993, 645. Elle est datée sous l'évêque Sergios, au mois de Dios, indiction 5, an 481, soit octobre-novembre 586 *p.C.* [F]

669. *Désert oriental.* J. Gysens Calzini, dans *Arabia*... (n° 664), 105-112 : *Greek and Latin Graffiti from Bayir, South-East Jordan*, publie quelques graffiti grecs et latins, trouvés dans un site de la Jordanie orientale parmi de très nombreux graffiti écrits en thamoudéen et «South Safaitic». [G]

670. *Nabatène.* — F. Zayadine, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 36 (1992), 217-239 : *L'espace urbain du grand Pétra, les routes et les stations caravanières*, publie une inscription rupestre des environs de Pétra, qu'il reprend dans *Syria* 70 (1993), 80-94 : *Inscriptions grecques et nabatéennes au Nord de Pétra* : μνη(σ)θῇ Αϐδοοϐδας Αϐδοοϐδου τῶν ἀπογηνομένου μαγί(σ)τρου ὁπλιτῶ(ν) τῶν ἐν τῷ..., puis la localisation, que Z. retrouve dans la toponymie actuelle. Sartre (*supra* n° 615), n° 36, suppose une dittographie, ὁπλι{τω}τῶν ἐν τῷ. Pour Z., Abdoobdas fait partie des hommes de l'ex-maître des hoplites, qu'il assimile au *magister peditum* du Bas-Empire ; pour Sartre c'est l'un des hoplites d'un *magister*, autrement dit un membre d'une police locale. Le texte est en effet gravé en bordure d'une des voies d'accès à Pétra. [G]

671. M. Sartre (n° 615) rétablit heureusement dans plusieurs textes un formulaire usuel, ainsi à Pétra dans les n$^{os}$ 17, 18 et 31 (d'où disparaît la mention de prêtres d'Isis) et 54. Certaines lectures anciennes, d'inscriptions que S. n'a pas retrouvées et qu'il fournit sagement en l'état, laissent perplexe, tels les n$^{os}$ 21 et 55 de Pétra, 115 d'al-Rasif qui serait daté selon l'ère des martyrs, 128 d'Udruh, 137 de Khirbet al-Khalidi. Pour le n° 24, de Pétra (à rapprocher du n° 92), cf. *Bull.* 1993, 648, et comparer la mention de métrocolonie au n° 48. Pour ce dernier texte, on corrigera la liste des procurateurs d'Arabie d'après J. Bowsher dans *Jerash Archaeological Project* (Amman, 1986), 321, 384 (*Bull.* 1988, 172), et R. Haensch, *ZPE* 95 (1993), 163-178. Pour le n° 32 de Pétra, plutôt que Μν(ημείου) τ(ούτου) Αλφιος ὁ κτείσας, lire Μν(ησθῇ) Αλφιος... On relève à Pétra plusieurs épigrammes des IV$^{e}$-VI$^{e}$ s., dont le texte inédit n° 56, très lacunaire. Au n° 63, l'intéressante épigramme funéraire de Dionysios, fils de l'évêque Jason, date de 447 *p.C.* ; elle était quasi inédite, mais l'évêque était connu par le n° 50, daté de 446 (*Bull.* 1990, 949). Dionysios, qui était diacre de la Grande-Église de Jérusalem, mourut dans la 28$^{e}$ année de cette fonction (selon S.), ou peut-être de son âge. L'évêque Jason (dont la foi est définie par une formule christologique et trinitaire développée) reposait dans la même église que son fils, «près de la sainte table», παρ(ὰ) τράπεζαν ἁγιοφόρον : précieux témoignage sur les sépultures privilégiées dans les sanctuaires, sans que l'on sache où se trouvait le bâtiment concerné. Le n° 84 de Pétra, inédit, sans restitution de S., provient du téménos du Qasr el-Bint. On y a trouvé nombre d'inscriptions honorifiques, dont le bloc voisin n° 45, texte latin qui fournit le nom du gouverneur C. Claudius Severus (107-115) ; on proposerait donc, aux l. 1-3, [Γ.] Κλ[αύδιον Σε]ουῆρ[ον .... π]ρεσ[ϐ(ευτὴν) Σεϐ(αστοῦ)]. Au n° 94, à Qasr el-Abyad, mention d'un méhariste de l'armée, δρομεδ[ά]ρις. [G, F]

672. **Péninsule arabique.** — G. W. Bowersock, *TO ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ, Studies in Honor of Speros Vryonis, Jr.*, éd. J. S. Langdon *et alii*, I (1993), 3-8 : *The New Greek Inscription from South Yemen*, réexamine le graffite de Qana *Bull.* 1993, 649, attribué à la seconde moitié du IVe s., dont il conteste, avec de solides arguments, le caractère supposé chrétien. B. rappelle que la formule initiale [εἷ]ς Θεός est d'origine juive, et que ὁ ἅγιος τόπος désigne couramment la synagogue. Dans ce contexte, le mot [σ]υνοδία, plutôt qu'une caravane, pourrait désigner une association religieuse. B. montre qu'une inscription juive au Yémen, à cette époque, corrobore ce qu'on savait de la conversion au judaïsme du royaume himyarite. [F]

## ÉGYPTE ET NUBIE (J. Bingen)

673. G. Wagner (nº 10), 101-116 : *L'épigraphie du village dans l'Égypte grecque et romaine*, après avoir souligné la nécessité de mieux distinguer village et ville dans la terminologie un peu laxiste de certains auteurs, constate l'indigence de l'épigraphie du village égyptien, avec des exceptions, particulièrement dans l'épigraphie des sanctuaires et pour quelques séries de stèles funéraires.

674. Ét. Bernand (nº 702), 43-60 ; *Réflexions sur les proscynèmes*. Examinant un large matériel épigraphique à la lumière des *Ricerche sul proskynema* de G. Geraci (*Bull.* 1974, 667), B. dégage le sens religieux précis du προσκύνημα. Il ne faut pas le confondre avec l'acte de se prosterner exprimé par προσκυνέω et προσκύνησις, mais y voir l'action d'inscrire dans la pierre un témoignage qui laisse la personne nommée à tout jamais sous la protection de la divinité. C'est d'ailleurs aussi vrai pour la lettre privée, où le proscynème est plus qu'une formule épistolaire de courtoisie.

675. Ét. Bernand, *ZPE* 98 (1993), 103-110 : *Τόπος dans les inscriptions grecques d'Égypte*. Les mentions d'un τόπος ne sont pas toujours claires en épigraphie. Le mot peut désigner un endroit sacré, y compris dans les textes chrétiens, sans toujours être accompagné d'une épithète comme ἅγιος ou ἱερός. Il implique quelquefois l'existence d'un local, et s'applique éventuellement à un gymnase, ou encore au terrain et au local qui est le siège d'une association ; il désigne quelquefois un emplacement occupé par des marchands. Les emplois de τόπος simplement suivi d'un anthroponyme au génitif sont souvent susceptibles d'interprétations contradictoires.

676. W. Huss, *Life in a Multi-Cultural Society : Egypt from Cambyses to Constantine and beyond* (Studies in Ancient Oriental Civilization, nº 51, 1992), 159-163 : *Some thoughts on the subject « 'State' and 'Church' » in Ptolemaic Egypt*. Les décrets de synode donnent l'image de relations sans problèmes entre l'« État » et l'« Église » [deux expressions que je n'emploierais qu'avec réticence en raison du double anachronisme qu'elles représentent], mais la documentation d'opposition en langue égyptienne trahit chez les prêtres des sentiments qui vont de l'hésitation à une franche hostilité.

677. E. van't Dack (nº 676), 327-341 : *L'armée de terre lagide : reflet d'un monde multiculturel ?* Étude, fondée en partie sur les inscriptions, consacrée à la présence d'Égyptiens dans l'armée lagide et aux phénomènes d'osmose et de

passage entre les deux groupes culturels que cette présence favorise, tout en posant la question de la représentativité de la documentation.

678. A. Łajtar, *ZPE* 96 (1993), 227-235 : *Bemerkungen zu griechischen christlichen Inschriften aus dem Koptischen Museum in Kairo*. Réédition avec traduction et commentaire d'une douzaine des stèles publiées par Ibrahim Kamel et reprises par W. Brunsch (*Bull.* 1992, 553). Pour le n° 24, Ł. se demande si le nom Ῥίλλα n'est pas une erreur de gravure pour Κύριλλα et aboutit aussi à la correction κληρονομήσασα ἀμαράντινον στέφανον que j'ai proposée dans *Bull.* précité. Pour les n$^{os}$ 25 et 41, Ł. note l'expression λῆξις ἰνδικτ(ίωνος), correspondant à l'ἰνδικτίωνος ληγούσης des papyrus. Comme son contraire ἀρχὴ ἰνδικτίωνος, également attesté dans des épitaphes, elle a pour rôle d'éviter une erreur d'un an, en plus ou en moins, au cours des différentes phases de l'entrée en vigueur d'une nouvelle année d'indiction.

679. B. Soheir et M.-Chr. Hellmann, *JSav* 1992, pp. 155-186 : *Wilhelm Froehner, le commerce et les collections d'antiquités égyptiennes*. Mention des pièces portant une inscription grecque ou latine d'origine égyptienne de la collection Froehner à Paris.

680. **Basse-Égypte.** *Alexandrie.* — Fr. Kayser, *Recueil des inscriptions grecques et latines (non funéraires) d'Alexandrie impériale (I$^{er}$-III$^{e}$ s. apr. J.-C.)* (Institut français d'archéologie orientale du Caire, Bibliothèque d'Étude, t. CVIII, 1994). Corpus partiel d'Alexandrie avec un dossier photographique en grande partie inédit. La présentation suit le plan du corpus d'Égypte en cours, avec une transcription collationnée sur l'original là où c'est possible, la traduction, l'appareil critique, la bibliographie de l'édition et de l'exploitation du document, un commentaire personnel et des index. Une innovation, les inscriptions sont regroupées par thèmes (administration, religion, etc.). Le n° 124, une dédicace à Anubis, qui figure dans la catégorie des inscriptions de date incertaine, me semble être ptolémaïque, comme K. en signale d'ailleurs la possibilité.

681. *Métélis.* — Fr. Kayser, *ZPE* 97 (1993), 213-216 : *Une inscription de Métélis au Musée d'Alexandrie*. Fragment de la dédicace d'une statue d'un haut fonctionnaire romain (peut-être le préfet d'Égypte) élevée par la cité des Métélites (III$^{e}$ s.).

681 *bis*. *Térénouthis.* — H. Riad, *BSAA* 44 (1991), 169-200 : *Funerary Stelae from Kom Abou-Bellou (Terenouthis)*. Édition de 35 stèles inédites (cependant, pour le n° 31, une transcription plus correcte figure dans *SEG* XXXVII 1645) ; la reproduction intégrale de la collection est malheureusement d'une qualité fort pauvre. — G. Nachtergael, *CE* 68 (1993), 229-233 : *Une nouvelle édition de quelques stèles funéraires de Térénouthis*, corrige la lecture de plusieurs de ces stèles, en normalisant là où les photos le permettent, une onomastique trop souvent insolite. — G. Wagner, *ZPE* 101 (1994), 229-233 : *Les stèles funéraires de Kom Abu Bellou* (*BSAA* 44, 1991, 169-200), réédite les 25 stèles qui portent une épitaphe grecque, en améliorant les lectures là où c'est possible et en normalisant l'onomastique de cet ensemble, dont on retiendra surtout quelques exemplaires de plus de la série *Kappa* et deux épitaphes sans relief figuré (le type le plus ancien) datées de 34 *a.C.* (an 18/3 de Cléopâtre VII) et de 29 *a.C.* (an 1 d'Auguste).

682. Roger V. McCleary (n° 676), 221-231 : *Ancestor Cults at Terenouthis in Lower Egypt : a Case for Greco-Egyptian Oecumenism*. Étude des influences réci-

proques que traduisent, à Térénouthis, la pratique grecque du dépôt de l'obole et les scènes de banquet sur les stèles funéraires et la survivance du culte égyptien des ancêtres. — J. K. Winnicki (n° 676), 351-360 : *Demotische Stelen aus Terenuthis*. Intéressant matériel de comparaison pour les stèles grecques.

683. **Moyenne-Égypte.** *Arsinoïte.* — A. Twardecki, *ZPE* 99 (1993), 197-202 : *Weiheinschrift für Hermes oder Souchos?* Dans la dédicace *I. Fay.* III 210, T. approuve les récentes mises en garde contre l'idée que la formule Θεῶι μεγάλῳ μεγάλῳ ὑψίστῳ a un caractère judaïque. La gémination de μέγας est fréquente pour le culte de Souchos, non pour celui d'Hermès, pour lequel ὕψιστος est attesté. Il n'est pas exclu que la dédicante ait ajouté ὕψιστος dans une dédicace à Souchos sous l'influence d'un milieu à présence judaïque.

684. *Akôris.* — H. Heinen, *BiOr* 49 (1992), 745-752. Important compte rendu du corpus d'Akôris d'Ét. Bernand (*Bull.* 1989, 811). 749 : H. étudie les mentions d'ἀνδριάς, en particulier δύο ἀνδριάντες, statues anthropomorphes des Dioscures ou thériomorphes des dieux Amon et Souchos ou des deux Frères Crocodiles. 747 et 751 : remarques sur l'élément démotique *M3j-ḫnt* «Lion de l'avant» dans le toponyme Μωχίτης, l'épiclèse Μωχιάς d'Isis et les anthroponymes en -μιχώντης (cf. *Bull.* 1989, 812).

685. *Hermopolis.* — Ét. Bernand, *ZPE* 97 (1993), 275-276 : *Statue funéraire.* Statue de femme debout, d'époque impériale (vraisemblablement an 17 d'Auguste). Sur la base, épitaphe d'une fillette de 12 ans appelée ἡ κυρία τοῦ τάφου.

686. **Haute-Égypte.** *Ptolémaïs.* — A. Martin, *CE* 68 (1993), 212-218 : *Notes relatives à la dédicace SB III 6184.* Étude sur l'original de cette consécration d'un temple par une σύνοδος (138/7 *a.C.*). Selon M., «l'hypothèse militaire continue ... de rendre compte de la manière la plus satisfaisante de la présence d'individus portant des noms et patronymes grecs, égyptiens, iraniens et sémitiques au sein d'une association placée sous le patronage d'un officier de cavalerie dans une ville de garnison. Je dirais, comme Launey, que les dédicants de Ptolémaïs appartiennent au moins partiellement à l'armée».

687. J. Bingen, *CE* 68 (1993), 219-228 : *La lex sacra SB I 3451 = LSGC Suppl. 119 (Ptolémaïs, Haute-Égypte).* Le règlement doit être allégé des restitutions arbitraires qui se sont accumulées avec le temps (une version récente dans *I. Prose* 47), ce qui permet d'en saisir mieux la structure. Le myrte, qui apparaît à la l. 14, n'est pas cause de souillure, mais un élément du rite de purification de la femme qui a eu des relations sexuelles. 226-227 : réédition du texte.

688. *Typhium.* — Fr. Kayser, *ZPE* 97 (1993), 217-220 : *Un vétéran au temple de Montou à Tôd (Haute Égypte).* Dédicace à Apollon-Montou et au «fondateur», le vétéran Gaius Iulius Pammenes (2e m. du IIe s. *p.C.*). L'anonymat du fondateur n'est pas inhabituel «puisque son nom figurait dans l'inscription dédicatoire de l'ouvrage».

689. *Éléphantine.* — H. Maehler (n° 676), 209-215 : *Visitors to Elephantine : Who were They?* Description de l'épigraphie, en partie inédite, du temple de Chnoum, de sa terrasse et de ses chapelles. Les dédicaces du IIe s. *a.C.* témoignent à la fois de la renommée du sanctuaire et de l'importance des personnages autorisés à y faire graver une inscription, particulièrement à y dédier un autel. Les graffiti de la terrasse datant du début de l'époque romaine sont le

fait de visiteurs plus modestes et sont peut-être révélateurs de la décadence du sanctuaire au profit de celui de Philae. Parmi les inédits, une énigmatique marque topographique gravée sur le dallage de la cour du temple dans une *tabula ansata* : τόπῳ ἀπὸ Λιβοίης, où, malgré le caractère insolite du datif, il me semble difficile d'imaginer un nom Τοπώ.

690. **Désert Occidental.** *Dakhleh. Esment el-Kharab (Kellis).* — G. Wagner, *ZPE* 101 (1994), 109-112 : *Une dédicace grecque du grand temple d'Esment el-Kharab*. Dédicace d'un Aur. Ofellianus, en qui je vois un [πρωτο]στάτης ([προ]στάτης ? W., qui note que la lacune exige une restitution plus longue), ce qui permettrait de l'identifier au notable de ce nom connu à Kellis dans la première moitié du IVe siècle.

691. *Dakhleh. Deir el-Haggar.* — Ét. Bernand (n° 674), 105, commente la dédicace *SEG* VIII 796 (78 *p.C.*), commençant par τόπος κατείληπται Ἀπολλωνίῳ, où il reconnaît à καταλαμβάνω le sens de «obtenir une concession», ici l'exploitation d'un terrain dépendant du sanctuaire. — Trésor de Douch n° 155.

692. **Désert Oriental.** *Ouadi-Hammamat.* — Fr. Kayser, *ZPE* 98 (1993), 111-156 : *Nouveaux textes grecs du Ouadi Hammamat*. Édition des inscriptions et ostraca trouvés en 1987 et 1988 dans les habitations romaines dégagées au nord du ouadi dans le secteur du naos de l'an 5 de Tibère (on en connaissait l'inscription *OGIS* 660, *I. Ko. Ko.* 41, qui est rééditée ici). Douze des seize proscynèmes figurent sur le montant d'une porte de la chapelle qui abritait le naos. Le plus ancien qui soit datable (fin du règne d'Auguste) est dû à des soldats de la cohorte de Florus (connu comme préfet de cohorte au Ouadi Semma dans *I. Pan* 51) et de la centurie d'Atacinus, dont le cognomen révèle qu'il est originaire de la Narbonnaise. Le texte le plus récent date de 67/68. C'est de cette période que datent deux proscynèmes à Pan, tandis que les nos 4, 7 et 15, sont faits παρὰ τοῖς ἐν Πέρσου θεοῖς, ce qui situe avec précision le toponyme Πέρσου déjà reconnu dans le ouadi Hammamat (cf. *CE* 66, 1981, 142-144). Le n° 19 est une nouvelle marque du concessionnaire des carrières du désert Oriental bien connu, l'esclave impérial Épaphroditos (Mons Porphyritès, Mons Claudianus et Ouadi-Hammamat, fin du règne de Trajan - début du règne d'Hadrien). Parmi les auteurs de proscynèmes qui ne sont pas militaires, notons deux σκληρουργοί. La quarantaine d'ostraca proviennent pour la majeure partie d'un quartier d'habitation voisin et du même milieu de soldats et de carriers.

693. **Égypte, localisation incertaine.** — D. Noy, *Journal of Theological Studies* 43 (1992), 118-222 : *A Jewish Place of Prayer in Roman Egypt*. L'étude du mot προσευχή confirme l'origine juive de *SB* III 6832.

694. **Nubie.** T. Hägg, *SO* 65 (1990), 147-177 : *Titles and Honorific Epithets in Nubian Greek Texts*. Dans cette étude des titres qui apparaissent dans l'épigraphie nubienne du Bas Empire et du Moyen Âge (167-169 : liste alphabétique), on retiendra les pp. 148-156 consacrées à βασιλεύς et βασιλίσκος (voir n° 696) et, pour l'époque qui nous concerne, les titres de φύλαρχος ὑποτύραννος, ἔξαρχος, κλίναρχος (δημοκλίναρχος, πρωτοκλίναρχος) ; cf. *Bull.* 1984, 521 ; 1988, 1003 et 1004. H. note que ces titres grecs ne représentent pas la traduction d'une terminologie indigène du pouvoir, mais sont des emprunts directs au grec ; ils ont été ensuite calqués dans les documents coptes et nubiens ; après l'occupation arabe de l'Égypte, la terminologie n'a plus subi l'influence du monde byzantin.

695. *Tafis.* — A. Łajtar, *ZPE* 95 (1993), 214-245 : *On the Provenance of the Four Christian Inscriptions : SB X 10515-10516, M. G. Tibiletti Bruno, Iscrizioni Nubiane 49, 56.* Les 4 stèles proviennent de la nécropole de Ginari-Tafa en Basse Nubie ; deux d'entre elles proviennent de la collection Michailidès, les deux dernières figurant dans le rapport de fouille de C. M. Firth (1912). — J. Bingen, *ZPE* 100 (1994), p. 319-320 : *Deux stèles chrétiennes de l'ex-collection Michaelidès : S.B. X 10515 et 10516*, signale que c'est par erreur qu'à propos de deux de ces inscriptions, on lui impute l'affirmation que l'ensemble des inscriptions de l'ex-collection Michailidès sont des faux ; il a condamné cinq inscriptions de cette collection qui sont des faux d'une érudition bien caractérisée (cf. *SEG* XXIV 1252), mais non les inscriptions chrétiennes précitées.

696. *Talmis (Kalabsha).* — T. Hägg (n° 694), 148-156, traite de l'inscription de Silko (*OGIS* 201, *SB* V 8536 ; v^e^ s. ; *Bull.* 1988, 1000-1002 ; 1989, 820). Alors que les inscriptions d'Axoum font la différence entre le βασιλεύς (ou le βασιλεὺς βασιλέων) Ezana et les βασιλίσκοι, chefs de tribu vaincus, Silko se présente lui-même comme βασιλίσκος Νουβάδων καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων tout en marquant sa supériorité sur les autres βασιλεῖς. H. constate que le terme βασιλίσκος n'apparaît pas dans les autres textes proprement nubiens et que Silko l'utilise pour se situer par rapport à l'Empire, comme chef d'un protectorat périphérique. — L'inscription de Silko a été récemment reprise dans *I. Prose* 67 (*Bull.* 1993, 653), avec un commentaire sommaire (vol. II, 171-173), qui ignore malheureusement la littérature consacrée ces dernières années à cette inscription, et même les problèmes fondamentaux (sources religieuses de l'identification du roitelet au lion et à l'ours ; Silko n'est pas chrétien) soulevés dans l'article de Donadoni (1965 ; *Bull.* 1967, 670), qu'il cite pourtant dans sa bibliographie ; voir *CE* 69 (1994), sous presse.

## CYRÉNAÏQUE
(C. Dobias-Lalou)

697. Mary-Anne Zagdoun, *Lexicon iconographicum mythologiae classicae*, VI, *Kentauroi-Oiax*, I (Zurich - Munich 1992), a rédigé les articles *Kyrene* et *Libye*. L'épigraphie n'a sa place dans les catalogues que si elle accompagne les représentations figurées, bases, reliefs ou monnaies. Dans le commentaire, Z. invoque à juste titre (p. 170 et 286) les quelques témoignages des inscriptions pour apprécier, grâce à l'existence d'un culte, le statut mythologique de ces entités.

698. J. C. Thorn, *Libyan Studies* 24 (1993), 57-76 : *Warrington's 1827 Discoveries in the Apollo Sanctuary at Cyrene*, apporte un éclairage nouveau sur les recherches de ce consul anglais en poste à Tripoli. Il envoya successivement ses deux jeunes fils à Cyrène avec la double mission de devancer les Français, dont le voyage de Pacho en 1825 semblait avoir suscité l'intérêt, et de dépenser le moins d'argent possible tout en produisant des pièces susceptibles d'être expédiées en Angleterre. Ses envois y rencontrèrent un enthousiasme mesuré et les pièces, attribuées au Musée Royal Écossais, ont été presque oubliées. T. publie des éléments de correspondance entre le père et l'un des fils (touchante copie de *CIG* 5134), décrit les objets conservés et tente d'établir le plus précisément possible leur provenance ; il s'agit surtout de sculptures. L'unique inscription, qui a par la suite échappé à tous les recueils, est une stèle funéraire ; par sa pierre et

par son style, elle ne semble pas provenir de Cyrène même. T. évoque un parallèle à Ptolémaïs. En interprétant la copie et la transcription en majuscules de T., je lis l. 1-4 (Ἐτῶν) αι', Ἀντιοχὶς Λυσιμάχου. La dernière ligne, qui contient la date, est endommagée. L'A. transcrit T. . ., ce qui nous mettrait entre 269 et 369 *p.C.* Mais, à en juger par le dessin fourni, le monument serait sensiblement plus ancien et il me semble qu'une lecture ΠΑ avec, entre ces lettres, une fissure ou un autre signe (*hedera*?) conviendrait mieux. Nous serions alors en 49/50 *p.C.* Espérons une véritable édition.

699. L. Bacchielli, même revue, 77-116, donne une vue d'ensemble de ses travaux importants sur la peinture funéraire antique en Cyrénaïque. Il commence (p. 77) par le recensement des deux seules mentions épigraphiques de cet art. L'une est le verbe ἐζωγράφησεν dans l'un des deux décrets bien connus du *politeuma* des Juifs de Bérénikè datant des environs de notre ère (depuis *CIG* 5362, révision de G. et J. Roux, d'où *SEG* XVI, 931). L'autre se lit sur une stèle funéraire qui attend publication : au IIe s. *p.C.*, un certain L. Sossios ζωγράφος, est dit avoir surpassé tous ses rivaux. P. 91, B. signale l'existence de légendes peintes sur les panneaux décorant la tombe dite «des jeux funéraires», dont la publication est en cours. Bel échantillon au-dessus d'une scène évoquant la Comédie Nouvelle, avec deux personnages devant une porte : Ἀλλ' ἐψόφησεν ἡ θύρα, προέρχεται ὁ πατήρ. Il y a aussi une scène de tragédie évoquant *les Trachiniennes* de Sophocle ou *Héraklès* d'Euripide, et entre les deux des musiciens (date proposée IIe s. *p.C.*).

700. Après la longue étude de Marasco (*Bull.* 1993, 695), la stèle des céréales (*SEG* 9, 2) inspire encore cette année la réflexion d'un historien : P. Roux, *ZPE* 99 (1993), 185-196, s'intéresse aux îles, notamment en mer Égée, qui figurent sur cette liste. Il revient sur deux ethniques dont la présence a été acceptée sous l'autorité d'Oliverio aux l. 15 et 16 : ceux de Tènos et de Lesbos. A l'incertitude de la lecture et aux invraisemblances linguistiques qui suscitaient ma réserve devant ces restitutions, R. ajoute des arguments historiques les rendant à ses yeux improbables. La difficulté à trouver d'autres ethniques commençant respectivement par T et par ΑΕ ne doit pas conduire à adopter ces formes à la légère. Écartant ces deux îles relativement septentrionales, R. peut alors ordonner les îles bénéficiaires selon deux itinéraires divergeant à partir du Sud de la Crète : contournant la grande île par l'Est, une route unissant les grandes îles-carrefours de Rhodes et Kéos par Cos, Astypalée, Thèra, Paros, permettait d'aborder au Pirée, relais pour les livraisons dans l'Ouest du Péloponnèse et de la Grèce continentale. Longeant la Crète vers l'Ouest, l'autre route contournait le Péloponnèse et assurait les livraisons à Élis, Leucade, en Acarnanie et en Épire. Indépendamment de contraintes politiques et de liens de toute nature dont il nous est dificile d'appréhender le détail, les Cyrénéens auraient, selon M., voulu commémorer des livraisons exceptionnelles par le soulagement apporté en temps de disette, mais inscrites dans les relations commerciales habituelles de Cyrène avec le monde grec. C'est une théorie convaincante. Elle reste néanmoins une théorie tant que nous n'avons pas identifié les deux destinataires des l. 15 et 16.

701. Catherine Dobias-Lalou, *REG* 106 (1993), 24-38, reprend la lecture et l'interprétation des l. 10 à 21 qui détaillent dans le plus long compte des démiurges (*SEG* 9, 13) les dépenses afférentes aux sacrifices et autres cérémonies religieuses. Les revenus du grand dieu civique, Apollon, étaient affectés aussi bien au culte d'autres divinités, Artémis, Athèna, Dionysos et Iatros, à préférer

à la lecture de l'appellatif ἰατρός admise jusque-là. D'autres «fonctionnaires» supposés par Oliverio, ἐπίσκοποι, sont écartés.

702. *Eadem, Mélanges François Kerlouégan* (Annales littéraires de l'Université de Besançon 515), Besançon 1994, 195-203 : *Le nom cyrénéen* ΗΡΙΛΟΧΟΣ *ou les qualités d'un bon chef militaire*, établit le caractère typiquement cyrénéen de cet anthroponyme. Avec L. Dubois, il faut le soustraire à la série Ἡριγένης de Bechtel et l'expliquer à partir de **ersi-* «exciter» et λόχος «bataillon». Le Crétois Ἡρίλας va avec lui, tandis qu'Ἦρις et Ἥριλλος de Byzance et ses colonies sont à rapporter aux noms théophores d'Hèra. Enfin Ἥριππος, dorien et exceptionnellement eubéen, doit rejoindre **ersi-*. — Voir aussi, sur l'onomastique, nº 207.

## OCCIDENT (L. Dubois)

703. **Espagne**. — Communauté juive en Andalousie nº 145.

704. **Gaule**. — Mosaïque avec sentence philosophique à Autun nº 60. Graffite en Bretagne nº 171. Verre inscrit nº 179.

705. **Italie**. — *Ischia-Pithécuses*. Attendue depuis longtemps, la publication des premières fouilles (1952-1961) de la nécropole de San Montano vient de paraître par les soins de G. Buchner et D. Ridgway dans la série des monographies des *Monumenti Antichi* en 1993 : un volume de texte, un autre de planches et un fascicule de cartes. Il n'y a pas d'inédit parmi les graffites de la fin du VIIIe siècle. Signalons cependant que la coupe de Nestor, ici le cotyle 168-9, p. 219, pl. 73, fait l'objet d'un double excursus, p. 745-758 : si l'utile bibliographie chronologique d'O. Vox permet de suivre l'histoire de l'interprétation du texte, les spéculations gratuites de C. F. Russo ne méritaient pas de figurer dans cette publication définitive.

706. St. West, *ZPE* 101 (1994), 9-15, voit dans la coupe de Nestor une coupe magique au même titre que le célèbre *dépas* du Néléide qu'il était le seul à pouvoir lever sans effort (*Iliade* 11, 637). Le motif du vase qui donnerait la force à son propriétaire remonterait à une saga sur les enfances du vieux héros de Pylos.

707. *Vélia*. — F. Cordano, *Hesperia*, 3, *Studi sulla Grecità di Occidente* 1993, 149-153, dans le sillage de l'article de R. Arena, *Riv. Fil.* 1987, 328-334, revient sur les épiclèses de Zeus Οὔριος et Ὤριος : la première qui signifie «(Zeus) des vents favorables» s'est diffusée à partir du Bosphore à la basse époque hellénistique et à l'époque impériale, en particulier à Délos où elle est traduite par le latin *Sequndanus* ; la seconde qui est phonétiquement irréductible à la précédente et d'étymologie incertaine n'est connue qu'à Vélia au Ve s. (*Par. Pass.* 1970, 253-255) et, au centre de la Sicile, à Centuripe, au IIIe (*IGDS* 188), où l'on ne conçoit guère la présence du culte d'une divinité favorable aux marins.

708. *Locres*. — M. Girone, *Annali ... Bari* 35-36 (1992-1993), 261-269, revient sur deux noms de magistrats des tables : les τοιχιοποιοί en 3, l. 8-11, seraient à distinguer des τειχοποιοί, et seraient préposés à la restauration d'autres murs que les remparts (τεῖχος) de la cité, par exemple à celle des édifices religieux (τοιχία). Les ἐπισκευαστῆρες de la table 21, ne seraient pas l'équivalent des ναοποιοί, mais seraient plutôt en charge de la restauration d'objets du culte puisqu'ils s'occupent de l'or destiné à la confection du bouclier votif.

709. *Satricum*. — B. Heldring-C. M. Stibbe, *Archeologia Laziale* X, 1990, 232-233, publient un skyphos du IV^e^/III^e^ s. *a.C.*, dont la panse est ornée d'une inscription votive peinte en l'honneur de *Mater Matuta* : δῶρον δίδωτ[ι] Ματρ[ὶ] Μα[τύται]. Le formulaire semble imiter l'expression latine *donom dat* des dédicaces *CIL* I² 2, 29 et 33, et rappelle les dédicaces des Cippi Pisaurenses, *CIL* I² 2, 372 et 379. On est pourtant surpris par l'absence du nom du dédicant, non moins que par l'emploi du dorien dans cette région. Pourrait-on admettre qu'un peintre dorien avait reçu une commande du sanctuaire pour la confection de vases sur lesquels le dédicant n'avait plus qu'à graver son nom avant de faire la consécration ?

710. **Sardaigne**. — Monument funéraire pour un cithariste n° 62.

711. **Sicile**. — R. J. A. Wilson, *Sicily under the Roman Empire (36 BC-AD 535)*, Warminster, 1990. Nous signalons cette belle publication qui est avant tout historique et thématique. Elle contient beaucoup de photographies d'inscriptions célèbres qui sont commentées, parfois traduites en marge, mais jamais transcrites, ce qui est d'autant plus regrettable que, selon un procédé peu commode, les notes sont regroupées en fin de volume.

712. *Monte Casale*. — J. B. Curbera, *ZPE* 99 (1993), 123-124, revient sur l'inscription archaïque quasi désespérée *IGDS* 104. C. propose légitimement de lire non pas Μουνφίονος, qui est un monstre, mais Νουνφίονος qui pourrait être une graphie corinthienne de gén. Νυνφίωνος.

713. *Monte Iato*. — H. P. Isler, *ZPE* 101 (1994) 104-106, publie un peson de tisserand circulaire de la haute époque hellénistique. Dans l'argile molle a d'abord été gravé le théonyme Χαρίτας ce qui, au cas près, n'est pas pour surprendre puisqu'on connaît un autre peson sicilien portant la même inscription (Ferrandini-Troisi, *Decima Miscellanea Greca e Romana*, 1986, 98) et que l'on sait, par Léonidas de Tarente, *A.P.* VII 726 que les Charites étaient les protectrices des tisserandes. Dans un second temps antérieur à la cuisson, sous le théonyme a été gravé le terme obscène γέρραι, connu au sens de «parties sexuelles» chez le Sicilien Épicharme 235 K. Cette seconde inscription pourrait donc être une grasse plaisanterie dirigée contre ces divinités de la part d'un ouvrier céramiste enclin au blasphème irrévérencieux. — Tuile timbrée n° 116.

## INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES ET BYZANTINES (D. Feissel)

714. **Mélanges**. — *Tesserae, Festschrift für Josef Engemann (Jahrbuch für Antike und Christentum, Ergänzungsband* 18 ; Münster, 1991 ; x-419 p., 64 pl.). Voir n^os^ 656, 726, 730.

715. **Chronologie**. — Ère locale de Jérusalem (?), n° 650. Ères mondiales en Palestine et en Arabie, n^os^ 650, 665.

716. *Inscriptions postérieures au VII^e^ siècle :* n^os^ 665, 739, 742, 755, 764.

717. **Droit**. — Constitutions impériales : n^os^ 741, 759. Ordonnance préfectorale : n° 750. Édits de gouverneurs : n^os^ 738, 769.

718. **Épigrammes**. — N^os^ 739, 740, 744, 746, 751.

719. **Onomastique**. — Noms commentés : Dadouchos (n° 737); Eupalios, Eutonios (n° 751) : Illous (n$^{os}$ 728 et 765); Mégas, Mégalos, Mégalè, Mégalô (n° 631); Nestabos (n° 730); Parègoros (n° 761). Adjectif patronymique, n° 746. Polyonymie et cognomen usuel, n° 765.

720. **Prosopographie**. — *Empereurs et famille impériale :* n$^{os}$ 739, 740, 744, 749, 753, 763.

721. *Hauts fonctionnaires civils et militaires :* n$^{os}$ 624, 662, 726, 728, 737-740, 742, 744, 746, 748, 750, 763.

722. *Magistrats municipaux :* n$^{os}$ 644, 645, 653, 657, 730, 750, 765.

723. *Évêques :* n$^{os}$ 644, 651, 654, 665-668, 671, 739, 751, 761.

724. **Vocabulaire**. *Mots rares ou nouveaux*. — Vocabulaire familial : βαΐα n° 744, πρωτογόνατος n° 743 (hapax). Vocabulaire fiscal : ὑπερπράξιον, ζυγοκέφαλον n° 750. Divers : ἀσβολόω n° 751 ; ἰφιάνασσα n° 739.

725. *Mots douteux et mots-fantômes :* εὐνοιέω n° 756 ; κρηνιάρ(χης) n° 762.

726. **Argenterie et objets métalliques**. — A. Effenberger (n° 714), 241-277 : *Bemerkungen zum « Kaper-Koraon Schatz »*, réexamine les 56 pièces d'argenterie, d'origine syrienne, attribuées par M. Mundell Mango à un unique trésor dit de Kaper Koraon (*Bull.* 1989, 874). Contrairement à celle-ci, E. reclasse dans l'ordre chronologique les objets datables grâce à leurs estampilles. Un tableau synoptique (p. 266-274) met en parallèle les données prosopographiques, noms des fonctionnaires chargés de l'estampillage, des donateurs et de leurs proches. Critiquant les liens présumés par M. M. entre les divers groupes de donateurs, E. conclut qu'il y a lieu de distinguer entre le trésor dit de Hama (dont les 29 pièces ont sûrement été dédiées à Saint-Serge de Kaper Koraon) et les trésors de Riha-Stuma et d'Antioche. Sans considérer le débat comme clos, on conviendra que E. a su affaiblir plusieurs des conjectures, en particulier prosopographiques, qui fondent l'hypothèse d'un trésor unique. Ses propositions ne sont pas non plus indiscutables : dans le cas des offrandes du curateur Mégas, E. me prête à tort (p. 253-254), pour la contester, l'identification de ce personnage à Magnus le Syrien, que j'ai pour ma part tout à fait exclue (*Bull.* 1987, 413); plus généralement, l'identification supposée de certains donateurs, dont Mégas, avec des responsables financiers de même nom, titulaires des estampilles, ne nous paraît pas encore démontrée.

727. *Ecclesiastical Silver Plate in Sixth-Century Byzantium, Papers of the Symposium ... 1986*, éd. S. A. Boyd, M. Mundell Mango (Washington, 1993). Sur le « trésor de Sion », voir *infra* n$^{os}$ 760, 761.

728. R. Scharf, *Byzantion* 63 (1993), 213-223 : *Der Kelch des Ardabur und der Anthusa*, spécule à son tour sur l'identification des dédicants du calice de Dumbarton Oaks. Il admet, comme Demandt (critiqué *Bull.* 1989, 875), que le dédicant ne soit autre qu'Ardabur, consul en 447 ; sa femme ne serait pas, comme le veut D., la devineresse Anthousa connue par Damascius, mais une homonyme, la fille du général isaurien Illous. Les considérations de S. sur l'alliance politique du milieu goth au milieu isaurien, vers 466-471, seraient pertinentes s'il était établi que le calice émane de la sphère dirigeante ; mais les auteurs de l'ex-voto, dont les noms ne sont pas rares, ne sont porteurs d'aucune dignité aulique, et rien n'indique non plus qu'ils soient mari et femme. Dans ces conditions, l'ins-

cription n'ajoute, par elle-même, rien à la prosopographie du Ve s., et les identifications d'Ardabur et Anthousa à des homonymes historiques sont condamnées à s'affronter sans vérification possible.

729. Bronzes inédits à Munich, New York, Oxford, nº 761.

730. *Balances.* — D. Stutzinger (nº 714), 304-328 : *Zwei spätantike Schnellwaagen*, publie deux balances inédites du Musée de Francfort, une petite et une grande, dont la seconde passe pour provenir de Constantinople (p. 311). Il en précise la place parmi les quelque 90 objets de ce type attribuables à l'Antiquité tardive (IVe-VIIe s.), dont il complète l'inventaire (Appendice III, 320-322, liste de 23 balances complétant celle de J. Garbsch, 1988). A défaut de repères chronologiques absolus (si ce n'est l'épave de Yassi Ada, au début du VIIe s.), S. se fonde sur le style pour dater du VIe s. la grande balance de Francfort. Au cours d'un long usage, elle a successivement reçu trois inscriptions : la plus ancienne est illisible ; la seconde est au nom de Σαβατίου ἐκωνώμου (pour οἰκονόμου) ; la dernière se lit παπακοιεστωρος. Plutôt qu'un nom bizarrement composé sur les titres de prêtre et de questeur, je préférerais lire, nom et titre, Παπα κοιέστωρος (pour κυαίστωρος). Il ne peut s'agir ici du questeur du palais, sans compétence économique ; ce pourrait être un questeur municipal, comme les colonies romaines en ont eu au moins jusqu'au IVe s. (ainsi la κυαιστορία est-elle attestée à Bostra en 325/326, *IGLS* XIII 9112). L'Appendice IV (p. 322-328, fac-similés fig. 1-23) réunit utilement les inscriptions de cette série de balances, dont près d'un tiers portent des noms, parfois effacés puis remplacés. On remarquera les noms sémitiques Bizzos, Maréas, Mardochios, et encore un exemple de Nestabos (cf. *Bull.* 1989, 998) : Αὐριλήου Νεστ<ά>βου (M. Mowat, *BSNAF* 1886, 277-280, fig. 278). Rares sont les noms suivis de titres, comme à Yassi Ada pour Géôrgios, prêtre et nauclère. — Balances à Dôra nº 641.

731. *Poids.* — Poids de plomb à Iamnia nº 653.

732. **Lampes.** — Bronze nº 760. Céramique nº 638.

733. **Mosaïques.** — Nos 623, 644, 652, 654-656, 659, 663, 665, 741, 748.

734. **Attique.** — B. McLean, *Orientalia christiana periodica* 58 (1992), 241-244 : *A Christian Epitaph : The Curse of Judas Iscariot*, donne une édition peu satisfaisante (malgré sa révision, phot. d'estampage pl. 1) de l'épitaphe d'Andréas, publiée en 1892 par K. Zèsiou (et non Zesios). Sans connaître mon édition de 1977 (d'où *SEG* 27, 30), M. repousse lui aussi la lecture ἰς τὸ ἥλιον (Zèsiou), et déchiffre κεσηλαον, qu'il interprète καὶ εἰς ἥλιον, sans exclure l'alternative fantaisiste κ(ύρι)ε, σελάνιον («at moonlight»). J'ai proposé de lire là κὲ <θ>ῆ <ἄλ>λον : voir *BCH* 104 (1980), 473, où j'ai montré d'autre part que la menace du châtiment «en ce jour-là» se référait au jour du Jugement (non pas au jour du délit, comme le suppose M.).

735. P. W. van der Horst, *ibid.*, 211-215 : *A Note on the Judas Curse in Early Christian Inscriptions.* A partir de l'épitaphe d'Andréas (nº 734), l'a. interprète de façon neuve la malédiction du violateur de sépulture par le sort de Judas, ici associée à une addition originale : «que tout lui devienne ténèbre». Cette forme particulière de la malédiction paraît reposer sur la tradition non canonique (témoin Papias, au IIe s.), selon laquelle Judas enfla au point de ne plus voir et au point que ses yeux ne fussent plus visibles. Plus généralement, sur la malédiction de Judas, surtout usuelle dans les épitaphes d'Athènes et d'Argos (cf. *Bull.* 1978, 195), on renverra à la dissertation de St. Ntantis (*Bull.* 1987, 400), 135-138.

736. E. Sironen, *Horos* 8-9 (1990-91, paru en 1993), 83-85, fig. 19 : *Another Glass-Worker in an early Christian Epitaph from the Athenian Acropolis*, publie l'épitaphe du verrier Andréas, οἰαλᾶ (génitif de ὑαλᾶς). Il compare, en Attique, le même nom de métier en *IG* III, 3436, et trois autres métiers à suffixe -ᾶς (pour βακτρᾶς, cf. *Bull.* 1987, 420). Pour d'autres appellations du métier de verrier, cf. *Bull.* 1992, 538 et 1993, 774.

737. E. Sironen, *Post-Herulian Athens* (Papers and Monographs of the Finnish Institute at Athens, 1 : Helsinki, 1994), 15-62 : *Life and Administration of Late Roman Attica in the Light of Public Inscriptions*. Cet essai de synthèse consiste, pour l'essentiel, en une nouvelle édition, soigneusement commentée, de 33 documents publics majeurs : dédicaces en l'honneur d'Athéniens (magistrats, prêtres, philosophes) ou de fonctionnaires impériaux (proconsuls d'Achaïe, préfets du prétoire), inscriptions de constructions, mais aussi milliaires, sont ici classés chronologiquement. Échelonnés entre l'attaque hérule de 267 et la fermeture de l'École en 529, aucun de ces textes n'est en fait postérieur à 450. À ceux qui figuraient déjà dans les *IG* s'ajoutent des découvertes postérieures : nos 20 (*SEG* 38, 196), 30 (*SEG* 31, 246), 33 (*SEG* 40, 184 ; cf. *Bull.* 1991, 711). Un plan d'Athènes indique la localisation des inscriptions (fig. 2b). L'édition repose sur une révision des pierres, dont S. analyse l'évolution paléographique (Appendice, 57-62), mais ne donne aucune photographie. Peu de difficultés textuelles demeurent. Au no 13 (*IG* II², 4222), la statue du proconsul Festus aurait été érigée par les soins d'un dadouque Flavius Pom(...), au nom abrégé. Ne peut-on considérer ici Dadouchos comme le *cognomen*, plutôt que la fonction, d'un Φλαβίου Πομ(πηΐου) Δαδούχου ? Beaucoup de ces textes ont été souvent commentés (en dernier lieu par A. Franz, voir *Bull.* 1990, 890), parfois controversés, ce qui rend opportunes les mises au point de S.

738. **Mégare**. — P. Zoridis, *Arch. Dell.* 42 (1987), II, 1 [paru en 1992], publie, sous forme de dessin non transcrit (p. 40, fig. 12), l'inscription d'une colonne du portique oriental de l'agora, qu'il date du ve s., d'après l'écriture. Nous lisons : Κατὰ κέλευσιν τοῦ κυρίου ἡμῶν τοῦ λαμ(προτάτου) ἀνθ(υπάτου) Πουβλ(ίου) Ἀνπελίου, ἐπιμεληταὶ ὅλης τῆς κενῆς στοᾶς, puis les noms des trois épimélètes chargés de « tout le nouveau portique ». Ces travaux leur ont été confiés sur l'injonction « du clarissime proconsul Publius Ampelius », et non, comme l'affirme Z., d'un « éparque de la ville » (confusion avec la carrière ultérieure d'Ampélius, plus tard préfet de Rome ?). Ampélius est un personnage bien connu, dont le proconsulat d'Achaïe est attesté par Himérios (cf. L. Robert, *Hellenica* IV, p. 5 sq., 27-34) et par une série d'inscriptions de cette province, en particulier un édit de 359, gravé à Chalcis (*Sylloge*³, 908 ; *SEG* 32, 849). C'est donc vers cette date, et non pas avec Z. au ve s., qu'il faut dater la réfection de l'agora de Mégare. Il est probable que l'acte proconsulaire ici qualifié d'injonction (κέλευσις) n'est autre que l'édit déjà connu de 359. Faisant suite à une résolution de l'assemblée provinciale, cet édit concernait en effet non seulement Chalcis (où des épimélètes furent désignés pour une exèdre et un portique), mais d'autres cités d'Achaïe : à Sparte, en particulier, la désignation d'épimélètes pour des travaux au théâtre se réfère à une ordonnance (πρόσταγμα) d'Ampelius, probablement là aussi l'édit de 359 (cf. *SEG* 11, 464, et mon commentaire, *Travaux et Mémoires* 9 [1985], p. 285-287, no 24).

739. **Béotie**. *Orchomène*. — N. Oikonomidès, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 479-493, pl. 1-4 : *Pour une nouvelle lecture des inscriptions de Skripou en Béotie*. Édités, en dernier lieu, par Maria Sôtirou, *Arch. Eph.* 1931, 153-157, ces textes intacts du ixe s. n'offrent pas de difficultés de déchiffrement. La relecture pro-

posée vise à mieux apprécier le niveau littéraire, inégal, des documents, et à les replacer dans leur contexte social, politique et religieux. Les trois dédicaces en prose sont inscrites, en relief, à l'abside et sur les murs Sud et Nord de l'église. Dues au même Léôn, protospathaire et *epi tôn oikeiakôn*, elles sont respectivement dédiées à la Vierge, à saint Pierre, à saint Paul. Les éléments de datation se répartissent entre les trois textes, qui mentionnent respectivement le règne conjoint de Basile, Constantin et Léon, le patriarcat d'Ignace, l'an 6382 de la création (873/874 *p.C.*). L'épigramme, en douze hexamètres, célèbre la même dédicace de Léôn à la Vierge et aux apôtres, mais témoigne d'un tout autre niveau de langue et de culture. L'a. souligne la qualité de son orthographe, de sa métrique (il faudrait cependant, à la fin du vers 4, redoubler le *sigma* de ἐξετέλεσας ; accentuer au vers 2 πολυχανδεῖ), l'originalité de son vocabulaire (vers 5 ἰφιάνασσα, pour la Vierge, équivaut à l'épiclèse usuelle παντάνασσα). On pourrait montrer aussi ce que doit cette composition à la tradition épigrammatique du Bas-Empire. Dire que le temps ne fera pas disparaître l'œuvre (vers 1-2 : οὐδὲ χρόνος ... ἔργα καλύψει σῶν καμάτων) est un *topos* du genre (voir, sous Justinien, *SEG* 38, 533, cf. *Bull.* 1969, 352 : οὐδ' ὁ ... χρόνος ... καλύψει τοὺς πόνους). L'idée que l'œuvre même proclame la gloire du fondateur (vers 3 : ἔργα ἐπεὶ βοόωσι) est un autre lieu commun aux V^e^ et VI^e^ s. (pour une série d'exemples, *Bull.* 1965, 419, où le texte de Sidè est exactement : ἔργον ἀπειρέσιον τὸ βοώμενον...). L'étude de O. renouvelle l'interprétation sur deux points essentiels : la personnalité du commanditaire, la politique ecclésiastique sous-jacente à la dédicace. Des deux titres de Léôn, protospathaire et *epi tôn oikeiakôn*, O. (p.485-489) montre que le premier est d'un grand seigneur, de rang égal au stratège d'Hellade, et que le second, à cette date, indique son appartenance à l'entourage immédiat des empereurs. Léôn résidait donc à Constantinople, où l'épigramme a probablement été composée, peut-être même gravée sur marbre avant d'être apportée en Béotie. D'autre part, la dédicace aux apôtres Pierre et Paul va dans le sens de la politique pro-romaine du patriarche Ignace, le rival de Photius, que Basile I^er^ venait de restaurer en 867.

740. **Macédoine**. — *Thessalonique*. — H. Torp, *Aspects of Late Antiquity and Early Byzantium*, éd. L. Rydén, J. O. Rosenqvist (Stockholm, 1993), 113-132 : *Thessalonique paléochrétienne, une esquisse*, consacre une mise au point bien informée, et critique, au développement de la ville sous l'Empire chrétien. Il revient (117-118) sur l'épigramme très discutée qui attribue la construction des remparts à un Hormisdas. Un récent nettoyage de l'inscription, dont les quatre derniers mots étaient incertains (cf. *Bull.* 1987, 440), permet à présent de lire un distique complet : τείχεσιν ἀρρήκτοις Ὁρμίσδας ἐξετέλεσσε τήνδε πόλιν μεγάλην χεῖρας ἔχων καθαράς. T. repousse l'identification courante, et que j'avais admise, de cet Hormisdas au préfet du prétoire d'Orient des années 448-450, dont en effet il n'est pas prouvé qu'il ait eu en charge, à un autre moment de sa carrière, la préfecture d'Illyricum. Revenant à l'hypothèse d'O. Tafrali, *Topographie de Thessalonique* (Paris, 1913), 38-40, il attribue la dédicace à Hormisdas, général de Théodose I^er^, dont la présence à Thessalonique est en effet attestée vers 380, à un moment où l'empereur y réside lui-même (cf. Zosime, IV, 30). Pour peu que les archéologues en conviennent, nous n'avons aucune objection d'ordre épigraphique à opposer à l'époque de Théodose I^er^ (empereur auquel T. attribue également l'épigramme *IG* X 2, 1, 42). Il n'y a pas pour autant lieu de voir dans la formule χεῖρας ἔχων καθαράς une «auto-disculpation d'Hormidas du carnage commis sur l'hippodrome en 390», ce qui conduit T. à dater l'inscription après

390, et à supposer qu'Hormisdas exerçait alors des fonctions militaires en Illyricum. En réalité, le thème des «mains propres», lieu commun d'ordinaire appliqué à des fonctionnaires civils (cf. L. Robert, *Hellenica* IV, 38-40), n'implique rien d'autre que la probité dans la gestion financière.

741. P. Speck, *Varia* IV (*Ποικίλα Βυζαντινά* 12; Bonn, 1993), 255-542 : *De miraculis sancti Demetrii, qui Thessalonicam profugus venit*, conteste l'antiquité et l'autorité historique des deux collections de *Miracles de saint Démétrius* attribuées au VII^e^ s. (éd. P. Lemerle, 1979-1981). Mettant à contribution, entre autres, les inscriptions de la basilique du saint, l'a. tend à les surinterpréter en vue d'une opinion préconçue. C'est le cas de deux constitutions impériales, celle de Justinien I^er^ (p. 378-382; S. ne cite pas ma réédition, *BCH*, *Suppl.* VIII, n° 81, où il faut préciser la date : entre 533 et 565), et celle de Justinien II (en 688/689). Il souligne à bon droit que le premier document n'implique pas la présence de l'empereur (le participe προσευξόμενοι s'appliquant plutôt aux pèlerins) et ne peut être attribué à Justinien II. Toutefois, bien que des indices archéologiques incitent à dater la basilique du VI^e^ s., l'a. est mal fondé à rapporter à sa fondation l'inscription de Justinien I^er^, qualifiée hypothétiquement de «Gründungsinschrift des (abwesenden) Justinians I.» (p. 382). C'est méconnaître le caractère de ce fragment, qui n'est pas une dédicace de construction, mais sans aucun doute un acte impérial, probablement un privilège, en faveur de la basilique préexistante. D'autre part, p. 368-371, S. veut voir dans le privilège de Justinien II (*IG* X 2, 1, 24) un *terminus post quem* pour la date litigieuse de l'incendie et de la restauration de la basilique. Tirant argument en ce sens des revenus affectés par l'empereur à l'ἀνανέωσις de l'église (l. 12), il soupçonne cette mention d'être une addition au texte supposé primitif du privilège, addition que justifierait, en 688/689, une situation d'urgence. En réalité, la «remise à neuf» fait partie d'une énumération de dépenses annuelles, et vise par conséquent une série indéfinie de réparations courantes. S'il est vrai que la datation de l'incendie au début du VII^e^ s. demeure conjecturale, elle n'est en rien ébranlée par l'inscription de Justinien II. Il n'est donc pas prouvé que les mosaïques de la seconde phase lui soient postérieures, et en particulier qu'il faille attribuer le décor daté ἐπὶ χρόνων Λέοντος au siècle suivant, sous Léon III (p. 371-372).

742. E. Marki, *ΙΓ' Πανελλήνιο Ιστορικό Συνέδριο (29-31 Μαΐου 1992), Πρακτικά* (Thessalonique, 1993), 133-142 : *Επιγραφή του Βασιλείου Β' Βουλγαροκτόνου από το Μυλοβό*, publie la dédicace d'un kastron construit en 1015, sous Basile II et Constantin VIII, par Constantin Diogène, katépan de Thessalonique. Situé près de l'embouchure de l'Haliacmon, ce doit être l'un des deux kastra fondés par Basile II, selon Skylitzès, après la prise de Vodéna.

743. **Thrace**. *Constantinople*. — A. Łajtar, *Epigraphica Anatolica* 20 (1992), 105-111, pl. 7-8 : *Sechs christliche Inschriften aus Konstantinopel im Nationalmuseum zu Warschau*, a révisé six des épitaphes jadis publiées par Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 33 (1908), 146-149, qui sont parvenues à Varsovie. Sauf le n° 5, dont la syntaxe est de type ancien (probablement IV^e^ s.), les cinq autres ont l'*incipit* ordinaire : ἐνθάδε κατάκιτε. N^os^ 1 et 2, épitaphes de Théodôra de Klaudioupolis, probablement la cité de Bithynie, et de Martyria. Au n° 3, pour Théodotos, L. rectifie la date du décès, mal lue par Wiegand : μαῖον ΙΠΑ ἰνδ. S ; avant l'indiction 6, il reconnaît ἡ(μέρᾳ) α' (dimanche), et, lecture moins heureuse, μηνὶ Μάιον ι'. L'accusatif est injustifié et la photographie montre plutôt un *èta* qu'un *nu*, soit μηνὶ Μαΐῳ ηι' (18 mai). Le défunt a «reçu une couronne d'or dans le Christ», λαβὸς στέφανον χρυσόν (leg. λαβὼν ... χρυσοῦν). Il ne s'agit pas d'un parti-

cipe λαϐώς *(sic)*, à désinence de parfait, mais d'une assimilation phonétique, comparable au passage de τὸν δοῦλόν σου à τὸν δοῦλός σου (fréquent en Égypte). L'épitaphe de Théodoulè, n° 4, réunit deux fragments que Wiegand avait séparés. L'intéressante épitaphe n° 5, dont la syntaxe nous paraît mal comprise, est dédiée à la mémoire de Dionysia par sa fille Markella. Elle commence par l'invocation : [X]ριστέ, βοήθι Διονυσίᾳ τὴν *(sic)* δούλῃ σου, puis, au nominatif (et non pas au datif) le nom de Markella, sujet de la phrase suivante : Μαρκέλα θυγάτερ (pour θυγάτηρ, nouvel exemple du timbre [e] conservé par *èta* en Thrace et dans le Pont) πρωτογόνατος (noter cet hapax, pour πρωτόγονος, πρωτογέννητος), παρθένος χρηστιανὴ (variante ancienne et significative, comme *infra* n° 751 ; la lecture χριστιανὴ de L. est erronée) ἀπὸ μικρόθεν (ce qui, souligne L., indique une date assez haute pour que le christianisme n'aille pas de soi), γένι Ποτική (bien compris par L. γένει Ποντική), puis la l. 7 non restituée : πατέρ [..]ΙΧΑ παλατῖνον. Il faut ici renvoyer à un article oublié de H. Grégoire, *Revue de l'instruction publique en Belgique* 51 (1908), 162-164, qui rectifiait plusieurs des textes édités par Wiegand, et donnait de celui-ci la même lecture que ci-dessus. Il restituait en outre l. 7 : πατέρα [ε]ἶχα παλατῖνον, « j'eus pour père un palatin » (fonctionnaire financier). Le principal apport de L. est d'avoir déchiffré et restitué l. 8 le nom du dédicant (le père de Markella ?), [A]ὐγο[υσ]τῖνος ἀνέστ<η>σ[εν μν]ήμης χάριν. Au n° 6, un Timothéos originaire d'un village inconnu, χουρίου Κοναντος.

744. C. Mango, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 343-357, pl. 1-5 : *Notes d'épigraphie et d'archéologie. Constantinople, Nicée* : I. *Deux découvertes du Dr Dethier*, réexamine (p. 343-347) deux inscriptions de Constantinople publiées en 1867. L'épitaphe de Fermina, Φερμίνα βαΐα γενημένη [leg. γεναμένη] τῆς θυγατρὸς Ἰουστίνου τοῦ ἐνδόξου [leg. ἐνδοξ(οτάτου)] κουροπαλάτου, était jusqu'ici considérée comme celle d'une fille du curopalate Justin, le futur Justin II. M. y reconnaît l'épitaphe de la nourrice de cette fille, premier exemple épigraphique du mot βαΐα, bien attesté en grec tardif (cf. Du Cange, βαγία et βαΐα). Dethier a publié d'autre part un fragment d'arc monumental orné de grandes lettres en relief, CΦAEC, et l'a attribué à un monument connu de Théodose, en restituant d'après *Anthologie* XVI, 65, 1 : [ἀντολίηθ]ε φαεσ[φόρος]. M. objecte que l'arc inscrit est de forme incompatible avec ce monument, et que l'écriture paraît dater du VI^e^ s. Il examine si le fragment pouvait faire partie de la grande épigramme de Saint-Polyeucte, *Anthologie* I, 10 (cf. *Bull.* 1991, 716), dont le vers 54 invite à restituer : [ἀρρήτοι]ς Φαέθ[οντος]. Cependant, la disposition connue de ce poème sur la façade de l'édifice ne permet pas non plus d'y insérer le fragment Dethier, qui a dû orner en fait un autre monument, contemporain de Saint-Polyeucte. — Pour Chalcédoine et Nicée, voir *infra* n^os^ 752, 755.

745. **Asie Mineure**. — S. Mitchell, *Anatolia. Land, Men, and Gods in Asia Minor*. Vol. II. *The Rise of the Church* (Oxford, 1993 ; XVI-200 p.). L'épigraphie est partout présente dans ce beau travail d'historien, dernier volet de l'ample synthèse consacrée par M. à la société et aux cultes d'une Asie Mineure essentiellement rurale, celle du plateau anatolien. Cette histoire de « l'essor de l'Église » n'est heureusement pas dissociée du tréfonds païen, et juif, au milieu duquel la nouvelle foi s'est développée. Les inscriptions, systématiquement reliées aux sources littéraires, permettent à l'a. d'esquisser une véritable géographie des religions concurrentes, avec ses foyers de résistance païenne (à Ancyre notamment), et de précoces bastions du christianisme, orthodoxe ou sectaire. On constate à nouveau l'importance unique de l'épigraphie anatolienne comme témoin de la diffusion du christianisme préconstantinien. En effet, des

séries croissantes d'inscriptions attestent, dès le IIe et le IIIe s., non seulement la présence sporadique de chrétiens (comme en Bithynie *I. Klaudiupolis*, nos 44 et 174, cités p. 97), mais leur prépondérance dans de vastes cantons de l'Anatolie (p. 57-64 : *Dominant Christian Groups before Constantine*). Plusieurs provinces en témoignent : Phrygie bien sûr (ajouter *infra* n° 751), mais aussi Lycaonie (p. 58-59), où M. attribue une forte proportion des inscriptions chrétiennes aux années 220-310 (voir aussi *Bull.* 1993, 771). Une mise au point nuancée est consacrée à «L'épigraphie des hérésies anatoliennes» (p. 100-108). Les Églises hérétiques, encore au IVe s., sont par endroits mieux représentées que le clergé ou les fidèles orthodoxes : telle, en Phrygie du Sud, la secte puritaine des Novatiens, telle peut-être aussi la secte montaniste dans la vallée du Haut-Tembris.

746. **Province d'Asie**. *Éphèse*. — D. Knibbe, H. Engelmann, B. Iplikçioğlu, *Jahreshefte* 62 (1993), 113-150 : *Neue Inschriften aus Ephesos XII*, publient (p. 146-147, n° 74) une dédicace métrique en six hexamètres, précédée du sigle chrétien ΧΜΓ. L'antique statue d'un certain Pison se vante d'avoir été restaurée, λοιπὸν ἐγὼ Πείσω(ν) τελέθω νέος, phénomène dont les a. citent d'autres cas, à Éphèse et à Sardes. Le mérite en revient à Isidôros fils d'Anthémios, 'Ανθεμίδης γὰρ τεῦξ' 'Ισίδωρος. Ce personnage bien connu, qui fut à ses débuts proconsul d'Asie (vers 405-410), était le fils du préfet du prétoire Anthémios. Noter l'adjectif patronymique 'Ανθεμίδης, comme dans l'une des épigrammes d'Hypaipa pour Isidôros (cf. L. Robert, *Hellenica* IV, 19).

747. *Smyrne*. — A. Łajtar (n° 754), 115-116, revient sur le linteau *I. Smyrna*, n° 571 (aussi *SEG* 18, 552), avec des parallèles, tirés de la liturgie, qui prouvent le caractère funéraire du monument.

748. **Lydie**. *Sardes*. — La dédicace d'une mosaïque de portique par Flavios Archélaos (*Bull.* 1993, 491) qualifie ce personnage de *comes primi ordinis*, dignité proportionnée à sa fonction effective de διέπων τὴν ἔπαρχον ἐξουσίαν. Cette périphrase équivaut au titre de *vicarius Asiae*, le vicaire exerçant en effet, par délégation du préfet d'Orient, la *praefectoria potestas* dans les provinces du diocèse asianique. Des titulatures identiques, ou très semblables, sont connues à Sardes même (*Bull.* 1968, 478), à Sidè (*CIG*, 4361 ; *SEG* 27, 903), et en Phrygie (*Bull.* 1979, 515 ; *SEG* 28, 1203), en particulier à Laodicée (*MAMA* VI, 13).

749. **Carie**. *Aphrodisias*. — G. Dagron, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 105-142 : *Nés dans la pourpre*, retrace l'histoire du titre de porphyrogénète. L'origine en remonte à Théodose II, fils d'Arcadius, dont la naissance en 402 servira longtemps de modèle dynastique. C'est ainsi que le fils de Maurice, né en 583, sera appelé Théodose, à la demande du dème des Verts, tandis que les Bleus auraient préféré le nom de Justinien. À ces acclamations des factions rivales, que rapporte une scolie, D. compare une série, jusque-là énigmatique, d'acclamations à la famille impériale, découvertes à Aphrodisias et éditées par Ch. Roueché (*Bull.* 1990, 912), n° 61 : après avoir acclamé l'empereur et l'impératrice, anonymes, on souhaite «longue vie au nouveau Théodose!», τοῦ νέου Θεοδο[σί]ου πολλὰ [τὰ ἔτ]η. Il ne s'agit pas là de l'empereur lui-même (Anastase Ier, avait supposé R.), mais, conclut D. (p. 111), «le rapprochement s'impose avec le texte de la scolie, et il n'est guère douteux qu'il s'agisse du fils de Maurice».

750. *Mylasa*. — D. Feissel, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 263-297, pl. 1-10 : *L'ordonnance du préfet Dionysios inscrite à Mylasa en Carie (1er août 480)*, donne l'édition critique et commentée de ce document, d'après les trois exemplaires

retrouvés à Kéramos (cf. *Bull.* 1989, 921), Stratonicée et Mylasa. Ce dernier, le seul quasi complet, n'était connu que par la médiocre copie de R. Pococke (d'où *CIG* II, 2712), jusqu'à sa redécouverte, en 1934, par L. Robert, dont la révision restait à peu près inédite. Se fondant sur la copie de ce dernier, et ses nombreuses photographies (les pl. 2-10 couvrent l'ensemble du texte), F. établit et restitue un texte assez différent des éditions précédentes (sur la dernière en date, par W. Blümel, cf. *Bull.* 1989, 918). Nous analysons brièvement ces vingt lignes, non sans souligner certains des termes techniques commentés. L'ordonnance a pour objet de remettre en vigueur des dispositions négligées sur la forme légale des quittances fiscales, thème récurrent dans les sources juridiques du IVe au VIe s. (analysées p. 287-290). Émanant du préfet du prétoire d'Orient, Dionysios, théoriquement associé à ses collègues d'Italie et d'Illyricum, Boèthios et Thômas (cf. *Bull.* 1991, 731), elle fait suite à une plainte d'Alexandros, haut responsable financier (cf. *Bull.* 1989, 919), chargé entre autres des domaines princiers de Plakidia. Alexandros accuse les curiales d'une cité non identifiée, τὸ βουλ(ευτήριον) Τ[..]ευδιατῶν (l. 4), de perception abusive, ὑπερπράξιον (l. 7). Remarques sur cette notion, calque du latin *superexactio* (p. 286, n. 97), et sur la peine capitale qui menace ici le coupable (l. 10), conformément à une loi d'Arcadius (p. 294). Sur avis de son bureau, Dionysios confirme un γενικὸς τύπος (catégorie d'actes examinée p. 277-278) de son prédécesseur Pousaios, obligeant à porter sur les quittances de fin d'année, πληνάριαι ἀποδείξεις, à la fois les éléments d'assiette, ζυγοκέφαλα (*jugatio* et *capitatio*), et les sommes perçues à ce titre (l. 8-9). Implicitement applicable à l'ensemble de la préfecture d'Orient, l'ordonnance sera répercutée dans les villes et les campagnes sous forme de διατάγματα (l. 10) — édits des gouverneurs, semble-t-il —, mais aussi affichée telle quelle, «sur pierre ou sur bronze», dans la capitale provinciale (l. 14-15). Elle s'impose à la fois aux responsables fiscaux (bureaucrates et curiales), qui s'engageront publiquement à la respecter (l. 11), et aux autorités judiciaires (gouverneurs provinciaux et *defensores* municipaux), obligées de faire droit aux plaintes reçues, sous peine d'une amende de trois livres d'or (l. 12-13). L'épilogue (l. 16-20), où le gouverneur a pour prédicat ἡ σὴ στερρό[τ]ης (p. 295), est suivi de la date en latin, gravée en cursive : *dat(um) kal(endas) Agustas Cost[an]tinup(oli)*.

751. **Phrygie**. — *Monumenta Asiae Minoris Antiqua* X : *Monuments from Appia and the Upper Tembris Valley, Cotiaeum, Cadi, Synaus, Ancyra Sidera and Tiberiopolis, recorded by C. W. M. Cox, A. Cameron, J. Cullen*, éd. B. Levick, S. Mitchell, J. Potter, M. Waelkens (Journal of Roman Studies Monograph, 7 ; London, 1993 ; L-201 p., 56 pl.). Après le volume IX, consacré au territoire d'Aizanoi (*Bull.* 1990, 26 et 918 ; 1992, 488), *MAMA* X achève de livrer, pour cinq cités voisines, le fruit des prospections de 1925-1926, resté en grande partie inédit. Du point de vue des origines chrétiennes, ces nouveautés et ces révisions ont un intérêt considérable. Un chapitre de l'introduction (p. XXXVI-XLI, *Christianity*) souligne le contraste entre les inscriptions d'Aizanoi et Tibérioupolis, exclusivement païennes jusqu'à une date avancée, et la précocité du christianisme dans la population rurale des cités voisines. On connaît surtout, à partir du milieu du IIIe s., les inscriptions du Haut-Tembris (Appia) que caractérise la formule, réputée montaniste, χρηστιανοὶ χρηστιανοῖς (*Bull.* 1979, 522 ; voir ici p. XL, n. 2, et *supra* n° 745). À cette série s'ajoutent les nos 217 et 275, ce dernier remarquable par le répertoire mythologique (Érinyes, Ploutôn) auquel puise l'épigramme. On notera aussi, au n° 52 (Appia), le christogramme *chi-rhô* associé à un texte du IIIe s. On sait moins que les cités à l'Ouest d'Aizanoi offrent des

documents chrétiens encore plus anciens, comme à Kadoi dès le milieu du IIe s. (stèles de 157/158 et 179/180). De fait, l'étude rigoureuse de l'iconographie et des symboles peut fournir des indices décisifs de christianisme (vigne associée au pain eucharistique, ou calice posé sur une table), alors même que le texte est neutre. Près de Kotyaeion, le pilier inscrit n° 254 (οἶκος Θεοῦ), dont l'écriture paraît du IIIe s., pourrait avoir appartenu à une église préconstantienne. Du IIIe ou IVe s. date le n° 313, épitaphe d'un Εὐτόνιος Εὐπαλίου πολιτευομένου. Eutonios est un nom peu commun (pour une famille d'Eutonioi à Rome, voir Moretti, *IGRom.* 1218, qui songe à une lignée de médecins). Eupalios est également rare mais, étant déjà attesté en Phrygie (*MAMA* VII, 327), n'a pas à être corrigé en Eupalinos. On notera l'affinité entre les noms du père et du fils, formés sur εὖτονος et εὐπαλής. Le père était πολιτευόμενος, certainement membre de la curie de Kotyaeion, ce participe n'ayant pas d'autre sens dans son emploi absolu. Il lui faut un complément pour indiquer une fonction ecclésiastique : ainsi *MAMA* I, 172, cité en ce sens par les éd., est l'épitaphe d'un prêtre de l'église novatienne, «où il a exercé son office», ἐν ᾗ κὲ ἐπολιθεύσατο (ce que Lampe, *s.v.*, traduit abusivement par «gouverner»). Mais d'autres parallèles allégués dans le même sens concernent plutôt des fonctions laïques : ainsi *MAMA* I, 220 (λαμπραὶ πολιτεῖαι), *MAMA* VII, 89, pour un πολ(ιτευόμενος) curiale ; d'autres touchent au mode de vie, à la πολιτεία au sens moral (comparer Bandy, *Chr. Inscr. of Crete*, nos 91 et 110 ; *IG* IV, 437 ; etc.). À partir du IVe s. se répandent les formules chrétiennes d'usage commun (index, p. 196). On relève deux évêques dans des inscriptions déjà connues : n° 152, pour Héortasios d'Appia (*Bull.* 1939, 421), et n° 362, pour Stéphanos de Synaos (*CIG*, 8666). Parmi les ex-voto (du type ὑπὲρ/ὑπερὶ εὐχῆς ; pour la variante ὑπερὶ, cf. *Bull.* 1989, 950), notons, près d'Appia, ceux de l'*archôn* Eutropios (ce serait un responsable local) et de son neveu, le prêtre Patrikios (n° 9) ; de la vierge Zôtikè et de son père (n° 23) ; du prêtre Patrikios, avec sa femme et ses deux fils (n° 64). Plusieurs inscriptions de bornage sont de déchiffrement difficile. On lit par exemple au n° 17a : ὅρο(ς) τοῦ Ῥεκτ. ἁγιουπ., abréviations dont les nos 24, 25, 109 (de teneur similaire) n'offrent pas la solution ; la borne n° 253 est aussi difficile. Relevons enfin deux phrases obscures, sur les bords d'une table de jeu ornée de croix (n° 330) : μὴ θεομάχος νήων (qui serait pour ναίων), et ἀσβολοθῇ ὁ ῥονχάζων (subjonctif, plutôt qu'indicatif sans augment, de ἀσβολόω, cf. Lampe, *s.v.*), «que celui qui ronfle soit enduit de suie !».

752. **Bithynie**. *Territoire de Chalcédoine*. — C. Mango (n° 744), 347-350 : II. *Le palais de Bryas*, localise aux ruines de Küçükyalı le palais de Bryas, construit vers 837 à l'imitation des palais arabes. Il tire notamment argument de deux fragments inscrits d'une corniche polygonale (dessins pl. II, 2) : [τ]οῦ ἱερο[ῦ] *vel sim.*, et Φεβρω[νία], en rappelant que l'église du palais, de forme triconque, était dédiée à saint Michel et à de saintes martyres. Sainte Fébronie, martyre de Nisibe, devait être l'une d'elles.

753. *Pylai*. — C. Mango, *Travaux et Mémoires* 12 (1994), 143-158, pl. 1-7 : *The Empress Helena, Helenopolis, Pylae*, revient sur la géographie historique de la rive Sud du golfe de Nicomédie, dont les ports assuraient les communications entre Constantinople et l'Asie Mineure (carte pl. 1), et dont les inscriptions contribuent à fixer la topographie (cf. *Bull.* 1979, 548 ; 1980, 520 ; 1989, 931-938). Hélénopolis est l'ancien Drépanon, auquel Constantin Ier donna le nom de sa mère (M. juge légendaire la tradition qui, depuis Procope, prétend qu'Hélène naquit à Drépanon, tradition qu'étudie, en un sens différent, J.-P. Callu, *Costan-*

*lino il Grande dall'Antichità all'Umanesimo*, I [Macerata, 1992], 253-282 : *« Ortus Constantini » : Aspects historiques de la légende*). L'effacement progressif d'Hélénopolis, site mal choisi, sera compensé par le rôle croissant du port de Pylai. M. confirme que Pylai se trouvait au lieu-dit Karakilise (près de Çiftlikköy, à l'Est de Yalova), et décrit les importants vestiges encore visibles en 1947, en citant le témoignage d'E. Mamboury (p. 151-153) et en utilisant ses propres relevés. Il réfute la localisation de Pylai à Yalova, site sans vestiges antiques : entre autres inscriptions inexactement attribuées à Yalova, la borne de l'Hospice de Pylai, donation de Constantin VI, provient en réalité de Karakilise (corriger *Bull.* 1989, 934). De ce fait, la localisation à Karakilise du *dèmos* (plus tard *emporion*) de Strobilos, connu par des inscriptions de la même région (p. 154), lui paraît difficile, à moins que Pylai et Strobilos ne fassent qu'un.

754. A. Lajtar, *Epigraphica Anatolica* 20 (1992), 112-116 : *Three Notes on Christian Inscriptions from Asia Minor*, revient d'abord (112-113) sur une épitaphe de Pylai (Corsten, n° 136, cf. *Bull.* 1989, 938), et rappelle ma lecture des l. 3-4, qui fait du défunt un militaire du δευτέ[ρο]υ [β]άνδου τῆς Κοσταν[τ]ηνιακῶν (sous-entendu σχολῆς). Il propose une alternative très différente, en restituant : δευτε[ρ(αρίου) τοῦ/τῆς - -]ανδου τῆς Κ. (sous-entendu μονῆς) : ce serait le « second » d'un monastère désigné d'après un toponyme asianique (...)andos, et d'après une cité, non localisée, de Constantina. Outre des objections matérielles à cette lecture (la lacune ne permet pas là de restitution plus étendue que la nôtre), l'hypothèse militaire se trouve corroborée par une remarque décisive, que je dois à C. Zuckerman : les lettres τῃς n'appartiennent pas à la l. 4, mais sont gravées entre les lignes, sous les lettres τρατιου de la l. 3, prises jusqu'ici pour la fin d'un nom de personne ; on lira donc [σ]τρατιώτης δευτέ[ρο]υ, etc. — Voir aussi n^os^ 747 et 756.

755. *Nicée*. — C. Mango (n° 744), 350-357 : III. *Nicée, église de la Théotokos*. Cette célèbre église monastique, fondation d'un Hyakinthos dont le monogramme orne plusieurs éléments du décor, reste de date controversée. L'inscription d'un linteau récemment découvert (phot. pl. III, 4-5) devait orner la porte centrale menant au narthex. Ces quatre dodécasyllabes sont une invocation adressée par Hyakinthos, « pasteur de moines », à la Vierge, à laquelle il dédie l'édifice. L'écriture est comparable à celle de l'inscription du patrice Artabasde, qui restaura les remparts de Nicée peu après 727 (p. 352 et phot. pl. IV). L'orthographe détestable du nouveau linteau conviendrait à la même époque, mais le contexte historique rend plus probable une fondation de la fin du VII^e^ s. D'autre part, M. appelle l'attention sur un article très peu connu de Chr. Papadopoulos (1914), le seul à signaler plusieurs inscriptions vues dans la même église, et qui ont disparu. Un cratère en granit au rebord inscrit : τόνδε ἀνέθηκα τὸν κρατῆρα, devait être antique. L'inscription attribuant un ambon d'époque moderne au grand hétériarque Nikèphoros (nommé dans deux inscriptions du narthex) a toute chance d'être un faux. La plus remarquable est une inscription de remploi, qui concerne un autre monastère de Nicée, celui des Saints-Pères (les 318 Pères du concile de Nicée). Datée peut-être de l'an 6(7)99, soit 1291 *p.C.*, cette inscription unique en son genre précise les dimensions de l'enceinte du monastère, περιαύλιον, sur ses quatre côtés (environ 46 m sur 25 m, suivant l'interprétation de J. Lefort, consulté par M.). Suivent le nombre d'occupants du monastère (42 moines, 12 prêtres, 24 diacres), et le nom de trois domaines avec leur revenu.

756. *Prousias de l'Hypios.* — A. Łajtar (n° 754), 113-114, revient sur l'épitaphe Ameling n° 124 (cf. *Bull.* 1987, 472), et critique ma conjecture εὐμύρι (pour εὐμοίρει), à partir de ευνυ.ι, qui est sur la pierre. L. croit pouvoir lire, sans correction, εὐνύι, pour εὐνοίει ; le verbe serait εὐνοιέω, variante jugée concevable de εὐνοέω.

757. **Paphlagonie.** — C. Marek, *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen, 1993 (*Ist. Forsch.* 39), inclut le corpus de plusieurs cités paphlagoniennes. Les documents tardifs sont signalées *infra* n^os^ 758, 759.

758. *Pompéioupolis.* — Marek (n° 757), 154-155, n^os^ 69-74, parmi des inscriptions chrétiennes déjà connues, publie la borne nouvelle d'un édifice dédié au groupe de martyrs ciliciens Tarachos, Probos et Andronikos (n° 69). Dans l'épitaphe n° 74, on reconnaîtra le métier de vétérinaire, ἱπποϋἰάτρου, comme je l'avais indiqué (*BCH, Suppl.* VIII, p. 47) d'après une édition antérieure.

759. *Amastris.* — Marek (n° 757), 176-178, n^os^ 79-85, réunit de courts textes chrétiens. Au n° 100 (phot. pl. 39), sont transcrits deux fragments d'une intéressante constitution impériale, découverte entre Amastris et Pompéioupolis. Des 23 premières lignes, la moitié droite est perdue, et les 13 lignes du second fragment sont aussi très incomplètes. Cet état de mutilation explique la prudence de M. dans ses tentatives de restitution, et nous n'entrerons pas ici dans de plus amples conjectures. La titulature impériale, justement comparée à celle de Zénon ou d'Anastase, nous paraît en tout cas antérieure à 533, du fait de l'absence d'épithètes triomphales. Le nom de l'empereur ayant pour désinence ]νος, on peut hésiter entre Justin et Justinien, soit entre 518 et 533. L'empereur constate que le village de Ziporea (l. 6 Ζιπορεα τὸ χωρίον), situé sur la grand-route (l. 7 τὴν λεοφόρον), subit de graves dommages, du fait des réquisitions de logement (l. 11) et autres dépenses qui pèsent sur les paysans (l. 15). L'injonction impériale (l. 20 κέλευσις) en faveur du village doit y être affichée. Dans le second fragment, qui consiste surtout en formules pénales, on notera le mot de παρόδο[υ] (l. 5, plutôt que παροδε[ύει]), qui s'applique techniquement au transfert de troupes (la Novelle 130 de Justinien a pour titre Περὶ παρόδου στρατιωτῶν). Sans remonter aux multiples pétitions du III^e^ s. sur le même thème, et aux rescrits des empereurs en la matière (tel *SEG* 38, 1244), on peut notamment rapprocher du cas de Ziporea un rescrit impérial, daté de 527, en faveur de propriétés ecclésiastiques en Cibyratide (Grégoire, *Recueil inscr. chr.*, 314).

760. **Lycie.** — S. A. Boyd (n° 727), 1-37 : *A « Metropolitan » Treasure from a Church in the Provinces : An Introduction to the Study of the Sion Treasure*, présente le premier catalogue complet des objets du trésor d'argenterie dit de Kumluca (lieu de la découverte) ou « trésor de Sion » (d'après l'église destinataire de la majeure partie des offrandes). Il est partagé, pour l'essentiel, entre le Musée d'Antalya et celui de Dumbarton Oaks (Washington). Des 74 objets décrits dans l'Appendice I (p. 19-34), vases et lampes de toutes formes, mais aussi plaques de revêtement, 46 portent des inscriptions. B. en donne une transcription en majuscules et une traduction, en renvoyant pour le commentaire à l'étude de I. Ševčenko (n° 761).

761. I. Ševčenko, *ibid.*, 39-56 : *The Sion Treasure : The Evidence of the Inscriptions*, commente de façon synthétique les 46 inscriptions du catalogue précédent où, du fait d'inscriptions identiques, on ne compte pas plus de 26 textes différents. Š. les reprend en appendice (p. 53-55, n^os^ 1-26), avec une numérota-

tion différente du catalogue des objets. L'étude paléographique, à défaut de fonder une stricte chronologie, lui permet de distinguer des groupes d'objets gravés de diverses mains. Quant aux textes, le commentaire s'assigne, en bonne méthode, une «double tâche» : analyser le formulaire (en faisant appel à de nombreux parallèles, tels ceux du «trésor de Kaper Koraôn», *supra* n° 726), mais aussi dégager les données spécifiques, surtout de prosopographie et de géographie. Les douze formules analysées (p. 41-45) sont en majorité votives : ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας, ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως, ὑπὲρ ἀφέσεως ἁμαρτιῶν, εὐχαριστῶν πεποίηκα, ἐκαρποφόρησεν. Aux ex-voto anonymes «de ceux dont Dieu connaît les noms», Š. compare deux exemples inédits, à Munich et à New York (p. 42, n. 34). D'autres formules ont une résonance théologique précise, telle l'invocation τρισάγιε Κύριε (à une époque où l'hymne *trisagion* est matière à polémique), ou la dédicace au μέγας Θεός (formule d'origine aussi bien païenne que juive). L'étude onomastique des quelque 16 noms de personnes (index p. 56), ceux des donateurs et de leurs proches, montre que certains, sans être strictement lyciens, ont été localement en faveur : le nom de l'évêque Παρήγορος *(sic)* rappelle celui de Parègorios, martyrisé à Patara ; le lecteur Ἀπφιανός porte le nom d'un martyr d'origine lycienne, et honoré dans sa province (p. 50, n. 81 et 82). Les deux laïques les plus distingués sont des clarissimes : n° 3 Αγγελευου (à corriger, soit avec Š. Ἀγγέλου, soit peut-être Εὐαγγέλου ?) Ῥουφίνου τοῦ τῆς λαμπρᾶς μνήμης, n° 6 Μαρίας λαμπροτά(της). Au nombre des donateurs, on compte trois évêques : Parègoros (n$^{os}$ 23-24), Théodôros (n° 26) et, surtout, Eutychianos. Les ex-voto de ce dernier, 33 pièces en tout, constituent la majeure partie du trésor : l'inventaire de ses dons dressé par S. Boyd (*op. cit.*, 36) recense trois patènes, deux amphores, deux encensoirs, et une série variée de lampes et candélabres. Le nom d'Eutychianos figure tantôt sous forme de monogramme, tantôt en toutes lettres : plutôt que la titulature officielle ἐπὶ τοῦ ὁσιωτάτου κ(αὶ) μακαριωτάτου ἡμῶν ἐπισκόπου (n° 1), il porte d'ordinaire l'épithète d'humilité ἐλάχιστος ἐπίσκοπος, et à titre posthume le prédicat τοῦ τῆς μακαρ(ίας) μνήμης (n° 17). Le siège épiscopal d'aucun de ces évêques n'est précisé, et l'on ne peut localiser que par conjecture l'établissement destinataire des ex-voto. Le principal élément d'identification est l'invocation répétée à la «sainte Sion» : ἁγία Σιών, βοήθι (n° 13, sur six objets), et ἁγία Σιών, βοήθι Εὐτυχιανοῦ ἐπισκόπου (n° 21, deux objets). Très rares sont les églises dont le nom se réfère à Sainte-Sion de Jérusalem, et Š. est fondé à supposer (p. 49-52) que l'église destinataire des ex-voto d'Eutychianos était celle du couvent de Sainte-Sion, près de Myra. Ce dernier est en effet connu par un texte hagiographique célèbre, la *Vie de saint Nicolas de Sion*, qui fut, au VI$^{e}$ s., higoumène du monastère de ce nom. Cette identification ne peut cependant passer pour certaine, du fait que le trésor est censé provenir de Kumluca, en dehors du territoire de Myra. Š. signale d'ailleurs (p. 52, n. 97), sur un encensoir inédit (à Oxford), la mention d'une autre Sainte-Sion, que détermine un toponyme non identifié : Θυμεατήριν (leg. θυμιατήριον) τῆς Ἁγίας Σιὼν Ζεντρου.

762. **Pisidie**. *Termessos*. — P. Herrmann, *Epigraphica Anatolica* 21 (1993), 71-75 : *Epigraphische Notizen 10-12*, commente et corrige (p. 73) une épitaphe chrétienne publiée par B. Iplikçioğlu (*Bull.* 1992, 511), 30-33, n° 16, pl. 11-12. Un sarcophage plus ancien a été remployé par un Κυριακὸς οἰκέτης Προμώτου. Le premier éditeur qualifiait ce Kyriakos de λαμπρὸς κρηνιάρ(χης), supposant là une fonction nouvelle, attachée aux fontaines. H. montre que Kyriakos n'est que le serviteur d'un bureaucrate, Προμώτου λαμπρο(τάτου) σκρηνιαρ(ίου), soit *clarissimus scriniarius*. Notons que la même épitaphe mentionne le transfert de propriété de

ce sarcophage de remploi (μετέστησεν ... ἑαυτῷ), et interdit toute autre déposition, sous peine de verser au fisc une amende de 4 onces (1/3 de livre, probablement d'or comme en *IG* II², 13224 ; *IG* XIV, 2329 ; etc.). D'autre part, B. Iplikçioğlu, *op. cit.*, 43-44, n° 24, pl. 16, publie une borne de propriétés de l'Église : Ὅροι τῆς ἁγιοτ(άτης) ἐκκλησίας, qu'il met en relation avec l'évêché d'Eudokias.

763. **Pamphylie**. *Sidè*. — J. Nollé (n° 599) consacre à la cité de Sidè, jusqu'à la fin de l'Antiquité, une monographie exemplaire. Nous ne faisons que signaler le chapitre «Sidè dans l'Antiquité tardive» (p. 127-143), dont nous rendrons compte une fois paru l'ensemble des inscriptions discutées. Le volume I offre déjà une série de statues impériales du IVe s. (nos 47-52, dont une nouvelle dédicace à Hélène, n° 47), et, parmi les dédicaces à des fonctionnaires impériaux, la statue de Fl. Arèianos Alypios (n° 64 = *Année épigr.* 1958, 20), personnage dont la carrière est désormais datée par rapport à un papyrus de 351.

764. *Syedra*. — G. Huber, *Anzeiger Österr. Akad.* 129 (1992), 27-78, pl. 1-24 : *Syedra*, donne un relevé systématique des monuments antiques et byzantins. P. 59-61, une chapelle rupestre est ornée de fresques, attribuées à la seconde moitié du Xe s. Elle présente une inscription votive peinte (pl. 22, fig. 22) : εὐχὴ Εἰωάννου (plutôt que εὐχῆς Ἰωάννου, p. 61) ἐργαστηρ[ι]άρχου.

765. **Cilicie**. *Pompéioupolis*. — H. Täuber, *Jahrb. österr. Byz.* 42 (1992), 247-248 : *Der kilikische comes Illus*. Revenant sur la dédicace des remparts datée du gouverneur Zacharias, T. élucide le nom, resté énigmatique, du père de la cité responsable des travaux (*SEG* 37, 1321 et *Bull.* 1989, 960, d'après Dagron-Feissel, n° 24, phot. pl. 14). Il montre justement, d'après notre photographie, que la lecture ΚΑΛΟΥ du premier *cognomen* est illusoire, et reconnaît le nom Illous, typiquement isaurien : le personnage s'appelait Φλ(αβίου) Ἴλλου Ἀκύλα. Nous n'admettons cependant pas l'identification proposée de ce père de la cité de Pompéioupolis, avec Fl. Illous, titulaire de la même fonction dans la cité voisine d'Élaioussa. En effet, un Fl. Illous Aquila doit normalement avoir pour nom usuel Aquila, et non Illous. Suivant le même principe, nous avons repoussé l'identification du préfet d'Orient Fl. Illous Pousaios Dionysios (dans l'ordonnance de Mylasa, cf. *supra* n° 750, p. 280, n. 55), avec un préfet connu sous le simple nom d'Illous.

766. **Syrie, Phénicie, Palestine, Arabie**. — Voir *supra* nos 619, 623, 624, 628, 629, 631, 637-641, 644, 645, 648-656, 659, 662, 663, 665-668, 671.

767. **Égypte**. — Voir *supra* nos 678, 695.

768. **Cyrénaïque**. — Voir *Bull.* 1993, 700.

769. **Sicile**. — G. Manganaro (n° 10), 543-594 : *Greco nei* pagi *e latino nelle città della Sicilia «Romana» tra I e VI sec. D.C.* La première partie de cette étude (543-578, fig. 1-38), consacrée au partage entre latin et grec dans l'épigraphie romaine de Sicile, utilise bon nombre de documents grecs tardifs, en joignant quelques photographies et remarques critiques. Outre les épitaphes, M. mentionne, avec des conjectures nouvelles (p. 554, n. 26), l'édit du gouverneur Eumathios, à Catane en 434 (*IG* XIV, 455). L'Appendice épigraphique (p. 579-594 : *Iscrizioni di IV-V-VI sec. D.C., di Siracusa e Catania in latino, di Lipari in greco*) traite exclusivement du Bas-Empire. M. réédite et commente trois épitaphes grecques de Lipari (p. 592-594, phot. fig. 36-38), dont l'une est datée de 470 (*SEG* 36, 849), et les deux autres lui paraissent de même époque.